



## Über dieses Buch

Dies ist ein digitales Exemplar eines Buches, das seit Generationen in den Regalen der Bibliotheken aufbewahrt wurde, bevor es von Google im Rahmen eines Projekts, mit dem die Bücher dieser Welt online verfügbar gemacht werden sollen, sorgfältig gescannt wurde.

Das Buch hat das Urheberrecht überdauert und kann nun öffentlich zugänglich gemacht werden. Ein öffentlich zugängliches Buch ist ein Buch, das niemals Urheberrechten unterlag oder bei dem die Schutzfrist des Urheberrechts abgelaufen ist. Ob ein Buch öffentlich zugänglich ist, kann von Land zu Land unterschiedlich sein. Öffentlich zugängliche Bücher sind unser Tor zur Vergangenheit und stellen ein geschichtliches, kulturelles und wissenschaftliches Vermögen dar, das häufig nur schwierig zu entdecken ist.

Gebrauchsspuren, Anmerkungen und andere Randbemerkungen, die im Originalband enthalten sind, finden sich auch in dieser Datei – eine Erinnerung an die lange Reise, die das Buch vom Verleger zu einer Bibliothek und weiter zu Ihnen hinter sich gebracht hat.

## Nutzungsrichtlinien

Google ist stolz, mit Bibliotheken in partnerschaftlicher Zusammenarbeit öffentlich zugängliches Material zu digitalisieren und einer breiten Masse zugänglich zu machen. Öffentlich zugängliche Bücher gehören der Öffentlichkeit, und wir sind nur ihre Hüter. Nichtsdestotrotz ist diese Arbeit kostspielig. Um diese Ressource weiterhin zur Verfügung stellen zu können, haben wir Schritte unternommen, um den Missbrauch durch kommerzielle Parteien zu verhindern. Dazu gehören technische Einschränkungen für automatisierte Abfragen.

Wir bitten Sie um Einhaltung folgender Richtlinien:

- + *Nutzung der Dateien zu nichtkommerziellen Zwecken* Wir haben Google Buchsuche für Endanwender konzipiert und möchten, dass Sie diese Dateien nur für persönliche, nichtkommerzielle Zwecke verwenden.
- + *Keine automatisierten Abfragen* Senden Sie keine automatisierten Abfragen irgendwelcher Art an das Google-System. Wenn Sie Recherchen über maschinelle Übersetzung, optische Zeichenerkennung oder andere Bereiche durchführen, in denen der Zugang zu Text in großen Mengen nützlich ist, wenden Sie sich bitte an uns. Wir fördern die Nutzung des öffentlich zugänglichen Materials für diese Zwecke und können Ihnen unter Umständen helfen.
- + *Beibehaltung von Google-Markenelementen* Das "Wasserzeichen" von Google, das Sie in jeder Datei finden, ist wichtig zur Information über dieses Projekt und hilft den Anwendern weiteres Material über Google Buchsuche zu finden. Bitte entfernen Sie das Wasserzeichen nicht.
- + *Bewegen Sie sich innerhalb der Legalität* Unabhängig von Ihrem Verwendungszweck müssen Sie sich Ihrer Verantwortung bewusst sein, sicherzustellen, dass Ihre Nutzung legal ist. Gehen Sie nicht davon aus, dass ein Buch, das nach unserem Dafürhalten für Nutzer in den USA öffentlich zugänglich ist, auch für Nutzer in anderen Ländern öffentlich zugänglich ist. Ob ein Buch noch dem Urheberrecht unterliegt, ist von Land zu Land verschieden. Wir können keine Beratung leisten, ob eine bestimmte Nutzung eines bestimmten Buches gesetzlich zulässig ist. Gehen Sie nicht davon aus, dass das Erscheinen eines Buchs in Google Buchsuche bedeutet, dass es in jeder Form und überall auf der Welt verwendet werden kann. Eine Urheberrechtsverletzung kann schwerwiegende Folgen haben.

## Über Google Buchsuche

Das Ziel von Google besteht darin, die weltweiten Informationen zu organisieren und allgemein nutzbar und zugänglich zu machen. Google Buchsuche hilft Lesern dabei, die Bücher dieser Welt zu entdecken, und unterstützt Autoren und Verleger dabei, neue Zielgruppen zu erreichen. Den gesamten Buchtext können Sie im Internet unter <http://books.google.com> durchsuchen.



## A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

## Consignes d'utilisation

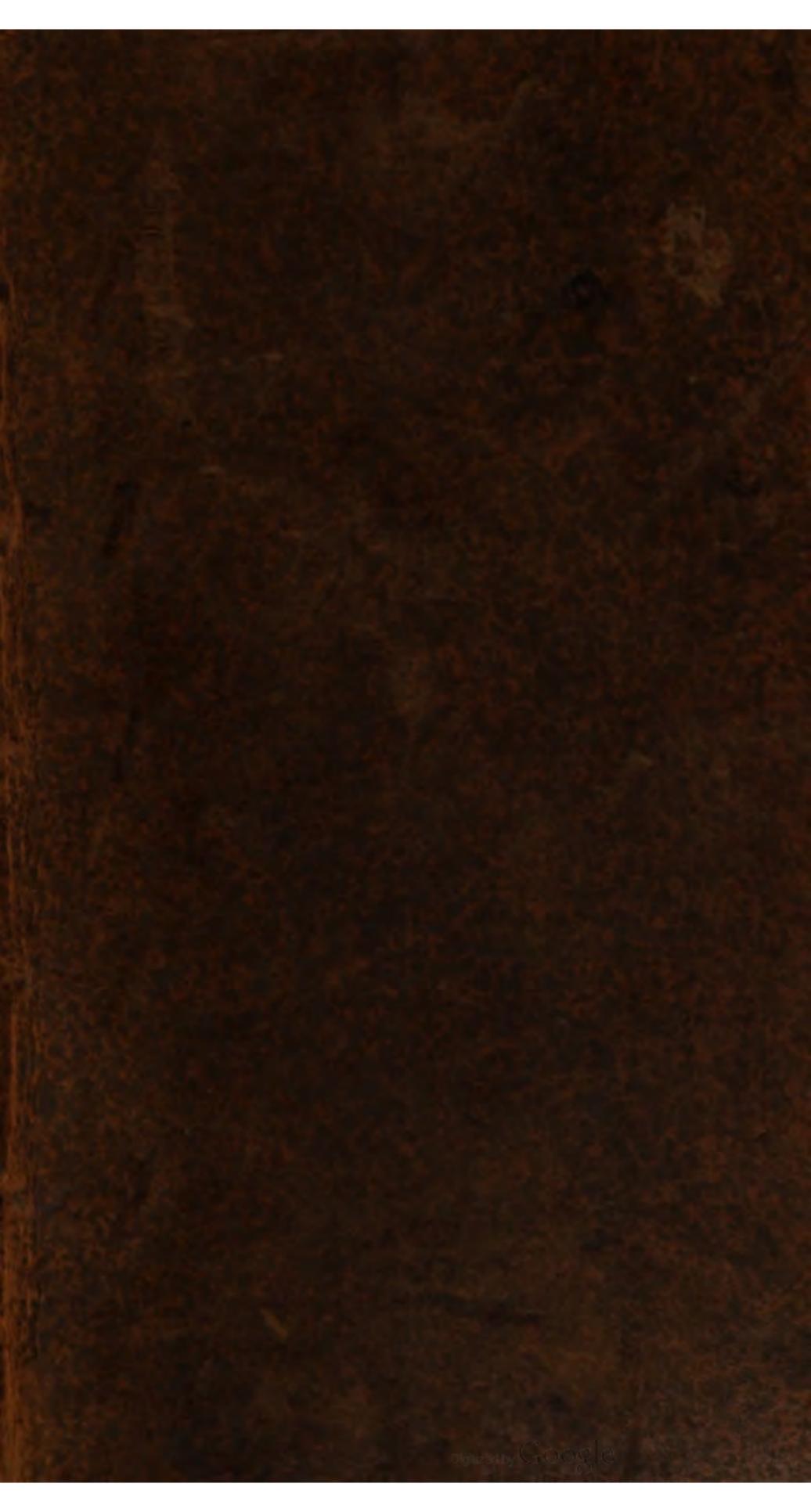
Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

## À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>



M.  
S. J.





A. H

920

RY 20/1/10







BIBLIOTHEQUE  
CHOISIE,  
POUR SERVIR DE SUITE  
A LA  
BIBLIOTHEQUE  
UNIVERSELLE.

Par JEAN LE CLERC.

ANNÉE MDCC VI.

TOME X.



A AMSTERDAM  
Chez HENRI SCHELTE,  
MDCCVI.



# INDICE

Des LIVRES & des ARTI-  
CLES du X. Tome.

<b>O</b> <i>Œuvres de</i> JEAN GER- SON. <span style="float: right;">Pag. 1</span>	
<i>Livres touchant</i> PYTHAGORE. <span style="float: right;">79</span>	
<i>Remarques sur la Chronologie de la vie de ce Philosophe , par</i> Mr. BEN- TLEY. <span style="float: right;">81</span>	
<i>Histoire Chronologique de la vie du mê- me &amp;c. par</i> Mr. l'Evêque de Wor- cester. <span style="float: right;">89</span>	
<i>Dissertations sur l'âge de Phalaris &amp; de PYTHAGORE par</i> Mr. DOD- WEL. <span style="float: right;">130</span>	
JEAN SCHEFFER <i>de la Na- ture de la Philosophie Italique.</i> <span style="float: right;">159</span>	
<i>La vie de</i> PYTHAGORE, <i>ses vers</i> Dorez & <i>la vie d'</i> HIERO- CLES, & <i>ses Commentaires sur les vers de</i> Pythagore, <i>par</i> Mr. DA- CIER. <span style="float: right;">181</span>	
<i>Examen du sentiment de</i> LONGIN, <i>sur ce passage de la Genese : &amp; Dieu dit que la Lumiere soit &amp;c. par</i> Mr. HUET. <span style="float: right;">211</span>	
* 2	EU-

# I N D I C E.

<b>EUCLIDE</b> <i>en Grec &amp; en Latin.</i>	260
<i>L'Onomasticon de</i> <b>JULIUS POL- LUX</b> , <i>en Grec &amp; en Latin.</i>	277
<i>Geographie Ancienne de</i> <b>Mr. CEL- LARIUS.</b>	297
<i>Les Droits de l'Eglise Chrétienne de- fendu contre les Prêtres Romains &amp; tous les autres, qui prétendent à un pouvoir indépendant &amp;c.</i>	305
<i>Remarques sur la Réponse pour</i> <b>Mr. BAYLE &amp;c.</b>	364



## 2 BIBLIOTHEQUE

SONIANA, in quibus *Historia Ecclesiastica temporis illius, quo Gersonius vixit, sinitur, hujus & coævorum vita narratur, scripta recensentur, doctrina exponitur. Tomus I. continens opera dogmatica, de Religione & Fide. in fol. Antuerpiæ. M. DCCVI. dont le T. I. a 944. colonnes, outre les Préfaces & les Gersoniana, qui ont 114 pages. Il se trouve chez J. L. de Lorme, à Amsterd.*

- I.  ERSON qui, comme l'on fait, a fleuri à la fin du XIV. siècle & au commencement du XV. a été l'un des Auteurs en Théologie, que l'on a fait imprimer des premiers, après l'invention de l'Imprimerie; ce qui marque la grande estime que l'on faisoit alors de ses Ouvrages, quoi que la Cour de Rome y pût trouver à redire. On voit encore, dans les Bibliothèques, ses traités *de la puissance Ecclesiastique, sur la question, s'il ne peut pas arriver que l'Eglise soit sans Pape, en Latin, de Anseribilitate Papæ, des Contrats &c.* imprimez en caractères, qui font connoître que ce fut peu après ce tems-là, qu'ils parurent, quoi que ces Anciennes Editions

tions soient sans date. Le premier recueil , qui se fit de ses Oeuvres , parut à Bâle en M CCCC LXXXIII. & le second six ans après à Strasbourg. Ces recueils étoient divisez en trois parties , dont la première renfermoit ce qui concerne la puissance Ecclesiastique & la foi ; la seconde ce qui regarde les mœurs ; & la troisième les traitez , où l'Auteur avoit donné les regles de la vie contemplative. Il s'en publia un troisième recueil à Paris , en M CCCC XCI. où il y a les Sermons de *Gerson*, & quelques autres traitez omis dans les précédens. On en fit encore deux autres Editions semblables , à Bâle en M D XVIII. & à Paris en M D X XI.

Ces Editions n'étoient ni belles, ni exactes, ce qui fit qu'*Edmond Richer*, fameux Docteur de Sorbonne, fort opposé aux idées des Ultramontains, touchant l'autorité infinie du Pape, en donna une autre en M D C VI. Il étoit très-capable de publier ces Ouvrages , comme ils devoient l'être ; mais les Imprimeurs, pressés d'achever cette Edition, ne lui donnerent pas le tems d'y apporter tous les soins nécessaires. Il y ajoûta seulement des traitez de *Pierre d'Ailly* , de *Jaques Almain* &

#### 4 BIBLIOTHEQUE

& de *Jean Major* , touchant l'Eglise & l'autorité du Concile , qui avoient déjà été publiez. Le Cardinal *Barberin* , qui a été depuis *Urbain VIII.* & qui étoit alors Nonce en France , obtint qu'elle seroit défendue pour toute l'année MDCVI. mais il ne put empêcher qu'elle ne se vendît ensuite publiquement à Paris ; où la doctrine de *Gerson* est plus en vogue , que celle des Théologiens d'Italie. Cette Edition étant devenue très-rare , un habile homme entreprit d'en donner une autre ; mais n'ayant pû executer son dessein , Mr. *du Pin* s'est chargé de cette peine & en est venu heureusement à bout. Premièrement , il a collationné plusieurs traitez avec des MSS. de *S. Victor* , du College de *Navarre* , & de la Bibliotheque de Mr. *Colbert* , avec lesquels ils n'avoient point encore été collationnez. Par-là , il a rétabli une infinité d'endroits , suppléé plusieurs lacunes & retranché ce qui avoit été ajouté mal à propos. Il a de plus séparé des traitez differents , qu'on avoit joints ensemble sans raison. En second lieu , il a tiré de ces mêmes MSS. près de cinquante traitez , qui n'avoient pas encore vû le jour , & qui sont non seulement des Sermons ,

●

## C H O I S I E. §

ou Discours de *Gerson*, mais même des Traitez de Théologie, ou concernant la Discipline Ecclesiastique. En troisiéme lieu, il y a ajouté des ouvrages anecdotes de divers Auteurs contemporains, comme de *Jean de Hesse*, de *Jean de Varennes*, de *Jean de Courte-cuisse*, & sur tout de *Pierre d'Ailly*, Cardinal de *Cambray*. En cinquiéme lieu, on trouvera dans ce recueil tous les actes & toutes les piéces, qui concernent l'affaire de *Jean Petit*, qui fit grand bruit alors, & dans laquelle *Gerson* eut beaucoup de part. En sixiéme lieu, il a disposé dans un beaucoup meilleur ordre les Oeuvres de ce Théologien, qu'elles ne l'étoient dans les Editions précédentes, comme on le verra dans la suite. Enfin il a mis au devant un Ouvrage considerable, qu'il a intitulé *Gersoniana*, à l'imitation de celui, que *Mr. Huet* a mis au devant des Oeuvres Grecques d'*Origene*, & qu'il a nommé *Origeniana*. *Mr. du Pin* y fait l'histoire Ecclesiastique de ce tems-là, la vie de *Gerson*, & de divers Théologiens contemporains. Il y fait encore une revue générale de ses Ouvrages, & un abrégé assez étendu de sa doctrine; comme on le va voir plus en détail.

## 6 BIBLIOTHEQUE.

ON peut renfermer tout ce qui est arrivé, pendant la vie de *Gerson*, en trois périodes de temps ; dont le premier contient l'histoire du Schisme arrivé à la mort de Gregoire XI. & continué jusqu'au Concile de Pise ; le second l'histoire de ce même Concile & de ce qui s'est passé sous Alexandre V. & Jean XXIII. jusqu'à la convocation du Concile de Constance ; & le troisième l'histoire de ce que l'on fit dans ce Concile, & après qu'il fut séparé, pour l'extinction du Schisme, & de ce qui se passa jusqu'à la mort de *Gerson*. C'est là le sujet du I. Livre des *Gersoniana*, dont on donnera ici un petit abrégé.

I. *Bertrand de Got*, Archevêque de Bourdeaux, ayant été fait Pape en MCCC V. transporta le Siege Papal de Rome à Avignon, où il demeura pendant plus de soixante & dix ans. Les Papes gouvernoient cependant Rome & l'Italie, par des Légats, qu'ils y envoient ; ce qui y causoit de très-grands desordres, ou par le peu d'autorité de ces Légats, ou par l'insolence des peuples, & l'ambition des Princes d'Italie. Cela fit que Gregoire XI. élu en MCCC LXXI. se résolut d'y aller, ce qu'il executa en MCCC LXXVI. Quoique bien des Cardinaux l'en vou-

luf

luffent détourner, *Catherine* de Sienne, & *Brigide*, depuis canonifées, l'exhorterent à le faire, comme par ordre de Dieu. Il arriva à Rome au commencement de l'année fuivante, avec feize Cardinaux, & n'en laiffa que fix à Avignon. Ce Pape ayant remis les chofes en un meilleur état, mourut à Rome le 27 de Mars de l'an MCCC LXXVIII. Etant à l'extremité, comme le témoigne *Jean Gerson* dans fon livre de † l'Examen des Doctrines, & tenant l'Euchariftie, il dit publiquement, devant tout le monde, „ qu'on „ eût à fe garder des perfonnes, tant „ hommes, que femmes, qui fous apparence de Religion racontoient „ leurs propres visions; parce qu'ayant „ quitté le confeil raifonnable des „ fiens, & étant trompé par des gens „ de cette forte, il s'étoit jetté lui & „ l'Eglife dans le danger de voir bien-tôt un Schifme: *protestatus est coram omnibus, ut caverent ab hominibus, sive viris, sive mulieribus, sub specie Religionis loquentibus visiones sui capitis; quia per tales ipse seductus, dimisso suorum rationabili consilio, se traxerat & Ecclesiam ad discrimen Schismatis imminentis.*

A 4

On

† P. 2. Conf. 3.

## 8 BIBLIOTHEQUE

On vit dans la suite que ce n'étoit pas en vain qu'il parloit ainsi , puis qu'après sa mort le peuple Romain craignant avec raison que, si on nommoit un Pape de delà les Alpes , comme il sembloit qu'on le feroit ; parce que des seize Cardinaux, qui étoient à Rome, il y en avoit douze François; il ne transférât ailleurs le Siege Pontifical, contraignit, par des menaces & par de violentes séditions, le Conclave d'élire un Pape Italien. On élut donc *Barthelemi Butillo*, Archevêque de Bari, Neapolitain, qui prit le nom d'*Urbain VI*. Pendant que les Cardinaux furent à Rome, ils parurent s'accorder touchant ce Pape, & ils écrivirent par tout qu'il avoit été élu d'un commun consentement.

Cependant dès qu'il fut en possession, il travailla à abaisser la puissance des Cardinaux. Il en mal-traita plusieurs, aussi bien que leurs créatures, & choqua même divers Princes d'Italie, qu'il auroit dû ménager. Il parloit aussi de réformer les mœurs de sa Cour, & par-là il s'attira la haine d'une infinité de gens.

Les Cardinaux mal-traitez, & soutenus de ceux qu'Urbain avoit irrités, comme eux, penserent à élire un autre Pape. Les François se retirèrent au  
 . . . . . mois

mois de Juin à Anagnia , comme pour y éviter les chaleurs excessives de Rome ; & le Pape lui même alla à Tivoli , avec quatre Cardinaux Italiens , sans penser au tour qu'on lui alloit jouer. Les Cardinaux , qui étoient à Anagnia , écrivirent à ceux qui étoient demeurez à Avignon & qui étoient au nombre de six , pour leur témoigner que l'élection d'Urbain avoit été forcée , & pour les empêcher de le reconnoître plus long-temps ; & ils écrivirent de semblables Lettres au Roi très-Chrétien, Charles VI. qui étoit bien aisé que le Pape demeurât dans une ville enclavée dans les Etats de la Couronne de France. Ceux d'Avignon , qui n'avoient pas voulu aller en Italie , leverent les premiers le masque & déclarerent l'élection d'Urbain nulle. Ensuite ceux d'Anagnia lui écrivirent une Lettre très-violente & pleine d'injures , dans laquelle ils le déposent , & lui ordonnent de quitter le Pontificat , dans lequel il avoit été intrus. Après d'autres formalitez , contre lui , trois Cardinaux Italiens s'étant joints aux François , ils élurent à Fondi , en Septembre , *Robert de Geneve* , Cardinal du titre des douze Apôtres , qui prit le nom de *Clement VII.* Ils en écrivirent

rent par tout & Urbain de son côté étant de retour à Rome, ne manqua pas de se défendre, & d'écrire aussi par toute la Chrétienté. Clement se retira d'abord à Naples, où il fut reconnu de Jeanne Reine de Sicile, mécontente d'Urbain; mais le peuple s'étant ému dans cette ville contre lui, & Urbain se trouvant le plus fort en Italie, il fut contraint de retourner à Avignon, où il établit de nouveau le Siege Pontifical. La Chrétienté fut dès lors divisée, & quoi que Clement abusât étrangement de son autorité, pour s'enrichir, & s'attirât une bonne partie des revenus Ecclésiastiques de France, elle le reconnut pour le légitime Pape, parce qu'il donna le Royaume de Naples au Duc d'Anjou.

Cependant le Schisme duroit toujours, & il n'y avoit aucun moyen de le faire cesser, que d'obliger l'un des deux Papes de céder à l'autre, ou d'en élire un troisième. Ce dernier parti étoit celui, qui paroissoit le meilleur à l'Université de Paris, qui fit une députation au Roi, là-dessus. Clement parut disposé à se soumettre à un Concile, & à embrasser toutes les voies d'accommodement qu'il lui prescriroit; mais Urbain ne vouloit rien

re-

relâcher de ses prétensions.

Il arriva en ce tems-là quelque desordre dans l'Université de Paris, sur ce que *Jean de Monteson* Dominicain Catalan, Docteur en Théologie de l'Université de Paris, soutint diverses propositions, qui parurent dangereuses; & entre autres, que la S. Vierge n'avoit pas été conçue sans péché. L'Université les condamna & implora le secours du bras séculier, pour faire mettre ce Docteur en prison. Il en appella au Pape, qui confirma le jugement de l'Université le 27 de Janvier MCCCLXXXIX. On obligea ensuite les Docteurs, qui avoient approuvé la doctrine de *Monteson*, à la retracter publiquement. Il fut même résolu dans l'Université de chasser tous ceux, qui refuseroient de s'obliger par serment, à condamner cette doctrine; & les Dominicains, pour ne pas abandonner la doctrine de *Thomas d'Aquin*, furent exclus de l'Université. On leur défendit de plus de faire aucune fonction Ecclesiastique & cela leur attira une si grande haine du peuple, que non seulement il leur refusoit les aumônes ordinaires, mais même les maltraitoit, lors qu'ils sortoient de leur Couvent. Cependant ils envoye-

rent des Députez à la Cour de Rome, pour s'y défendre contre l'Université. Ils furent néanmoins obligez de se taire & de célébrer la fête de la Conception immaculée de la S. Vierge, comme les autres, & demeurèrent exclus de la Faculté de Théologie, pendant vingt-cinq ans. Ils n'y furent même reçus, à la priere du Roi, qui interceda pour eux, qu'à condition qu'ils se soumettroient au décret de l'Université. On trouvera diverses pieces, concernant cette affaire, au Tom. I. Col. 693. & suiv.

Urbain VI. étant mort à Rome en MCCC LXXXIX. les Cardinaux, qui étoient à Avignon, firent tout ce qu'ils purent, pour empêcher qu'on ne procedât à Rome à l'élection d'un autre Pape. Mais ce fut en vain, & les Cardinaux de la faction opposée élurent *Pierre de Thomacelli* Neapolitain, qui prit le titre de *Boniface IX.* Cependant Boniface témoigna d'abord, selon la coutume, d'avoir du penchant à la paix, & écrivit là-dessus une Lettre au Roi de France Charles VI. Clement en fit autant & l'on fit des prieres publiques à Paris, pour prier Dieu de donner la paix à l'Eglise; que les Antipapes n'avoient nulle envie de  
lui

lui rendre, comme il parut par la suite. L'Université de Paris jugea, qu'il n'y avoit point de voie plus propre, que celle de la *Cession*, ou du *Compromis*; par où l'un, ou l'autre cederait, ou s'en remettrait au jugement des arbitres, que l'on choisiroit pour cela.

*Pierre de la Lune*, Cardinal, qui étoit alors à Paris & qui tenoit le parti de *Clement*, desapprouvoit les sentimens de l'Université; mais *Pierre d'Ailly*, *Giles des Champs*, & *Nicolas de Clamengis* la défendoient avec chaleur. Le Cardinal étoit appuyé auprès du Roi, par le Duc de Berry, mais l'Université trouva moyen de mettre le Duc de Bourgogne dans son parti. Elle fit ensuite une résolution, par laquelle elle déclara qu'il y avoit trois principales voies de procurer la paix à l'Eglise. La première étoit celle de la *Cession*, par laquelle les deux Antipapes renonceroient d'eux mêmes à la dignité de Pape; la seconde, celle du *Compromis*, par lequel ils s'en remettroient au jugement de ceux que l'on choisiroit pour décider de ce différent; & la troisième celle de la *Décision* d'un Concile général, auquel les Antipapes se soumettroient. On résolut d'écrire là-dessus une Lettre au Roi, &

on le fit. Dans cette Lettre, on jugeoit que la premiere voie étoit la plus facile & la plus prompte ; mais qu'on pouvoit avoir recours à la seconde , si elle ne réussissoit pas , ou enfin à la troisiéme , qui étoit la plus difficile , & la plus longue. On marquoit que s'il falloit assembler un Concile , il faudroit ou qu'il fût composé des seuls Prélats, selon la maniere , ou „ que par „ ce que (ô chose honteuse) plusieurs „ d'entre eux étoient alors assez igno- „ rans , & plusieurs passionnez pour „ l'un, ou pour l'autre parti , l'on y mê- „ lât un nombre égal de Docteurs „ pour juger de la Théologie & du Droit : *Aut quia plures eorum , (proh pudor ! ) hodie satis illiterati sunt , pluresque ad alterutram partem inordinatè affecti , mixtis unâ cum Prælatibus ad æqualem numerum Magistris & Doctoribus , Theologiæ & Juris arbitris &c.* On représenta fortement , dans la même Lettre , les desordres & les pilleries honteuses , qui se commettoient , à cause du Schisme , & l'on prioit le Roi de travailler à le faire cesser.

Le Roi répondit que c'étoit une chose de conséquence , qu'il approuvoit le zèle de l'Université , & qu'il leur diroit  
les

ses sentimens un certain jour , qu'il marqua. Mais quelque mine , que l'on fît à la Cour , l'Université s'aperçut bien qu'on se moqueroit d'elle ; & quelque tems après le Roi lui défendit de s'en mêler , & de recevoir aucunes Lettres de dehors , ou de les ouvrir , sans sa permission. Après avoir reçu cette réponse , l'Université résolut , dans une Assemblée , de ne faire aucune leçon , aucun sermon , ni aucun exercice public , avant qu'on l'eût satisfaite sur ses justes demandes. Elle écrivit aussi à Clement une Lettre semblable à celle , qu'elle avoit écrite au Roi ; & le Pape l'ayant reçüe , dit : *cette Lettre est mauvaise & pleine de venin* , parce qu'elle mettoit sa dignité en compromis. L'Université en ayant été avertie , écrivit une autre Lettre au Pape , dans laquelle elle se plaignoit de ces paroles ; mais avant que cette seconde Lettre arrivât à Avignon , les Cardinaux , qui étoient en cette ville , ayant vû la précédente , jugerent tous , excepté le Cardinal de la Lune , qu'elle contenoit des avis salutaires & qu'il les falloit suivre. Clement en conçut tant de chagrin , qu'il mourut d'apoplexie peu de jours après ; savoir le 16. de Septembre

MCCC

MCCC XCIV. Cela fait voir que chaque Antipape ne feignoit de vouloir entrer dans des voies d'accommodement, que pour conferver plus facilement fa dignité; en aquerant la réputation d'être d'une humeur modérée & pacifique, quoi qu'il n'eût aucune envie de facrifier fa dignité au bien de l'Eglife. Dès que l'on fut la mort de Clement, l'Université envoya des Députez au Roi, pour lui demander quatre chofes. La premiere étoit qu'il avertît les Cardinaux d'Avignon de n'élire point de Pape, avant que l'on eût délibéré de ce qu'il feroit à propos de faire; la feconde, qu'il afsemblât les Prélats du Royaume, les Barons, les principaux de l'Université, & quelques autres personnes Notables, pour délibérer là-deffus; la troifième, qu'il en écrivît auffi à Boniface, & à ceux de fon parti; & la quatrième, que l'on fît des prieres publiques, par tout le Royaume, pour demander à Dieu la paix, & que l'Université reprît fes exercices. Le Roi lui accorda ce qu'elle demandoit, & lui ordonna de reprendre fes exercices, en la censurant de les avoir quittez.

Le Conseil fecret du Roi trouva à pro-

propos d'envoyer deux personnes de sa part aux Cardinaux d'Avignon, & de leur écrire pour les prier de suspendre toute élection, jusqu'à l'arrivée de ceux qu'il leur envoyoit. Pour l'Université, elle jugea qu'il falloit que ces Cardinaux se réunissent avec ceux de Rome & reconnussent le Pape de cette ville, sans en élire un autre. C'étoit en effet un moyen sûr & facile de finir le Schisme. Elle leur écrivit donc des Lettres, où elle leur marquoit ses sentimens là-dessus. Elle en écrivit encore d'autres aux Prélats & aux Chapitres du Royaume, qui contenoient la même chose.

Cependant les Cardinaux d'Avignon, qui, pour ne pas irriter les esprits, avoient paru approuver la voie de la *Cession*, mais qui dans le fonds croyoient qu'il étoit de leur intérêt d'avoir un Pape de leur faction, quoi qu'il en pût coûter à l'Eglise, pensèrent à en élire un. Mais afin qu'on ne les accusât pas d'entretenir le Schisme, ils jurèrent, avant que d'entrer au Conclave, chacun pour soi même, que si Boniface, qui étoit à Rome, vouloit se démettre de la Papauté, celui qui seroit élu à Avignon en feroit de même, en cas que cela fût  
né-

nécessaire pour la paix. Ils signèrent même chacun cette promesse. Ensuite ils élurent le 28 de Septembre *Pierre de la Lune*, Cardinal d'Arragon, qui se nomma *Benoît XIII*. Le Roi l'ayant appris, lui envoya des Ambassadeurs, & l'Université des Députés, avec des Lettres dans lesquelles elle marquoit qu'elle auroit souhaité qu'il ne se fût point fait d'élection ; mais que puis qu'il s'en étoit fait une, elle étoit bien aise qu'elle fût tombée sur lui, qui faisoit profession d'aimer la paix. Ce n'étoit qu'un compliment, puisque ce Cardinal avoit assez fait connoître qu'il ne cherchoit que l'avantage de son parti & le sien en particulier. Cependant pour les payer de la même monnoie, il feignit de vouloir suivre les avis de l'Université ; mais dès qu'il fut un peu affermi, sur le Siege Pontifical, il défendit qu'on lui parlât de renoncer à sa dignité.

Le Roi fit tenir l'année suivante MCCC XCV. le jour de la Purification, un Concile de l'Eglise Gallicane à Paris, où il y eut environ cinquante Prélats, avec quantité d'Abbez & de Docteurs, outre les Députés de l'Université. Après avoir oui *Pierre d'Ailly*, & les autres Députés, qui avoient

avoient été à Avignon, on jugea que la voie de la *Cession* étoit la meilleure, pour finir le Schisme; ou qu'il falloit que les deux Antipapes se démissent eux mêmes, afin que l'on pût élire un nouveau Pape, si on le trouvoit à propos, ou l'un d'eux. Pour faire entrer Benoît dans ces sentimens, le Roi lui envoya une Ambassade solennelle où étoit le Duc d'Orleans son frere, les Ducs de Bourgogne & de Berry & plusieurs Evêques. Le Clergé y joignit aussi ses Députez, pour exhorter Benoît à embrasser la voie de la *Cession*, comme il l'avoit promis, avant son élection. Ce Pape reçut d'abord assez bien les Ambassadeurs & les Députez, mais il nia hardiment d'avoir rien promis de semblable, parce qu'il avoit l'original de cctte promesse entre ses mains, & défendit aux Cardinaux d'en donner aucune copie. Il offroit de se rendre en un lieu sûr, avec le Pape, qui étoit à Rome, qu'il nommoit *l'Ennemi de l'Eglise de Dieu*, & avec ses *Anti-cardinaux*, pour traiter de la paix. Ce moyen ayant paru impraticable, on n'oublia rien pour faire consentir Benoît à la *Cession*; mais quoi que tous les Cardinaux approuvassent, au moins

en

en paroles , cette voie , comme la meilleure , il demeura ferme dans ses sentimens. L'Ambassade étant de retour à Paris , sans avoir rien fait , on comprit facilement que Benoît ne relâcheroit rien. L'Université de son côté écrivit par tout , & en particulier à l'Université d'Oxford en Angleterre, pour engager le plus de Théologiens qu'elle pourroit à se joindre à elle. Mais cette Academie préfera la voie du *Concile* à celle de la *Cession*. Benoît faisant de grandes menaces à toute la France , & à l'Université , celle-ci en appella à un Pape orthodoxe & reconnu de tous , dans un Ecrit , où elle raconta tout ce qui s'étoit passé. Le Pape d'Avignon déclara cet acte d'appel nul , sur la fin de l'année , & soutint que l'on ne pouvoit pas appeler des jugemens du Pape ; mais l'Université demeura ferme & publia un Ecrit là-dessus , qui fut aussi condamné par Benoît.

L'an MCCCXCVI. se passa en contestations , sur la voie la plus propre , pour finir le Schisme. La plupart néanmoins des Princes & des Théologiens approuvoient celle de la *Cession*, & même dix-sept des Cardinaux d'Avignon protestèrent qu'ils  
ne

ne s'en éloigneroient point. \* Il y a néanmoins grande apparence que chacun d'eux en particulier, s'il eût été Pape, auroit fait comme Benoît; puis que s'ils avoient recherché la paix, ils ne l'auroient pas élu. Mais on sacrifie volontiers au bien public les intérêts particuliers d'un autre, pendant qu'on ne veut rien relâcher des siens.

L'année suivante MCCCXCVII. il se fit des Assemblées à Francfort, à Paris & à Rheims, où l'on délibéra si pour finir le Schisme, il ne seroit pas mieux de se soustraire de l'obeissance des deux Papes; mais on y résolut seulement de leur envoyer des Ambassadeurs, pour tâcher de les engager à renoncer à la dignité Papale, afin que l'on en élût un troisième.

Tous les efforts, que l'on fit pour cela, ayant été inutiles, le Roi convoca en France un nouveau Concile, pour le 1. du Mois de Mai, MCCCXCVIII. On y conclut qu'il falloit incessamment se soustraire à l'obeissance des deux Papes, jusqu'à ce qu'ils eussent accepté la voie de la *Cession*, & l'on y regla la maniere, dont on se conduiroit jusqu'à ce qu'il y eût un

Pape

\* *Remarque de l'Auteur de la B. C.*

Pape reconnu de tous. Le Roi publia un Edit le 28 de Juillet, par lequel il défendit seulement de reconnoître Benoît, fans parler de Boniface, à qui la France ne s'étoit jamais soumise.

Ensuite il envoya *Pierre d'Ailly* au Pape, pour lui persuader de renoncer à la Papauté, & d'autres personnes aux Cardinaux, pour les engager à approuver la conduite du Clergé de France. Les Cardinaux l'approuverent, mais Benoît ne se rendit nullement aux rémontrances, qu'on lui fit. On en vint jusqu'à l'assiéger dans le Château d'Avignon, que l'on attaqua d'abord; mais où l'on se contenta ensuite de le tenir bloqué, sans qu'il en pût sortir. Deux Cardinaux, qui s'étoient attachés à lui, ayant essayé de se sauver, furent pris & mis en prison, où l'un mourut & d'où l'autre ne fut relâché que pour une somme considérable d'argent.

Enfin Benoît fut obligé en MCCCXCIX. de se remettre entre les mains du Roi de France, à certaines conditions, & de promettre qu'il se démettroit, si Boniface vouloit faire de même, de son côté, à Rome, ou s'il venoit à mourir, afin que l'on en pût élire un troisième.

L'Université de Paris se trouva né-  
an-

anmoins partagée sur la résolution que l'on avoit prise de se soustraire entièrement de l'obeissance des Papes, & que l'on avoit executée. Les uns l'approuvoient & les autres la condamnoient. Pour *Gerson*, qui étoit d'une humeur pacifique, il jugeoit qu'il falloit se conduire, avec précaution, & n'aller pas si vîte, dans une affaire, qui dépendoit de faits dont on n'étoit pas assuré, & de certaines questions de Droit, qui étoient problematiques. Il soutenoit que les Chrétiens, qui obeissoient à l'un, ou à l'autre de ces Papes, ne devoient point se condamner; mais communier ensemble, comme auparavant. C'est ce qu'il montre dans son *Traité du Schisme*, qui est au commencement de la I. Partie du 2. Tome de cette Edition. Il ne blâmoit point la *Cession*, mais il la croyoit inutile; à moins que les deux Papes & les Nations, qui leur étoient soumises, n'en convinssent. Quoi qu'il se soumit à la détermination de l'Université, il témoigna qu'il croyoit qu'on n'avanceroit rien, en se soustrayant de l'obeissance de Benoît; comme on le voit dans la Protestation, qui est à la tête de ses *traitez du Schisme*. Il étoit même d'avis que l'on rentrât dans

dans

dans l'obeïſſance, à l'égard de Benoît, dès qu'il fut entre les mains du Roi, à certaines conditions; après quoi, il vouloit qu'on travaillât à la paix.

L'an MCCCC. Boniface, Pape de Rome, publia le Jubilé, ſelon la coûtume. Mais le Roi de France défendit d'aller à Rome, ſous prétexte de gagner les Indulgences; pour empêcher par là que l'argent ne ſortît du Royaume, & qu'on ne reconnût Boniface pour un Pape légitime. D'un autre côté, on ne rendoit aucune obeïſſance à Benoît, & l'Egliſe Gallicane demeura ainſi cinq ans, ſous la conduite de ſes Evêques, ſans qu'aucun Pape ſ'en mêlât.

\* Si en ce tems-là, on eût été capable de lire & d'entendre les monumens de la Primitive Eglife, on auroit vû que c'étoit ainſi qu'elle ſe conduiſoit, pendant les premiers ſiècles. Elle ne croyoit manquer de rien, pour obſerver & l'Evangile & la Diſcipline Eccleſiaſtique; lors que les Evêques de châte Province pouvoient enſeigner & adminiſtrer les Sacremens, ſans que les Payens l'empêçaſſent. Quand il n'y auroit point eu d'Evêque à Rome, ni même de Chrétiens,

&

\* *Remarque de l'Auteur de la B. C.*

en toute l'Italie; les Chrétiens d'Asie & d'Afrique n'auroient pas crû qu'il manquât aucun membre essentiel au corps de l'Eglise. Que s'il y eût eu deux Evêques, qui eussent pris le titre d'Evêques de Rome; ils n'eussent pas trouvé plus d'inconvenient à cela, que d'en laisser deux à Antioche, comme cela arriva pendant plusieurs années. C'est ce que l'on peut voir dans les Ecrits de *S. Cyprien*, qui décrit l'Eglise, comme une pure Aristocratie, gouvernée par des Evêques d'une égale autorité; & qui ne croyoit pas plus avoir besoin de l'Evêque de Rome, pour gouverner l'Eglise de Carthage, que l'Eglise de Rome n'avoit besoin des Prélats Africains, pour se conduire; comme je l'ai fait voir dans sa vie, inserée au Tome XII. de la *Bibliothèque Universelle*. Le démêlé qu'il eut avec *Etienne*, Evêque de cette ville, fait bien voir qu'il ne prétendoit point lui être subordonné, comme on le verra dans la même vie. Un homme persuadé de ces Principes auroit vécu aussi tranquillement, sans Pape, ou avec deux, ou trois, que s'il n'y en avoit eu qu'un. Il auroit bien-tôt terminé le Schisme, en déclarant chaque Evêque indépendant

l'un de l'autre , & en faisant Benoît Evêque d'Avignon & Boniface de Rome , & de ce qui dépendoit originaiement de cet Episcopat ; sans leur permettre de se mêler de ce qui ne regardoit pas leur Diocèse.

... Mais les Papes avoient persuadé tout l'Occident , depuis long-tems , qu'ils étoient Evêques Ecumeniques , & Chefs visibles de l'Eglise ; de sorte que les Théologiens s'imaginoient de voir ce corps sans tête , & par conséquent sans vie , lors qu'ils ne reconnoissoient pas de Pape ; ou comme un corps à deux têtes , quand il y en avoit deux , ce qui leur paroissoit monstrueux. Ces opinions avoient pris de si profondes racines dans les esprits , que l'on ne soupçonnoit pas même qu'elles pouvoient bien être fausses. Les Evêques ignoroient également leurs droits & leurs devoirs ; & il en étoit de la Théologie , comme de la Philosophie , où l'on suivoit sans examen les Sentimens , que l'on enseignoit dans les Ecoles , depuis quelques siècles. Personne ne remontoit jusqu'aux sources , & l'on ne voyoit rien qu'au travers des traditions incertaines , ou fausses , que l'on débitoit comme des veritez incontestables. Le bon *Gerson*

*son* ne s'éleve point au delà, & décide de tout, par des idées Scholastiques; sans avoir d'égard ni à la Révelation, qu'il n'entendoit pas, ni à la droite Raison, qu'il ne consultoit point.

Pour revenir à nôtre Histoire, l'Université de Toulouse écrivit en MCCCCI. une longue Lettre au Roi, où elle blâmoit beaucoup l'Eglise Gallicane de s'être soustraite à l'obéissance de Benoît, & l'exhortoit à s'y soumettre de nouveau. L'Université de Paris, qui avoit approuvé cette soustraction, lui répondit par deux Lettres fort sérieuses, dont on trouve une dans le 2. Tome des Oeuvres de *Gerson* P. I. p. 88. & où elle fait voir, que l'Université de Toulouse faisoit mal de trouver à redire à ce que toute la France avoit fait. Néanmoins les Grands n'étoient pas eux mêmes d'accord entre eux là-dessus. Les Ducs de Berry & de Bourgogne soutenoient que l'on avoit bien fait; mais le Duc d'Orleans étoit ouvertement du parti de Benoît. Le Roi d'Arragon & celui de Sicile demandoient sa délivrance.

Cela obligea le Roi de France à convoquer une nouvelle Assemblée des Prélats & des Grands de son Ro-

yaume, pour le 15 de Mai MCCCC III. Cependant Benoît, ayant trompé ses gardes, se sauva le 12 de Mars à Château Renaud & en suite à Marseille; d'où il fit savoir sa liberté à ceux de son parti, & où les Cardinaux se rendirent près de lui.

Dans l'Assemblée de Paris, on trouva à propos, par les intrigues & par l'autorité du Duc d'Orleans, de se soumettre à Benoît, à ces conditions; 1. qu'il embrasseroit la voie de la *Cession*, en cas que son adversaire s'y soumit, qu'il mourût, ou qu'il fût chassé: 2. qu'il annulleroit tout ce qu'il avoit fait, pendant la soustraction, contre la France: 3. que tout le passé seroit oublié: 4. que les collations des Bénéfices, faites pendant la soustraction, par les Evêques, seroient approuvées & confirmées par Benoît: 5. qu'avant que cinq ans fussent échus, il feroit tenir un Concile de ceux qui lui obéissoient; pour traiter de la réunion de l'Eglise, & de la diminution des droits, que les Papes exigeoient de l'Eglise Gallicane; & que Benoît seroit obligé de se soumettre à ce Concile, auquel le Roi enverroit ses Ambassadeurs. Ces conditions ayant été portées à Benoît, il eut bien de la peine

ne à s'y soumettre , mais à la fin il fallut qu'il feignît de les accepter, en MCCCCIV.

Pour paroître rechercher la paix , il envoya à Rome des Ambassadeurs à son adversaire, pour y traiter d'accommodement ; mais Boniface ne les voulut pas recevoir , qu'ils ne le traitassent de Pape , ce qu'ils firent , pour le bien de la paix. Ils lui proposèrent de marquer un lieu , où lui & Benoît pourroient se trouver. Boniface , inquieté de ces Propositions , mourut subitement le 1. d'Octobre. \* C'étoit là une belle occasion d'éteindre le Schisme (ce que l'on peut dire de la mort de chèque Antipape) sans qu'il en coûtât rien à personne ; car enfin Benoît auroit très-volontiers reconnu les Cardinaux de Boniface, s'ils avoient voulu entrer dans son parti. Mais le point d'honneur de cette faction, qui ne prétendoit pas céder à celle d'Avignon , & l'esperance que chèque des Cardinaux avoit d'être Pape, empêchoient qu'ils n'eussent aucun égard pour les souhaits de toute la Chrétienté , & pour ce que leur propre Théologie demandoit d'eux. Ils ne prenoient, comme font bien des gens,

B 3

de

\* *Remarque de l'Auteur de la B. C.*

de la Religion, que ce qui leur étoit avantageux, & feignoient de souhaiter la réunion, dans le tems qu'ils recommençoient le Schisme tout de nouveau. Il est difficile de deviner ce qui se passoit dans leurs esprits, s'ils croyoient effectivement que le Pape fût ce qu'il prétend être; ou s'ils s'en moquoient, dans l'ame, en profitant seulement de la sottise des peuples, pour vivre dans l'éclat & dans les plaisirs. Mais il n'est pas moins difficile de comprendre comment toute la Chrétienté, ou une bonne partie, se croyoit obligée de tenir pour légitimes des élections de cette sorte, & de croire qu'elles étoient ratifiées dans le Ciel, qui conféroit au Pape élu toute la puissance qu'il s'attribuoit, dès que les Cardinaux l'avoient élu. C'est bien là que l'on devoit dire que *l'opinion est Reine du monde*, puis que de simples opinions, destituées même de toute vrai-semblance, mettoient l'Europe en crainte & en division. On vendoit & l'on achetoit bien cher des biens imaginaires; & l'on avoit peur de maux, qui ne subsistoient que dans le cerveau des hommes, & dont on n'avoit aucune certitude. Le mal est qu'on voit encore aujourd'hui jouer  
la

la même Comédie, dont les Acteurs trompent si bien les spectateurs, qu'ils la prennent pour une chose réelle; tant les hommes sont faciles à être dupez, & tant ils ont de peine à se guerir d'une erreur, qui a duré un peu de tems!

Les Ambassadeurs de Benoît ayant été mis en prison, par le Gouverneur du Château S. Ange, les huit Cardinaux, qui étoient à Rome élurent pour Pape *Cosmat Meliorat* de Sulmone, qui prit le nom d'*Innocent VII*. Chacun de ces Cardinaux, pour imiter ceux d'Avignon, avoit juré, qu'en cas qu'il fût élu Pape, il renonceroit à la Papauté pour terminer le Schisme, pourvû que Benoît en fit autant. Mais ils savoient assez que Benoît n'étoit pas homme à poser la tiare, pour le bien de la paix, & ainsi ils hazardoient peu, en faisant ce serment; qu'il étoit d'ailleurs facile d'éluder, par quelque distinction, dont les Théologiens de ce tems-là ne manquoient pas. L'Université de Paris écrivit là-dessus à Innocent, pour l'exhorter à chercher des moyens de finir le Schisme, & à délivrer les Ambassadeurs de Benoît. Innocent lui répondit par une Bulle, dans laquelle il disoit que les Ambas-

fadeurs de Benoît n'avoient rien proposé , pour terminer le Schisme , sinon qu'il falloit que les deux prétendants eussent une entrevuë ; qu'ensuite Boniface étant venu à mourir , ils avoient demandé à ces Ambassadeurs , s'ils avoient ordre de faire *Cession* au nom de Benoît , & qu'ayant répondu que non ; les Cardinaux de Rome avoient crû devoir proceder à l'élection d'un Pape , de peur que l'Eglise ne fût destituée de Chef. Pour ce qui regardoit l'emprisonnement des Ambassadeurs , ils n'avoient été mis en prison , que par leur faute ; parce que s'étant voulu retirer , le Gouverneur du Château S. Ange les avoit saisis , & que personne n'avoit été en état de les délivrer , à cause du tumulte , qu'il y avoit à Rome. Néanmoins ils ne purent obtenir leur liberté , qu'en payant cinq mille florins d'or.

Benoît avoit feint cependant de vouloir aller lui-même à Rome ; mais ses Ambassadeurs étant de retour , il témoigna qu'il avoit changé de sentiment. Néanmoins il voulut aller à Genes , comme pour être plus près de Viterbe , où Innocent s'étoit retiré , à cause de quelques desordres.

Il s'y rendit en effet au commencement

ment de l'année MCCCCV. & cependant il imposa des dîmes sur tous les biens Ecclesiastiques des pais de son obeissance ; mais le Recteur de l'Université de Paris s'étant plaint au Roi de cette imposition, & ayant appelé de l'Ordre du Pape , il fit en sorte qu'on ne payât pas ces dîmes. Dès lors l'autorité de Benoît diminua en France & l'on commença à avoir quelque commerce avec Innocent , qui apparemment savoit mieux faire son personnage.

Cette même année, *Gerson* fit devant le Roi un Sermon , que l'on voit au IV Tome, Partie II. sur ces paroles: *Vive le Roi.* Ce sont des Leçons Théologiques & Politiques assés libres, sur la conduite du Roi, sur la réformation de divers abus & sur la reconciliation des Ducs d'Orleans & de Bourgogne; qui vivoient dans une étrange division, & dont les effets furent très-funestes. Le Duc d'Orleans fut choqué de ce sermon, mais il consentit néanmoins à une espee de reconciliation avec le Duc de Bourgogne.

L'an MCCCC VI. comme on s'appercevoit tous les jours plus clairement que Benoît ne cherchoit nullement la paix, l'Université de Paris

s'éleva de nouveau contre lui, & dans une Assemblée, qui se fit en présence du Parlement & de plusieurs Prélats, il fut résolu que l'on feroit lacerer publiquement la Lettre de l'Université de Toulouse, écrite en faveur de Benoît; comme on le fit, en vertu d'un arrêt du Parlement, donné le 17 de Juillet. On parla ensuite de lui refuser tous les revenus, qu'il tiroit de France, & on conclut à lui ôter toutes les Annates, ou revenus des Evêchez & Bénéfices vacans, & de ne rien payer pour les droits de procure & de visite, que les gens du Pape faisoient payer. C'est ce qui fut résolu le 11. de Septembre, & le *Cardinal de Challant*, que Benoît avoit envoyé en France, ne le put point empêcher, quoi qu'il pût faire pour cela. L'Université prétendoit même que l'on se-coiât de nouveau l'obeïssance, dans laquelle on étoit rentré, mais cela fut réservé à une plus grande Assemblée. Cependant Innocent vint à mourir le 6. de Novembre, & les quatorze Cardinaux, qui étoient à Rome, après avoir renouvelé ce qui avoit été fait, dans la précédente élection, touchant la *Cession*, élurent *Ange de Corario*, Noble Venitien, Docteur en Théologie,

gie , qui prit le nom de *Gregoire XII.*

Sur la fin du même mois de Novembre ; il se tint à Paris une Assemblée du Clergé & de Docteurs en Théologie , où l'on disputa fortement en plusieurs séances , pour & contre Benoît , & où les uns éleverent l'autorité du Pape le plus qu'ils purent , & d'autres la diminuèrent beaucoup. Il fut enfin résolu de se soustraire, comme auparavant à l'obeissance de Benoît. Pendant que cette Assemblée se tenoit , il arriva à Paris des Ambassadeurs de Gregoire , & des Cardinaux Romains , qui témoignèrent qu'il n'avoit été élu , qu'à la même condition que son prédécesseur ; ce qui plût beaucoup au Roi & au Conseil.

On ordonna à l'Université de donner ses conclusions , sur les matieres , qui avoient été agitées , & elle les renferma en ces propositions , „ 1. qu'en  
 „ core qu'un Prélat & même un Pa-  
 „ pe n'auroit pas juré de céder , il est  
 „ néanmoins obligé de le faire malgré  
 „ lui , pour éviter le scandale : 2. qu'un  
 „ Pape qui a juré de le faire , est obli-  
 „ gé devant Dieu , de tenir son serment ,  
 „ lors que les Cardinaux le jugent ainsi ;  
 „ parce que ce serment regarde Dieu  
 „ principalement , & l'Eglise , en fa-  
 „ veur

„ veur de laquelle on doit rétablir  
 „ l'union ; & que point d'homme ne  
 „ peut dispenser de ce serment: 3. qu'un  
 „ Pape , qui l'a prêté & qui ne l'execu-  
 „ te pas , lors que les Cardinaux ju-  
 „ gent qu'il le doit faire , est parjure  
 „ à Dieu & aux hommes , qu'il a de  
 „ mauvais sentimens touchant la foi ,  
 „ qu'il peut comme suspect être accu-  
 „ sé d'hérésie , & s'il est opiniâtre ,  
 „ être condamné comme tel , par un  
 „ Concile : 4. qu'un Pape élu à con-  
 „ dition de se démettre , quand il en  
 „ sera besoin , sans quoi il n'auroit  
 „ pas été élu , doit se démettre , lors  
 „ qu'il en est requis solennellement,  
 „ ne doit plus être regardé comme  
 „ Pape , & qu'on peut se soustraire de  
 „ son obeissance , même sans déclara-  
 „ tion publique: 5. qu'un Pape agis-  
 „ sant contre son serment est notoi-  
 „ rement coupable , que son opiniâ-  
 „ treté , dans un crime notoire , est  
 „ une hérésie , en sorte qu'on doit le  
 „ tenir pour hérétique & le poursui-  
 „ vre comme tel : 6. que le parjure  
 „ étant un crime contre Dieu , & pou-  
 „ vant être puni , par les Princes tem-  
 „ porels , lors qu'ils s'élevent contre  
 „ un Pape de cette sorte & le contrai-  
 „ gnent de se démettre , ils font une

3) action méritoire devant Dieu , &  
 3) que la qualité de la personne n'y fait  
 3) rien , puis que , par ce qu'on a dit,  
 3) elle s'est rendue indigne du privile-  
 3) ge des Clercs & de la dignité Pa-  
 3) pale.

Le Clergé ordonna là-dessus , que  
 l'on prieroit le Roi de soustraire de  
 nouveau le Royaume à l'obeissance  
 de Benoît ; & c'est ce que le Roi fit ,  
 par un Edit , qui fut publié le 23 de  
 Mars MCCCXVII. Le Roi envoya,  
 en même tems , une Ambassade so-  
 lemnielle aux deux Papes , dans laquel-  
 le il y avoit quantité de Prélats , de  
 grands Seigneurs , & de Docteurs ,  
 entre lesquels étoit *Gerson* ; pour pres-  
 ser ces deux Adversaires d'entrer dans  
 la voie de la *Cession* , en dix jours ,  
 ou de s'accommoder autrement : &  
 pour leur dire qu'à faute de cela , on  
 ne les reconnoitroit plus. Grégoire  
 écrivit au Roi , qu'il étoit prêt de se  
 désister , pourvû que Benoît le vou-  
 lût faire de son côté. Benoît n'eut gar-  
 de d'accepter ce parti. Il ne fit que des  
 réponses équivoques , & tout ce qu'on  
 en put tirer fut une promesse en ter-  
 mes généraux , qu'il vouloit bien ce-  
 der de son droit , pour la paix de l'E-  
 glise ; mais il ne voulut jamais don-

ner par écrit une Bulle, dans laquelle il feroit la déclaration qu'on lui demandoit. Les deux Papes proposèrent diverses places, pour y avoir une entrevuë, mais ils ne tomberent d'accord de rien; de sorte qu'on s'apperçut bien-tôt qu'ils se moquoient de ceux qu'on leur avoit envoyez. Cela fit que, selon l'avis de l'Université, le Roi crut qu'il falloit de nouveau faire dire à l'un & à l'autre, que le Royaume de France ne les reconnoitroit plus, s'ils n'observoient les sermens qu'ils avoient faits.

Ils ne s'émurent nullement de cela. Grégoire se brouilla avec ses Cardinaux, parce qu'il en créa quatre nouveaux, contre la parole qu'il en avoit donnée aux anciens, de n'en créer point d'autres. Ils le laisserent à Luques, où il étoit, & se retirèrent à Pise, d'où ils appellerent au Concile de toutes les procédures que leur Pape fit contre eux, pour les faire revenir. Benoît répondit au Roi de France, par une Bulle d'excommunication, contre ceux qui continueroient à agir contre lui, qui fut condamnée en France. On y résolut, que sans differer davantage, le Roi feroit publier dans son Royaume *la Neutralité*; c'est ainsi qu'on

qu'on nomma la rejection de l'autorité des deux Antipapes. Benoît se retira en Catalogne & convoca un Concile à Perpignan, & Gregoire un autre à Aquilée; en protestant tous deux, qu'ils ne recherchoient que la paix. Le Roi de son côté fit tenir à Paris un Concile de l'Eglise Gallicane le 11. d'Août, dans lequel on regla ce qui concernoit la collation des Bénéfices & la discipline Ecclesiastique, pendant la *Neutralité*. Les Cardinaux eux mêmes furent si choquez de la conduite des deux Papes, que les deux Colleges se réunirent à Pise, & y publierent des Lettres datées du 14. de Juillet; dans lesquelles ils y convoquoient un Concile pour le 25 de Mai de l'année suivante, afin de travailler à appaiser les desordres de l'Eglise. Cependant une partie des Allemands, les Hongrois & les Bohémiens embrasserent aussi la *Neutralité*, en attendant qu'il n'y eût qu'un seul Pape.

Pour *Gerson*, qui étoit un homme modéré, il croyoit que pendant la *Neutralité* les Prélats devoient travailler à assembler un Concile, qui citât les deux Papes, & les obligéât de renoncer à la dignité Papale, ou par eux mêmes, ou par leurs Procureurs, & que

que s'ils ne vouloient pas le faire; les Cardinaux des deux Collèges firent une nouvelle élection d'un troisiéme, qui seroit confirmée par le Concile.

Celui de Perpignan se tint & ne finit qu'au mois de Février MCCCCIX. L'Assemblée étant beaucoup diminuée, ceux qui restèrent conseillèrent diverses choses à Benoît, pour procurer la paix, & sur tout d'envoyer des Légats aux Cardinaux réunis à Pise, avec un plein pouvoir de renoncer en son nom. Il promit de le faire, mais il n'exécuta point sa promesse.

2. Le Concile se tint ensuite à Pise, où il y avoit sept Cardinaux de Benoît, huit de Gregoire, & quantité de Prélats & de Docteurs. On y cita trois fois les deux Papes, qui n'ayant comparu, ni par eux mêmes, ni par leurs Procureurs, furent déclarés contumaces. A la quatrième séance, tenue le 15 d'Avril, les Ambassadeurs du Roi des Romains parurent dans le Concile, & protestèrent contre toutes ses procédures; parce qu'il avoit été convoqué, sans le consentement de ce Prince, à qui la convocation, comme ils le disoient, en appartenoit. Ils demanderent qu'on le transférât en un autre lieu, & promirent qu'en ce

cas-

eas-là *Gregoire* s'y rendroit , & qu'il se dépouilleroit du Pontificat , soit que Benoît fût présent , ou absent. *Charles Malatesta* , Prince de Rimini , promit la même chose , pour lui. Mais on n'eut d'égard à aucunes de ces promesses , de peur d'être trompé , comme on l'avoit été jusqu'alors. Dans les autres sessions , on proposa & on examina les chefs d'accusation , que l'on faisoit contre les deux Papes , & enfin dans la quatorzième , qui se tint le 5. de Juin , le Concile  
„ d'un consentement unanime déclara que les chefs d'accusation , proposés par les Promoteurs du Concile , contre les deux prétendants à la Papauté , étoient véritables & notoires , & que les deux prétendants étoient Schismatiques , fauteurs du Schisme , hérétiques & parjures , qu'ils scandalisoient l'Eglise , par une opiniâtreté manifeste , & qu'ils étoient déchus par-là même de tout honneur & exclus de l'Eglise ; mais que néanmoins le Concile , par cette sentence péremptoire , les dépouilloit du Pontificat , leur défendoit de prendre ce titre , & déclaroit l'Eglise Romaine vacante ; qu'il prononçoit que personne n'étoit  
„ obligé

„ obligé de leur obeïr , & défen-  
 „ doit de se soumettre à eux , de  
 „ les favoriser , ou de les secourir ;  
 „ & ordonnoit que ceux, qui desobeï-  
 „ roient à cette sentence, seroient ré-  
 „ primez par le bras séculier. Il dé-  
 „ claroit encore nulles les dernières  
 „ élections de Cardinaux , qui avoient  
 „ été faites par l'un , ou par l'autre  
 „ Pape.

Enfin les Légats de Pierre de la Lu-  
 ne ayant inutilement paru devant le  
 Concile, les Cardinaux présens élu-  
 rent *Pierre Philarete* de Candie , de  
 l'Ordre des Freres Mineurs, que l'on  
 appelloit ordinairement *le Cardinal de*  
*Milan*. Il se nomma *Alexandre V*. Il  
 confirma sur le champ tout ce que le  
 Concile avoit fait , & le ratifia encore  
 ensuite par une Bulle datée du 10 de  
 Janvier MCCCCIX.

Pendant que le Concile se tenoit  
 à Pise , Gregoire fit une Assemblée  
 de quelques Prélats à Udine , où il  
 fit déclarer son élection , & celle de  
 ses trois Prédecesseurs légitime , &  
 au contraire celle de Pierre de la Lu-  
 ne & de ses trois Prédecesseurs , é-  
 lus par la faction opposée , illégitime.  
 Enfin il déclara qu'il étoit prêt à  
 se déposer soi même , pourvû que

Pierre

Pierre de la Lune & Pierre de Candie en firent autant ; à condition néanmoins que l'élection , que l'on feroit d'un nouveau Pape , ne passeroit pour légitime , que lors qu'elle seroit faite par les deux tiers des suffrages des Cardinaux des deux partis. Afin qu'on pût convenir plus facilement du lieu , où l'on se trouveroit pour executer ce projet , il donna pouvoir de convoquer le Concile au Roi des Romains , à celui de Jerusalem & à celui de Hongrie ; qui étant ennemis , ne pouvoient presque convenir de rien entre eux , ce qui rendoit tout ce projet inutile. Mais bien-tôt après , il fut abandonné de presque tout le monde.

Alexandre , qui avoit soixante & dix ans mourut le 6. de Mars de l'an MCCCCX. & *Baltasar Cossa* lui succeda , par la faveur du Duc d'Anjou , Roi de Sicile , & prit le nom de *Jean XXIII.* Ce Pape , aussi bien que le précédent , furent reconnus en France , quoi qu'ils eussent ensuite quelques démêlez avec l'Université de Paris ; qui en ces tems-là faisoit des fonctions , que le Clergé de France auroit dû faire , en s'opposant aux usurpations des Papes , avec assez de  
cou-

courage. Pendant ces démêlez des Papes , il arriva en France une chose , qui y causa de grands desordres & qui eût de fâcheuses suites. C'est que le Duc de Bourgogne , fit assassiner à Paris le Duc d'Orleans, frere unique du Roi en MCCCCVII. Mais c'est de quoi nous parlerons , lors que nous dirons le contenu du Tome V.

3. Après le Concile de Pise , le Schisme bien-loin d'être diminué, se trouva augmenté , puis qu'au lieu de deux Papes , il y en avoit trois. La cause de Jean étoit sans doute la meilleure , & l'an MCCCCXI. il avoit convoqué un Concile à Rome , pour tâcher de mettre fin à ces desordres. Mais Ladislas, Roi de Naples , son ennemi s'étant rendu maître de Rome & des villes voisines , il fut obligé de proroger le Concile , sans en marquer le tems, ni le lieu. Ensuite après une conference qu'il eut avec l'Empereur Sigismond , dont il avoit imploré le secours, il convoca le Concile à Constance pour le 1. de Novembre MCCCCXIV. où il se rendit lui même, le 20 d'Octobre.

Le Roi de France y envoya des Ambassadeurs , entre lesquels étoit *Gerson*, qui y parut aussi au nom de  
l'Uni-

l'Université de Paris , dont il étoit alors Chancelier. Il y parut beaucoup & il ne s'y fit presque rien , sans sa participation. On ne put rien faire l'année MCCCXIV , parce qu'il y avoit trop peu de Prélats , que l'Empereur n'y étoit point , & qu'il y avoit peu d'Ambassadeurs des Princes Chrétiens. Sur la fin de l'année, les Légats de Grégoire & de Benoît s'étant présentés , dirent de leur part , qu'ils étoient prêts de faire la *Cession* , que l'on avoit tant demandée ; quoi qu'ils n'eussent rien par écrit là-dessus , & que ceux de Benoît en particulier parlaient plus obscurément. Ceux qui soutenoient Gregoire demanderent néanmoins que Jean XXIII. ne présidât point au Concile.

Au commencement de l'année MCCCXV. après une meure délibération , on tomba d'accord qu'il faisoit que les trois Papes se démissent volontairement ; Jean aussi bien que les autres , quoi qu'il eût été élu en conséquence de la déposition des deux premiers , par le Concile de Pise. Il y consentit , à condition que les autres en fissent de même ; mais on l'obligea de le promettre en termes simples , en cas que cela fût jugé nécessaire.

faire à la paix de l'Eglise. On vouloit même qu'il donnât par écrit à Sigismond; qui alla s'aboucher avec le Roi d'Arragon, pour savoir ce qu'on feroit de Benoît, qui étoit en ses Etats; une procuration, pour renoncer de sa part. Il la refusa & offrit seulement de se trouver en un lieu, qui seroit nommé pour traiter de la paix avec Pierre de la Lune; mais le Concile croyant qu'il ne cherchoit qu'un moyen de s'échapper, trouva à propos qu'il demeurât à Constance. Cependant il s'échappa & se retira à Schafouse, qui étoit alors au Duc d'Autriche, qu'il avoit engagé à embrasser son parti.

L'Assemblée l'ayant appris tint sa 3. séance le 25. de Mars, & déclara que le Concile n'étoit nullement dissout, par l'absence de Jean XXIII. qu'il demeureroit assemblé, jusqu'à l'extinction du Schisme, ou jusqu'à ce qu'il trouvât à propos de se transférer ailleurs, & qu'aucun Prélat ne partiroit sans la permission de l'Assemblée. Dans la 4. séance, qui se tint le 30 du même Mois, le Concile déclara  
 „ qu'étant assemblé légitimement, par  
 „ le S. Esprit, & faisant un Concile  
 „ général, qui représentoit l'Eglise  
 „ Ca-

„ Catholique militante, il tenoit son  
 „ autorité immédiatement de Jesus-  
 „ Christ, à laquelle chacun, de quel-  
 „ que qualité & condition qu'il fût,  
 „ quand même il seroit revêtu de la  
 „ dignité Papale, devoit se soumettre,  
 „ en ce qui concerne la foi, l'exstir-  
 „ pation du Schisme & la réformation  
 „ générale de l'Eglise de Dieu, dans  
 „ son Chef & dans ses membres :  
*Quod ipsa Synodus in Spiritu Sancto  
 congregata legitime, generale Concilium  
 faciens, Ecclesiam Catholicam militan-  
 tem representans, potestatem à Christo  
 immediatè habet, cui quilibet cujus-  
 cumque statûs, vel dignitatis, etiamsi  
 Papalis existat, obedire tenetur in his  
 quæ pertinent ad fidem & exstirpati-  
 onem dicti Schismatis, ac generalem re-  
 formationem Ecclesiæ Dei, in capite &  
 in membris.* C'est ainsi que ce décret  
 se trouve dans des MSS. écrits de ce  
 tems-là, dans le traité de Gerson de la  
*Puissance Ecclesiastique*, au Tome II.  
 part. 2. pag. 131. & dans un Sermon  
 qu'il fit à Constance p. 357. C'est donc  
 mal à propos que feu Mr. Schelstrate  
 souûtenoit que les Peres du Concile de  
 Bâle avoient ajoûté ces mots, *ac ge-  
 neralem reformationem Ecclesiæ Dei,  
 in capite & in membris.*

On

## 48 BIBLIOTHEQUE

On fait que les trois Papes furent enfin déposez de gré, ou de force, & qu'on élut *Othon Colonne*, qui prit le titre de *Martin V.* le 9. de Novembre MCCCXVIII. Gregoire mourut, avant la fin du Concile, & Jean s'étant allé jeter aux pieds de Martin, obtint de lui qu'il seroit Doyen des Cardinaux. Dans le fonds, il avoit été élu plus canoniquement que les autres, & méritoit d'être mieux traité. Pour Benoît, il mourut dans son opiniâtreté, au Château de *Paviscbola*, en Aragon, l'année MCCCXXIV. Son parti lui voulut élire un Successeur, qui prit le nom de *Clement VIII.* & qui fut obligé de se désister de ses prétensions en MCCCXXIX. qui fut l'année de la mort de *Gerson*.

2. Le second Livre des *Gersoniana* contient les vies de *Jean Gerson*, de *Pierre d'Ailly*, de *Nicolas de Clamengis*, & de quelques autres, dont l'Auteur parle en peu de mots.

JEAN CHARLIER nâquit l'an MCCCLXIII le 14 de Decembre, dans un petit village du Diocèse de Rheims, près de Rhétel, qui se nomme GERSON, d'où il a tiré le nom de *Jean de Gerson*, selon l'usage de ce tems-là. Il alla étudier à Paris en  
MCCC

MCCCLXXVII, & il fut Procureur de la nation Françoisé, l'an MCCC LXXXIII & le suivant. N'étant encore que Bachelier, il fut entre les Députés de l'Université qui allèrent se plaindre à *Clement VII.* à Avignon en MCCC LXXXVII. de *Jean de Montefon*, dont on a parlé. En MCCC XCII. il fut fait Docteur en Théologie, & l'année suivante ou, selon d'autres, deux ans plus tard, Chancelier de l'Université, à la place de *Pierre d'Ailly*, qui quitta cet emploi. Peu de tems après, il fut fait Doyen de Bruges, par la faveur du Duc de Bourgogne.

Il s'aquitta de l'emploi de Chancelier, avec beaucoup de soin & d'honneur. Il n'y rechercha que l'avantage de l'Académie, la paix de l'Eglise, le repos du Royaume de France & l'avancement des études. Il ne laissa pas d'y avoir de grands chagrins, qu'il décrit lui même au Tom. IV. Part. 27 col. 725. dans un Ecrit, dans lequel il dit les raisons pour lesquelles il avoit dessein de se démettre de la Charge de Chancelier: Il y remarque qu'il étoit obligé de faire diverses choses contre sa conscience, & qu'il ne croyoit pas bonnes, ou de s'exposer à de grands dangers. Cependant le Duc de Bour-

gogne , qui ne prévoyoit pas ce qui arriveroit dans la suite , ne lui permit pas de quitter cette charge.

*Gerson* fut plusieurs fois envoyé aux Antipapes , pour les porter à la paix , & composa plusieurs discours & divers Ouvrages , pour tâcher de la procurer. Il fut même au Concile de Pise , où il félicita , par un discours exprès , Alexandre V. de son élection. Etant de retour à Paris , il se crut obligé en conscience de détester publiquement l'assassinat , qui avoit été commis dans la personne du Duc d'Orleans , par ordre du Duc de Bourgogne , quoi qu'il eût beaucoup d'obligation à ce dernier. Il préfera en cela l'interêt de la Verité & de la Justice à son interêt particulier , & mérite à cet égard beaucoup de louange ; sur tout si l'on considère que le Duc de Bourgogne étoit alors tout puissant en France. Comme le peuple de Paris étoit pour ce Prince , & qu'il vint à s'exciter , dans cette ville , une sédition ; la populace chercha *Gerson* , pour le tuer , & il fallut qu'il se cachât sur les voutes de Nôtre-Dame , pendant quelques jours. Ses meubles furent pillés , dans ces desordres ; ce qui fut sans doute une perte  
sen-

sensible pour lui , qui n'étoit nullement riche ; comme il paroît par le discours qu'il fit , pour se démettre de la charge de Chancelier.

Le Duc de Bourgogne engagea , en ce tems-là , un Docteur de Paris , nommé *Jean Petit* , qui avoit étudié à ses dépens , & qui étoit beaucoup moins sincere , ou moins éclairé que *Gerson* , à défendre ouvertement l'assassinat du Duc d'Orleans , comme une chose permise. Ce Docteur fit un Ouvrage , pour cela , qui fut déferé à l'Université , qui le condamna & chargea *Gerson* de faire savoir ses sentimens au Roi , comme il le fit dans un long sermon François , qui est dans la 2. Part. du IV Tome col. 657. & suiv. sur ce texte , *Rex in sempiternum vive*. Après y avoir donné plusieurs leçons , sur le gouvernement , à Charles VI. qui n'étoit guere en état d'en profiter ; il y réfute *Jean Petit* , en réduisant ses sentimens en plusieurs propositions , dont la principale est conçue en ces termes : *chascun tiran doit & peut estre loüablement & par mérite occis de quelconque son vassal , ou sujet. & par quelconque maniere , mesmement par aguettes , & par flateries , ou adulations ; nonobstant quel-*

*conque jurement, ou confédérations faites envers lui, sans attendre la sentence, ou mandement de juges quelconques.* † Gerson réfute fort bien cette proposition & les autres, & il est étonnant que le Duc de Bourgogne osât appuyer de si dangereuses maximes. Mais rien n'en fait mieux voir la fausseté, que l'assassinat du Duc de Bourgogne lui-même, commis par ordre du Daupin en MCCCCXIX. malgré la parole qu'il lui avoit donnée de ne lui faire aucun mal. Les partisans de la Maison de Bourgogne ne pouvoient rien dire, contre la conduite du Daupin, que l'on n'eût dit, contre celle du Duc de Bourgogne; & si le livre de *Jean Petit* étoit bon, c'étoit une Apologie aussi légitime pour le Daupin, que pour ce Prince. C'est là un caractère assuré du Mensonge & de l'Injustice, de n'être utiles à ceux qui les employent, qu'en quelque occasion particulière, & de les ruiner en suite, dès qu'on les tourne contre eux; au lieu que la Verité & la Justice ne peuvent jamais nuire à ceux qui les ont constamment suivies, & qu'elles sont toujours également avantageuses à la Société.

Gerson fit en sorte que l'on nom-  
mât

† Remarque de l'Auteur de la B. C.

mât des Juges, pour connoître de la doctrine de *Jean Petit*, & qu'on leur joignît des Docteurs en Théologie; entre lesquels il fut lui-même, comme représentant l'Université. Les propositions de *Petit* furent censurées & son livre condamné au feu. Le Duc de Bourgogne eut néanmoins la hardiessé d'appeller de ce jugement au Pape; mais à cause des désordres des Antipapes, le Concile de Constance en prit en suite connoissance. Le credit du Duc de Bourgogne étoit si grand, que quoi que pût faire *Gerson*, agissant dans cette Assemblée au nom du Roi & de l'Université, il n'y put pas obtenir la condamnation solennelle d'une si mauvaise doctrine; parce que l'affaire ayant été tirée en longueur & Martin V. ayant été élu Pape, il ne pensa qu'à jouir de sa dignité & rompit l'Assemblée. *Gerson* n'oublia rien, pour en obtenir un jugement, & fit tout ce qui dépendit de lui pour cela, sans se mettre en peine des suites. Il harangua, il écrivit, il cria, il protesta, mais tout fut inutile; les interêts présens & la crainte du Duc de Bourgogne, l'emportèrent sur tout ce qu'il put dire.

Il ne se méla pas seulement de cela,

mais comme il étoit dans le Concile, en qualité d'Ambassadeur du Roi de France, & de Député de l'Université de Paris & de l'Eglise de Sens, il eut part à tout ce qui s'y passa. Il agit avec vigueur, contre Jean XXIII. & disputa beaucoup contre les sentimens de *Jean Hus* & de *Ferôme de Prague*, & en pressa la condamnation. † Son zele le rendit même suspect à ces gens-là, comme il paroît par ces paroles du Cardinal *Zabarella*, qui font voir aussi la haute estime, dans laquelle étoit *Gerson*. " Vous dites, disoit-il, aux Hussites, que le Chancelier de Paris vous est suspect, qui est néanmoins un si excellent Docteur, qu'à peine s'en trouve-t-il un semblable, dans toute la Chrétienté : *Cancellarium Parisiensem dicitis vobis suspectum existere, qui tamen usque adeò superexcellens Doctor est, qualis in tota Christianitate vix reperiri queat.* Il faut entendre ces loüanges, par rapport aux tems & aux lieux; & c'est là le sens de toutes les loüanges des hommes, qui sont toujours relatives. Selon que les idées de ceux qui louent sont plus, ou moins grandes, & plus, ou moins exactes, leurs loüanges, dans

† Remarque de l'Auteur de la B. C.

dans quelques termes qu'elles soient conçues, doivent être entendues différemment & par rapport à ces idées. C'est à quoi il faut bien prendre garde, en lisant l'Histoire, & sans quoi on seroit perpétuellement trompé ; dans les jugemens que l'on feroit de ceux, qui ont fait du bruit en leur tems.

Le Concile étant congédié, *Gerson* sortit de Constance le mois de Mai de l'an MCCCCXVIII. & au lieu d'aller à Paris, qui étoit alors entre les mains des Anglois & du Duc de Bourgogne, il se retira à Lion, en habit de Pèlerin, auprès d'un de ses freres, qui étoit Prieur des Celestins, en cette ville, où il mourut le 12. de Juillet, MCCCCXXIX.

Après la vie de *Gerson*, on trouve celles de *Pierre d'Ailly*, de *Nicolas de Clamengis* & de quelques autres ; mais on ne s'y arrêtera pas, parce qu'outre qu'il n'y a ici que quelques uns de leurs Ecrits, on trouvera ces mêmes vies en François, dans la *Bibliothèque Ecclesiastique* de Mr. Du Pin.

3. Le livre troisième des *Gersoniana* contient un précis abrégé de ce qu'il y a dans chaque Tome des Oeuvres de *Gerson*, & une longue Dissertation

sur l'Auteur du Livre de l'*Imitation de Jesus-Christ*; dans laquelle Mr. du Pin rapporte les raisons, que l'on a eues de l'attribuer à *Gerson*, ou à *Thomas à Kempis*, & après un examen fort circonstancié, il laisse la chose entièrement indécise.

4. Le livre quatrième est un Extrait de la doctrine de *Gerson*, sur toute la Théologie. Il est divisé en quatre Chapitres, dont le I. contient ses sentimens sur les dogmes de la Religion Chrétienne, le II. ce qui regarde la Discipline Ecclesiastique, le III. ce qui concerne les mœurs & le IV. ses pensées sur la Théologie Mystique, & sur la Vie Contemplative.

Ceux qui souhaiteront d'avoir quelque idée de la doctrine de *Gerson*, & qui n'ont pas le tems de lire ses Oeuvres, pourront trouver leur compte en cet Abregé, qui est conçu ordinairement dans les propres termes de l'Auteur. Les parties, qui paroissent les plus curieuses, sont celles qui regardent la Discipline Ecclesiastique, & la Théologie Mystique; à cause des erreurs anciennes & modernes, que *Gerson* y a attaquées.

Après ce recueil, on trouve la Dédicace de l'Edition de l'an 1521, la

la Vie de *Gerson*, les jugemens avantageux, que l'on a faits de lui, & son Apologie, pieces que l'on avoit déjà vuës, dans les autres Editions.

Les Traitez du 1. Tome sont divisez en trois classes, dont la premiere contient ce qui regarde la methode de traiter la Théologie, ses Regles & ses Fondemens; la seconde ce qu'il a écrit contre l'*Astronomie Théologizée*, comme il la nomme, & contre la Magie; desquelles on étoit fort entêté en France, en ce tems-là, & la troisieme des traitez de Théologie, concernant les dogmes mêmes. Dans la 1. Partie, les Traitez de l'*examen des Esprits*, & de la distinction des vraies & des fausses visions & quelques autres de la même nature, qui suivent, méritent d'être lus avec soin; sur tout par ceux qui donnent légèrement dans les nouvelles révélations. On croit que l'Auteur les avoit faits, pour empêcher que le Concile de Constance ne confirmât la Canonization d'une Dame Suedoise, qu'on nomme à présent *Sainte Brigide*; mais on n'eut aucun égard aux rémontrances de notre Auteur, & les visions prétendues de cette Suedoise passerent pour bonnes.

## 58 BIBLIOTHEQUE

Il y a ensuite un *Appendix*, qui contient. 1. Divers traités dogmatiques de *Pierre d'Ailly*, Cardinal de Cambrai, touchant les matières agitées en ce tems-là. Ces Ouvrages n'avoient point encore été imprimés, excepté quelque peu, que l'on a mis à la fin. 2. On voit ici un Ouvrage de *Jean de Courte-cuisse*, Docteur de Paris, touchant la Foi, l'Eglise, le Pape & le Concile Général. Cette pièce a été tirée d'un MS. de S. Victor. 3. Il y a les réponses de *Jean de Varennes*, Curé dans le Diocèse de Rheims, aux chefs des accusations que l'on faisoit contre lui. Il avoit écrit ces réponses l'an MCCCXCVI. auquel il étoit en prison. Il y a quarante sept chefs d'accusation contre sa doctrine, ou sa conduite. Comme c'étoient ses sermons, que l'on accusoit, il nie d'avoir dit ce dont on le censuroit, ou il explique autrement ce qu'il avoit dit. Par exemple † on l'avoit accusé d'avoir dit *que nous n'avons point de Pape fors Dieu, & la Vierge Marie notre Papesse & que l'Eglise est veuve*. Il répond que ç'avoit été dans le tems de la soustraction à l'obéissance de Benoît qu'il avoit parlé de ces matières, &

† *Art. VI.*

& qu'il avoit dit ces paroles à ses Paroissiens: *Bonnes gens ne vous disconfortez pas, car à Pape ne poons faillir: car le doux Jesus est nôtre vrai Pape & Chief de l'Eglise. Et à la très-douce Vierge Marie aussi ne poons faillir, à Dame & maistresse de tout le monde, & ce mestier fait à Papesse. Comme elle soit Roine du Ciel & de la terre & par consequent de l'Eglise, comme Chief & Papesse.* Pour le veuvage de l'Eglise, il répond qu'il avoit seulement dit qu'elle étoit *comme Veuve.* Le veritable crime de cet homme là, étoit d'avoir trop fortement crié contre les mœurs du Clergé, & sur tout contre les Prêtres concubinaires. Il accuse ouvertement de cruauté & de tyrannie *Gui de Roya*, Archevêque de Rheims, qui l'avoit fait mettre en prison. On a raison de croire que ce n'étoit pas sans sujet, puisque ce Prélat avoit eu consécutivement trois Evêchez; ceux de Verdun, de Dole & de Chartres; & trois Archevêchez, ceux de Sens, de Tours & de Rheims. Il étoit d'ailleurs l'un des plus grands partisans de Benoît XIII. Un homme si peu scrupuleux étoit capable de tout. Il est vrai que *Gerson* blâme *Varenes* d'avoir manqué d'humilité & de discretion,

tion, lors qu'après l'avoir loué de son zele & de sa pauvreté Apostolique, il dit qu'il auroit produit de grands fruits, s'il avoit été accompagné de l'Humilité, & de sa Fille la Discretion, *si fuisset comes Humilitas & filia ejus Discretio*. Il parle ainsi dans une lettre à l'Evêque de Cambray; & dans son livre de l'examen des Esprits, il le joint à *Jean Hus*, & dit de l'un & de l'autre, que dans le fonds ils n'avoient pas été tels, qu'ils avoient d'abord paru. Mais si *Gerson* n'étoit pas entêté de l'autorité Papale, il l'étoit beaucoup de celle de l'Eglise, & des dogmes reçus dans l'Ecole.

II. TOMUS II. *ea complectens, quæ ad Ecclesiasticam πολιτειαν, & disciplinam pertinent.* coll. 1164.

LE second Tome, qui traite des matieres, qui concernent la Discipline Ecclesiastique, est divisé en cinq Parties, dont la premiere renferme les traitez, que l'Auteur a écrits, touchant le Schisme, jusqu'au Concile de Constance.

La seconde contient les traitez faits, pendant la tenue du Concile de Constance, ou un peu auparavant. Ce sont les traitez, où l'on voit le plus de fermeté & de courage. Le premier *des*  
ma-

*manieres de réformer & d'unir l'Eglise*, dans le Concile Universel, a été tiré d'un M.S. de Helmstad, & publié dans l'histoire du Concile de Constance en 1696. *Gerson* y parle à *Pierre d'Ailly* & comme ils étoient bons amis, il lui découvre ce qu'il pensoit avec assez de confiance, touchant la dépravation des Mœurs & de la Discipline, que l'on voyoit alors dans toute l'Eglise. Il y détruit l'autorité du Pape, & élève celle du Concile, qu'il soutient pouvoir être convoqué par l'Empereur. Il y vouloit casser les trois mauvais Papes, qui étoient alors, pour en mettre un bon; & cette idée fut suivie, pour ce qui regarde la déposition, mais celui qu'on mit fut tout de même, que les précédens, & jouit seul de ce que les trois avoient partagé entre eux. Dès qu'il fut élu, il ne voulut plus entendre parler de réformation. On voit ensuite un sermon, que *Gerson* fit dans le Concile de Constance, après que Jean XXIII. se fut retiré. Il y exhorte les Peres du Concile à s'aquiter bien de leurs devoirs.

Mais le traité *de Ausferibilitate Papæ* est celui, qui a fait le plus de bruit; parce que ce titre sembloit promettre, qu'on pourroit se passer de Pape, &

## 62 BIBLIOTHEQUE

que c'est une piece hors d'œuvre , dans le bâtiment de l'Eglise ; qu'on en pourroit ôter , sans qu'elle y perdît rien & même qu'elle y trouveroit son compte. Ce n'est pas néanmoins là le dessein de l'Auteur. Il ne s'est jamais élevé jusqu'à une verité , si inconnue à son siecle ; dont il fait ordinairement les opinions , sans examen. Il veut seulement faire voir qu'il peut arriver que l'Eglise soit quelque tems sans Pape & qu'en certains cas elle le peut déposer. Il renferme toute sa doctrine en vingt considerations. Cet Ouvrage avoit été composé au tems du Concile de Pise , mais l'Auteur ne le produisit qu'au tems de celui de Constante.

Je ne m'arrêterai pas aux autres traittez , dont on ne pourroit donner ici que les Titres ; parce qu'il faudroit trop s'étendre , s'il falloit parler de chacun en particulier. Ajoutez à cela que , pour la matiere , il y a peu de chose , qui soit de quelque utilité , que ceux qui ont un peu de connoissance de la Théologie ne sâchent communément ; & que pour la méthode , l'Auteur est si long & si Scholastique , & que son tour & son stile sont si mauvais , que l'on auroit de la peine à en  
suf-

souffrir des Extraits en François. Ces livres sont bons pour ceux , qui sont accoûtumés à la Scholastique , qui ont du loisir , & qui veulent savoir , par curiosité, ou pour d'autres raisons, l'Histoire & les sentimens du XIV. & du XV. Siecle.

La troisiéme partie de ce Tome contient les traitez , qui regardent la Pénitence , & le Tribunal de la Confession ; comme sont ceux du pouvoir de lier & de délier, de la maniere de confesser, & sur tout de faire confesser le peché de Mollesse. Supposé que la Confession Auriculaire fût nécessaire , il ne faudroit néanmoins pas écrire de semblables traitez, où il faut dire nécessairement des saletez , qui font rougir , & qui ne peuvent que salir l'imagination de ceux qui les lisent. Telles sont encore les subtilitez Scholastiques & souvent ridicules , touchant les pollutions du jour & de la nuit , que l'on trouve dans nôtre Auteur , au T. III. de ses Oeuvres.

La quatriéme partie est formée des traitez , qui regardent les devoirs particuliers des Ecclesiastiques , & des autres Fideles , selon la condition de chacun. Il y a de fort bonnes leçons pour tous les états ; mais elles sont courtes &

& un peu générales ; excepté celles que l'on trouve dans les Sermons , dont il y a plusieurs ici , & où l'Auteur est d'ordinaire long & *verbeux* , pour me servir de ce mot Latin , auquel nous n'en avons point de semblables en François. C'étoit un défaut de ce tems-là , de ne venir au fait , que le plus tard , que l'on pouvoit , & de ne parler que de choses générales.

Depuis le Siecle XI. quelques faux dévôts avoient introduit la coutume de se fustiger soi-même , & l'on regardoit communément en ce tems-là ceux qui en usoient ainsi , comme des gens d'une grande pieté ; sans prendre garde , s'ils se défaisoient par-là des vices de l'esprit , ce qui n'arrivoit presque jamais. Un Prédicateur célèbre nommé *Vincent Ferrier* approuvoit beaucoup cette maniere de pénitence , ce qui fit que *Gerson* lui écrivit , pour le ramener à des sentimens plus raisonnables. Il fit même un petit ouvrage , *contre la secte des Flagellans* , que l'on trouve ici ; où il n'approuve de flagellation , que celle qui se fait par ordre du Supérieur.

La cinquième & dernière partie de ce Tome est composée des traitez de *Gerson* , sur la Discipline Monastique.

&

& la perfection de la vie Religieuse. Il censure † avec raison, entre plusieurs autres choses, l'opinion, où étoient certaines gens qu'un homme endetté & qui retenoit le bien d'autrui, de mauvaise foi, pouvoit, en se faisant Moine, ne point payer ses dettes & frustrer ses Créanciers en bonne conscience. C'étoit un cas, qui étoit arrivé chez les Chartreux, & que *Gerson* proposa à l'Université.

Il y a aussi, à la fin de ce Tome, un Appendix de divers traitez & pieces touchant le Schisme, la réformation des mœurs de l'Eglise, (car pour les Dogmes il n'en parle point) & l'autorité du Concile. On y voit 1. un Conseil de *Jean de Langestein de Hesse*, Vice-Chancelier de l'Université de Paris, touchant la réunion & la réformation de l'Eglise: 2. des Lettres de *Jean de Varennes*, dont on a parlé, à Benoît XIII. & aux Cardinaux, pour les porter à finir le Schisme, & quelques réponses de ce Pape, pleines de simulation & d'hypocrisie: 3. des Lettres & des traitez de *Pierre d'Ailly*, touchant l'exstinction du Schisme & la réformation de l'Eglise: 4. des discours de *Jaques Almain*, touchant

† Col. 730. & seqq.

chant la puissance Ecclesiastique : 5. d'autres de *Jean Major* sur la même matiere, où il tâche de réduire l'autorité du Pape à ses justes bornes, & à l'égard du spirituel & à l'égard du temporel, selon les idées que l'on en avoit alors.

III. TOMUS III. *Complectens Opera Moralia.* coll. 1600.

CE Tome, qui contient les Ouvrages Moraux de *Gerson*, est divisé en trois parties.

La premiere commence par le traité de la vie spirituelle de l'Âme, renfermé en six leçons de Théologie, qui est suivi des *Regles Morales*, qui contiennent un abrégé Scholastique de la science des Mœurs ; des définitions des termes de cette Science ; des traités des Passions de l'Âme ; des Motifs par lesquels on agit, & de plusieurs autres de moindre importance. Sur la fin, on trouve les Traités de *Pollutione nocturna & diurna*, dont j'ai déjà dit un mot. \* Il vaudroit bien mieux que l'on se contentât d'exhorter en général à la chasteté, & de donner des préceptes propres à l'entretenir, parmi les Chrétiens ; que de discourir subtilement sur des pollutions involontaires, & de blesser la pudeur des Lecteurs, par ces sortes de

\* Remarque de l'Auteur de la B. C.

de recherches. Mais il faudroit sur tout n'engager personne à promettre le célibat, sans favoir s'il pourra tenir sa promesse, & ne contraindre même qui que ce soit à tenir ce que Dieu n'a commandé nulle part, qui ne sert de rien à la Societé Humaine, & que l'on reconnoît souvent ensuite avoir promis témérairement. Pour ne pas dire ici les grandes utilitez, qui en revien- droient à tout le Christianisme, cela nous auroit au moins épargné quantité de traitez pleins de saletez, que l'on trouve dans les Ecrits des Docteurs Scholasti- ques, & Casuistes, sur des accidens qui arrivent à ceux vivent dans le célibat. Mais il y a de l'apparence que bien des gens, qui avoient fait voeu de célibat, se plaifoient à parler de ce qu'ils ne devoient pas favoir, & qu'ils devoient laisser à la discretion des personnes mariées; sans s'échauffer l'imagination, en parlant de choses, dont ils ont fait voeu de s'abstenir. C'est ce qui a produit tant de livres des Casuistes, qui font voir qu'ils n'étoient que trop habiles sur ces matieres, comme par exemple ceux de *Sanchez*. *Gerson* n'étoit pas venu à ce comble de raffinement de la Théologie Casuistique, en matiere d'Impureté, mais il en a de beaux commencemens. La

La seconde partie de ce Tome contient les Ouvrages de l'Auteur , concernant la Théologie Mystique , & cette Pieté des Cloîtres , qui consiste plutôt en pensées, qu'en actions. On prétend que *Gerson* étoit un grand Maître , en cette sorte de Science , & l'*Imitation de Jesus Christ* , qu'on lui a attribuée , est si fameuse , en matière de livres spirituels , qu'il faut qu'on l'ait crû capable d'écrire d'une manière très-sublime là-dessus. Il y a à la fin l'*Alphabet de l'Amour Divin*, qui n'est pas de *Gerson* , mais qui est tiré en partie de ses Ecrits.

\* Cette Théologie , qui est née parmi des Solitaires , qui amusoient leur fainéantise spirituelle , par cette sorte de pensées , a fait beaucoup de bruit depuis les disputes de l'Amour Divin. Si , lors qu'il n'y a point de dessein de tromper les autres , & de passer pour ce qu'on n'est pas , elle sert à occuper des gens détachés des sens , de pensées pieuses , & à les guerir de leurs vices , comme on le dit ; elle est néanmoins de la portée de très-peu de gens , & par conséquent d'une très-petite utilité aux Sociétez Chrétiennes. Il s'y glisse facilement de la Mélancolie ,

\* Remarque de l'Auteur de la B. C.

& souvent même du trouble de cerveau ; comme *Gerson* l'a remarqué dans son traité de *l'examen des Esprits*. On croit avoir des visions divines , lorsque l'on songe , & l'on confond ses imaginations avec de véritables inspirations. La piété simple & populaire de l'Évangile a , ce me semble , assez d'étendue , pour occuper toutes nos méditations ; & la pratique qu'il en faut faire tous les jours , & à toute occasion , n'est pas si facile , avant qu'on en ait contracté l'habitude , par un long exercice de la vertu , que les prétendus Spirituels se l'imaginent quelquefois. Aussi les voit-on souvent négliger les plus essentiels devoirs du Christianisme , pendant qu'ils croient surpasser de beaucoup ceux qui , ignorant leurs spiritualitez chimeriques , vivent infiniment mieux qu'eux. Je suppose ici que l'on se jette dans les spiritualitez de bonne foi , & que l'on croye ce que l'on dit ; mais il y a eu bien des gens de cette sorte , qui ont tâché de tromper les autres par-là. Je n'ai garde de condamner ceux qui observant religieusement les devoirs ordinaires de la vie Chrétienne , repaissent leur solitude de pensées pieuses , & se purifient véritablement de leurs

vices. On ne peut que louer des personnes de la sorte ; mais il faut que les autres devoirs aillent les premiers. Je ne saurois regarder comme des gens fort avancez dans la pieté, ceux qui trempent leurs mains dans le sang innocent de *Jean Hus* & de *Jerôme de Prague* & qui conseillèrent à l'Empereur Sigismond de leur manquer de parole , après leur avoir donné des Saufconduits , afin de les faire bruler. Ceux qui étoient si peu Théologiens, que de ne reconnoître pas que ces gens-là avoient raison , dans la plupart de ce qu'ils disoient , & qu'ils méritoient qu'on eût égard à leurs plaintes ; & même si peu humains , que de les faire brûler pour des erreurs, supposé que c'en fussent ; parlent en vain de l'union de l'esprit avec Dieu & de l'amour de la Verité, dont ils n'avoient que très-peu de connoissance , & dont ils décidoient néanmoins en dernier ressort. Tout l'honneur qu'on peut leur faire c'est de les regarder comme des ignorans & des fanatiques, qui faisoient beaucoup de mal, sans le savoir.

Cette seconde partie du Tome III. est suivie d'un *Appendix* des Oeuvres Spirituelles de *Gerson* en François, &  
de

de ses Sermons, dont une partie a été traduite en Latin. Mr. *Du Pin* ne paroît pas avoir grande estime pour cet *Appendix*; mais comme il vouloit publier toutes les Oeuvres de *Gerson*, il falloit y mettre ceci, aussi bien que le reste.

La troisième partie enfin comprend ses Sermons, faits aux jours de diverses fêtes. Ils sont la plupart assez longs, & devoient fatiguer les Auditeurs, s'ils ont été prononcez, comme on les voit à présent. Le bon homme prenoit plaisir à parler, & les paroles ne lui manquoient pas; quand il s'agissoit de traiter quelque matiere Scholastiquement, comme il fait par tout. Cette sorte d'Ecrits pourroit beaucoup servir dans les Monasteres, où l'on en imposeroit la lecture, par pénitence, aux Freres, qui commettent quelque faute; car pour les autres ce seroit un peché mortel, que de les détourner par-là de quelque meilleure lecture.

IV. TOMUS IV. *continens Exegetica & Miscellanea.* coll. 868. outre 46. pagg. d'Indice.

LE dernier Tome des Oeuvres de *Gerson* est divisé en deux parties, dont la premiere contient l'explication des Pseaumes Pénitentioux, celle du Cantique

tique des Cantiques , une Harmonie des quatre Evangiles , & un Commentaire sur le *Magnificat*. Pour les explications, comme elles n'ont presque rien de litteral, mais qu'elles sont toutes allegoriques, anagogiques, ou morales & exprimées à la scholastique ; elles sont plus propres, en nous apprenant de quelle maniere on expliquoit l'Écriture en ce tems-là, à nous faire rendre graces à Dieu des lumieres qu'il nous a données, au lieu des ténèbres qui couvroient alors toute l'Europe, qu'à nous instruire du sens des Livres Sacrez. On peut dire encore que c'est là l'un des principaux usages, que les Protestans doivent faire de cette sorte d'Écrits. On a néanmoins sujet de s'étonner que *Gerson* ait pû faire l'*Harmonie*, dont on a parlé, & qu'il nomme *Monotessaron*, où il fait une narration suivie, composée des paroles des quatre Évangelistes. Quoi que nous ayons des Harmonies, infiniment meilleures que celle-là, il est néanmoins le premier, qui, dans ces derniers siècles, ait rompu la glace, pour cette sorte de choses.

La seconde partie de ce Volume est composée de Harangues, de Lettres,

tres, de Poësies Latines, & de quelques autres pieces, que l'on ne savoit où placer. Les vers sont du même stile, que la prose; c'est-à-dire, en très-mauvais Latin; mais on ne se piquoit pas alors d'écrire mieux, au moins parmi les Théologiens. Du reste le stile de *Gerson*, quoi que scholastique, est assez clair & assez net, quand il parle de choses intelligibles, & on lui pardonneroit facilement son méchant Latin, à cause de cela, s'il étoit un peu plus court & moins Scholastique.

D'ailleurs on peut dire, que pour savoir bien l'Histoire de ce qui se passa dans l'Eglise d'Occident, sur la fin du XIV, & au commencement du XV. siecle, & les sentimens de l'Université de Paris & de l'Eglise Gallicane d'alors, sur les controverses de ce tems-là; il n'y a point de meilleur livre, que les Ouvrages de *Gerson*. A l'égard de la Théologie en général, on pourroit facilement se passer de ses Oeuvres; mais pour ce qui regarde les controverses d'alors, concernant l'autorité du Pape & du Concile, ses livres sont tout à fait nécessaires; & l'on fait que la connoissance exacte de ces controverses est d'autant plus im-

portante, dans l'Eglise Romaine, & sur tout en France, qu'elles peuvent s'y renouveler tous les jours. Les Papes font ce qu'ils peuvent, pour s'asservir entierement cette Eglise, & les Rois & le Clergé ne résistent à leurs efforts, que selon que le tems le leur permet. Ils leur accordent & leur refusent, de tems en tems, les mêmes choses ; selon que les Rois sont en bonne ou en mauvaise intelligence avec la Cour de Rome, & qu'ils ont besoin d'elle, ou qu'ils ne s'en soucient pas. Il est donc très-utile que l'on conserve en France les monumens des Siècles passez, touchant ce que l'on a fait contre les Papes, pour s'en servir au besoin. La doctrine de *Gerson* est d'autant plus grand poids, que c'est celle du Concile de Constance, & que cet Auteur n'a jamais été censuré.

Il y a néanmoins une chose, qu'il ne put jamais obtenir du Concile, c'est la condamnation des erreurs de *Jean Petit*, dont nous avons déjà parlé, en gros, & dont il faut dire présentement quelque chose de plus distinct.

V. TOMUS V. *continens monumenta omnia que spectant ad condemnationem propositionum, excerptarum*

à Libro JOANNIS PARVI, *nunc primùm edita.* coll. 1036.

On avoit d'abord crû que l'on pourroit mettre ceci, par forme d'*Appendix*, à la fin du 2. Tome; mais il y avoit trop de matiere, pour le joindre à ce volume, & l'on a eu raison d'en faire un à part. Quoi qu'il y ait ici peu de chose, qui soit de *Gerson*; ce volume ne laisse pas d'être très-bien placé à la suite de ses Oeuvres, & d'en pouvoir passer pour un cinquième Tome. La raison de cela est, que ce fut *Gerson*, qui fit le plus d'effort, & qui se donna le plus de mouvement & de peine, pour faire condamner à Paris & à Constance la doctrine de *Jean Petit*. Il poussa cette affaire aussi loin qu'il put, & pour avoir tous les Actes de ce qui s'étoit passé, il paya de son argent, avant que de partir de Constance, la somme de 125 florins aux Notaires du Concile. Il indique assez lui même au T. II. col. 386. que la raison qui fit, qu'il ne put pas obtenir du Concile une sentence peremptoire ne fut autre chose, que le grand credit du Duc de Bourgogne. Il prétend au reste que le Concile n'ayant nullement condamné les sentences de l'Université de Paris & de l'E-

glise Gallicane, touchant le livre de *Jean Petit*, c'étoit une marque qu'il les approuvoit ; comme plusieurs Docteurs le témoignèrent, en leur particulier. Mais on ne sauroit excuser le Concile, d'avoir souffert que des Théologiens soutinssent une doctrine séditieuse & propre à renverser tous les Etats ; pendant qu'il brûloit les Huffites, pour des opinions, qui quand elles auroient été erronées, n'étoient de nulle conséquence pour le bien de la Chrétienté. Mais les Théologiens ne s'échauffoient que pour ce qui les regardoit, & s'il se fût agi de l'autorité des Ecclesiastiques, ils n'auroient pas manqué de prononcer là-dessus, avec toutes les solemnitez accoutumées. Ce Tome est divisé en trois parties, dont la premiere contient la narration du fait, ou de l'assassinat du Duc d'Orleans, tiré de *Monstrelet*, avec toutes les procédures de la famille de ce Prince pour demander justice, & le livre de *Jean Petit*, pour soutenir que le Duc de Bourgogne avoit eu droit de faire assassiner le Duc d'Orleans. Cette défense fut luë devant le Roi Charles VI. le 8 de Mars MCCCC-VIII. Il traite sa matiere très scholastiquement, à la maniere de ce tems-là,

là ; & je croi que la coûtume des Universitez de disputer *quodlibetiquement*, pour parler à la Scholastique, sur tout, fut une des causes qui firent qu'il se trouva des gens, qui entreprirent hardiment de soutenir un Affassinat aussi cruel, & aussi hardi qu'il s'en soit peut-être jamais commis, & même de réduire le crime en maxime. *Petit* renferme sa doctrine en huit *Veritez* & en neuf *Corollaires*, dont il fait ensuite l'application au Duc d'Orleans. On \* a déjà rapporté la principale proposition, qui est la troisième.

La seconde partie du Volume contient la condamnation, que l'Université de Paris fit de la doctrine de *Petit*, & les sentimens du Concile de Paris, conformes à ceux de l'Université ; avec les ordres que le Roi donna, pour faire publier cette condamnation, & pour proscrire l'erreur de *Petit*.

La troisième renferme toutes les pieces produites, par ordre du Roi de France & du Duc de Bourgogne, au Concile de Constance, pour & contre les Propositions de *Jean Petit*, pendant les années MCCCXV & MCCCXVI. que cette affaire fut

D 3

pour-

\* Voyez p. 51.

pour suivie & défendue avec beaucoup de chaleur. C'étoit une question, qui ne devoit pas être portée à un Concile, ni à aucun Tribunal Ecclesiastique; mais qui devoit être seulement décidée par le Conseil du Roi, ou par le Parlement de Paris; avec défense, sur peine de la vie, de soutenir de semblables erreurs. Il ne s'agit pas là de Théologie, mais des maximes les plus fondamentales de la Société Civile, dans laquelle il n'est permis à aucun particulier de faire justice d'un autre; à moins que la Société ne fût entièrement bouleversée, & que ses Loix ne s'observassent plus. La meilleure réfutation de *Jean Petit fut*, comme je l'ai dit, l'assassinat du Duc de Bourgogne, par ordre du Daupin; car enfin s'il étoit permis au premier de faire justice du Duc d'Orléans, de son chef; le Daupin pouvoit de même faire tuer le Duc de Bourgogne, s'il le jugeoit à propos. Ce qui étoit juste, pour l'un, n'étoit pas injuste à l'égard de l'autre.

ART.

## ARTICLE II.

*Livres concernant la vie & la doctrine  
de PYTHAGORE.*

**I**L n'y a guere de Philosophe, dont l'âge soit aussi incertain & aussi contesté, que celui de *Pythagore*. Trois savans hommes en ont depuis peu écrit en Angleterre, & chacun d'eux est d'un sentiment différent. Quand on lit chacun d'eux à part, avant que d'avoir lû les autres, il semble très-bien prouver ce qu'il avance; mais quand on les compare en suite tous trois ensemble, il est difficile de savoir qui a raison. Ils ont tous des garands de ce qu'ils avancent, ils apportent les raisons qu'ils ont de les suivre, & ils se font tour à tour des difficultez, qu'il ne leur est pas facile de résoudre. On s'apperçoit bien, par la variété des sentimens des Anciens, qu'ils citent, que les Anciens eux mêmes n'étoient pas fort assurez de ce qu'ils disoient, & qu'il est difficile de s'y fier. La principale raison de cela est que les vies de *Pythagore*, que nous avons, n'ont été écrites que plusieurs siècles après lui; & ne peu-

vent avoir été recueillies, que de ce que divers Auteurs plus anciens en avoient dit, ou dans des vies de Pythagore, ou en passant, dans d'autres Ecrits. Ces Auteurs (supposé qu'ils aient été sinceres, & qu'ils n'aient pas menti à dessein) peuvent souvent avoir parlé peu exactement, ou sur de simples conjectures, ou sur de mauvaises informations, ou en se fiant mal à propos à leur mémoire; ou n'avoir pas bien entendu, ceux qui avoient écrit avant eux; en sorte qu'il se pourroit faire très-facilement qu'ils se fussent tous trompez, en quelque chose. Mais il est au moins certain que quelques uns d'entre eux ont été dans l'erreur, puis qu'ils se contredisent les uns les autres. Il pourroit aussi se faire qu'il se fût glissé quelque faute dans les nombres des années, comme cela est arrivé très-frequemment; & tout cela cause une obscurité, que rien ne peut dissiper.

Si l'on n'est pas d'accord sur la Chronologie de la Vie de *Pythagore*, on ne l'est pas non plus à l'égard de sa doctrine; que de très-habiles gens condamnent comme absurde & impie, & que d'autres excusent si fort, qu'il s'en faut peu, selon eux, que *Pythagore*

gore n'ait été dans les sentimens des Juifs, & même des Chrétiens, touchant la Divinité.

Pour donner lieu aux Lecteurs d'examiner, s'ils le trouvent à propos, & les questions Chronologiques, dont on vient de parler, & le fonds de la doctrine de ce Philosophe; je mettrai ici les titres de quelques livres Anglois, François & Latins, concernant l'une & l'autre de ces choses; & j'indiquerai en peu de mots ce qu'il y a.

I. *A Dissertation upon the Epistles of PHALARIS, with an answer to the objections of the honourable Ch. Boyle Esquire, by Rich. Bentley D. D. &c. A Londres in 8 en 1699.*

CE Livre ne regarde pas proprement *Pythagore*, mais les Lettres que l'on attribue à *Phalaris*, & que Mr. *Bentley* soutient être supposées. Parmi quantité de raisons, qu'il employe pour cela, \* il dit que *Phalaris* étoit mort quelques années avant que *Pythagore* fût fameux parmi les Grecs; de sorte qu'il ne peut pas lui avoir écrit une Lettre, comme à un Philosophe célèbre; d'où il s'ensuit que cette Lettre, que l'on trouve parmi les

D 5

Let-

\* Voyez p. 28. & suiv.

## 82 BIBLIOTHEQUE

Lettres de Phalaris, est supposée, ce qui rend toutes les autres suspectes. Ceux qui font mourir le plus tard Phalaris placent sa mort à la 3 année de la LVII. Olympiade, & ce ne fut, selon le consentement des Anciens, que quelques années après, que Pythagore fut célèbre en Italie, comme il le montre par le témoignage de divers Auteurs.

Mr. Boyle, contre qui Mr. Bentley dispute en cet Ouvrage, témoigna qu'il se rapportoit à ce que Mr. Dodwel diroit, dans son *Traité des Cycles des Anciens*, qui étoit sous la presse, du tems auquel *Phalaris* avoit vécu. Mr. Dodwel † fixa dans cet Ouvrage, qui a paru en MDCC I. la mort de Phalaris, entre l'année 3. de l'Olympiade LXXII & la 1. année de la LXXIII Olympiade. Il en donna quelques raisons, & témoigna, en passant, qu'il regardoit les *Épîtres de Phalaris* comme véritables. Il dit aussi qu'il croyoit que *Pythagore* étoit né la 3. année de la LII. Olympiade, de sorte que rien n'empêchoit, selon lui que Phalaris ne lui eût pu écrire. Voyez sa *Dissert. III. Sect. 12.*

Cela donna occasion à Mr. Bentley, qui

† *De Cycl. Dissert. V. Sect. 10.*

qui vit les feuilles du livre de Mr. *Dodwel*, avant qu'il fût achevé d'imprimer, d'examiner, avec plus de soin qu'auparavant, la Chronologie de la vie de Pythagore. Il a publié ce qu'il en pensoit dans le livre dont on a mis le titre, ou dans ses réponses aux objections de Mr. *Boyle*. Voici la table qu'il donne de la Vie de *Pythagore*, ou ce que l'on trouve dans les Anciens là-dessus, où l'on peut voir leurs varietez.

*Olympiade XLIII, 4.*

Année de la naissance de *Pythagore*.

*Ol. XLVIII, 1.*

*Pythagore* remporte le prix à Olympie, à 18 ans. *Eratosthene*, *Lucien*, *Phavorin*, *S. Augustin*.

*Ol. XLIX, 2.*

Il avoit atteint l'âge viril, ayant 23 ans. *Antilochus*.

*Ol. LIII, 3.*

*Pythagore* âgé de 40. ans va en Italie. *Aristoxene*. Ou l'année suivante, selon *Denys d'Halicarnasse*.

*Ol. LIV, 1.*

Agé de 42 il étoit en grande réputation, selon la *Chronique d'Alexandrie*.

## 84 BIBLIOTHEQUE

*Ol. LVIII, 2.*

Il alla en Italie, âgé de 60 ans, selon *Jamblique*.

*Ol. LX, 1.*

Agé de 66 il fleurissoit en ce tems-ci, selon *Diogene Laërce*.

*Ol. LXI, 1.*

Agé de 70, il étoit fameux selon *Diodore* de Sicile. Il arriva en Italie sous le Regne de *Tarquin le superbe*, selon *Ciceron*, ce qui ne put être au plûtôt que la 4. année de la même Olympiade, à laquelle année ce regne commença.

*Ol. LXII, 1.*

Agé de 71. il vint en Italie, selon *Jamblique*. Il étoit fameux, cette même Olympiade, selon *Clement, Cyrille, Eusebe & Tatién*.

*Ol. LXIII, 3.*

Agé de 80., il mourut, selon *Heraclide*.

*Ol. LXIV, 1.*

Agé de 82. il fut pris par *Cambyse* en Egypte, selon *Jamblique & George Syncelle*.

*Ol. LXVI, 1.*

Agé de 90. il mourut, selon *Diogene Laërce*.

*Ol. LXVII, 2.*

Agé de 95. il mourut, selon *George Syncelle*.

*Ol.*

*Ol. LXVIII, 1.*

Agé de 98. Il alla en Italie, Brutus étant Consul, selon *Cicéron & Solin.* La même il étoit à Croton, selon *Diodore & Jamblique.*

Il mourut la 2. année de cette même Olympiade, selon *Tzetzes*, âgé de 99 ans, & de 100 ans, selon *Jamblique.* *Eusebe*, selon quelques MSS. le fait mourir la 3. année, & selon d'autres la 4.

*Ol. LXIX, 3.*

Agé de 104. ans il mourut, selon un Auteur anonyme cité par *Photius.*

*Ol. LXX, 4.*

Agé de 109. il mourut, selon les exemplaires imprimez d'*Eusebe.*

*Ol. LXXII, 4.*

Agé de 117 il mourut, selon l'Auteur de *Med. par. fac.*

Mr. *Bentley* examine ensuite tous ces Auteurs, avec exactitude & fait là-dessus plusieurs remarques Critiques, qu'il faudroit copier entières, pour les faire entendre; & c'est ce que l'on ne peut pas faire ici. Je rapporterai seulement ce qu'il dit sur l'année de la naissance de *Pythagore.*

La raison, dit-il, pour laquelle on rapporte la naissance de ce Philosophe à la 4. année de l'Olympiade XLIII.

est tirée de la date de la Victoire, qu'il remporta aux jeux Olympiques, l'Olympiade XLVIII. car il étoit *ἰξίφης*, comme parlent les Grecs, hors de la première Jeunesse & âgé de 17 ans, la 18 année commençant avec l'Olympiade XLVIII. *Eratosthene*, qui étoit un grand homme & qui avoit fait une Chronologie de ceux, qui avoient vaincu aux jeux Olympiques, assuroit, selon le rapport de *Diogene Laërce*, qu'il s'offrit la XLVIII. Olympiade, pour combattre à coups de poings, parmi les enfans, & que les Juges l'ayant jugé trop âgé & s'étant moqué de lui, il se mit parmi les hommes faits & vainquit. \* Le Catalogue des vainqueurs dans ces jeux dit la même chose, sur l'Olympiade XLVIII. de sorte qu'il n'y a point de faute dans les nombres, quoi que *George Syncelle* rapporte la même Histoire sur la LI. Olympiade. Il peut s'être glissé une faute dans sa Copie, ce qu'on ne peut pas dire des autres Auteurs. *Pausanias* † raconte une semblable histoire, d'un certain Hyllus Rhodien; qui voulut lutter parmi les enfans, mais qui fut exclus de leur nombre, par les Juges,

par-

\* *Apud Scaligeri Eusebium*, p. 40.

† 2. *Eliac.* p. 191.

parce qu'il avoit 18 ans ; de sorte qu'ayant lutté avec les hommes faits , il remporta la victoire. Par cet exemple , il paroît que l'âge de 18 ans étoit au dessus de la première jeunesse. L'âge marqué par les Loix des jeux , pour combattre avec les plus jeunes , semble avoir été celui de 16 ans , auquel on appelloit les enfans *Ephēbi*.

Mais les Anciens ne sont pas d'accord que ce fût là le même Pythagore , qui a été depuis Philosophe. *Hesychius* dit que ceux , qui le croient , se trompent ; & dans une Epigramme , qui se trouve dans *Diogene Laërce* , *Pythagore* le lutteur est nommé fils de Cratès , au lieu que le Philosophe étoit fils de Mnesarque. Néanmoins *Eratosthene* & *Phavorin* , citez par *Diogene Laërce* , l'ont crû , aussi bien que *Lucien* dans le Coq , & *S. Augustin* dans son Ep. III. *Theétete* , dans une Epigramme sur cette victoire , décrit le vainqueur comme ayant eu de longs cheveux , ce qui quadre à *Pythagore* le Philosophe , à qui *Jamblique* applique le proverbe ἐν Σάμῳ κωνήτης , *un homme à long cheveux dans Samos*.

Il paroîtra peut-être peu vrai semblable qu'un homme , élevé pour de semblable combats , se soit tourné du côté de  
de

de la Philosophie; car on disoit communément que ces gens-là étoient stupides, ἀθληταὶ ἀναίδητοι. Mais il y a plusieurs exemples semblables. *Cleanthe*, Philosophe Stoïque, étoit auparavant, comme le dit *Diogene Laërce*, du même goût que *Pythagore*, & s'exerçoit à se battre à coups de poing. *Chryssippe*, son disciple, le plus subtil des Stoïciens, s'exerçoit à courir, δολιχὸν ἤσκει, comme le dit le même Auteur. *Platon* lui même avoit lutté aux jeux Isthmiques & Pythiques, au rapport de ce même Historien, d'*Apulée* & de *S. Cyrille*. *Lycon* de Troade, Peripateticien, selon *Diogene Laërce*, avoit aussi lutté dans les Jeux d'Ilium.

· D'ailleurs ce qui est dit du jeune *Pythagore*, qu'il combattit le premier avec art, ἐντίχως, quadre au Philosophe, qui, au rapport de *Favorin*, dans *Diogene Laërce*, instruisit si bien un certain *Eurymene*, qu'il gagna le prix à Olympie.

· Mr. *Bentley*, raisonne de même sur quatre, ou cinq autres dates de la vie de *Pythagore*, par lesquelles il tâche de confirmer la date de la naissance de ce Philosophe, telle qu'il l'a établie. Mais enfin il s'en remet au jugement de Mr. *Loyd*, qui étoit alors Evêque de  
Co-

Coventry & de Lichfield, & qui l'est à present de Worcester, l'un des plus habiles hommes d'Angleterre, & extraordinairement versé dans la Chronologie.

Cela engagea ce dernier à composer une histoire Chronologique de la vie de *Pythagore*, dans laquelle il a aussi marqué les hommes illustres, qui ont été ses contemporains. Il a mis au devant une longue Lettre touchant les vies de ce Philosophe, écrites par *Porphyre* & par *Jamblique*. Voici le titre de tout l'Ouvrage.

II. *A Chronological Account of the Life of PYTHAGORAS and of others famous men his contemporaries, with an Epistle to the R. Dr. Bentley about Porphry's & Jamblichus's Lives of Pythagoras. By the right Reverend Father in God William Lord Bishop of Coventry & Lichfield.* A Londres 1699, in 8. pagg. 76.

POUR commencer par la Lettre de Mr. l'Evêque de Worcester, qui merite d'être luë avec soin, il remarque qu'il ne nous reste à present que trois vies de *Pythagore*, composées par d'Anciens Auteurs, celle de *Diogene Laërce*, celle de *Porphyre* & celle de *Jamblique*.

Si

Si l'on juge de ce Philosophe, par la description, qu'ils nous en font, on croira, comme nôtre Auteur le remarque, que quelque habileté qu'il pût avoir dans la Physique & dans les Mathematiques; en matiere de Religion, il étoit ou fort superstitieux, ou fort hypocrite, quoi que ses Disciples louënt infiniment sa pieté. † *Diogene Laërce* nous dit qu'il étoit initié dans tous les mysteres des Grecs & des Barbares, & les deux autres Auteurs, que l'on a citez, ne manquent point de le remarquer, en parlant de ses voyages. Néanmoins *Porphyre* le décrit en un endroit comme un *Deïste*, dans le Paganisme, tel qu'il étoit lui même; puisqu'il le témoigna, par des vers qu'il écrivit sur les sépulcres d'Apollon & de Jupiter, qu'on lui montra, \* qui marquoient qu'il les croyoit veritablement morts & ensevelis dans ces lieux-là, & par consequent de simples hommes. Néanmoins & lui, & ceux qui rapportent ces vers, étoient extrêmement attachez au service des Dieux du peuple; & les Pythagoriens des derniers tems, comme *Porphyre*, étoient très-zelez défenseurs de l'Idolatrie.

On

† *Lib. VIII, 2.* \* *Porphyr. Vit. Pyth. p. 187.*

On ne peut que juger mal de la Religion de *Pythagore*, par sa conduite pleine de fourberies & d'impostures ; pour se faire admirer du peuple, comme on le peut voir dans les trois Auteurs de sa vie. Ceux qui en ont usé ainsi ne peuvent guere avoir été fort religieux, ou avoir eu des idées droites de la Divinité. C'est lui le premier, qui apporta en Grece la doctrine de la *Métempsychose*, ou de la transmigration des ames. † *Herodote* nous assure que c'étoit une doctrine des Egyptiens, & si l'on en peut croire \* *Philostate*, ils l'avoient tirée des *Brachmanes*, ou des Philosophes des Indes. Pour en persuader les peuples, il assuroit, comme il est dit dans sa vie, qu'il se souvenoit des corps dans lesquels son Ame avoit été. Quand *Euphorbe* fut tué par Menelaus devant Troye (l'an MCLXXXV. avant Jesus-Christ) son Ame, disoit-il, avoit passé dans le corps d'*Ethalide* fils de Mercure, & après sa mort dans celui d'*Hermotime*, ensuite dans celui d'un pêcheur nommé *Pyrrhus*, & enfin dans le corps du fils de Mnesarque, ou dans *Pythagore*. Ainsi son ame n'avoit été qu'en trois corps ;

ceux

† Lib. II. \* *Vit. Apoll. III., 6.*

ceux d'*Ethalide*, d'*Hermotime* & de *Pyrrhus*, dans l'espace d'environ six-cents ans.

C'est là ce qu'en dit *Porphyre*; mais d'autres disoient, & prétendoient le tenir d'Auteurs plus croyables, que l'Ame de *Pythagore* † avoit été d'abord dans le corps d'*Ethalide*, & ensuite dans celui d'*Euphorbe*. Comme la premiere chose, qui venoit dans l'esprit, de ceux qui entendoient ainsi parler ses Disciples, c'étoit de demander comment ce Philosophe se souvenoit des corps, où son Ame avoit été, puisque personne des autres hommes n'avoit eu un semblable souvenir; les Pythagoriciens disoient que *Mercur*e avoit accordé à son fils *Ethalide* le privilege de ne pas boire dans les Enfers de l'eau du fleuve *Léthé*, qui faisoit oublier aux Ames tout ce qui leur étoit arrivé dans les corps, qu'elles avoient quittez. Ces mêmes Auteurs nous disent aussi la raison, pour laquelle l'Ame de *Pythagore* n'avoit été qu'en deux corps, depuis la guerre de *Troye*, jusqu'à lui; c'est qu'il avoit assuré que l'Ame sortie du corps du pêcheur *Pyrrhus* avoit demeuré deux cents & sept ans, dans les Enfers, avant que d'en-

trer

† *Diog. Laërce* VIII, 4.

trer dans le sien. *Porphyre* & *Jamblique* affurent positivement, que *Pythagore* lui même avoit dit se ressouvenir des corps, dans lesquels son Ame avoit été. Mais comme ils craignoient qu'on ne se moquât, parmi les Chrétiens, de leur Métempsochose, s'ils disoient que les Ames des hommes passioient aussi dans les corps des Bêtes, & même des Plantes; ils supprimoient cette partie des discours de leur Maître, touchant les transmigrations de son Ame; car si l'on en croit *Heraclide*, cité par *Diogene Laërce*, il disoit qu'il se souvenoit encore, par les corps de quelles Bêtes & de quelles Plantes son Ame avoit passé. Il ne le savoit pas seulement de lui même, \* il reconnut dans l'aboyement d'un Chien l'Ame d'un Ami, & empêcha qu'on ne le battît. *Empedocle*, qui vécut peu de tems après *Pythagore* † se vantoit de la même chose, & *Apollonius* ‡ en faisoit autant, & connoissoit, disoit-il, un jeune homme, dans lequel étoit l'Ame de *Palamede*, & un autre, qui avoit celle de *Telephe*, morts à la guerre de Troye. Il disoit même, que l'Ame d'*Amasis*, Roi d'Egypte, étoit dans

\* *Porphyre* p. 191. † *Diog. Laërce* VIII, 36. ‡ *Philostr.* III, 7. VI, 18. V, 15.

dans un Lion , que l'on montrait.

Personne ne peut douter que ceux , qui ont tenu de semblables discours , ne fussent des menteurs & des fourbes , & Mr. l'Evêque de Worcester soupçonne que ces dogmes qui tendoient à ruiner l'Immortalité de l'Âme & la Résurrection des morts , telles que la Religion Chrétienne nous les enseigne , n'aient été renouvellez , sous le Christianisme , dans cette vue. Il pourroit bien se faire que *Philostate* , *Jamblique* & *Porphyre* , ennemis de la Religion Chrétienne , aient eu ce dessein.

S'il est encore vrai que *Pythagore* ait vécu quelque tems † dans une cave , & feint ensuite qu'il venoit des Enfers , c'est une tromperie signalée ; & l'on ne peut pas avoir meilleure opinion des miracles , que *Porphyre* & *Jamblique* lui attribuent.

Mr. l'Evêque de Worcester croit que ces deux Auteurs ont débité là-dessus divers mensonges à dessein , pour opposer ces miracles prétendus à ceux de Jesus-Christ , & de ses Apôtres. Il soutient aussi , avec beaucoup de vraisemblance , que le Roman d'*Apollonius* , composé par *Philostate* , n'a été

† Diogen. Laërt. VIII, 4. ex Hermippo.

été fait que pour le même dessein ; & il en fait voir la vanité , fort au long , mais nous ne pouvons pas nous y arrêter.

Outre les fables , que *Porphyre* & *Jamblique* ont débitées de *Pythagore* , ils ont encore abusé de la crédulité de leurs Lecteurs , dans la Chronologie qu'ils ont donnée de sa vie , & dans ce qu'ils ont dit de quelques uns de ses principaux Disciples. *Jamblique* dit qu'il avoit environ dix-huit ans , lors qu'il se mit à voyager , & qu'après avoir employé quelque tems à voir d'autres païs (ce que l'on suppose avoir été fait en 4 ans) il alla voyager en Egypte , où il demeura 22. ans. Il ajoûte qu'y ayant été pris par les Soldats de *Cambyse* , Roi de Perse , il fut emmené à *Babylone* , où il demeura 12 ans , & qu'il revint à *Samos* , étant âgé alors de 56. ans. Il y demeura quelque tems (supposons que ce fût 4 ans) après quoi il alla en Italie l'Olympiade XLII. Là il érigea une École , qu'il conduisit 39 ans , & vécut environ 100 ans.

Il n'y a rien de plus connu dans l'ancienne Histoire , que l'année à laquelle *Cambyse* conquit l'Egypte. On est

est assuré que ce fut à la fin de la 3. année de la LXIV. Olympiade, ou au commencement de la suivante. Ainsi il faut que ce fût cette même année, que *Pythagore* fut emmené à Babylone. Le tems auquel il alla en Italie est aussi assuré, selon le même *Jamblique*, qui dit positivement qu'il y alla la LXII. Olympiade, à laquelle *Eryxias* fut vainqueur. Il y a 6 ans d'espace entre ces deux termes, & l'on peut croire qu'il y en eut autant, entre le tems qu'il fut emmené à Babylone, & celui auquel il alla en Italie. Mais ce ne peut pas être là la pensée de *Jamblique*; car il dit que *Pythagore* demeura 12. ans à Babylone; & pour remplir le nombre de cent ans, qu'il veut que ce Philosophe ait vécu, il faut qu'il ait demeuré trois ou quatre ans de plus en Candie, ou à Samos, avant qu'il allât en Italie. Ajoutez-les aux 12. ans de séjour à Babylone, cela fera 15 ou 16 ans. Néanmoins *Jamblique* le fait aller en Italie l'Olympiade LXII. c'est-à-dire, 6 ou 7 ans avant le tems, auquel il a pû être emmené par les troupes de *Cambyse* à Babylone, c'est-à-dire, la 3 ou 4 année de la LXIV. Olympiade. Ainsi il fait emmener son Philosophe

sophe captif à Babylone 15 ou 16 ans avant qu'il allât en Italie ; & néanmoins il le fait aller en Italie 6 ou 7 ans, avant qu'il fût emmené à Babylone. Il faut nécessairement qu'il se trompe en l'un, ou en l'autre.

Outre cela, *Jamblique* contredit les plus anciens Auteurs, en ce qu'il fait emmener *Pythagore* à Babylone par les Soldats de Cambyse ; puis que ces Auteurs disent que ce Philosophe alla de Babylone à Samos, & de Samos en Italie, avant le commencement du regne de Cambyse. *Jamblique*, qui a vécu DCCC ans après *Pythagore*, n'est pas pardonnable d'avoir parlé autrement, sans citer aucun Auteur, sur la foi duquel il s'appuyât. Pour le tems auquel il dit que son Philosophe alla en Italie, il se pourroit faire qu'il se fût trompé, en lisant dans quelque Historien qu'il étoit en ce tems-là en Italie.

\* On peut voir là une vérification de ce que l'on a dit d'abord, touchant le peu d'exactitude qu'il y a souvent dans les discours des Anciens, & le peu de fonds, que l'on peut faire sur ce qu'ils disent ; à moins qu'on ne le trouve confirmé par toute la suite de

*Tome X.*

E

l'His-

\* *Remarque de l'Auteur de la B. C.*

## 98 BIBLIOTHEQUE

l'Histoire. Cependant on fonde souvent des raisonnemens Chronologiques, sur des témoignages, tel qu'est celui de *Jamblique*, & l'on change là-dessus la date de plusieurs faits, afin de les ajuster ensemble. On donne même la torture à d'autres Auteurs, afin qu'ils s'accordent avec celui de qui on soutient le sentiment. Pour moi, quoi qu'on dise du voyage de *Pythagore* en Chaldée, je soupçonne beaucoup que ce ne soit un pur Roman, aussi bien que diverses circonstances de sa vie; & qu'il n'eût appris tout ce qu'il savoit de la Philosophie des Orientaux, en Egypte. Ses Disciples, aussi peu sinceres que leur Maître, peuvent avoir inventé ce voyage, pour faire plus d'honneur à *Pythagore*, en faisant accroire qu'il n'avoit formé le Systeme de sa Philosophie, qu'après avoir examiné tout ce que disoient les Sages de l'Orient. Les mensonges qu'ils disoient de ses prétendus miracles, & de sa Métempsychose, rendent si suspecte leur bonne foi, qu'on ne sauroit guere s'y fier; & ce qui fait que je soupçonne ces voyages, d'être de l'invention des Pythagoriciens, c'est qu'il est très-difficile d'en marquer la date avec quelque vraisem-

semblance, & tout à fait impossible de concilier ce que les Anciens en disent.

Pour revenir à nôtre Auteur, il remarque que c'est mal à propos que *Porphyre* fait *Zamolxis* Disciple de *Pythagore*, & que *Jamblique* dit qu'il avoit été son esclave; puis † qu'*Herodote*, qui vivoit parmi des gens qui pouvoient se souvenir du Philosophe de Samos, assure que *Zamolxis* avoit vécu avant lui. On montre la même chose de *Zaleucus* & de *Charondas*, que l'on a aussi rangé parmi ses Disciples. Il y a aussi apparence qu'*Epiménide* a été plutôt Maître de *Pythagore*, que son Disciple. *Empedocle* a bien été dans ses sentimens, mais il n'a pas pû aller à son Ecole, parce qu'il étoit venu trop tard au monde. On montre aussi qu'il n'est guere possible qu'*Abaris*, que l'on dit être allé par l'air où il vouloit, à cheval sur une flèche, l'ait connu. Il y a aussi beaucoup de difficulté dans ce que les deux Pythagoriciens, que l'on a citez plusieurs fois, ont dit des autres disciples de leur Heros, & il n'y en a que très-peu, que l'on puisse montrer avoir été ses contemporains.

E 2

De

† *Lib. IV, 56.*

De là Mr. l'Evêque de *Worcester* conclut, avec raison, qu'on ne peut faire aucun fonds sur ce que dit *Famblique*, & qu'on ne peut guere plus se fier à son Maître *Porphyre*. Ainsi s'il les cite quelque fois, dans la Chronologie de la vie du fondateur de leur Secte, c'est comme il citeroit *Geoffroi de Monmouth*, dans l'Histoire des Rois Bretons. Quand il les nomme, faute de meilleurs Auteurs, lors que ce qu'ils disent peut être véritable; il laisse une entière liberté au Lecteur de les croire, ou non. Mr. *Loyd* a mis en suite la Chronologie de la vie de *Pythagore* & des autres hommes illustres, qui ont été ses contemporains. Comme c'est un morceau de la Chronologie de ce savant Evêque, & qui est important à l'Histoire Philosophique, j'ai crû qu'on ne seroit pas fâché de la voir ici. D'ailleurs cela est nécessaire, pour entendre ce que j'ai à dire de la Dissertation de Mr. *Dodwel*, dont on verra le titre plus bas.

*Hif-*

*Histoire Chronologique de Pythagore,  
& d'autres hommes célèbres,  
qui ont vécu de son tems.*

**J**E ne connois, dit-il, aucun Auteur, qui ait fait vivre *Pythagore*, avant l'Olympiade XLIII. excepté *Pline*, qui dit (*Hist. Nat.* II, 8.) qu'il fut le premier, qui découvrit que l'Étoile du matin & celle du soir n'est qu'une seule étoile, l'Olympiade XLII, & l'an 142. de la fondation de Rome. Mais il y a de l'apparence que *Pline* l'a confondu avec son Maître *Thalès*; duquel on parlera sur l'an DLXXXV avant J. C.

*A. J. C. DCV. Olymp. XLIII, 3, 4.*

PYTHAGORE nâquit cette année, si c'est le même que celui, dont il sera parlé sur l'an DLXXXVIII. avant Jesus-Christ. Cette même année s'accorde aussi le mieux avec le témoignage d'*Antilocheus*, que l'on verra sur l'an DLXXXIII.

*A. J. C. DCIV. Ol. XLIV.*

Cette année mourut Nabopolassar Roi de Babylone. Il eut pour successeur son fils Nabocolassar, ou Nebucadnetzar, qui avoit regné deux ans

avec son Pere. Cette année le 21. de Janvier étoit le 1. de Thoth, selon le Canon de *Ptolomée*.

A. J. C. DC. Ol. XLV.

*Pherecyde* nâquit cette année, dans l'île de Syros, l'une des Cyclades, comme le dit *Strabon* Liv. X. *Pythagore* fut au commencement son disciple, comme *Ciceron*, dans le 1. de ses *Tusculanes*, *Diodore de Sicile*, dans ses fragmens, & plusieurs autres l'assurent.

A. J. C. DXCIV, 3. Ol. XLVI, 3.

*Solon* étoit cette année Archonte à Athenes, comme le disent *Soficrate*, dans *Diogene Laërce*, & *Eusebe* dans 1. MS. de sa Chronique. *Clement Alexandrin* rapporte aussi à l'Olympiade XLVI. cette Magistrature de *Solon*.

Il fit ses Loix dans le tems de *Tarquain l'ancien*, comme le dit *Aulu-Gelle* Liv. XVII, 21. Il est sûr qu'il les fit l'année qu'il étoit Archonte. Il fut aidé par *Epimenide*, qui étoit venu de Crete, & qui avoit purifié la ville d'Athenes l'Olympiade XLIV, ou la XLV, selon l'*Eusebe* de *Pontac*, ou la suivante, selon *Diogene Laërce*. Ensuite il s'en retourna en son pais, comme le dit le même Liv.

I, 110. & âgé de 154 ans, comme *Xenophane* disoit l'avoir oui dire, au rapport du même Auteur. Touchant *Xenophane* voyez l'année DXL avant Jesus-Christ.

A. J. C. DXCII. Ol. XLVII.

*Anacharsis* Scythe vint à Athenes, sous la Magistrature de l'Archonte Eucrates, comme le dit *Diogene Laërce*. Liv. I. 101.

A. J. C. DLXXXVIII. Ol. XLVIII.

Un homme nommé *Pythagore* se présenta à Olympie, pour combattre parmi les enfans; mais parce qu'il avoit une longue chevelure & une robe de pourpre, on ne le voulut pas recevoir. Il s'offrit donc de combattre avec les hommes faits, & il remporta le prix. C'étoit le Philosophe, si l'on en croit *Diogene Laërce* Lib. VIII, 48. & plusieurs Auteurs, & entre autres *Eratosthene*; qui dit de plus que ce fut lui le premier, qui combattit à coups de poings, avec art. Néanmoins *Diogene Laërce* cite un Poëte, qui assure que ce *Pythagore* étoit fils de *Crateus*, & *Hesychius* soutient que ce n'étoit point le Philosophe.

A. J. C. DLXXXVI, 5. Ol. XLVIII.

3. la 1. de *Pythagore*.

Ce fut cette année, que nâquit *Pythagore* fils de *Mnesarque* & de *Pythais*. La plûpart des Anciens disent que ce fut à *Samos*, encore que *Porphyre* le fasse naître à *Tyr*, & *Jamblique* à *Sidon*; peut-être parce que cette ville étoit plus ancienne, que *Tyr*. Il semble qu'il y avoit encore d'autres villes, qui prétendoient qu'il fût leur citoyen, puisque *Joseph* dit, dans son second livre contre *Apion*, qu'il est aussi difficile de déterminer quelle fut sa patrie, que celle d'*Homere*. Mais il est encore plus difficile de dire précisément l'année de sa naissance. Je suis en doute si on ne la doit point placer à l'an DCV. avant *Jesus-Christ*; mais j'aime mieux la rapporter à cette année, pour les raisons, que je dirai sur les années DVI. & CCCCXCVII.

A. J. C. DLXXXV. Ol. XVIII,

4. & la 2 de *P*.

*Periandre* mourut 40. ans avant *Cresus*, la 1. année de l'Olympiade XLIX. *Soficrate*, dans *Diogene Laërce*, Liv. I, 95. Il avoit régné à *Corinthe* 44 ans, comme le dit *Aristote* Polit. V, 12. Ce fut le premier des sept

sept Sages de la Grece, qui mourut. Les autres six étoient *Thalès*, *Solon*, *Cleobule*, *Chilon*, *Bias*, & *Pittacus*, comme le même *Diogene* les nomme, Proëm. 13. & Liv. I, 40. *Thalès* prédit le premier une Eclipsé de Soleil, & il étoit le seul en Grece, qui pût le faire en ce tems-là. *Cicéron de la Divin.* Liv. I.

A. J. C. DLXXXIII, 2. Ol. XLXI,  
2. & la 4. de P.

C'étoit à ce tems-ci qu'*Antilocheus* rapportoit l'âge de *Pythagore* (en Grec *ἡλικία*) puisque depuis le tems de ce Philosophe, il disoit qu'il s'étoit écoulé 312. ans jusqu'à la mort d'*Epicure*, qui arriva 270 ans avant *Jésus-Christ.* *Diog. Laërc.* L. X, 15. *Clement Alex.* Str. L. I.

A. J. C. DLXXX. Ol. L. &  
la 7. de P.

*Aristée* de Proconnesse nâquit cette Olympiade. *Suidas.*

Ce fut après l'Olympiade L, dit *Denys* d'Halicarnasse Liv. II. p. 120. que *Pythagore* vint en Italie. Mais de sâvans hommes croient qu'il y a une faute & qu'il faut lire  $\Xi$ , c'est-à-dire, LX, au lieu de N, ou L.

A. J. C. DLXXIX. Ol. L, 3.

Et la 9 de P.

Tarquin l'Ancien mourut & Servius Tullius lui succeda. *Denys d'Hal.* L. III.

A. J. C. DLXXII. Ol. LII. Et

la 15 de P.

La tyrannie de Phalaris commença, selon *Suidas*, & l'*Ensebe de Pontac*, qui dit qu'elle dura 16 ans. Selon l'édition de *Scaliger*, il rapporte son commencement à l'Olympiade XXXI, 2. & sa fin à la XXXVIII, 2. Selon *Scaliger*, elle doit avoir été à l'Olympiade LI, 4.

*Anacreon* vivoit cette même Olympiade LII. & étoit contemporain de *Polycrate*, dit *Suidas*. *Esope* fleurissoit aussi dans le même tems.

A. J. C. DLXX. Ol. LI, 3. Et

la 17. de P.

*Pittaque* mourut à Mitylene. *Diog. Laërce.* Liv. I, 29.

A. J. C. DLXVIII. Ol. LIII, 1.

Et la 19 de P.

*Pythagore* étant âgé de 18 ans alla voyager, à dessein de s'instruire (*Famblique Ch. 2.*) & *Thalès* lui conseilla d'aller en Egypte. *Diogene Laërce.* Liv. VIII, 2. dit qu'il étoit encore jeune & fort adonné à l'étude; mais il

il fortit de Samos , pour ne pas vivre sous la tyrannie de Polycrate , comme disent *Strabon* Liv. XIV. & *Jamblique* Ch. 2. Néanmoins Polycrate lui donna une lettre de recommandation pour Amasis , Roi d'Égypte , qui étoit son ami & son hôte , & le pria de faire en sorte que *Pythagore* fût instruit par les Prêtres Egyptiens. *Antiphon* dans *Diog. Laërce* & *Porphyre*. *Jamblique* Ch. II. dit qu'il alla premierement chez *Pherecyde* , chez *Anaximandre* & chez *Thalès* (Ch. III.) d'où il alla à Sidon , à Byblos , à Tyr & en diverses villes de Syrie ; où il fut par tout initié aux cérémonies religieuses , qu'on y célébroit. De là il s'embarqua pour l'Égypte , & descendit , en passant , vers le mont Carmel. *Jamblique* Ch. 3. Il arriva en Égypte , comme le témoignent quantité d'Auteurs , *Isocrate* dans l'éloge de *Busris* , *Cicéron* du souverain bonheur Liv. V. &c. Il rendit à Amasis la lettre de recommandation que Polycrate lui avoit donnée , & obtint d'Amasis des ordres adresses aux Prêtres d'Égypte , comme le dit *Antiphon* , dans *Diog. Laërce* & dans *Porphyre*. Avec ces ordres , il se rendit d'abord à Héliopolis , & les Sacrificateurs de cette

ville le renvoyerent à ceux de Memphis , dont le College étoit plus ancien que le leur. Ceux de Memphis le renvoyerent à leur tour à ceux de Thebes, qui firent d'abord quelque difficulté de le recevoir parmi eux , mais qui le reçurent enfin , de peur de choquer Amasis ; dans la pensée qu'ils le rebute-roient par les austeritez , par lesquelles ils le feroient passer. Mais il les subit toutes , comme dit *Antiphon* , dans *Porphyre*. Il fut circoncis & initié dans leurs rites , comme le témoi-gue *Clement d'Alexandrie Strom. Liv. I.* Il apprit leur langage & leurs trois sortes de caracteres , & ils l'admirent à leurs Sacrifices & aux exercices qu'ils faisoient , pour s'instruire ; ce qu'ils n'avoient accordé auparavant à aucun étranger , dit *Diogene Laërce* , après *Antiphon*. Ils lui enseignerent leurs sacrifices & leurs cérémonies religieuses , comme dit *Isocrate* , dans son éloge de Busiris. Il lut les livres des anciens Prêtres , comme l'assure *Clement d'Alexandrie* ; & il apprit leur Geometrie & leur Astronomie , au rapport de *Jamblique Ch. IV.* Il reçut d'eux les observations de siecles innombrables , selon *Valere Maxime* , VIII, 7. & il demeura long-tems en  
Egyp-

Egypte, comme tout le monde en convient, dit *Plutarque* dans ses Questions de table VIII, 8. *Jamblique* Ch. IV. dit que ce fut 22 ans. Ce fut là plutôt, comme je croi, tout le tems de ses voyages, dans l'Orient. Il alla aussi chez le Roi d'Arabie, où il apprit ce qu'il put, comme nous l'apprend *Porphyre*.

*Strabon*. Liv. XIV. dit que d'Egypte il alla à Babylone, où il fréquenta les Chaldéens & les Mages, comme l'assure *Diogene Laërce*. Il fut le Disciple de plusieurs d'entre eux, & particulièrement d'un nommé *Zabratius*, qui, selon *Porphyre*, le purifia de toutes les souillures de sa vie précédente. Il fut encore Disciple de l'Assyrien *Nazaratus*, au rapport de *Clement* d'Alexandrie, *Str.* Liv. I. Il alla aussi voir les Mages de Perse, disent *Cicéron* du Souverain Bonheur Liv. V. & *Pline* Ch. XXV, 2. Il apprit leur Religion, & leur maniere de vivre, selon *Lycus* dans *Diogene Laërce*. Il s'appliqua aussi aux Sciences des Juifs & particulièrement à l'Oniromantie, ou Divination par les songes, comme le dit *Porphyre* après un Auteur qu'il nomme *Diogene*.

A son retour de Babylone, il alla  
E 7 en

en Candie , pour y apprendre les Loix de Minos , selon *Justin* Liv. V, 4. & y connut *Epimenide* , si l'on en croit *Diogene Laërce* Liv. VIII, 3. Il y fut purifié par un Prêtre de Morgus, l'un des Dactyles du mont Ida. Il entra dans l'ancre Idéen , & les Prêtres avoient les vers , qu'il avoit faits sur le tombeau de Jupiter , si l'on en croit *Porphyre*.

Après le même retour de Babylone, il alla aussi à Samos , comme disent *Strabon* Liv. XIV. & *Antiphon* dans *Diogene Laërce* & dans *Porphyre*. Il y ouvrit une Ecole, dans un lieu, que l'on appelloit, du tems d'*Antiphon*, le *Demicercle de Pythagore*. Il alloit aussi dans un ancre, hors de la ville, pour y étudier , comme dit le même Auteur. C'est là en abrégé ce que nous lisons de la Vie de *Pythagore* , pendant l'espace de 22. ans , depuis l'an 568 avant J.C.

A. J. C. DLXIII, 2. *Olym.* LIV, 2.  
& la 24 de P.

*Abaris* Prêtre d'Apollon Hyperboréen vint en Grece , selon l'*Eusebe* de Scaliger & deux MSS. du même Auteur. Selon d'autres MSS. il vint 10 ans plutôt. *Pindare*, dans *Harpocrasion*, dit que ce fut du tems de *Cresus*.

A.

A. J. C. DLXII. Ol. LIV, 2, 3. & la 24 de P.

*Sufarion* représenta la première Comédie à Athènes, sur un Théâtre mobile, au rapport des Marbres d'Oxford.

A. J. C. DLXI. Ol. LIV, 3, 4. & la 25 de P.

Cette année mourut Nabocolassar, ou Nebucadnetzar Roi de Babylone. Son fils Iluarodam, ou Evil-Merodach lui succéda. Le 11. de Janvier fut le 1. de Thoth, selon le Canon de *Ptolomé*.

Cresus commença cette année son règne, qui dura quatorze ans, selon *Herodote*. I, 86.

*Pisistrate* étoit alors tyran à Athènes, selon la Chronique gravée dans le marbre d'Oxford.

*Esop*e mourut cette année, selon la Chronique d'*Esébe*.

*Cleobule* vivoit alors à Linde, si l'on peut ajouter foi à sa Lettre à *Solon*, que l'on trouve dans *Diogene Laërce*, I, 93.

A. J. C. DLX. Ol. LV. la 26 de P.

*Astyage* Roi des Medes mourut, & laissa pour successeur son fils *Cyaxare*. *Xenophon* *Cyrop.* Lib. I. L'Écriture le nomme *Darius de Medie*. *Jules Africain*

*cain* dit que les Auteurs étoient d'accord que Cyrus fils de Cambyse & de Mandane, fille d'Astyage, commença à regner en Perse la LV. Olympiade.

A. J. C. DLIX. Ol. LV, 1, 2.

Iluarodan fut tué, par Neriglissor son Beau-frere, selon *Berosé*. Ce Prince, nommé aussi Nergalscharczzer, devint par là Roi de Babylone. Cette année le 1. de Thoth fut le 10. de Janvier, selon *Ptolomée*.

A. J. C. DLVIII. Ol. LV, 2, 3. & la 27 de P.

*Solon* mourut en Cypre le printems, comme *Ufferius* l'a prouvé dans ses Annales.

*Plutarque* dit, en sa vie, que ce fut la 2. année de Pisistrate

A. J. C. DLVII. Ol. LV, 4. & la 30 de P.

*Simonide* nâquit cette année puis qu'à l'Olympiade LXXVI. il avoit 80 ans, sous la Magistrature de l'Archonte Adimante, comme il le dit lui-même, ce qui est confirmé, par la Chronique du Marbre d'Oxford.

A. J. C. DLVI. Ol. LVI. & la 31 de P.

Phalaris mourut cette année, si, comme il a été dit, il commença à regner

regner à l'Olympiade LII. Mais si ce fut la 4 de la LIII. il mourut sept ans plus tard. Le peuple d'Agrigente, s'étant soulevé, le tua, comme le dit *Cicéron* dans le 2. de ses *Offices*.

*Stesichore* mourut cette année, selon *Suidas*. *Eusebe* dans sa *Chronique* le fait mourir au plus tard la 2 année de la LVI. Olymp. & au plutôt la 4. de la LIV.

Cette année *Euthydeme* étoit Archonte à Athenes, selon le Marbre d'Oxford, & la même année *Chilon* étoit Ephore à Lacedemone; comme le dit *Socrate*, dans *Diogene Laërce*, Liv. I, 68.

A. J. C. DLV. Ol. LVI, 2.

*Laborosoarchod* fils de *Neriglifforoor* mourut, après avoir régné neuf mois, après son Pere. *Nabonadius*, ou *Labyntus*, nommé *Belschatsar* dans l'Écriture Sainte, lui succéda. Le 1. de Thoth fut le 9 de Janvier, selon le Canon de *Ptolomé*.

A. J. C. DLI. Ol. LVII, 2. & la 36.  
de P.

*Confucius*, le grand Philosophe des Chinois, naquit cette année, selon l'Histoire Chinoise de *Martinus*.

A.

A. J. C. DXLVIII. Ol. LVIII. & la  
39 de P.

Cresus passa la riviere d'Halys, sur un pont bâti par l'adresse de *Thalès*, comme le dit *Herodote* Liv. I, 75. & perdit ainsi son Royaume, après 14. ans de regne, selon le même Auteur, I, 86.

*Thalès* mourut cette année, selon *Diogene Laërce*. I, 38. & *Ensebe*. Il étoit né l'Olympiade XXXV. & mourut âgé de 90. ans, selon *Diogene*, & de 91. selon la Chronique Paschale.

*Anaximandre* fut son Successeur, dans l'Ecole Ionique. *Diog. Laërc.* dans son Proëme.

En ce tems fleurissoit *Lasus* d'Hermione, qui écrivit le premier touchant la Musique; comme le dit le Scholiaste d'*Aristophane*, sur les Guêpes.

A. J. C. DXLVII. Ol. LVIII, 2. &  
la 40 de P.

*Anaximandre* âgé alors de 64. ans étoit fameux, & il mourut peu de tems après, comme le dit *Apollodore* dans *Diogene Laërce*, II, 2. Il fleurit principalement, dans le tems de *Polycrate*, Tyran de Samos. *Xenophane* vivoit en ce tems-là, comme le dit *Diogene*

*gene Laërce* Liv. IX, 18. Le Successeur d'*Anaximandre* fut *Anaximene*.

*Xanthus* de Lydie, Historien, vivoit au tems auquel *Sarde* fut prise, comme le dit *Suidas*.

A. J. C. DXLVI, 5. Ol. LVIII, 3.  
& la 41 de P.

*Pythagore* ayant passé quarante ans, & s'appercevant qu'un homme libre ne pouvoit pas vivre à *Samos*, sous la tyrannie de *Polycrate*, qui étoit alors plus violente qu'auparavant, se résolut d'aller en *Italie*; comme le dit *Aristoxene* dans *Diogene Laërce* & dans *Porphyre*.

En passant, il alla à *Delos*, où il écrivit sur le sépulcre d'*Apollon* les vers, dont on a parlé. Il alla de là à *Lacedemone*, pour s'instruire des Loix de *Lycurgue*, comme dit *Justin* Lib. V, 4. Il alla aussi à *Phliunte*, ville du *Peloponnese*, d'où sa famille étoit originaire, & *Leon*, Tyran de cette ville, lui ayant demandé de quelle profession il étoit, il répondit qu'il n'étoit d'aucune, mais qu'il étoit † *Philosophe*. On trouvera cette Histoire

† Ce mot signifie un homme qui aime la science, car *σοφία* signifie ici plutôt *habileté*, que ce que l'on appelle *sagesse* en François.

re plus au long dans le V. Livre des Tusculanes de *Cicéron*, & dans le Proëme de *Diogene Laërce*, qui dit que cela se passa à Sicyone, & que Leon étoit Tyran de cette ville. L'un & l'autre avoit tiré cette Histoire d'*Heracleide*; mais le second la rapporte aussi après *Soficrate*, Liv. VIII, 8. *Pythagore* alla encore à Delphes, pour donner par là de l'autorité à ses dogmes, qu'il prétendit avoir appris de *Theoclée*, ou *Themisthoclée*, Prêtresse d'Apollon en ce lieu-là; comme le disoit *Aristoxene*, témoin *Diogene Laërce* Liv. VIII, 7, 21. *Porphyre* nomme cette Prêtresse *Aristoclée*.

Etant arrivé en Italie, il y passa le reste de ses jours, comme *Strabon* le dit au Liv. XIV. Il enseigna là 39 ans, dit *Jamblique* Ch. 36. où il assure que ce Philosophe vécut près de cent-ans. Après avoir demeuré 20. ans à Croton, il alla à Metaponte, où il mourut, dit *Justin*, Liv. XX, 5. Il fonda à Croton l'Ecole Italique, qui subsista long-tems à Metaponte, dit *Clement* d'Alexandrie, *Str.* Liv. I, Croton devint fameuse, par le nombre des Disciples de *Pythagore*; qui y étoient, & entre lesquels fut le fameux Athlete *Milco*, comme dit *Strabon*, Liv. IV. De-

*Denys* d'Halicarnasse dit que *Pythagore* étoit en sa fleur, quatre générations après *Numa*. Mais il faudroit savoir s'il parle du commencement de son regne, qui fut à l'Olympiade XVI, 3. ou de la fin, qui fut à l'Olympiade XXVII, 1. *Plutarque*, dans la vie de *Numa*, dit que *Pythagore* vint en Italie, environ cinq générations après *Numa*. *Tite-Live* Liv. I, 18. assure que ce fut 100 ans après ce Roi des Romains, supposant sans doute qu'il étoit mort l'an DCLXXII. avant *Jésus-Christ*. Cet Historien ajoute de plus qu'au tems de *Servius Tullius*, *Pythagore* tenoit Ecole à *Metaponte*, à *Heraclée*, & à *Crotone*, comme on l'a dit auparavant.

A. J. C. DXLV. Ol. LVIII, 4.

& la 42 de P.

Cette année les *Medes* étant venus faire la guerre aux *Joniens*, *Anaximene* en écrivit à *Pythagore*, qui étoit alors à *Crotone*; & qui avoit sa maison pleine de Disciples Italiens & Siciliens, si son Epître est véritable. Voyez *Diog. Laërce*. II, 5.

A. J. C. DXLIV. Ol. LIX, 1.

& la 43. de P.

*Pherecyde* étoit encore en vie, si l'on en croit *Diogene Laërce*, Liv. I, 21.

En-

*Ensebe* dit qu'il fleurissoit en ce tems-ci, & *Ciceron* dit qu'il vivoit sous *Servius Tullius*. Quest. Tusc. Liv. I.

*Théognis*, Poëte de Megare, vivoit en ce tems-ci, si l'on on croit l'*Ensebe* de Pontac.

A. J. C. DXLI. Ol. LIX, 4. &  
la 46. de P.

*Bias* étoit encore en vie, s'il est vrai, comme le dit *Herodote*, Liv. I. qu'il conseilla aux Joniens d'abandonner leur pais aux Medes, & d'aller habiter la Sardagne.

A. J. C. DXL. Ol. LX, 1. &  
la 47. de P.

*Pythagore* fleurissoit en ce tems-ci selon *Diogene Laërce*, Liv. VIII. 45.

*Xenophane* de Colophon fleurissoit aussi au même tems, comme le dit le même Auteur Liv. IX, 20. Voyez ce qu'on en a dit, sur l'année DXLVII. avant Jesus-Christ. Il avoit au moins 80. ans, selon *Sextus Empiricus* & *Clement Alexandrin*, après *Apollodore*, qui le plaçoit à l'Olympiade XL. Mais il écrivoit encore à l'âge de 92 ans, comme il paroît par les vers, que *Diogene Laërce* rapporte Liv. IX, 19.

*Ibycus* Poëte de Rhege alla alors à Samos, selon l'*Ensebe* tant de  
Sca-

*Scaliger* , que celui de *Pontac*.

A. J. C. DXXXVIII. Ol. LX,  
2, 3. & la 49 de P.

Belschatsar ayant été tué à la prise de Babylone , par les armées de Darius & de Cyrus ; le Roi qui lui succéda dans le regne de Babylone fut ce même Darius , que *Xenophon* nomme Cyaxare. Son regne dans la ville de Babylone ayant été court , il a été omis dans le Canon de *Ptolomée*. Le 1. de Thoth. fut alors le 5. de Janvier.

A. J. C. DXXXVI. Ol. LXI, 1.  
& la 51. de P.

Cambyse , pere de Cyrus , mourut en Perse & Cyaxare en Medie. *Xenophon* , *Cyrop.* Liv. VIII. Selon lui , ce fut la 1. des sept années , que Cyrus regna à Babylone.

*Pythagore* étoit en grande réputation , en ce tems-ci , en Italie , *Thericles* étant Archonte à Athenes. Voyez les fragments recueuillis de *Diodore* de Sicile p. 241.

La premiere Tragedie fut représentée , cette Olympiade , à Athenes , par *Thespis* , sur une charrette , selon *Suidas* , & la Chronique du Marbre d'Oxford.

A.

A. J. C. DXXXIV. Ol. LXI, 3.

Et la 53 de P.

Servius Tullius mourut cette année, comme il paroît par *T. Live* Liv. I, 48. Son successeur fut *Tarquin le superbe*. Ce fut sous ce Roi, que *Pythagore* vint en Italie, selon *Cicéron* au I. des *Quest. Tusc.* & *Aulu-Gelle* Liv. XVII, 21.

A. J. C. DXXXII. Ol. LXII, 1.

Et la 55. de P.

*Eusebe* dit sur cette année que *Polycrate* & ses deux freres, *Sylofon* & *Pantagnotus*, étoient Tyrans ensemble à *Samos*. *Polycrate* exclut ensuite ses deux freres. Ce fut au tems de ce Tyran, que *Pythagore* fleurissoit, selon *Tatien* p. 174. B. *Clement* d'Alexandrie Str. I. & *Cyrille* contre *Julien* Liv. II. Cette Olympiade, à laquelle *Eryxias* fut vainqueur, *Pythagore* vint en Italie, selon *Jamblique*. C. VII. & il fleurissoit en ce tems-ci, selon la *Chronique* d'*Eusebe*.

A. J. C. DXXIX. Ol. LXII, 3,

4. Et la 58. de P.

*Cyrus*, Roi de *Perse*, étant mort, son fils *Cambyse* lui succeda. Le 1. de *Thoth* fut le 3. de *Janvier*, selon *Ptolomée*.

A.

A. J. C. DXXVIII. Ol. LXIII,  
 & la 59 de P.

Pisistrate, Tyran d'Athenes, mourut cette année, après un regne de 33 ans, quoi qu'interrompu, par deux fois. *Aristote* Polit. V, 12. Son fils Hipparque, ami du Savoir, lui succeda. Ce fut lui le premier, qui apporta les poësies d'*Homere* à Athenes, comme le remarque *Platon*, dans son Hipparque.

A. J. C. DXXVII. Ol. LXIII, 1, 2.  
 & la 60 de P.

Si l'on en croit *Justin*, Liv. XX, 5. *Pythagore*, après avoir été vint ans en Italie, se retira de Crotone à Metaponte, où il mourut. Il étoit à Metaponte, lorsque, selon la fable des Pythagoriciens, il prit la flèche de son Disciple *Abaris*, & s'en alla par l'air, sur cette flèche, à Taurominium, ville de Sicile, en un jour; quoi qu'il y eût le chemin de quelques journées de navigation, entre ces deux villes. C'est ce que *Porphyre* & *Jamblique* nous racontent. Ils disent aussi, qu'il avoit une belle maison à Metaponte, qui fut changée ensuite en un Temple de *Cerès*, & une Ecole nommée le Temple des *Muses*. *Jambl.* C. XXX.

A. J. C. DXXV. Ol. LXIII, 3,  
4. & la 62 de P.

Amasis, Roi d'Egypte, mourut, lorsque Cambyse alla conquerir ce pais-là, comme le dit *Diodore* de Sicile Liv. I. Son successeur Psammenitus fut tué, après six mois de regne, & Cambyse fut maître de l'Egypte, comme le raconte *Herodote* Liv. III.

*Escbyle* mourut la même année, selon la Chronique du Marbre d'Oxford.

A. J. C. DXXIII. Ol. LXIV, 2.  
& la 64 de P.

Polycrate, Tyran de Samos, mourut, peu de jours avant Cambyse Roi de Perse, selon le rapport d'*Herodote* Liv. III, 120. l'année 238 de la fondation de Rome, comme dit *Plin*e, Liv. XXXIII, 1.

A. J. C. DXXII. Ol. LXIV, 2, 3.

Cambyse, Roi de Perse, mourut. Le Mage Smerdis, qui lui succeda, fut tué sept mois après, & Darius, fils d'Hystaspe, monta sur le throne. Le premier de Thoth fut le 1. de Janvier.

A. J. C. DXX. Ol. LXV, 1.  
& la 67 de P.

Le Poëte *Pindare* naquit, comme dit *Suidas*.

A.

A. J. C. DXV. Ol. LXVI, 2.

Et la 72 de P.

*Pherecyde* mourut cette année, car il étoit né, selon *Suidas* la XLV. Olympiade, & vécut 85 ans, au rapport de *Lucien*, dans son traité de ceux qui ont vécu long-tems. Il mourut de la Phthiriasé, comme dit *Aristote* Hist. des An. V, 30. & cela à cause de ses blasphemes, selon *Elien* Hist. Div. Liv. IV, 28. & il sortit des serpents de son corps, à ce que dit *Pline* H. N. Liv. VII, 5.

*Pythagore*, qui avoit été son Disciple, ayant appris qu'il étoit malade à Delos, y alla d'Italie & fit tout ce qu'il put, pour le guerir. Dès qu'il fut mort, il l'ensevelit, comme son Pere, après quoi il s'en retourna en Italie. C'est ce que l'on trouve, dans les fragmens recueuillis de *Diodore*. Touchant sa mort, dans l'île de Delos, voyez *Apulée*, Flor. II. *Elien* H. D, IV, 28. *Porphyre* & *Jamblique*. *Duris*, Historien, avoit écrit qu'il étoit mort à Samos, en quoi il a été suivi par *Diogene Laërce*, Liv. I, 119. où il cite aussi *Heraclide*. *Porphyre* dit que *Pythagore* alla de Samos à Delos, & retourna à la première de ces îles. Il ajoûte dans la suite, que ce fut pendant

l'absence de ce Philosophe , qui étoit alors dans l'île de Delos , que Cylon forma la conspiration , dont on parlera sur l'an CCCCXCVII. avant Jesus-Christ ; ce qui ne s'accorde pas avec la Chronologie.

A. J. C. DXIII. Ol. LXVI, 4.

Et la 74 de P.

Hipparque fut tué par Harmodius & Aristogiton , comme le dit *Thucydide* Liv. I. & VI. *Aulu-Gelle* remarque que *Pythagore* étoit alors en Italie, Liv. XVII, 21.

A. J. C. DIX. Ol. LXVII, 4. Et

la 78 de P.

Les Crotoniates refuserent , par l'avis de *Pythagore* , de livrer aux Sybarites quelques personnes qui s'étoient réfugiées aux autels de Crotone , pour être protégées contre ceux de Sybaris. Cela causa la guerre , entre ces deux peuples ; dans laquelle *Milon* , avec cent mille Crotoniates , défit trois cents mille Sybarites , & rasa la ville de Sybaris. C'est ce que nous apprenons de *Diodore* de Sicile , sur l'Olympiade LXXXIII, 3. où il dit que cela étoit arrivé 63 ans auparavant. *Milon* étoit Disciple de *Pythagore* & avoit été six fois vainqueur dans les jeux Olympiques , & souvent en d'autres.

A.

A. J. C. DVIII. Ol. LXVIII, 1.

Et la 79 de P.

Quand Brutus délivra Rome de la tyrannie de Tarquin le Superbe, Pythagore étoit encore en Italie, comme le dit *Ciceron* dans le Liv. IV. de ses Questions Tusculanes. *Solin* C. XVI. dit, par mégarde, que ce fut alors qu'il vint en Italie.

A. J. C. DVI, 5. Ol. LXVIII, 3.

Et la 83 de P.

Pythagore mourut, selon deux MSS. de la Chronique d'*Eusebe*, après avoir vécu 80. ans, âge qui étoit, selon lui, le terme complet de la vie humaine, qu'il divisoit en 4. parties de 20 ans; comme le dit *Diogene Laërce*, Liv. I, 44. après *Heraclide*. *Menage* croit que c'est là le sentiment le plus probable, touchant la durée de la vie de *Pythagore*, parce que *Lucien* ne l'a pas mis parmi ceux qui ont vécu long-tems; comme il l'auroit fait, si ce Philosophe avoit vécu 90 ans, ainsi que la plupart des Auteurs le disent, dans *Diogene Laërce*; & encore à plus forte raison, s'il eût vécu, comme le dit *Jamblique*, près de 100 ans; ou selon *Tzetzes*, qui l'a peut-être tiré de lui, cent moins un; ou 104. conformément à un Auteur Anonyme cité par *Photius*

Bibl. 249. ou, comme le dit un autre, dans les Oeuvres de *Galien*, 117. ans.

Mais on continuera cette Chronologie jusqu'à l'âge de 90 ans, qui est le plus long terme, que l'on puisse accorder avec quelque fondement.

A. J. C. DV, 4. Ol. LXVIII, 4.

Et la 82 de P.

La mort de *Pythagore* est marquée à cette année, dans un des MSS. d'*Eusebe*.

A. J. C. DIV. Ol. LXIX, 1.

Et la 83 de P.

*Heraclite* fleurissoit en ce tems-ci, comme dit *Diogene Laërce*, au commencement de son Liv. IX. *Parmenide* fleurissoit aussi, à ce que dit le même Auteur, Liv. IX, 23. *Cynetbe* de Chios chanta alors le premier les livres d'*Homere*, comme dit le Scholiaste de *Pindare*, sur la II. Ode des Nemeaques.

A. J. C. DII. Ol. LXIX, 3. Et

la 85 de P.

L'Historien *Hecatée* fleurissoit en ce tems-ci, car il tâcha de dissuader à *Aristagore* de faire la guerre contre *Darius*, Roi de Perse, comme le dit *Herodote*. V, 36.

A. J. C. D. Ol. LXX, 1. & la  
87 de P.

Le Philosophe *Anaxagore* nâquit cette année, comme nous l'apprenons d'*Apollodore* dans *Diog. Laërce* Liv. II, 7. On peut confirmer cette date, par ce que *Democrite* disoit de lui même, qu'il étoit de quarante ans plus jeune qu'*Anaxagore*. C'est ce que l'on trouve dans *Diog. Laërce* Liv. V, 47. car, comme il le dit, au même endroit *Democrite* nâquit la LXXX. Olymp. A. J. C. CCCXC VIII, 7. Ol. LXX, 3. & la 89 de P.

La Copie, que *Mariana* avoit d'*Eusebe*, place la mort de *Pythagore* à cette année.

A. J. C. CCCXC VII, 6. Ol. LXX, 4. & la 90 de P.

Mais il mourut cette année, si l'on en croit l'*Eusebe* de *Scaliger* & 4 MSS. de *Pontac*. La plupart des Auteurs, qui ont parlé de la durée de sa vie, ont dit qu'il avoit vécu 90. ans, comme l'assure *Diog. Laërce* Liv. VIII, 44. On raconte sa mort diversement. Ce qu'il y a de plus vrai-semblable, c'est ce que l'on en trouve, dans les fragmens recueuillis de *Diodore*, dans *Porphyre* & dans *Jamblique* c. 35. Ils disent qu'un riche Crotoniate, ambitieux

& brouillon , s'étant présenté , pour être entre les Disciples de *Pythagore* , & ayant été refusé , il en conçut un chagrin si violent , qu'il souleva la populace , & mit le feu avec elle à la maison de *Milon* , dans laquelle étoient *Pythagore* & ses disciples ; en sorte qu'ils brulerent ceux qui y étoient , excepté deux , ou trois , qui se sauverent avec peine. Quelques uns disent que *Pythagore* lui même y fut brulé , & d'autres assurent qu'étant sorti du feu , il fut tué , comme il s'enfuyoit. D'autres encore prétendent qu'il s'enfuit à *Caulonie* , & ensuite à *Locres* & à *Tarente* ; mais que n'étant reçu nulle part , enfin il alla à *Metaponte* , où , étant entré dans un Temple , il y mourut de faim. *Hermippe* , que *Joséph* nomme , le meilleur Ecrivain de la vie de *Pythagore* , avoit raconté sa mort d'une maniere peu vrai-semblable. Il disoit qu'étant avec les *Agrirentins* , pour livrer bataille aux *Syracusains* ; & que son parti ayant été défait , comme il vouloit faire le tour d'un champ semé de fèves , qu'il n'osoit pas fouler aux pieds , il fut tué par l'ennemi.

Après sa mort , ses Disciples , qui étoient en vie , se disperserent en Gre  
cc

ce & dans les païs voisins. Pour sa famille, elle demeura à Crotoné; ou là autour. Sa femme *Theano* y étoit née, selon *Didyme*, *Diogene Laërce* & *Suidas*. Mais *Porphyre* dit qu'elle étoit de Candie. Quelques uns ont écrit qu'elle & son fils *Telaugès* firent revivre & continuerent l'Ecole Pythagoricienne; ce que d'autres attribuent à *Aristée* de Crotoné, qui avoit épousé sa fille *Theano*. *Duris* avoit fait mention d'un fils de ce Philosophe, nommé *Arimnesté*, qu'il disoit avoir été Maître du fameux *Democrite*. C'est *Porphyre*, qui cite cet Ancien Historien de Samos. *Diogene Laërce* parle de son fils *Marmaque* & de sa fille *Damo*. *Suidas* semble nommer ce fils *Mnesarque*, & deux de ses filles *Ari-gnote* & *Myia*. On nomme aussi une autre de ses filles *Sara*. Mais tout cela est, à mon avis, incertain.

C'EST là la Chronologie de la vie de *Pythagore*, selon Mr. l'Evêque de *Worcester*, où l'on voit en abrégé ce que les Anciens ont dit du tems, auquel il a vécu, & a fait ses voyages. Si l'on ne peut pas se fier aux dates précises, que l'on trouve dans l'Antiquité, comme ce savant Evêque l'a montré; on peut néanmoins être assuré du

siècle auquel Pythagore a vécu ; par le consentement de ceux qui ont parlé ou de lui , ou de ses contemporains ; par où il paroît qu'on peut le placer sous les derniers Rois de Babylone , & sous les premiers Rois de Perse , ou entre l'an DC & D avant Jésus-Christ , & un peu plus bas. Mais voici un autre Auteur , qui a rangé autrement les années de *Pythagore*.

III. *Exercitationes Duæ ; prima de ætate Phalaridis , secunda de ætate Pythagoræ Philosophi*. Ab HENRICO DODWELLO A. M. Dubliniensi. Londini 1704. in 8. pag. 264.

**J**E ne m'arrêterai pas beaucoup à la première de ces deux Dissertations qui est touchant le tems auquel *Phalaris* , Tyran d'Agrigente , a vécu. Pour bien l'entendre , il faudroit faire l'histoire de la dispute qu'il y a eu , entre de savans hommes , en Angleterre , sur les Epîtres de *Phalaris* ; & c'est ce que je n'ai pas dessein de faire , pour des raisons , qu'il n'est pas besoin que je dise.

Entre les preuves que Mr. *Bentley* a employées , pour montrer que *Phalaris*

*laris* n'est pas l'Auteur des Lettres , que nous avons sous son nom, il avoit dit qu'un très-ancien Historien, nommé *Hellanicus*, avoit assuré que c'étoit *Atosse* fille de *Cyrus*, Roi de Perse, qui s'étoit la première avisée d'écrire des Lettres ; & que par conséquent nous ne pouvions pas avoir des lettres de *Phalaris*, qui étoit plus ancien qu'*Atosse*. Mr. *Dodwel* répond à cela, dans sa Préface, 1. que cet *Hellanicus* peut avoir été un Historien de Milet, postérieur de plusieurs siècles à celui de Mitylene, qui vivoit du tems d'*Atosse*, & que Mr. *Bentley* avoit cité comme un témoin contemporain, & par conséquent digne de foi : 2. que les Lettres avoient été connues à *Homere*, qui avoit été plus ancien que *Cyrus* : 3. qu'il y a apparence que le premier usage, que l'on fit de l'écriture, fut de faire savoir de cette sorte sa pensée à ceux à qui on ne pouvoit pas aller parler, en la leur envoyant par écrit ; & que l'Histoire sacrée & profane nous fournit des exemples de Lettres écrites avant le tems d'*Atosse* ; comme celles qu'*Herodote* & *Justin* disent qu'*Harpagus* écrivit à *Cyrus* ; & comme celles dont il est parlé en plusieurs endroits des livres de l'Ancien

Testament, écrits avant le tems de ce Roi de Perse. Voyez 2. Sam. XI, 14, 15. 1 Reg. XXI, 8, 9. &c. 4. qu'Atosse inventa seulement les tablettes, dans lesquelles on écrivoit les Lettres, lors qu'elles étoient longues, & non l'art d'écrire des Lettres: 5. que d'ailleurs *Phalaris* a vécu du tems d'Atosse, & qu'il auroit pû se servir de son invention; aulieu que Mr. *Bentley* l'avoit crû plus ancien. C'est ce que contient la Préface de Mr. *Dodwel*, qui mérite d'être luë comme tout le reste; & où il réfute Mr. *Bentley*, avec beaucoup de douceur. Mais il faut aussi avouër que la raison tirée de l'invention des Lettres, dont ce dernier s'est servi, n'est pas la plus forte qu'il ait employée. Aussi l'a-t-il mise tout à la fin de sa Dissertation.

Voici en général la matiere de celle de Mr. *Dodwel*, touchant le tems auquel *Phalaris* a vécu. Il la commence, en disant que ce Tyran est un peu plus ancien que les plus anciens Historiens Grecs, & beaucoup plus que les Chronologues, qui ont été postérieurs aux Bibliothèques Royales d'Alexandrie & de Pergame, par le moyen desquelles on commença à cultiver la Chronologie. Les premiers Historiens Grecs

Grecs ne faisoient qu'écrire les traditions de leur tems , qui n'étoient ni sûres , ni conformes les unes aux autres ; & les calculs des Chronologues, sur des faits & des écrits si éloignés de leur tems , pouvoient être pleins d'erreurs. Ainsi il faut ici se contenter de choses vrai-semblables, & se conduire avec beaucoup de précaution. Comme on peut facilement s'y tromper , on ne doit pas être difficile à pardonner aux autres. Ces réflexions de *Mr. Dodwel* qui ne tiennent qu'une demi-page , valent tout le livre & ne sauroient être trop méditées , par ceux qui écrivent sur ces sortes de choses.

A l'égard de la matiere même , *Mr. Dodwel* entreprend de montrer 1. que *Phalaris* n'ayant pas pû être plus ancien que la ville d'Agrigente , dont il fut Tyran , il ne peut pas avoir précédé la l'Olympiade , à laquelle cette ville fut bâtie , comme il le montre , par les témoignages de *Pindare* , de *Thucydide* & d'*Eusebe* : 2. que *Phalaris* a été plus ancien que *Theron* , & que ses deux prédecesseurs , dans la Tyrannie d'Agrigente ; & que *Cleandre* , dans celle de *Gela* : 3. que les plus anciens *Scholastes* ne sont pas dignes de foi , lors qu'ils parlent de tems aussi éloignés ,

que ceux-ci, fans citer des témoins : 4. qu'*Acusilaus* semble avoir été l'Auteur des premieres Genealogies Greques, fans avoir néanmoins eu aucunes Archives, qu'il pût consulter; de sorte qu'elles ne sont pas dignes de foi, ce qui paroît par les varietez, que l'on trouve dans les plus anciennes : 5. que les Genealogies de Sicile ne sont pas plus assurées, & qu'il ne faut pas trop se fier aux Grammairiens, qui, au lieu de tirer les faits, dont ils parlent, d'Auteurs plus anciens, débitent souvent leurs conjectures, comme des Histoires : 6. qu'il semble que *Phalaris* ait été Tyran d'Agrigente pendant 28 ans, & qu'il ait commencé son regne dans cette ville seize ans après qu'elle eut été bâtie, ou la 1. année de l'Olympiade LIV. selon la Chronologie d'*Eusebe*: 7. qu'il a pû néanmoins commencer un peu plus tard, mais qu'il n'a pû être plus ancien : 8. que cela s'accorde fort bien avec le tems auquel ont vécu *Stesichore*, *Clisthene* & *Epicharme*, dont il est parlé dans les Lettres de *Phalaris* : 9. qu'enfin *Phalaris* alla à Agrigente la 4. année de la LVII. Olympiade, ou la 1. de la suivante; qu'il se saisit de la Tyrannie la 4. année de la LXI., ou au commen-

mencement de la suivante , & qu'enfin il fut tué ou à la fin de la LXVIII, ou au commencement de l'autre.

Cela étant, il s'ensuit que *Pythagore* a pû avoir du commerce avec le Tyran d'Agrigente. Mais dans ces procès Chronologiques, il naît tant d'incidens, sur lesquels il faut des preuves particulières, & où l'on se sert de suppositions & de conjectures incertaines, qu'il est bien difficile de prononcer rien d'affuré. Il y a néanmoins cela d'avantageux, dans les Ecrits de Mrs. *Bentley & Dodwel* sur cette matière, que par occasion ils traitent de quantité de choses utiles & curieuses, pour ceux qui étudient l'Antiquité ; soit à l'égard de la Chronologie, soit à l'égard de l'Histoire & des coûtumes & usages des Anciens.

Pour venir à la Dissertation sur l'âge de *Pythagore*, qui est beaucoup plus longue que l'autre ; Mr. *Dodwel* met ici la naissance de *Pythagore* une année plus tard qu'il n'avoit fait auparavant, & prétend que la 1. année de ce Philosophe, répond à la 4 de la LII. Olympiade & à la 1. de la suivante, ou à l'an DLXVIII. avant Jesus-Christ. Au contraire Mr. *Bentley* la rapporte à la 3 & 4 année de la XLIII Olympiade, ou à l'an DV avant  
Je-

Jésus-Christ. Mr. *Dodwel* attribue la même pensée à Mr. l'Evêque de *Worcester*. \* Mais quoi que ce dernier ne la rejette pas, comme absurde, il aime néanmoins mieux, comme on l'a vû, dans la Chronologie du tems de *Pythagore*, qu'il a dressée en faveur de Mr. *Bentley*, faire naître *Pythagore* la 3 année de la XLVIII. Olympiade. Je m'étonne que Mr. *Dodwel* n'ait pas pris garde à cela.

Avant toutes choses, il veut que l'on se ressouvienne que la Chronologie de ces tems-là est fort incertaine; parce que ce ne fut qu'alors, que l'on commençoit à écrire l'Histoire parmi les Grecs. Tout ce qu'on disoit des siècles passez n'étoit tiré, comme on l'a dit, que d'une Tradition non-écrite; & *Pythagore* n'étant pas encore assez célèbre, au commencement, les Historiens contemporains n'en parlerent qu'en passant. *Aristoxene*, *Hermippe*, *Dicéarque*, qui les premiers entreprirent d'écrire sa vie, vivoient peu après *Aristote*, à peu près dans le tems auquel on dressoit les Bibliothèques d'Alexandrie & de Pergame. Ainsi plus de cent-ans, après la mort de *Pythagore*, on n'avoit pas

\* Remarque de l'Auteur de la B. C.

encore les secours nécessaires, pour écrire sa vie. Il est arrivé par là, que l'on trouve deux inconveniens, dans l'Histoire de ce Philosophe. C'est que les Historiens, qui vivoient de son tems, avoient mêlé des fables à la Vérité; défaut, dont *Thucydide* accuse ceux qui avoient écrit avant lui; & que les Auteurs plus recents avoient recueilli des plus Anciens, par le moyen de la conjecture, plusieurs choses, qui concernoient la vie de *Pythagore*. Ainsi nous avons à nous garder des fables des premiers, & des raisonnemens mal-fondez des seconds, qu'il faut distinguer avec soin des faits. Le mal est que cela n'est pas toujours facile, parce que les Anciens racontent souvent le résultat de leurs conjectures, comme une histoire.

Cet avertissement de Mr. *Dodwel* étant supposé, il † soutient que son calcul est meilleur, que celui de ses Adversaires, parce que ces Messieurs font *Pherecyde*, Maître de *Pythagore*, plus jeune que son Disciple, puisque le premier nâquit, selon *Suidas*, la XLV Olympiade. Il n'est pas probable que le Maître fût moins âgé que le

Dif-

\* Remarque de l'Auteur de la B. C.

† Vs. 4. & seqq.

Disciple. † Mais s'il peut objecter cela à Mr. *Bentley*, il ne peut pas l'objecter à Mr. l'Evêque de *Worcester*, qui fait le Philosophe de Syros plus vieux de douze ans, pour le moins, que celui de Samos; comme on l'a vû, dans l'Histoire Chronologique du siècle de *Pythagore*. S'il avoit été d'un autre sentiment, dans un autre Ouvrage de Chronologie, il falloit avoir plus d'égard au dernier.

Mr. *Bentley* a nié d'avoir fait le Disciple plus vieux que le Maître, puisqu'il rapporte la naissance de *Pherecyde* à la XXXV Olympiade; mais Mr. *Dodwel* lui soutient qu'il confond un Historien de l'île de Leros, avec le Philosophe natif de Syros; sur quoi il fait diverses remarques dignes d'être luës, mais que l'on ne peut pas rapporter ici. En général, les petites digressions, dans lesquelles sa matiere l'engage, sont pleines d'une érudition peu commune, & cela rend ses Ouvrages recommandables à ceux-là même, qui ne sont pas d'accord du fonds des questions avec lui. Il fait voir ensuite, que ce n'est pas la seule fois, qu'on a confondu ces deux *Pherecydes*.

Il remarque aussi \* que l'on a attribué

† Remarque de l'Auteur de la B. C. \* §. 6. au

au seul *Pythagore* de Samos , fils de Mnesarque & de Pythais , ce qui appartenoit à d'autres *Pythagores* , qui n'avoient rien de commun avec lui ; que le nom. C'est ce qui a fait que l'on trouve quantité de choses de lui dans les Anciens , qui ne peuvent pas quadrer à un seul homme ; telles que sont les diverses Patries , qu'on lui attribue ; les divers tems , auxquels on dit qu'il a vécu ; & les Ouvrages , qu'il n'avoit pas faits , puis qu'il n'avoit rien écrit. Mr. *Dodwel* fait sur tout cela plusieurs réflexions très-utiles & très-curieuses pour ceux qui souhaitent d'être instruits de l'histoire Philosophique.

Il entreprend ensuite de † prouver que ce *Pythagore* , qui s'offrit de combattre la XLVIII. Olympiade , parmi les enfans , & qui vainquit les hommes , n'étoit pas le Philosophe de Samos. En effet , il faut que ce soit un autre , s'il y a quelque liaison dans les expressions de *Diogene Laërce* , qui en parlant des divers hommes , qui ont eu nom *Pythagore* , & après en avoir nommé plusieurs , outre celui dont il s'agit ; dit qu'il y en avoit eu un , qui avoit écrit en Dorique , ou  
des

† §. 7. & seqq.

*des affaires de la Doride* ; & ajoûte immédiatement après : *Eratosthene dit, aussi bien que Phavorin dans son Histoire mêlée, que celui-ci combattit le premier à coup de poings, avec art &c.* \* Mr. *Dodwel* parle avec raison d'une maniere conditionnelle du stile de *Diogene*, parce que cet Auteur n'écrit point exactement, & a un style, que les Grecs appelloient *des idiots* ou *idiotique*, qui étoit celui dont les gens sans Lettres se servoient, lors qu'ils écrivoient, quoi que ce fût un homme d'une très-grande lecture. Aussi dans la suite parle-t-il du grand *Pythagore*, sans le distinguer du précédent, & en l'appellant aussi *celui-ci*.

Mais Mr. *Dodwel* prouve que ce n'est pas le même, parce que le grand *Pythagore* n'avoit rien écrit, comme il le fait voir par le témoignage de plusieurs Auteurs, & que si on lui avoit attribué quelques Ouvrages, ç'avoient été des Ouvrages de ses Disciples, qui attribuoient à leur Maître tout ce qu'ils découvroient. Nôtre Auteur ajoûte d'autres raisons à celle-là, comme que *Jamblique* & *Hesychius* croyoient que le *Pythagore*, qui vainquit à Olympie, n'étoit pas nôtre

\* Remarque de l'Auteur de la B. C.

tre Philosophe ; & que son Pere se nommoit *Cratæus* & non *Mnesarque* ; raisons que l'on n'a point réfutées.

De là il passe \* au dogme de *Pythagore*, touchant l'abstinence de la chair des animaux, fondé sur celui de la Metempsychose. Il se propose d'examiner le passage de *Gellius* Liv. IV. c. II. où cet Auteür dit qu'*Aristoxène* disciple d'*Aristote*, & qui avoit été ami particulier de *Xenophile* Pythagoricien, *Aristote* lui-même & le Poète Comique *Alexis* assuroient que *Pythagore* avoit mangé de la chair, sans scrupule, & entre autres du cochon de lait & du chevreau. L'Auteur fait voir, par d'autres témoignages aussi authentiques, que les plus anciens Pythagoriciens ne mangeoient point de chair, & ne tuoient point d'animaux. † Il tombe néanmoins d'accord qu'un *Pythagore* de Samos, introduisit l'usage de la chair, parmi les Pythagoriciens ; mais ce fut un disciple du grand *Pythagore* & qui étoit fils d'*Eratoles*, selon le témoignage de *Jamblique* Ch. V. Le second *Pythagore* ne suivit pas les traces de son Maître, & faisoit le métier de *Gymnaste*, ou d'homme qui exerçoit la Jeunesse, pour se ren-

\* §. 8. p. 125. † §. 9.

rendre capable de combattre dans les Jeux publics. Ce fut lui, qui instruisit Eurymene, vainqueur dans les Jeux Olympiques, comme *Diogene Laërce* le dit Liv. VIII, 12. après *Phavorin*, & l'on n'a pas dû confondre avec le Philosophe, ni même avec celui qui combattit l'Olympiade XLVIII. ce *Pythagore*, qui permettoit à ses élèves de manger de la chair, pour devenir forts & robustes, afin de vaincre aux Jeux! Il y a là trois *Pythagores*, l'un qui combattit lui même, & qui remporta le prix à Olympie, avant que le Philosophe fût né; l'autre le Philosophe, qui n'approuvoit les Jeux Gymniques, que pour l'exercice du corps; & le troisième le *Gymnaste*, qui exerçoit la Jeunesse, pour combattre en public, & qui lui donnoit de la chair.

*Aristote* \* cité par *Plutarque* & *Aulu-Gelle* avoit dit, si on en croit ce dernier (car on n'a plus ni le Livre de *Plutarque*, ni celui d'*Aristote*) que *Pythagore* avoit défendu de manger certaines parties des animaux, & avoit permis tout le reste. Si l'on avoit le passage même d'*Aristote*, on verroit s'il disoit effectivement, ce qu'on lui faisoit

\* §. 10.

soit dire ; car on a sujet de soupçonner que *Plutarque*, ou *Gellius* n'ont pas bien représenté sa pensée. Mr. *Dodwel* croit que *Pythagore* peut bien avoir défendu, pour des raisons mystérieuses, certains membres des Animaux, sans permettre néanmoins de manger les autres.

Pour prouver qu'il permettoit de tuer les Animaux, \* *Athenée* & d'autres ont produit ses sacrifices. Mais on fait voir, par les témoignages de plusieurs autres Auteurs qu'il ne sacrifioit rien d'animé, & que les Hécatombes, qu'on lui attribuoit, étoient de bœufs faits avec de la pâte.

Il paroît donc par là que le *Pythagore*, qui permettoit de manger de la chair n'étoit pas le Philosophe. † Il est seulement vrai qu'il étoit son Disciple, & qu'il vint avec lui de Samos en Italie, l'Olympiade LXVII. Il paroît ‡ aussi, par *Athenée*, que ce n'étoit pas l'usage de porter des cheveux longs, parmi les Pythagoriciens, puis qu'il dit que ce fut *Diodore* d'Aspendos, qui commença le premier à en porter parmi eux, & qui fut le dernier Successeur de *Pythagore*, dans l'École de Crotona, & le septième, après lui.

L'Au-

\* §. 11. † §. 12. ‡ §. 13.

L'Auteur \* soutient aussi que la longue chevelure de l'Athlete ne quadre nullement au Philosophe, & en donne plusieurs raisons.

Mais on tire une preuve d'un Auteur, que nous n'avons plus, & qui se nommoit *Antilocheus*, pour faire voir que *Pythagore* a vécu plutôt que Mr. *Dodwel* ne le croit. C'est *Clement* d'Alexandrie, qui l'a cité, au I. de ses *Stromates*. † Il dit que depuis l'âge de *Pythagore* (ἀπὸ τῆς πυθαγόρου ἡλικίας) jusqu'à la mort d'*Epicure*, arrivée le 10. du mois *Gamelion*, il y avoit en tout 312 ans. Ce 10. de *Gamelion*, sous la Magistrature de l'Archonte *Pytharate*, étoit le 8. de Janvier, selon l'année Julienne, de l'an de Rome CCCC LXXXIV. & de l'Olympiade CXXVII, 2, 3. Si vous en ôtez 312 ans, vous tomberez sur l'année de Rome CLXXII. & l'Olympiade XLIX, 2, 3. à laquelle ni Mr. *Bentley*, ni Mr. *Dodwel* ne rapportent la naissance de *Pythagore*. Mais dans le fonds, le mot d'âge (ἡλικία) ne marque aucune année fixe de la vie de *Pythagore*. Ce mot signifie seulement le tems, auquel il a vécu. Dans les anciens Chronologues,

\* §. 14. † §. 15. & seqq.

gues, ηλικία, l'âge, γενεαις, la naissance, ἀκμή, la fleur, γενεά, la génération, se confondent fort souvent, comme Mr. *Dodwel* le fait voir, par divers exemples; de sorte qu'on ne peut fonder aucun calcul exact, sur ces termes.

Il montre \* en passant que cet *Antiochus* a vécu un peu de tems après *Epicure*, & avoit écrit l'histoire des savans hommes de la Grece (ἱσῶρων) jusqu'à la mort de ce Philosophe. En ce tems-là, l'on avoit déjà les Bibliothèques de Pergame & d'Alexandrie, & l'on pouvoit faire des Histoires plus exactes qu'auparavant, en comparant les Auteurs de differens lieux & de differens âges.

Pour prouver † que *Pythagore* avoit vécu plutôt que Mr. *Dodwel* ne le croit, on s'étoit servi de l'autorité de *Denys* d'Halicarnasse, qui dit, dans son II Livre, que la fleur de l'âge de *Pythagore* étoit de quatre générations postérieure à celui de *Numa*, qui avoit commencé à regner la 3 année de l'Olympiade XVI. On met trois générations en cent ans, de sorte que quatre font un peu plus de CXXXIII ans. Ainsi si *Numa* a été dans la fleur

Tome X.

G

de

\* §. 18. † §. 12.

de son âge la 3 année de la XVI. Olympiade, ou la 40 de la fondation de Rome, *Pythagore* auroit aussi été dans la fleur de son âge la 4 année de la XLIX. Olympiade, ou la 173. de la même ville de Rome. Mr. *Dodwel* répond que le mot de *μῆτις* ne signifie point, dans les plus anciens Auteurs, un certain nombre réglé d'années, mais des *générations*, ou successions de personnes, qui vivent plus, ou moins long-tems. Il montre en effet que *Denys* d'Halicarnasse employe communément ce mot, en ce sens-là.

Mr. *Dodwel* \* conclut qu'il n'y a rien, dans les Anciens, touchant le tems de *Pythagore*, ou qui regarde le fils de Mnesarque & de Pythais, & non quelque autre homme du même nom, qui ne s'accommode fort bien avec son hypothese. Il soutient qu'il n'y a personne, qui le fasse plus ancien, que la L. Olympiade; car pour *Plin*e, qui lui fait faire une découverte Astronomique la XLII. Olympiade, on tombe d'accord qu'il faut qu'il se soit trompé. *Clement* Alexandrin, † qui étoit un homme d'une grande lecture, étoit si éloigné de faire *Pythagore* antérieur à la L. Olympiade, qu'il

\* §. 20. Liv. I. Str. p. 143.

qu'il fait *Thalès* même, son Maître, & tous les Sages, qui ont vécu de son tems postérieurs à ce terme.

Mr. *Dodwel* entreprend ensuite de défendre *Jamblique* \* autant qu'il est possible; en disant, que pour la Chronologie, il n'a fait que rapporter les sentimens de ceux qui avoient écrit, avant lui, & que si ces Auteurs se sont contredits, ce n'est pas sa faute. Nôtre Auteur prétend même que *Jamblique* a dû rapporter les dates contradictoires qu'il trouvoit dans leurs Ecrits, sans y rien changer. † Cela seroit bon, si *Jamblique* avoit témoigné qu'il donnoit ces dates, comme il les trouvoit dans ceux qui avoient écrit la vie de *Pythagore*, & s'il eût nommé ses Auteurs. Mais rapporter froidement des dates, tout à fait fausses, sans rien dire, semble marquer qu'on les croit bonnes, faute de les avoir examinées & comparées avec une bonne Chronologie. Autrement ce seroit une faute de jugement, qui ne seroit pas pardonnable; que de produire dans une Histoire des dates, que l'on sauroit être fausses, sans rien dire, pour les redresser. Ce ne seroit

G 2

pas

\* §. 21. † Remarque de l'Auteur de la B. C.

pas là écrire une vie, en homme qui fût ce que c'est que recueillir une semblable Histoire, mais copier aveuglément ce que l'on trouve. Si l'on ne veut pas accuser *Jamblique* de négligence, il faut nécessairement l'accuser de mauvaise foi. Mais pourquoi auroit-il menti, en matieres de Chronologie ? Qu'est-ce que cela faisoit à l'honneur de son Maître ? C'est une difficulté, que fait *Mr. Dodwel*. On peut répondre à cela que les menteurs (il ne disconvient pas que les Pythagoriciens ne pussent être accusez de l'être) mentent, pour mentir ; c'est à dire, par coûtume, & que *Jamblique* croyoit peut-être rendre la vie de son Heros plus agreable & plus croyable par des dates, qui paroissoient exactes à ceux qui ne savoient pas la Chronologie. C'est ainsi qu'ont fait les Auteurs des *Légendes*, dont on a montré la fausseté, en partie, par les mensonges Chronologiques que l'on y a trouvez.

*Mr. Dodwel* croit que ce qui peut avoir trompé ceux que *Jamblique* a suivis, c'est qu'*Aristoxene* avoit dit que la tyrannie de Polycrate s'augmentant, *Pythagore* étoit parti de Samos, âgé de quarante ans ; année qui

ré-

répond à la 3 & 4 de l'Olympiade LXII. dans les Tables de Mr. *Dodwel*. Là deffus quelques Auteurs ont jugé mal à propos que ce Philofophe étoit allé , en ce tems-là , en Italie ; ce qui ne peut être arrivé que long-tems après. Mais c'est là une simple conjecture , qui peut être fauffe.

Si l'on foupçonne \* la Chronologie de *Jamblique* d'être de fon invention , parce que *Diogene Laërce* ne fait aucune mention de ces dates ; Mr. *Dodwel* répond qu'il peut avoir fuivi d'autres Auteurs , & que ni lui, ni *Porphyre* ne l'ont point cité. Si ce dernier cite un *Diogene* , c'est un *Antonius Diogenes* , qui avoit écrit des chofes incroyables qui font au delà de Thule. Mr. *Dodwel* croit que *Diogene Laërce* a vécu au même tems que ces deux Auteurs Pythagoriciens , & qu'il n'étoit guere plus vieux que *Jamblique*. On verra fes raifons , dans fon Ouvrage , car on ne les peut pas mettre ici , de peur d'être trop long. Outre les Auteurs communs , dans lesquels ils ont puisé , auffi bien que *Diogene* ; *Porphyre* cite *Moderat* de Cadis , qui vivoit du tems de Neron , & qui avoit écrit la vie de Pythagore.

G 3

Ainsi

\* §. 22.

Ainsi *Jamblique* a pû marquer des dates, qui ne se trouvent pas dans *Diogene Laërce*, qui n'étoit pas d'ailleurs un Auteur fort judicieux.

\* Mais si Mr. *Dodwel* peut excuser *Jamblique* de mauvaise foi, en matieres de Chronologie, par le moyen de ces conjectures; il ne sauroit excuser la négligence, qui paroît en son Ouvrage en rapportant des dates contradictoires, sans en rien dire. S'il ignoroit la Chronologie, il devoit au moins consulter quelque bon Auteur, dont il y avoit assez en ce tems-là. Mais il suffit de dire que *Jamblique* se mêloit de *Théurgie*, ou d'évoquer les Dieux, les Anges, & les Ames des Morts; pour le regarder ou comme un fourbe, ou comme un fou, qui étoit tout à fait indigne de foi.

Mr. *Dodwel* † fait ensuite diverses remarques sur *Lysis*, que l'on a crû, selon lui, mal à propos avoir été Disciple du grand *Pythagore*, au lieu qu'il ne peut l'avoir été que du second; comme il le fait voir, par diverses raisons Chronologiques. Ce second *Pythagore*, nommé autrement *Mnemarké*, mourut quelques années avant

\* Remarque de l'Auteur de la B. C.

† §. 23. & seqq. ad 30.

vant la conspiration des *Cyloniens*, qui brulerent la maison de *Milon* long-tems après sa mort, & même après la mort de *Cylon*. Pour établir sa Chronologie, Mr. *Dodwel* confere non seulement quantité de passages des Anciens, mais il en redresse beaucoup ; car il n'est pas possible qu'ils aient tous raison, & qu'on les concilie. Selon lui, l'équivoque du nom de *Pythagore*, a été cause de la plupart des erreurs dans lesquelles on a été là-dessus. \* Il est seulement surprenant, que ni *Porphyre*, ni *Jamblique*, gens très-curieux pour tout ce qui concernoit la secte Pythagoricienne, ne se soient avisez de cela, pour faire la Chronologie de la vie de leur Heros d'une maniere, qui ne la rendît pas suspecte. Il est à craindre que le peu de monumens, qui nous restent, & le peu d'exaétitude des Anciens ne donnent lieu à mille conjectures ; que l'on ne feroit point, si l'on avoit un peu plus de lumieres. Quoi qu'il en soit, on doit estimer & remercier ceux qui tâchent d'éclairer les ténèbres de l'Antiquité, par leurs conjectures, puis qu'on ne peut pas mieux faire ; mais il ne les faut jamais con-

G 4

fon.

\* Remarque de l'Auteur de la B. C.

fondre avec les Veritez assurées, en les embrassant avec trop de confiance.

Pour achever de donner une idée de la Chronologie de la vie de *Pythagore*, telle que Mr. *Dodwel* la conçoit, on ajoutera ici en peu de mots, comment il range les principaux événemens de la vie de ce Philosophe, fans y joindre ses raisonnemens, que l'on verra dans l'Original.

L'année CLXXXV, de Rome, selon le calcul de *Varron*, & la 3. de l'Olympiade LII, fut celle de la naissance de *Pythagore*.

L'an CCII de Rome, & de l'Olympiade LVI, 3, & 4. étant âgé de 16. ans il alla chez *Thalès* & chez *Bias*.

Le CCIII de Rome, & de l'Olympiade LVII, 1, & 2. la tyrannie de *Polycrate* commençant à se former, *Pythagore* crut devoir continuer à voyager, n'ayant encore que 18 ans.

Le CCVII de Rome, & de l'Olympiade LVIII, 1, & 2. étant âgé de 22 ans, il alla en Egypte, selon le conseil de *Thalès*, & y demeura vint deux ans.

Le CCXI de Rome, & de l'Olympiade LIX, 1, & 2. *Pythagore*  
vint

vint d'Égypte, & non d'Italie, comme on l'a dit mal à propos, pour voir *Pherecyde*, qu'il ensevelit.

Le CCXXIX de Rome, & de l'Olympiade LXIII, 3, & 4, âgé de quarante quatre ans, il se trouva en Égypte lors que Cambyse la conquit, & fut emmené par les Persans à Babylone, où il demeura douze ans.

Le CCXLI de Rome, & de l'Olympiade LXVI, 3, & 4. nôtre Philosophe, âgé de 56 ans, retourna en Grece, mais il ne put pas demeurer à Samos, tyrannisée alors par Syloson, frere de Polycrate; de sorte qu'il alla à Delphes, à Delos, en Candie & à Sparte, sur la fin de cette année.

Le CCXLII de Rome, & le dernier de l'Olympiade LXVI, & le 1. de la suivante, *Pythagore* alla de Sparte aux jeux Olympiques.

Le CCXLIII de Rome, & de l'Olympiade LXVII, 1, & 2. il retourna de Sparte à Samos, âgé de 58 ans.

Le CCXLIV de Rome & de l'Olympiade LXVII, 2, & 3. il se retira en Italie dans sa 60 année, au tems de Tarquin *le Superbe*, où *Cicéron* témoigne qu'il étoit, lors que Brutus délivra Rome de ce Tyran.

Le CCXLVI de Rome, & la dernière année de l'Olympiade LXVII, & la première de la suivante, ceux de Croton eurent la guerre avec les Sybarites, par le conseil de *Pythagore* âgé de LXI ans.

Le CCXLVII de Rome, & de l'Olympiade LXVIII, 1, & 2. *Pythagore* étant dans sa 63. année s'absenta de Croton, où il n'étoit point, lors que l'on y parla de partager les terres des Sybarites; & la faction de *Cylon*, jalouse de la trop grande autorité des Pythagoriciens, prit cette occasion pour commencer à irriter le peuple contre eux. Cependant le Philosophe voyageoit en Italie & en Sicile, & *Porphyre* & *Jamblique* témoignent qu'il porta les habitans de diverses villes à se délivrer de ceux qui les tyrannisoient. Entre ces villes, ils nomment Agrigente, dont personne ne pouvoit être tyran alors que *Phalaris*, qui fut le premier, qui tyrannisa cette ville.

Le CCLXIV de Rome, & de l'Olympiade LXXII, le 2 & le 3. *Pythagore* âgé de soixante & dix-neuf ans alla de Croton, où il avoit demeuré vingt ans, à Metaponte. Il aimoit le repos, & il ne pouvoit plus demeurer

rer

rer dans une ville, où il voyoit qu'il y auroit du trouble. Cependant ses Disciples y demeurèrent, & y eurent de grands démêlez avec la faction Cylo-nienne, quoi que *Pythagore* lui-même n'y fût plus.

Le CCLXXXIII. de Rome & de l'Olympiade LXXVII, 1 & 2. *Pythagore* étant entré dans sa XCIX année, *Hermippe* dit, dans *Diogene Laërce* Liv. VIII, 40. que ceux d'Agrigente & de Syracuse étant en guerre, il sortit avec ses Disciples, & commanda ceux d'Agrigente; mais qu'ayant été mis en fuite, comme il faisoit le tour d'un champ semé de fèves, il fut tué par ceux de Syracuse. En effet *Diodore* de Sicile parle sur cette année d'un combat entre ces deux peuples, & dit que *Thrasydée*, fils de *Theron*, tyran d'Agrigente, en fut chassé.

Ainsi, selon Mr. *Dodwel*, les années de la vie de *Pythagore* marquées par *Jamblique*, s'accordent très-bien ensemble & avec les autres monumens assurez, pourvu qu'on les range comme il faut. Cet Auteur dit que l'on assure que *Pythagore* conduisit (son Ecole) trente-neuf ans en tout, & qu'il vécut près de cent ans. Mr. *Dodwel* croit qu'il avoit tiré cela de

bons Auteurs, & que puis que le combat des Agrigentins & des Syracusains dans lequel *Pythagore* mourut, selon *Hermippe*, se trouve justement cette année, il paroît que l'année de la mort de ce Philosophe, & celle de son arrivée à Crotone ont été bien marquées. Ce qui est arrivé les années suivantes, ne peut regarder qu'un autre *Pythagore* plus jeune que le fils de Mnesarque.

\* Mr. *Dodwel* finit là sa Dissertation sur *Pythagore*, & je n'apprends pas que Mrs. *Loyd & Bentley* lui aient répondu. Ce n'est pas qu'il ne fût facile de faire bien des difficultez, contre sa Chronologie. Il paroîtra toujours honteux pour *Jamblique*, qu'il ait fû diverses dates de la vie de *Pythagore*, supposé avec Mr. *Dodwel*, qu'il les ait tirées d'Auteurs plus anciens; & qu'il ne les ait pas fû ranger, ni appliquer aux années auxquelles elles se rapportoient. Un homme si peu habile n'est guere digne de foi, sur tout si l'on considere, qu'il a fait un Roman plein de contradictions, & lié sa narration par de fausses circonstances, faute de savoir digerer les années de la vie de son Philosophe.

Pour

\* Remarques de l'Auteur de la B. C.

Pour dire quelque chose de raisonnable, il ne faut pas seulement le contredire, mais encore quantité d'autres Auteurs, qui ont à peu près parlé comme lui, à divers égards. Il paroît très-difficile de démêler le Vrai du Faux, & il est dangereux de rejeter, comme faux, tout ce qui ne s'accorde pas avec l'hypothèse que l'on embrasse comme la plus vraisemblable, & qui dans le fond pourroit n'être pas vraie; car enfin parmi un si grand nombre de conjectures, il s'en glisse facilement quelques unes de fausses.

Il paroît très-peu probable, quoi qu'en dise *Hermippe*, qu'un Vieillard de quatre-vingts dix-neuf ans entreprenne de commander une armée & de livrer un combat. Il y a aussi peu d'apparence qu'un homme, que l'on décrit aussi sage que ce Philosophe, ait mieux aimé être tué, que de passer au travers d'un champ de fèves; car quoi qu'il défendît d'en manger, pour je ne sai quelles raisons, qui ressembloient la superstition Egyptienne, il ne défendoit pas pour cela de les fouler aux pieds, pour sauver sa vie. Aussi les autres Auteurs, qui ont parlé de la mort de Pythagore, la racontent-ils tout autrement; comme on le peut voir dans

*Diogene Laërce*, & dans ses Interpretes. Ajoûtez à cela que ce même *Hermippe*, que *Joseph* louë tant, \* est celui qui dit que *Pythagore* s'étant caché pendant quelque tems, dans une cave, & ayant ordonné à sa mere d'écrire tout ce qui se passoit cependant, & de lui apporter à manger en secret, fit semblant de revenir des Enfers, & pour preuve qu'il disoit vrai lut tout ce qui s'étoit passé en son absence. En faisant passer *Pythagore* pour un fourbe, il nous donne aussi une très-mauvaise idée de ceux qui devinrent ses Disciples, après s'être laissez tromper si grossierement. Soit que cela soit vrai, ou faux; il n'en résulte rien qui ne soit ou honteux à la secte des Pythagoriciens, ou propre à faire douter de tout ce qu'ils disent. On pourroit examiner ici plus au long ce † que *Joseph* tire de cet Historien, mais on en dira quelque chose plus bas, en parlant d'un livre Latin, dont voici le titre.

## IV. JOAN-

\* *Laert. Lib. VIII, 41.*† *Lib. I. cont. Apion. p. 1046.*

## IV. JOANNIS SCHEFFERI

*Argentoratensis de natura & constitutione Philosophiæ Italicæ, seu Pythagoricæ liber singularis. Upsaliæ 1664. in 8. pagg. 180.*

**L**A Reine *Christine* de Suede ayant lû les anciennes vies de *Pythagore* qui nous restent, & les ayant trouvées peu complectes & en mauvais ordre; elle chargea *Jean Scheffer* de travailler sur cette matiere, & de ramasser de toutes parts ce qu'il pourroit trouver touchant la vie & la doctrine de ce Philosophe & de le ranger mieux, que les Anciens ne l'avoient fait. Ce sâvant homme l'entreprit, mais il n'eut pas assez de loisir, pour remplir le plan qu'il s'étoit formé. Outre le Livre, dont on vient de lire le titre, il avoit dessein d'en donner un de la vie de *Pythagore*, & un autre des célèbres Pythagoriciens, comme il le témoigne dans sa Préface. Si quelcun vouloit remplir son plan à cet égard, les Ouvrages de Mrs. *Loyd*, *Bentley* & *Dodwel* ne lui serviroient pas peu pour cela, & le mettroient en état de produire quelque chose de beaucoup plus exact, que ce que *Scheffer* auroit

roit pû alors donner au Public ; car il ne paroît pas qu'il se fût jamais fort adonné à la Chronologie.

Il semble que le Livre, de la nature de la Philosophie Pythagoricienne, devroit contenir un Systême raisonné de la doctrine des Pythagoriciens ; mais on trouve plutôt ici une Histoire Critique de cette Philosophie, composée de ce que divers Auteurs en ont dit, & de quelques remarques Philologiques de l'Auteur, où il explique les Anciens & reprend souvent les Modernes, lors qu'il croit qu'ils se sont trompez. Dans la multitude des Livres, qui se sont publiez depuis plus de deux-cens ans, & dans la diversité des opinions ; une partie considerable de l'érudition des habiles gens consiste à relever les fautes que d'autres Savans ont commises, & c'est ce que *Scheffer* fait souvent, mais avec beaucoup de douceur, & de retenue. Je mettrai ici, en peu de mots, le contenu de châque Chapitre.

I. Aucun des Modernes ne s'étoit encore appliqué à recueillir les fragmens de la Philosophie *Italique*, répandus dans toute l'Antiquité, sans qu'il nous en soit resté aucun Systême ancien. Aussi n'étoit-ce pas une cho-

chose facile , soit pour la multitude des Auteurs qu'il faudroit feuilleter , pour trouver ces fragmens ; soit pour la difficulté , qu'il y auroit à les mettre en bon ordre. *Scheffer* nous donne ici , au lieu de cela , la liste des Auteurs anciens qui avoient traité de cette doctrine ; savoir , *Didyme* , non le Chrétien mais un autre , *Philolaus* , *Moderat* de Cadis , un *Aristote* qui semble avoir été différent de celui de Stagire , *Endore* , *Jamblique* , *Androcyde* , *Antiphane* , *Alexandre* , *Alexis Cratin* , *Aristophane* de Rhodes , *Cronius* , *Numenius* , *Thrasylle* , *Hipparque* & *Zenon*. Mais les Livres de ces Auteurs s'étant perdus , leur énumération ne fait qu'augmenter le chagrin de ceux qui souhaiteroient de connoître à fonds la doctrine Pythagoricienne.

2. Elle a été nommée *Italique* , parce que , comme on l'a vû , *Pythagore* n'a eu d'Ecole , au moins qui ait fait du bruit & qui ait duré longtems , qu'en Italie ; & *Scheffer* le prouve encore ici , par divers Auteurs.

3. Il lui est aisé de montrer , contre *Vossius* & *Cantherus* , que l'on ne peut pas dire que *Pherecyde* ait été le fondateur de cette Secte , sous prétext

te

te qu'il avoit été le Maître de *Pythagore*; mais que ce dernier avoit formé le corps de sa doctrine de ce qu'il avoit appris en Orient.

4. Les Anciens tombent tous d'accord, que *Pythagore* étoit redevable de sa Philosophie à des *Barbares*, comme les Grecs les nommoient, c'est à dire, à quelques uns des Orientaux, & sur tout des Egyptiens & des Chaldéens. On y ajoute d'autres peuples de l'Orient & sur tout les Juifs, sur quoi l'on produit le passage de *Joseph*, dont on a déjà parlé ci-dessus. \* Voici les termes : *Pythagore de Samos, qui est ancien & que l'on croit avoir excellé en sagesse & en pieté envers la Divinité, parmi tous ceux qui se sont mêlez de Philosophie, a non seulement connu visiblement nos sentimens, mais les a imitez dans la plûpart des choses. Il n'y a point de livre, que l'on reconnoisse communément être de lui, mais plusieurs en ont écrit; entre lesquels le plus illustre est Hermippe, qui a pris soin de s'instruire de toutes sortes d'histoires. Il dit donc, dans son premier livre, touchant Pythagore, que ce Philosophe disoit que l'Ame de l'un de ses Disciples nommé Callipon, qui étoit de*  
Cro-

\* Remarques de l'Auteur de la B. C.

*Crotone*, & qui étoit mort, étoit avec lui jour & nuit ; qu'il ne falloit pas passer un lieu, où un âne fût tombé sous le fardeau ; qu'il falloit s'abstenir d'une eau trouble & de toute sorte de médisances. Il ajoûte après cela ces paroles : Il faisoit & disoit ces choses, en imitant les sentimens des Juifs & des Thraces (Ἰουδαίων & Θρακῶν) & en s'en disant l'Auteur. Je ne sai si un Sacrificateur Juif, qui avoit passé la plus grande partie de sa vie en Judée, comme *Joseph*, avoit assez de lecture des Auteurs Grecs, pour avoir tiré lui-même des Originaux les passages qu'il cite. J'en doute, & il se pourroit bien faire que quelque Juif Helleniste, ou quelque Profélyte Grec les lui eût fournis. Il pouvoit facilement s'être glissé une faute dans *Hermippe*, ou l'on pouvoit même l'avoir cité négligemment, ou de mauvaise foi. Mais quoi qu'il en soit, je remarque I. que je ne puis comprendre ce que *Pythagore* avoit dérobé aux Hebreux, sur tout à l'égard des opinions, qu'il avoit touchant la Divinité, & du culte qu'il lui rendoit ; car enfin si *Pythagore*, croyoit, comme la plupart des autres Philosophes, qu'il y a un Dieu suprême, il en reconnoissoit & en

en adoroit plusieurs autres subalternes, & étoit extrêmement superstitieux ; ce qui est directement contraire à la Religion Judaique, qu'il condamnoit encore, en une autre chose ; savoir, en ce qu'elle ordonnoit de faire des sacrifices sanglans, & qu'elle permettoit de manger de la chair. Pour l'unité d'un Dieu suprême, il y a beaucoup d'apparence que c'est du raisonnement, ou de l'ancienne tradition que plusieurs nations l'ont apprise, sans avoir aucun commerce avec les Juifs. On peut consulter, sur le consentement des Philosophes & des peuples, sur cet Article, le Ch. IV. du Systeme Intellectuel de Mr. *Cudworth*, II. S'il y a d'ailleurs quelque petite ressemblance, entre quelque précepte de *Pythagore* & ceux de Moïse, le premier les a pû puiser, ou dans les lumieres de la Raison, & dans l'Experience de la Vie, ou les apprendre des Egyptiens ; avec qui il avoit conversé si long-tems, & qui avoient diverses coûtumes, que les Juifs emprunterent d'eux, au moins en partie. Peut-être, par exemple, que c'étoit un précepte Symbolique, *qu'il ne faut pas passer un lieu, où un âne est succombé sous le fardeau* ; pour dire qu'il faut

faut aider son prochain , quand on le voit en quelque embarras & non passer outre , sans le secourir. Il y a quelque chose de semblable , dans Moïse Exod. XXIII , 5. Mais c'est trop peu de chose , pour accuser , comme l'on fait , *Pythagore* de Larcin. Pour la Morale , l'expérience de la vie & un peu de méditation , en ont instruit tous les peuples , sans qu'il soit besoin qu'ils l'aient prise des Hebreux. Les Grecs ont bien plus raffiné , sur cette Science , que les Juifs. III. Puis qu'il n'y a rien , dans la doctrine même du Philosophe de Samos , qui puisse le faire soupçonner avec raison d'avoir pillé les Juifs , je ne voi pas pourquoi nous en croirions *Joseph* , qui se fait honneur de dire que les Philosophes (qu'apparemment il n'avoit guere lus) avoient profité des Ecrits , ou des sentimens des Hebreux , & qui ne le prouve point. C'est une pure vanité Judaique. Mais les Payens , direz-vous , en tombent aussi d'accord , & les Peres Grecs le leur reprochent. Pour ces derniers , ils avoient aussi intérêt d'humilier les Philosophes & leurs admirateurs , & ils ne prouvent non plus ce qu'ils disent , par aucuns exemples incontestables.

bles. Les Payens d'un autre côté, comme *Porphyre*, se faisoient honneur de dire que *Pythagore* avoit profité de tout ce qu'il y avoit de Sages dans l'Orient, sans en excepter les Juifs; mais si on n'en est convaincu, par des preuves claires, leur autorité seule ne suffit pas, pour en persuader. *Porphyre* \* dit, par exemple, que *Pythagore* avoit appris des Juifs l'art d'expliquer les songes; ce qui est une pure chimere, fondée sur ce que les Payens avoient ouï dire qu'il s'étoit trouvé, parmi les Hebreux, des gens, qui avoient expliqué les songes. Sur quoi l'on peut voir *Justin* Liv. XXXVI. c. 2. On fait que c'étoit par révélation divine, & non par art, que *Joseph* & *Daniel* expliquèrent des songes des Rois d'Egypte & de Babylone; & que ce n'est pas une chose, qui s'apprenne. IV. Je n'ai pas plus de créance en ce que dit *Hermippe*, supposé qu'il ait dit ce que *Joseph* lui fait dire. Premièrement ce qu'il dit de l'ame de Calliphon, qui étoit avec *Pythagore*, si on en croyoit ce Philosophe, n'a rien de commun avec la doctrine des anciens Hebreux; qui ne croyoient rien de semblable, autant qu'on en peut

\* *Vita Pyth.* p. 185.

peut juger par leurs Ecrits. Secondement, les autres exemples ne prouvent rien, comme je l'ai déjà fait voir. V. Mais je doute beaucoup, qu'il ait dit ce que *Joseph* lui fait dire; car quelle liaison y a-t-il entre les *Juifs* & les *Thraces*? Je soupçonne donc qu'il avoit écrit *I'dulon*, qui signifie les Prêtres de Candie, qui adoroient sur le mont *Ida* les *Dactyles Idéens*, qui étoient d'anciennes Divinitez de ces lieux-là. La raison de ma conjecture, c'est que *Pythagore* alla en Candie, où il fut initié par les Prêtres des *Dactyles Idéens*, & qu'il entra dans l'Antre sacré du mont *Ida*. C'est ce que *Porphyre* nous apprend dans sa vie p. 187. *Quand il fut arrivé en Candie*, dit-il, *il se joignit aux Mystes de Morgus, qui étoit l'un des Dactyles IDÉENS, par lesquels il fut purifié par une pierre de foudre, s'étant couché de bon matin au bord de la mer, sur son visage, & de nuit auprès d'une riviere, enveloppé de la peau d'un agneau noir. Etant descendu dans l'Antre, que l'on nomme Idéen, couvert de laine noire, il y demeura les trois neuvaines que l'on avoit accoustumé d'y demeurer, il sacrifia à Jupiter, & vit la Chaise, qu'on lui prépare tous les ans.* Cet-

Cette conduite ne ressent point un homme, qui eût profité des lumières des Juifs, & qui ne crût qu'un Dieu, mais un des plus grossiers superstitieux; tels que l'étoient communément les Pythagoriciens, comme il paroît, par l'exemple de *Porphyre* & de *Jamblique*. On peut voir dans les notes d'*Holstenius* les Auteurs, qui ont parlé des *Dactyles Idéens*, & que l'on pourra consulter, si l'on veut s'en instruire à fonds.

Il est vrai que le premier ajoûte ensuite quelque chose de *Pythagore*, qu'un grand homme, comme on l'a vû, a pris pour une marque du peu de foi que *Pythagore* avoit dans les Dieux du Vulgaire; puis qu'il écrit sur le Tombeau de Jupiter que l'on montroit en Candie, des vers, qui commençoient ainsi: *icigit Zân mort, qu'on nomme Zeûs*, ou Jupiter. Mais je croirois, avec le respect qui est dû à un si savant homme, que *Pythagore* vouloit dire que ce sépulcre n'étoit nullement de Jupiter, ou du Dieu que l'on adoroit en Candie, sous ce nom, mais d'un homme nommé *Zân*, que l'on confondoit mal à propos, avec la Divinité du même nom; car on fait que les Poètes appellent Jupiter

ter

ter *Zân*, aussi bien que *Zeûs*. J'expliquerois de même ce que *Porphyre* dit un peu auparavant, du Tombeau d'*Apollon*, sur lequel, dit-il, *Pythagore* écrivit quelques vers élegiaques, où il disoit que cet *Apollon-là* avoit été fils de *Silene*, tué par *Python*, & enseveli dans le lieu qu'on appelloit *Tripous*, qui fut ainsi nommé, parce que les trois filles de *Trioïpe* y pleurerent *Apollon*. Il vouloit dire, comme il semble, que cet *Apollon-là*, n'étoit point celui que l'on adoroit à *Delphes*. Autrement ni les *Sacrificateurs* de *Jupiter* en *Candie*, ni ceux d'*Apollon* à *Delphes* n'auroient pas permis qu'il diffamât les Dieux, dont le culte les faisoit subsister. D'ailleurs, à moins que les Anciens ne nous aient représenté *Pythagore* tout autre qu'il n'étoit, il fut toujours très-superstitieux, & ne témoignoit nullement de douter des Dieux, que l'on adoroit communément parmi les Grecs.

VI. Pour revenir au passage d'*Hermippe*, *Scheffer* soupçonne qu'au lieu de *Θεομαθῶν*, ou des *Thraces*, il ne faille lire *Μάγων*, des *Mages*. En effet

\* *Numenius* joint les *Juifs* & les *Mages*, en parlant de ceux de qui *Pythagore* avoit profité. Néanmoins il re-

Tome X.

H

non-

\* Voyez *Enseb. Prap. Evang. Lib. IX, 7.*

nonce en suite à cette conjecture, & avouë que ce Philosophe a pû tirer des Théologiens de Thrace, comme d'Orphée, & de Linus, une partie de sa doctrine. De plus les Thraces passoient pour les inventeurs d'une partie de la Musique, que *Pythagore* estimoit tant. Voyez là-dessus *Clement* d'Alexandrie Str. Liv. I. p. 307. Ainsi il n'y a aucun sujet de changer le mot de *Thraces*, en celui de *Mages*. VII. On voit donc que *Lactance* a eu raison de dire que ce Philosophe n'alla point chez les Juifs, chez qui seuls étoit la Sagesse en ce tems-là. Nôtre Auteur croit que cela ne signifie autre chose, sinon qu'il n'alla pas en Judée. Mais il se trompe, car *Lactance* ne parle pas du pais, mais des hommes de qui seuls on pouvoit apprendre la Religion, soit qu'ils fussent dans leur pais, ou ailleurs; & qu'il auroit pû fréquenter en Egypte, ou en Chaldée. Pour les Peres, qu'il oppose à *Lactance*, comme *Clement*, *Origene*, *Eusebe*, & *Théodoret*, ils n'ont fait que suivre *Joseph* & se copier les uns les autres, sans examiner la chose à fonds. J'ai déjà prouvé la même chose à l'égard de *Platon*, dans le 3. Tome de l'*Ars Critica* Ep. VII.

5. Schef-

5. *Scheffer* montre en suite en détail de qui *Pythagore* avoit pris diverses parties de sa doctrine, comme l'Arithmétique des Phéniciens; une partie de la Physique de *Moschus* Sidonien, \* qu'il croit avec raison ne devoir pas être confondu avec Moïse; & le reste de la Philosophie, & la Théologie des Egyptiens & des Chaldéens; les Sacrifices magiques & les divinations des Mages & des Arabes; diverses superstitions des Thraces, qui les tenoient d'Orphée &c.

6. Il ramasse en suite ce que les Anciens ont dit du nom de *Philosophe*; & de la définition de la Philosophie, qui étoit, selon les Pythagoriciens non la sagesse elle-même, mais l'étude de la sagesse, qui est *la connoissance des choses divines & humaines*.

7. La dernière fin de la Philosophie Pythagoricienne étoit de rendre les hommes le plus semblable à la Divinité, qu'il est possible, & les moyens dont elle se servoit pour cela étoient d'instruire les hommes de la Vérité; & pour les en rendre capables, elle leur enseignoit l'art de dégager leur esprit du corps, & de mourir pour les choses sensibles, afin de tourner toute

H 2

te

\* Voyez B. C. T. I. p. 75. &amp; suiv.

te son attention du côté des spirituelles. \* Ces promesses sont belles, mais il faut avouër qu'ils employoient bien de la charlatanerie & de la superstition, dans leurs prétendues purifications de l'Ame, \* comme on le peut voir par *Jamblique*. Cela les rend suspect, parce qu'il est difficile que des gens, qui avoient d'ailleurs de l'esprit & du raisonnement, s'entêtasent sérieusement de cette sorte de sottises.

8. L'objet de la Philosophie Pythagoricienne est le même, que celui que se proposent les autres sectes ; c'est à dire tous les Etres, que les Pythagoriciens divisoient en deux ordres, comme le dit *Nicomaque*, dans le commencement de son Arithmetique. Les uns sont toujours les mêmes, & ne souffrent pas le moindre changement, & les autres changent perpétuellement. Les premiers sont, comme il semble, des Etres immatériels, ou des Veritez évidentes & Mathématiques, dans lesquelles le tems n'apporte aucun changement ; & les autres les Corps & ce qui en dépend, qui sont dans un changement perpetuel. Il n'ya, selon le langage des Pythagori-

\* *Remarque de l'Auteur de la B. C.*

goriciens que les premiers qui existent réellement & qui renferment quelque vérité ; les seconds ne sont que mensonge & qu'apparence. Aussi la véritable science n'a proprement pour objet que ces premières vérités, parce que tout le reste n'a rien de fixe & sur quoi l'on puisse s'en former une idée assurée. Les Platoniciens ont aussi dit la même chose.

9. Un des premiers moyens, selon les Pythagoriciens, de parvenir aux connoissances les plus relevées, c'est de *se connoître soi même*, sans quoi il n'est pas possible de s'avancer dans la connoissance de la Vérité ; comme on le fait voir, par quantité de témoignages. Après s'être bien connu soi même, on pouvoit *se nettoyer & se dé-gager de toutes les souillures corporelles* ; après quoi l'Ame étoit en état de s'élever à la connoissance des *premières Vérités*, comme l'on parloit dans cette Ecole.

10. Comme les Pythagoriciens ne se propofoient pas seulement de faire des Philosophes contemplatifs & uniquement appliquez à la recherche de la Vérité, mais de bons Citoyens ; ils avoient différentes sortes de Disciples & diverses manières d'enseigner. L'u-

ne étoit nommée *exterieure*, & ne contenoit que les devoirs communs de la vie, qu'ils enseignoient à toutes sortes de gens, sans rendre raison de rien; & l'autre *interieure*, qui n'étoit que pour ceux, qui se destinoient à la vie contemplative, & où l'on rendoit raison de tout. Ils l'appelloient aussi *Mathematique*, qui signifie *instructive*, & ceux qui s'y appliquoient *Mathematiciens*, ou appliquez à apprendre, & à savoir. C'est en ce sens que ce mot se prend dans *Sextus Empiricus*, dans le Traité contre les *Mathematiciens*; c'est à dire, contre ceux qui croient savoir quelque chose, avec certitude. Ils nommoient aussi ceux qui écoutoient la doctrine interieure de *Pythagore* Auditeurs, ou *Acoufmatiques* & *Acroamatiques*; & ils avoient encore d'autres mots particuliers, dont on trouvera l'explication dans *Scheffer*; aussi bien que plusieurs choses, touchant leur maniere de s'expliquer, par des *Sentences*, & des *Symboles*.

II. Il traite ensuite en détail des différentes especes de Disciples, que l'on voyoit dans les Ecoles Pythagoriciennes, & que l'on peut réduire à deux ordres principaux, aussi bien que leur

leur doctrine. Les uns les alloient écouter , pour apprendre les devoirs de la vie ; & les autres , pour devenir eux-mêmes Philosophes.

\* Dans le fonds , les premiers , qui paroissoient les moindres , & la doctrine *exterieure* , qui étoit la moins estimée , valoient mieux que tous leurs dogmes les plus cachez , & que ceux qui en étoient instruits. La véritable Sageffe est de savoir vivre , comme la nature humaine , & les lumieres que Dieu nous a données le demandent ; & les spéculations de la Philosophie sont plus ou moins estimables , à proportion qu'elles servent plus ou moins à nous rendre hommes ; c'est à dire , raisonnables , dans toute la conduite de nôtre vie. Les dogmes les plus particuliers des Pythagoriciens , comme la Métempfychose & l'abstinence de la chair des Animaux , étoient ou inutiles , ou nuisibles à cette grande fin , que les hommes doivent se proposer ; & au contraire leur Morale , dont on trouve de si beaux fragmens dans *Stobée* , est pleine de choses très-utiles & très-avantageuses à la Société Humaine. On en peut trouver d'assez beaux morceaux à la fin du recueil d'Ou-

H 4 vrages ;

\* Remarque de l'Auteur de la B. C.

vrages *Mythologiques*, *Physiques* & *Moraux*, publié par feu Mr. Gale, en Angleterre & en Hollande en 1688. Mais ce ne font pas les seuls Pythagoriciens, qui ont fait le plus de cas de la partie de leur doctrine, qui étoit la moins estimable. Il y a aujourd'hui bien des Théologiens, qui commettent la même faute; puis qu'ils estiment plus des subtilitez Scholastiques, qui ne servent de rien, pour n'en rien dire davantage, que la doctrine qui enseigne à bien vivre, dont l'utilité est infinie.

Ce qu'il y a de plus étrange en ceci, c'est que cette doctrine *interieure* n'étoit, à plusieurs égards, nullement démontrée, & qu'elle étoit même fautive; au lieu que la Morale pouvoit se démontrer. Cependant ces Philosophes s'estimoient davantage, pour savoir des spéculations, ou incertaines, ou fausses, que pour savoir bien vivre. Il n'est pas besoin que j'ajoute que des gens, qui devroient être plus sages que les Philosophes Payens, en font autant aujourd'hui.

12. *Pythagore* faisoit, à l'égard du choix de ses Disciples, une chose qu'il seroit bien à souhaiter que l'on pût faire aujourd'hui à l'égard de ceux qui se

se destinent à des emplois publics. C'est qu'il examinoit pendant trois ans avec soin ceux qui vouloient entrer dans son Ecole, & ne recevoit pas indifferemment tous ceux qui se présentoient. Il consideroit de quelle maniere ils avoient passé leur vie, il examinoit avec soin leur naturel, leurs manieres, leur conduite, leur air, leur démarche, s'ils savoient se taire & parler à propos, s'ils ne rioient point trop, & en un mot tout ce qui pouvoit faire connoître le caractère de leur esprit. Il recevoit en son Ecole ceux qui marquoient, par ces caracteres, d'être propres à profiter de son instruction. Ensuite, il les mettoit encore plus à l'épreuve, en les obligeant de garder le silence, pendant cinq ans. Il ne leur étoit pas permis de demander, pendant ce tems-là, quoi que ce soit, à ceux qui les enseignoient; ainsi qu'on le faisoit communément parmi les autres Philosophes, qui instruisoient principalement leurs Disciples, en répondant à leurs questions, comme *Schesser* le montre. Les Disciples des Pythagoriciens, qui pouvoient se résoudre à cette épreuve, montroient, par cela seul, qu'ils étoient capables de quelque chose de difficile, & qu'ils

H s      pou-

pouvoient garder le secret. On mettoit dehors ceux qui n'étoient pas capables d'aller jusqu'au bout de l'examen, & ceux qui commettoient quelque faute considerable. On les regardoit même comme morts, & on leur dressoit des *Cenotaphes*, ou Tombeaux vuides.

\* Il y a bien de l'apparence que cet air de cabale & de conspiration rendit les Pythagoriciens odieux ; comme s'ils avoient entretenus en secret leurs Disciples de choses nuisibles aux autres membres de la Société. S'ils avoient des choses utiles à dire, c'étoit un crime à des Philosophes de les dissimuler, puis que rien n'est plus digne d'eux, que d'être utiles aux autres ; & si c'étoient des choses peu utiles, qu'ils cachent, leur conduite étoit une pure charlatanerie ; & c'est apparemment des Prêtres Egyptiens, coupables au dernier point de cette indigne simulation, que *Pythagore* avoit appris ces manieres.

13. Cependant *Scheffer* fait voir au long, que l'on ne proposoit ouvertement que la doctrine *exterieure*, & que pour l'*interieure*, on la cachoit, ou on ne la disoit que symboliquement.

Com-

\* *Remarque de l'Auteur de la B. C.*

Communément les Pythagoriciens n'enseignoient que de bouche, & n'écrivoient point. Il y a eu néanmoins des Auteurs, qui ont assuré que *Pythagore* lui même n'observoit pas toujours cette regle, & qu'il fit des Livres, que l'on ne rendoit pourtant pas communs.

14. Dans la suite, *Scheffer* montre de quelle maniere les Pythagoriciens vivoient à l'égard des viandes & des habits. Pour l'abstinence de la chair, il croit, après *Jamblique*, que les Pythagoriciens ne l'exigeoient que de ceux, qui étoient venus au dernier degré de perfection, dans leur Philosophie, & nullement de tous. Pour les parfaits ils prétendoient qu'ils ne mangeassent jamais aucune chair, mais pour les autres ils en pouvoient manger; si l'on en excepte certains animaux, & certaines parties de ceux dont il leur étoit permis de manger, ce qui ressent la superstition des Egyptiens.

\* Je croirois que les Pythagoriciens défendoient bien en général de manger de la chair, mais qu'ils n'y osoient contraindre personne, à cause de la coûtume contraire, établie par tout. La raison de cela est, que cette dé-

H 6      fense

\* Remarque de l'Auteur de la B. C.

fense étoit fondée sur le dogme de la Métempfychose , qui dans le fonds n'admet aucune exception. Car enfin s'il peut y avoir des ames humaines dans les corps des Animaux , il ne faut pas les faire souffrir en tuant les corps , dans lesquels elles habitent.

Pour revenir à *Scheffer* , il parle ensuite des habits des Pythagoriciens , & de la maniere de vivre de ceux qui vivoient en communauté.

15. Enfin *Scheffer* traite de la durée de l'Ecole Pythagoricienne , qui ne se soutint que deux cents cinquante ans , ou environ ; au moins en forme d'Ecole , & de Société ; car il y a eu longtems après quelques Pythagoriciens , en divers endroits. Mais il est certain que *Platon* , *Aristote* & les autres Philosophes Grecs ont emprunté quantité de choses de *Pythagore* , qui se sont conservées dans leurs sectes ; par exemple , l'immaterialité de Dieu , & de l'Âme de l'homme. *Scheffer* a crû que ce n'étoit pas , sans un effet particulier de la Providence Divine , que ce Philosophe apporta d'Orient les principes de la Vertu & de la Théologie ; qu'il répandit dans la Grece & dans l'Italie , qui devoient être les plus florissantes parties de l'Univers. Pour ce qui est  
des

des idées de Morale, on peut facilement en convenir avec lui ; mais la Théologie Pythagoricienne ne valloit assurément rien , & les plus grands Pythagoriciens , comme *Porphyre* & *Jamblique* , ont été ennemis jurez de la Religion Chrétienne.

V. *La Vie de PYTHAGORE, ses Symboles, ses Vers Dorez, & la vie d'HIÉROCLES, & ses Commentaires sur les Vers de Pythagore, par Mr. DACIER, Garde des livres du Cabinet du Roi, à Paris en II. Tomes in 12. dont le premier a 383 pagg. y compris la Préface & la Table, & le second 432.*

I. **V**OICI une Vie de *Pythagore* , toute différente des précédentes & pour la matière & pour la forme. *Mr. Dacier* s'y est peu attaché à la Chronologie ; quoi qu'il reproche à ceux qui ont écrit les vies de *Pythagore* , qui nous restent, de n'avoir observé aucun ordre. D'ailleurs au lieu que *Mrs. Loyd, Dodwel & Scheffer* ne disent rien sans citer leurs Auteurs , *Mr. Dacier* ne cite que rarement ceux, dont il tire ce qu'il dit. Il s'étend beaucoup plus que les deux

premiers à rapporter les sentimens de son Philosophe, & l'excuse autant qu'il lui est possible. Peu s'en faut qu'il ne le fasse aussi éclairé que les Juifs, dont il croit qu'il avoit lû les livres, ou au moins appris la doctrine; quoi qu'il n'en apporte aucune preuve, sinon que les Anciens l'avoient dit.

Comme c'est ici un Livre François, & que ceux qui n'entendent que cette Langue ne demandent pas ordinairement de grandes discussions de Chronologie, ni qu'on leur prouve tout ce qu'on dit à la rigueur & par des autorités incontestables; mais qu'ils se contentent de voir le gros des choses; on ne peut pas trouver étrange que l'Auteur n'ait pas fait, en faveur de ceux pour qui il a travaillé, ce qu'ils ne demandoient pas de lui, & qui les auroit peut-être dégoutés de lire son livre. S'il avoit écrit en Latin, il auroit sans doute traité son sujet, comme font ceux, qui écrivent bien en cette Langue; qui n'osent rien avancer sans des preuves tirées de bons Auteurs, qu'ils nomment avec soin, & dont ils rapportent les propres paroles, sans quoi personne ne se fieroit en eux.

Je n'entreprendrai pas de donner un  
Extrait

Extrait de cet Ouvrage; parce que j'ai déjà assez parlé de la vie de *Pythagore*, & que chacun peut lire les Livres mêmes de Mr. *Dacier*. Je ferai seulement quelques remarques, qui pourront servir à juger avec plus d'exactitude des sentimens de ce Philosophe. Si je dis quelque chose, contre les sentimens de Mr. *Dacier*, ce n'est pas que je n'aie pour lui toute l'estime qu'il mérite, & que je lui veuille refuser les louanges, que je lui ai données ailleurs. C'est seulement pour donner lieu à ceux qui aiment cette sorte de choses de les examiner plus à fonds.

Mr. *Dacier* \* ne se contente pas seulement d'accuser *Diogene Laërce*, *Porphyre* & *Jamblique*, de n'avoir gardé, dans la vie de ce Philosophe, ni méthode, ni regle, ce qui est très-veritable; mais encore d'avoir tous péché par les endroits les plus capables de défigurer un Ouvrage, comme la vie de leur Heros; c'est à dire, par trop de crédulité, qui leur a fait recevoir des fables & des énigmes, pour des veritez nuës, & par trop peu d'attention sur les circonstances des tems & des lieux. Mr. *Dacier* a sans doute égard aux faux

\* Pag. 15:

faux miracles & aux fourberies , que ces Auteurs attribuent à ce Philosophe ; & il a raison de censurer leur credulité , à l'égard des miracles qu'ils racontotent de *Pythagore*. Il leur étoit permis d'en parler , mais ils devoient témoigner qu'ils ne les croyoient pas , s'ils vouloient passer pour des Historiens judicieux. S'ils l'ont crû coupable des fourberies , qu'on lui attribue , comme d'avoir dit qu'il se souvenoit du tems auquel son Âme avoit été en d'autres corps , de s'être caché dans une cave , & d'avoir feint de revenir des Enfers , ils ont dû avoir mauvaise opinion de lui. Que si l'on n'ajoute aucune foi , ni aux fables ridicules , ni aux fourberies qu'ils ont attribuées à leur Maître ; je ne comprends pas , comment on peut les croire , quand ils en disent du bien & des choses raisonnables. L'un peut avoir aussi bien été inventé , que l'autre , & je ne voi pas pourquoi on prendroit *Pythagore* pour un homme de bien , plutôt que pour un imposteur. Il y a eu en son tems autant de trompeurs qu'au nôtre , & il m'est aussi facile de croire qu'il étoit du nombre , que d'avoir mauvaise opinion de *Porphyre* & de *Jamblique*. Etre né quelques siècles plutôt , ou plus

plus tard, ne contribue rien à la Vertu, ni au Vice. Il est vrai que l'on rapporte de beaux endroits des Philosophes, qui sont sorti de son Ecole; je n'en disconviens pas; mais on en peut autant produire de *Porphyre*, de *Jamblique* & d'*Hieroclès*, qui ne sont néanmoins pas excusables pour cela. *Pythagore* pouvoit dire, comme eux, de très-bonnes choses dans la doctrine *exterieure*, pour s'attirer l'estime des peuples; quoi que sa doctrine *interieure* ne valût rien. En un mot, si ceux de sa secte, qui ont fait autrefois son histoire, ne sont pas croyables, quand ils en disent des choses desavantageuses; ils ne sont pas plus dignes de foi, quand ils en disent du bien; parce qu'on n'a pas plus de sujet de bien juger de lui, que d'en juger mal. Ainsi voilà tout ce qu'on dit de *Pythagore*, dans une entiere incertitude, si on ne prend pas le mal & le bien, que l'on en a dit, comme également vrai-semblables.

Outre cela, il est difficile de croire que toute l'Antiquité s'est trompée, dans l'explication des sentimens de ce Philosophe, à l'égard de la Métempsechose, comme le veut Mr. *Dacier*. Il croit qu'il n'y a point d'apparence que

que les Egyptiens , qui étoient pleins de Myfteres , parlassent fans figure , lors qu'ils parloient de la transmigration des Ames Humaines , dans les corps d'autres Hommes , ou d'autres Animaux , quoi qu'il reconnoisse qu'*Herodote* leur attribue cette doctrine. Il conjecture \* que les Egyptiens , selon leur maniere de parler symbolique , ont dit ; par exemple , qu'un homme *étoit devenu loup* , lors qu'ils vouloient dire que c'étoit un homme injuste , ou ravisseur ; & *qu'il étoit devenu chien* , pour dire qu'il étoit sans honnêteté & sans pudeur. C'est de là que , selon lui , est née la Métempseychose ; parce qu'on a entendu à la lettre ce qui ne devoit être entendu que figurément , & qu'on a crû que ce qui n'arrivoit , que dans un sens figuré , pendant la vie , arrivoit réellement après la mort.

Si cela est , il faut bien rabattre de l'estime , que l'on a pour une infinité d'Anciens , qui ont pris le sens littéral pour le véritable , & bien diminuer de la foi , que l'on a pour ce qu'ils nous racontent des sentimens des Philosophes plus anciens qu'eux ; puis qu'ils ont été capables d'une si grande

erreur,

\* *Pag. 81.*

erreur, ou d'une si grande tromperie, s'ils ont sù la verité de la chose. Ce qu'il y a d'étrange, c'est que ce ne sont pas les ennemis de *Pythagore*, mais ses Disciples les plus passionnez, comme *Porphyre* & *Jamblique*, qui nous ont débité la *Métempsychose*, proprement dite, comme la véritable doctrine de leur Maître. Ajoutez encore à cela, que ces gens-là n'étoient pas des gens du commun, & de peu de lecture. *Porphyre* sur tout étoit un très-habile homme & qui avoit lû tout ce qu'on pouvoit lire de son tems. Si ces gens-là ont pû se tromper là-dessus, ou vouloir tromper les autres; il ne faut plus parler d'eux, comme de gens dignes que nous les croiyons, en quoi que ce soit.

*Mais une marque sure, \* selon nôtre Auteur, que Pythagore n'a jamais eu l'opinion, qu'on lui attribue; c'est qu'il n'y en a pas le moindre vestige, dans les Symboles qui nous restent de lui, ni dans les préceptes que son Disciple Lysis a recueillis, ou dans les Vers Dorez. Mais on peut dire que cette doctrine est contenue dans la défense du Symbole 22. selon Mr. Dacier,*

\* Pag. 82.

*cier*, de s'abstenir des Animaux, qui n'est fondée que sur la Métempfychose. On peut ajoûter à cela que les Symboles, qui nous restent, & qui ne sont, selon le recueil de Mr. *Dacier*, qu'au nombre de LXXV, ne renferment pas le Systême complet de la doctrine de *Pythagore*. Ce sont plutôt des avertissemens de Morale, pour la conduite de la vie, au moins autant qu'on peut les entendre ; que des doctrines spéculatives. Ainsi on ne peut pas conclurre, que ce Philosophe n'a pas crû la Métempfychose, parce qu'elle ne se trouve pas dans ses Symboles. Il en est de même des Vers Dorez de *Lysis*, s'ils sont en effet de lui. Ils comprennent seulement une partie de la Morale de *Pythagore*, & nullement la partie spéculative de sa Philosophie. D'ailleurs, rien n'empêche qu'on ne croye que l'Auteur de ces Vers n'a pas voulu parler de la Métempfychose, pour quelque raison particuliere ; par exemple, parce que cette doctrine choquoit les peuples chez qui il demeuroit, car elle n'a jamais fait de grands progrès parmi le peuple ; parce qu'elle étoit opposée aux anciennes traditions des Grecs touchant les Enfers & les

Champs

Champs Elisées , ou les Iles Fortunées. Peu de gens pouvoient goûter une doctrine , qui dissipoit les Ames de leurs parens & de leurs amis défunts , non seulement parmi les hommes vivans , mais encore parmi les bêtes & les plantes. On s'est toujours fait une consolation & un plaisir de les aller voir en mourant , en des lieux où l'on croyoit les trouver tous rassemblez.

La méthode Pythagoricienne de ne découvrir au commun des gens que ce qu'on jugeoit à propos , & de leur faire un mystere de ce qu'on ne croyoit pas à leur portée , autorisoit assez *Lysis* , ou l'Auteur de ces Vers , à en user ainsi.

Mr. *Dacier* produit en suite un passage considerable d'*Hieroclès* sur le 53 de ces Vers , où il combat la Métempsychose. Mais il faut remarquer qu'*Hieroclès* n'attaque, dans ce passage, que la transmigration de l'Ame humaine dans le corps des Animaux ou des Plantes, par cette raison que l'*Espece est immuable dans son essence* ; de sorte qu'une Ame qui appartient à l'Espece Humaine ne peut pas monter à une Espece supérieure , ni descendre à une inférieure ; mais demeure

meure toujours une Ame Humaine. Cela n'empêche point qu'*Hieroclès* ne crût que les Ames des hommes passeroient dans les corps des hommes, & il l'avoit soutenu ouvertement dans ses Livres de la Providence, comme \* *Photius* nous l'apprend. Ainsi *Hieroclès* soutenoit au moins une partie de la Métempychose. Mais cet Interprete des Vers Dorez produit en cela son sentiment particulier, car les Pythagoriciens croyoient communément que les Ames des hommes pouvoient passer dans les Bêtes & dans les Plantes, comme *Plotin* le soutient dans son Enneade III. Liv. IV, 2.

Il est vrai que Mr. *Dacier* avoué que les Philosophes, qui ont succédé à *Pythagore* ont enseigné cruément cette doctrine, comme une verité constante; mais, dit-il, ils le faisoient à une bonne fin & par un mensonge pieux, pour effrayer les hommes & pour les empêcher de commettre de ces pechez, qui après la mort assujettissoient à des penitences si mortifiantes. Si *Pythagore* & ses Disciples ont parlé de la sorte, par la pieuse politique, que Mr. *Dacier* leur attribue; il sera fort difficile de connoître quand ils par-

lent

\* Cod. CCXIV. Bibl.

lent sérieusement, ou seulement pour tromper pieusement les Lecteurs. Par exemple, tout ce qu'ils disent de l'immortalité de l'Âme & de la Divinité, pourra passer pour de pieuses fictions, inventées afin de tenir le peuple dans la crainte. Mais il me semble qu'ils parlent ainsi tout de bon, quand ce ne seroit qu'à cause de l'abstinence de la chair, fondée sur la Métempseychose.

Cependant nôtre Auteur produit un passage considerable de *Timée* de Locres, fameux Pythagoricien qui a vécu avant *Platon*, où il semble d'abord confirmer cette pensée. C'est sur la fin de son traité de l'Âme du Monde. Voici ses paroles : *comme nous guerissons quelque fois les corps malades, par des remedes violents, quand le mal ne cede pas aux remedes benins; nous en usons de même, pour la cure des âmes, quand elles refusent de se rendre aux simples veritez, nous les guerissons par le mensonge. C'est pour cela que nous sommes réduits nécessairement à les menacer de supplices étranges, & à leur débiter que les âmes passent en de nouveaux corps &c.* Mais si l'on regarde l'Original, on trouvera que ces paroles, *comme nous guerissons &c.* se peu-

peuvent très-bien rapporter à ce qui précède, touchant *Homere*. Après avoir dit que ceux qui vivent, selon la Vertu, sont heureux, il ajoute : *mais si quelqu'un est endurci & desobeissant, que la punition le suive, soit celle que les loix infligent, soit celle que la Philosophie fait craindre de la part du Ciel & des Enfers; où elle dit qu'il y a des peines inévitables pour les morts malheureux, & le reste tiré de l'ancienne tradition, par laquelle j'approuve que le Poëte Ionien ait effrayé les hommes;* Timée joint immédiatement à cela : *car comme nous guerissons &c.* paroles qui semblent se rapporter seulement à ce qui précède, ou à ce qu'*Homere* avoit dit des Enfers. Après quoi, il ajoute : *λέγουντο ἡ ἀναγκαίως καὶ πικραὶ εἶναι, ὡς μεταδιδόμεναι τῶν ψυχῶν, τῷ μὲν διδῶν εἰς γυναικία σκάνια ποθ' ὕβρι ἐκιδόμενα.* *Mais il faut dire nécessairement, qu'il y a des supplices étranges, puisque les ames changent de corps, & que celles des lâches vont dans ceux des femmes, exposez à souffrir des affronts.* Il me semble que *Timée* dit tout ceci très-sérieusement, & *Hieroclès*, à qui *Mr. Dacier* donne tant de loüanges, ne croyoit pas pouvoir justifier la Providence, sans admettre

mettre au moins la transmigration des Ames Humaines, dans d'autres corps d'hommes, comme *Photius* nous l'apprend, à l'endroit que j'ai déjà cité. Il ne se peut rien de plus sérieux, que ce que *Timée* ajoute encore en suite, après avoir représenté les différentes peines de la Métempychose : *Nemesis* (ou la Justice Divine) a réglé, dit-il, tout ceci, dans une seconde révolution (d'Ames qui passent en d'autres corps, après la mort des précédens) avec les Démon vengeurs & terrestres, qui sont les inspecteurs de ce qui se passe parmi les hommes, & auxquels le Dieu, qui est le conducteur de toutes choses, a confié le gouvernement du monde, qui est composé de Dieux, d'hommes & d'autres Animaux, qui ont été faits à l'image excellente de la beauté non-engendrée & éternelle. J'ai traduit ces dernières paroles de *Timée*, mot pour mot, afin que l'on pût voir qu'il parle sérieusement.

Mr. *Dacier* a prévu qu'on lui diroit que bien-tôt après *Timée*, on voit *Socrate* parler de cette Métempychose, comme d'un dogme qui devoit être entendu à la Lettre ; mais il répond que si l'on examine bien les trois Dialogues, où il en parle, &

qui font le Ménon , le X. de la République & le Phédon , on trouvera que dans le premier Socrate parlant à Ménon , qui étoit Pythagoricien , ne fait que glisser sur cette opinion , pour en tirer quelque avantage en faveur de la réminiscence ; que dans le X. Livre de la République , il ne fait que rapporter une fable Egyptienne , où l'on ne doit pas chercher la simplicité d'un dogme Philosophique ; & enfin que dans le Phédon il exempte les Ames vertueuses de cette transmigration , à laquelle il condamne seulement celles qui n'ont pas vécu conformément à la Vertu.

On peut croire facilement, que Socrate lui-même n'étoit pas parfaitement persuadé de la Métempfychose, puis qu'il ne l'étoit pas même entièrement d'une autre vie ; mais on ne peut guere douter que *Platon*, qui est l'auteur principal de ces discours, qu'il met dans la bouche de Socrate, ne crût au moins que les Pythagoriciens n'enseignassent la Métempfychose à la lettre. Ce qu'il rapporte dans le X de la République d'un certain *Er*, qui étoit d'Armenie, & qui étoit ressuscité douze jours après sa mort, est en effet une fable, mais que l'on doit entendre

tendre néanmoins à la lettre dans chacune de ses parties , & en particulier en ce qu'il y a touchant la transmigration des Ames humaines dans les corps des Bêtes. Ainsi entendue elle pouvoit être de quelque utilité , à l'égard de ceux qui y ajoûtoient foi , & qui vivoient mieux à cause de cela. Mais s'ils avoient crû que toute cette Métempfychose se passe, dans une seule vie , & que l'on ne disoit que l'Ame d'un impudent passoit dans le corps d'un Chien, que pour dire qu'il imitoit cet animal ; on auroit sifflé *Pythagore* & tous les autres , & l'on se seroit persuadé qu'il n'y a point d'autre vie, puisque ce qu'ils disoient de ces peines étranges se passoit dans celle-ci.

Enfin Mr. *Dacier* croit que ce qu'il y a de plus concluant, c'est que *Lysis* lui-même, l'ami particulier de *Pythagore*, & qui avoit reçu de sa bouche les dogmes qu'il enseigne dans ses Vers Dorez, dit formellement, que l'Ame après s'être purifiée de ses crimes, qu'elle a quitté le corps, & qu'elle est retournée dans le ciel, elle n'est plus sujette à la mort & jouit d'une félicité éternelle. Nulle mention, ajoûte Mr. *Dacier* de ce passage de l'Ame en plusieurs

corps ; c'est pourtant là que cette doctrine devoit être débitée. Mais outre que *Lysis*, comme je l'ai dit, peut avoir eu des raisons de ne pas parler là de ce dogme ; il n'enseigne pas qu'aucune Ame Humaine dans aucun tems, ne doive changer de corps. Il se pouvoit qu'il crût que les Ames, qui s'étoient purifiées de leurs défauts, ne passoiént plus par ces révolutions ; quoi qu'il le crût des autres Ames. Il ne parle point ici des Ames impures, qui, selon les Pythagoriciens, devoient encore passer par les révolutions de differents corps. Ainsi ce qu'il dit ne détruit pas entierement la Métempsochse, mais marque seulement que ses révolutions ne sont pas éternelles ; puis qu'elles cessent dès que l'Ame est purifiée des passions du Corps, & qu'elle remonte vers la Divinité.

Il n'est pas nécessaire que j'ajoute à cela, qu'il n'y a point d'apparence que *Lysis*, qui a été le Maître d'Epaminondas, ait été instruit par le grand Pythagore ; comme Mr. *Dodwel* l'a montré assez clairement. Je ne dirai pas non plus qu'il n'est pas sûr, qu'il fût l'Auteur des Vers Dorez. Il suffit que ces Vers contiennent la doctrine de *Pythagore*. Com-

Comme on ne peut pas disconvenir que quantité de Philosophes, & même des peuples entiers, comme les Indiens, & apparemment les Egyptiens, n'aient crû la transmigration des Ames à la Lettre; je ne voi point de raison, qui me puisse persuader que *Pythagore* n'en ait pas été entêté. Elle est absurde, il est vrai; mais qui nous a dit que ce Philosophe fût incapable de s'entêter de cette absurdité? Si les Anciens, qui en ont parlé, ne nous l'ont pas représenté tout autrement qu'il n'étoit, nous n'avons pas sujet d'en avoir meilleure opinion. Les opinions chimeriques ont été autant à la mode de son tems, que dans les siècles postérieurs; & le fondateur de la Secte Italique a pû n'être pas plus habile, que ses successeurs. Il n'y a rien là qui ne soit très-conforme à la connoissance, que nous avons de l'esprit humain, & qui ne soit arrivé plusieurs fois.

Je ne m'arrêterai pas davantage à la Vie de *Pythagore* de Mr. *Dacier*. Ceux qui la liront y apprendront les sentimens de ce Philosophe & de ses Disciples, sur tout à l'égard de la Morale, mieux que dans d'autres vies.

II. APRES cela, viennent les *Synzboles*, ou sentences énigmatiques, dans

lesquelles les anciens Pythagoriciens & divers Auteurs Modernes ont cherché les meilleurs sens qu'ils ont pû ; sans pouvoir néanmoins s'affurer d'avoir trouvé la véritable pensée de *Pythagore*. Il valoit bien autant qu'il se tût, que de parler de la sorte. Les hommes ont bien de la peine à profiter des avertissemens les plus clairs & les plus précis ; combien moins peuvent-ils tirer d'usage des énigmes ? Si le vrai sens s'en conserve par tradition, pendant quelques années, il se perd bien-tôt après. Cette maniere d'enseigner en forme d'oracle devient inutile aux ignorans, & suspecte aux gens sages.

III. Mr. *Dacier* a mis en suite ce qu'il a pû recueillir touchant *Hierocles*, l'interprete des Vers Dorez. On avoit crû jusqu'à présent que c'étoit ce même *Hierocles*, qui de Juge de Nicomedie avoit été fait par Diocletien Gouverneur d'Egypte, en récompense de ce qu'il avoit persécuté les Chrétiens, & écrit un livre contre eux, intitulé *λόγοι φιλαλήθους*, discours sinceres. C'étoit là le sentiment de G. *Jean Vossius* & de *Jean Pearson*, qui a traité cette matiere au long dans ses Prolegomenes sur les Opuscules d'*Hierocles*.

*clès*. Mr. *Dacier* ne peut se persuader que l'auteur d'un si beau livre, que l'est le Commentaire sur les Vers *Dorez*, & d'autres Ouvrages dont on trouve de si beaux fragmens dans *Stobée*, soit le même que celui qui a écrit contre les Chrétiens. Néanmoins comme cette raison n'est pas assez forte, il le prouve par la différence de la doctrine de ces deux Ouvrages. C'est qu'*Hieroclès* l'Interprete des Vers *Dorez* soutient ouvertement le *Libre Arbitre*; au lieu que celui qui avoit écrit contre la Religion Chrétienne avoit infiniment loué *Apollonius* de Tyane, qui croyoit la destinée, comme il paroît par la réfutation qu'en fait *Eusebe*.

Mais on pourroit encore dire, que quoiqu'*Hieroclès* louât *Apollonius*, il n'approuvoit pas tous ses sentimens. Mr. *Dacier* a recours à la Chronologie, qui nous apprend que l'*Hieroclès*, que Diocletien fit Gouverneur d'Alexandrie, devoit être mort avant l'an CCCXL; & néanmoins le Philosophe *Hieroclès* avoit eu un Disciple nommé *Théosebius*, que *Damascius*, qui vivoit au VI. siècle sous l'Empire de Justinien, avoit connu. Ainsi il faut nécessairement que cet *Hieroclès* ait vécu plus tard.

Mr. *Dacier* a sans doute raison, dans sa conclusion ; quoi qu'il ne soit pas dit dans *Suidas*, qu'il cite pour le prouver, que *Damascius* ait connu personnellement *Theosebe*. Il est dit seulement, dans l'endroit que *Suidas* rapporte, & qui semble en effet être de *Damascius*, que *Theosebe*, étoit celui de tous les hommes, dont il avoit quelque connoissance, (*ὁν ἡμεῖς ἴσμεν*) qui pénétrait mieux les pensées des gens. Mais on peut parler plus positivement du tems auquel le Philosophe *Hieroclès* a vécu, parce que l'on fait, par l'abregé que \* *Photius* a donné de ses livres de la Providence, qu'*Hieroclès* avoit parlé des successeurs de *Platon*, jusqu'à *Plutarque*, Philosophe Athenien, qui vivoit un peu avant *Proclus* né l'an CCCCXII. en sorte qu'il faut que ce *Plutarque* ait vécu à la fin du IV. siècle, & peut-être au commencement du V. Il est au moins certain qu'*Hierius*, fils de ce même *Plutarque*, étoit contemporain de *Proclus*, comme *Suidas* nous l'apprend. On peut voir Mr. *Fabricius*, dans ses *Prolegomenes* sur la vie de *Proclus*.

J'avois déjà écrit ce qui précède, lors

\* *Cod. CCXIV.*

lors que je me suis apperçu par une citation de *Jonsius*, des Auteurs de l'Histoire Philosophique, que ce savant homme avoit remarqué que nôtre *Hieroclès* étoit postérieur d'un siècle entier à *Diocletien*. Il en donne une raison incontestable, c'est que celui, dont il s'agit ici, avoit dédié ses livres de la Providence & de la Destinée à *Olympiodore*; qui avoit été envoyé en Ambassade au Roi des Huns, par *Théodose le jeune*, & qui vivoit au commencement du V. siècle. Il avoit même fait une Histoire, dont \* *Photius* nous a donné un abrégé, & il l'avoit dédiée à ce même Prince. *Jonsius* a conclu de là que c'étoit sans raison, que l'on attribuoit à *Ensebe* la réfutation d'*Hieroclès*, puis que celui-ci avoit vécu long-tems après lui; mais il en devoit conclurre que nôtre *Hieroclès* n'étoit pas le même, que celui contre qui *Ensebe* a écrit.

*Suidas*, comme Mr. *Dacier* l'a remarqué, a fait l'éloge d'*Hieroclès*, en se servant des paroles de *Damascius*. Ce dernier étoit un Platonicien entêté, & ennemi de la Religion Chrétienne & des Chrétiens; mais comme les Empereurs l'étoient depuis long-

I 5

tems,

\* Cod. LXXX.

tems, il étoit obligé de les ménager ; de sorte que dans le passage , dont il s'agit , il nomme les Chrétiens *οι κερταρτοι* , ceux qui sont les maîtres. Il dit qu'un malheur , qui arriva à ce Philosophe , servit à mettre son courage & sa magnanimité dans tout leur jour. Etant allé à Byzance il s'attira la haine de ceux qui gouvernoient (ou qui étoient les maîtres , c'est à dire , des Chrétiens , comme Mr. Kuster l'a fait voir , par une favante remarque d'Henry de Valois ) il fut conduit devant leur tribunal , (& non en prison ) condamné & livré aux six licteurs , qui le mirent tout en sang. Alors il remplit sa main du sang , qui couloit de ses plaies , & le jetta sur le Juge , en disant ces paroles d'Homere. Tien , Cyclope , boi ce vin , après t'être rassasié de chair humaine. Il fut banni , & s'en étant retourné quelque tems après cela à Alexandrie , il philosophoit à son ordinaire , avec ceux qui l'alloient écouter. On peut remarquer l'excellence & la grandeur de son esprit , continue Damaſcius , ou Suidas , dans les Commentaires qu'il a faits sur les Vers Dorez de Pythagore , dans ses traitez de la Providence , & dans plusieurs autres ouvrages , où il paroît un homme qui vivoit d'une

ma-

maniere pleine d'elevation d'ame, mais un savoir qui n'est pas exact, *μη δὲ γνῶσιν οὐκ ἀκριβῆς*. Mr. Dacier a ôté la négative, & traduit un savoir profond & exact. Je ne fais pourquoï, car si c'est *Suidas*, qui parle dans ces derniers mots, il veut dire qu'*Hieroclès* n'étant pas Chrétien, n'a pas eu des connoissances justes de ce dont il traite; & si c'est encore *Damascius*, comme *Pearson* le croyoit, ce Philosophe veut dire qu'*Hieroclès* n'étoit pas assez habile en Philosophie, car il censure presque tous ceux qu'il louë, comme ce savant Anglois l'a remarqué.

Je ne fais pas bien, si ces loüanges pouvoient convenir à l'*Hieroclès*, qui avoit vécu du tems de Diocletien; mais il est certain, comme Mr. Dacier le croit avec raison, qu'elles ne le regardent pas. Elles regardent néanmoins un autre ennemi de la Religion Chrétienne; comme il paroît par la maniere dont les Chrétiens le traitèrent, apparemment pour quelque chose qui avoit du rapport à leur Religion. S'il y a des traits dans son Commentaire sur les Vers Dorez, qui semblent conformes au Christianisme, ce n'est pas qu'il respectât l'Écriture Sainte.

C'est plutôt ou parce que les Anciens Philosophes avoient en effet raisonné de la sorte, ou qu'il vouloit engager les Chrétiens à lire son Livre, ou qu'il les ménageoit à dessein; pour donner aux Lecteurs une bonne opinion de la Philosophie, dont il faisoit profession. D'ailleurs Mr. *Dacier* louë avec raison cet Ouvrage, & pour les choses & pour le style.

IV. A la fin du 1. Tome, Mr. *Dacier* a mis les *Vers Dorez*, en Grec & en François, afin que ceux qui voudront les voir en original, lors qu'ils liront le Commentaire d'*Hieroclès* n'aient pas besoin de recourir à un autre Livre.

V. LE 2. Tome contient ce Commentaire & les notes que l'Interprète y a jointes. On en avoit vû deux versions Latines, dont l'une fut faite, par *Jean Aurispa*, Sicilien, & Secrétaire Apostolique, sous *Nicolas V.* Elle avoit été imprimée à Padouë en MCCCCLXXIV. pour la première fois & à Rome l'année d'après. La seconde fut publiée par *Jean Courtier*, & parut en France sur la fin du XVI. siècle. Quoi que l'on ne puisse pas mépriser ces deux versions, il étoit bien nécessaire qu'un habile homme

en

en entreprît une autre ; sur tout parce que ces Interpretes n'avoient pas eu de bonnes copies de l'Original. L'Édition de Londres en 1673, en 2 Tomes *in 12.* ne fait que suivre celle de *Courtier* ; si l'on en excepte les Prolegomenes de *Pearson*, l'addition des autres Ouvrages d'*Hieroclès* & les notes de *Theodore Marcile* sur les Vers Dorez, & celles de *Meric Casaubon* sur *Hieroclès*. Pour le texte de cet Auteur, il ne paroît pas qu'il ait été revû, sur aucun MS. Mais Mr. *Dacier* ayant eu de Mr. l'Abbé *Renaudot*, un Exemplaire collationné avec quelques MSS. & même une collation d'un MS. de Florence, que Mr. *Salvini*, Professeur en Langue Grecque, lui a envoyée, a été par là en état de beaucoup mieux traduire l'Original ; puis que par ce moyen il a corrigé quantité d'endroits, qui n'avoient aucun sens, & suppléé d'autres, où il manquoit plusieurs mots, comme on le verra en lisant ces Remarques. Le Public lui seroit obligé, s'il vouloit donner cet Ouvrage en Grec & en Latin, avec la collation entiere du MS. de Florence. On voit, par le Catalogue de la Bibliothèque du savant *Markardus Gudius*,  
 I 7 qu'il

qu'il en avoit une semblable collation. Si Mr. *Dacier* ne se charge pas de ce soin , quelque autre pourra le faire par le moyen de cet Exemplaire de *Gudius*.

Quoique ceux , qui ne savent que le François , peuvent beaucoup profiter par la lecture du Commentaire , sur les *Vers Dorez* ; ceux qui le peuvent lire en Grec y trouvent des agrémens inimitables , & des expressions si énergiques qu'on ne les peut traduire en aucune Langue. Une version Latine à côté est seulement bonne , pour aider à mieux entendre les endroits obscurs , & pour être consultée , dans le besoin , comme si c'étoit un Commentaire ; mais pour y trouver du goût , il faut lire l'Original.

Au reste , ceux qui sont instruits des sentimens des anciens Philosophes remarqueront aisément que cet Auteur n'étoit pas un simple Pythagoricien , qui ne voulût rien dire que ce qu'il pouvoit avoir appris dans les Livres des Sectateurs de la Philosophie Italique. C'étoit un homme qui avoit lû tous les anciens Philosophes , & qui vouloit les concilier ensemble , autant qu'il est possible ; comme il paroît par son traité de la Providence , dès le  
com-

commencement. Aussi n'explique-t-il pas tant les *Vers Dorez*, par des citations d'Auteurs Pythagoriciens, & par les principes particuliers de cette Secte, qu'en raisonnant comme il le trouve à propos. Pour moi, je ne regarderois pas tant ce Commentaire, comme un recueil de la doctrine Pythagoricienne, quoi qu'il le dise, que comme une explication la plus raisonnable, qu'il a pû imaginer des *Vers Dorez*, sans avoir plus d'égard à la secte Italique, qu'aux autres.

Il me semble même qu'il tient beaucoup de la maniere de raisonner du siecle de *Proclus*, ou des derniers Platoniciens, qui avoient des idées extrêmement abstraites & Métaphysiques de la Théologie; & qui expliquoient les Anciens, selon ces idées, plutôt que selon le sens naturel de leurs paroles. En lisant *Proclus*, sur *Platon*, & sa Théologie Platonicienne, on pourra se convaincre de ce que je dis. On en trouvera aussi des exemples assez sensibles, dans le Commentaire sur les *Vers Dorez*. Ainsi dans le 1. vers il est dit; *avant toutes choses, honore les Dieux, comme ils sont établis par la Loi*, & dans le 3 vers, il est ordonné de leur sacrifier *ce que les*  
Loix

*Loix prescrivent ἑνομα πέζεν.* Il n'y a personne, qui n'entendît cela en ce sens, qu'il faut que chacun adore les Dieux que l'on sert dans les lieux où il est établi, & qu'il leur fasse les sacrifices que l'usage & les Loix de ces pais-là demandent. C'étoit là le sentiment général des Anciens Philosophes, comme on le peut voir dans les notes de *Marcile*; & c'étoit la pratique de *Pythagore*, qui dans tous les pais, où il avoit été, avoit voulu être initié aux mysteres & reçu aux sacrifices, que l'on y faisoit. Cependant *Hieroclès* explique ces mots de l'ordre que le Dieu suprême a établi parmi les Dieux inferieurs, qui sont de differents rangs & qui doivent être servis, selon leurs differents degrez d'excellence. Dans le 2. vers, le Philosophe ordonne *d'observer religieusement le serment*, précepte très-sage, & très-utile, si on l'entend à la lettre. Mais *Hieroclès* y cherche sans raison un plus grand mystere, en prenant le mot de serment, en un sens tout particulier, & auquel personne ne l'a jamais pris; comme s'il marquoit le soin que Dieu prend de conserver tout dans l'état auquel il l'a créé, & la soumission de la Creature à cet égard, qui

qui observe ce serment, quand elle se conduit conformément à cela. Il est vrai qu'*Hieroclès* y joint ensuite le serment ordinaire, mais il pouvoit omettre la première interprétation, qui n'est fondée sur rien.

Si l'on continue à lire le Livre, on y trouvera plusieurs explications, qui contiennent des doctrines véritables en elles-mêmes, & qui n'ont point de rapport avec les termes des *Vers Dorez*; mais on ne laissera pas de trouver du plaisir à les lire.

Je croirois facilement que le vers 47. où le Poète jure par *Pythagore*, en ces termes: *par celui qui a enseigné à nos Ames le Quaternaire*, doit être expliqué par rapport à quelque propriété du nombre de quatre, ou des quatre premiers nombres, 1, 2, 3, 4, qui ajoutés ensemble font dix. On peut voir là-dessus *Hieroclès* & *Marcile*. Les Pythagoriciens débitoient, comme l'on fait, mille chimères sur les nombres. Mais je ne saurois me persuader que cette expression regarde le mot *Jehova*, ou *Jahavob*, que les Hebreux écrivent en quatre lettres, יהוה, \* comme Mr. *Dacier* le croit après

\* Dans la Vie, de Pythagore p. 57. & dans ses notes. p. 359.

après plusieurs habiles gens ; parce que dans le fonds de la doctrine de *Pythagore*, comme je l'ai déjà dit, je ne voi rien qui resente les sentimens des Hebreux. Ce seroit une chose bien étrange que *Pythagore* eût lû le nom Hebreu de Créateur, & qu'il eût fait cas de ce nom, sans avoir enseigné, comme les Juifs, qu'il n'y a qu'un Dieu, qui doit être honoré. Les deux, ou trois syllabes, dont ce nom est composé, ne sont en elles-mêmes qu'un son ; & c'est la chose, même qu'il devoit enseigner à ses Disciples, & non pas la maniere, dont les Juifs la nommoient.

Je n'ajouteraï plus rien sur cette Edition, si non qu'excepté les Notes & l'Indice, elle a été imprimée avec des caractères formez dans de nouvelles matrices ; où l'on verra de petits ornemens, qui ne font pas mauvais effet à la vue. Je doute néanmoins que ces caractères soient préférés, pour l'usage, aux beaux caractères de Hollande & d'Angleterre. Les petits traits qu'on y a ajouté s'émoussent & s'usent facilement, & le tirage même, pendant qu'ils sont neuf, en est sans doute plus difficile.

## ARTICLE III.

*Examen du sentiment de LONGIN sur ce passage de la Genèse: & Dieu dit: que la lumiere soit faite & la lumiere fut faite, par Mr. HUËT, ancien Evêque d'Avanches.*

**I**L y a quelque tems que cette Dissertation du savant Mr. *Huët* me tomba entre les mains. Je la lûs avec plaisir, & comme je croi qu'il a raison, je jugeai qu'il seroit utile qu'elle vît le jour, & j'eusse souhaité que l'Auteur lui-même l'eût publiée. Mais ayant appris qu'il ne vouloit pas se donner cette peine, j'ai crû qu'il ne seroit nullement fâché qu'elle parût ici, & qu'on lui donnât place dans la *Bibliothèque Choisie*, en y joignant quelques réflexions pour la confirmer, que l'on pourra distinguer des paroles de cet illustre Prélat, par les Guillemets, qu'on voit à côté de ces mêmes paroles; au lieu qu'il n'y en a point à côté de ce que l'on y ajoûte.

*A Mr.*

*A Mr. le Duc de Montausier.*

„ Vous avez voulu, Monseigneur,  
 „ que je prisse parti, dans le Diffe-  
 „ rend, que vous avez eu \* avec  
 „ Mr. l'Abbé de S. Luc, touchant A-  
 „ pollon. J'en ai un autre à mon tour  
 „ avec Mr. Despreaux, dont je vous  
 „ supplie très-humblement de vouloir  
 „ être juge. C'est sur un passage de  
 „ Longin, qu'il faut vous rapporter,  
 „ avant toutes choses. Le voici mot  
 „ à mot : † *Ainsi le Législateur des*  
 „ *Juifs, qui n'étoit pas un homme du*  
 „ *Commun, ayant connu la puissance*  
 „ *de Dieu, selon sa dignité, il l'a ex-*  
 „ *primée de même, ayant écrit au com-*  
 „ *mencement de ses Loix en ces ter-*  
 „ *mes : Dieu dit. Quoi? Que la lu-*  
 „ *miere soit faite, que la terre soit*  
 „ *faite, & elle fut faite.*

Il y a proprement, dans l'Hebreu,  
 que la lumiere soit, & la lumiere fut;  
 ce qui a meilleure grace, que de dire:  
 que la lumiere soit faite & la lumiere  
 fut faite, car à lire ces dernieres pa-  
 roles, on diroit que Dieu comman-  
 da

\* Cet Abbé soutenoit qu'Apollon & le  
 Soleil ne sont pas le même Dieu.

† Sect. IX, 18. Ed. Ultraject.

da à quelque autre Etre de faire la lumiere, & que cet autre Etre la fit. Ce qui a fait traduire ainsi, c'est la Vulgate qui a mis: *fiat lux, & lux facta est*, parce qu'elle suivoit le Grec, qui dit *γενήθητο φῶς, καὶ ἐγένετο φῶς*, & qu'elle traduit ordinairement *γένεθαι* par *fieri*; au lieu que ce verbe signifie souvent simplement *être*. Si la Vulgate a fait commettre cette faute aux Traducteurs Catholiques de la Bible; les Traducteurs de *Longin* n'y devoient pas tomber, comme ils ont fait, en Latin & en François. Mais ce n'est pas sur quoi roule la dispute de Mrs. *Huët & Despreaux*. Le premier continue ainsi.

„ Dès la premiere lecture, que je  
 „ fis de *Longin*, jefus choqué de cette  
 „ remarque, & il ne me parut pas,  
 „ que le passage de Moïse fût bien  
 „ choisi, pour un exemple du Sublime.  
 „ Il me souvient qu'étant un jour  
 „ chez vous, Monseigneur, long-  
 „ tems avant que j'eusse l'honneur d'être  
 „ chez Monseigneur le Daupin, je  
 „ vous dis mon sentiment sur cette  
 „ observation; & quoi que la Com-  
 „ pagnie fût assez grande, il ne s'en  
 „ trouva qu'un seul, qui fût d'un avis  
 „ contraire. Depuis ce tems-là, je  
 „ me

„ me suis trouvé obligé de rendre pu-  
 „ blic ce sentiment, dans le Livre que  
 „ j'ai fait, pour prouver la verité de  
 „ nôtre Religion; car ayant entrepris  
 „ le dénombrement des Auteurs Pro-  
 „ fanes, qui ont rendu témoignage à  
 „ l'antiquité des Livres de Moïse, je  
 „ trouvai *Longin* parmi eux, & par-  
 „ ce qu'il ne rapportoit ce qu'il dit  
 „ de lui, que sur la foi d'autrui, je  
 „ me sentis obligé de tenir compte au  
 „ Public de cette conjecture, & de lui  
 „ en dire la principale raison; qui est,  
 „ que s'il avoit vû ce qui suit & ce  
 „ qui précède le passage de Moïse,  
 „ qu'il allegue, il auroit bien-tôt re-  
 „ connu qu'il n'a rien de sublime.  
 „ Voici mes paroles: \* *Longin Prin-*  
 „ *ce des Critiques, dans l'excellent Li-*  
 „ *vre, qu'il a fait touchant le Subli-*  
 „ *me, donne un très-bel éloge à Moïse;*  
 „ *car il dit qu'il a connu & exprimé*  
 „ *la puissance de Dieu selon sa digni-*  
 „ *té, ayant écrit au commencement*  
 „ *de ses Loix, que Dieu dit que la*  
 „ *lumiere soit faite, & elle fut faite;*  
 „ *que la terre soit faite, & elle fut*  
 „ *faite. Néanmoins ce que Longin*  
 „ *rappelle ici de Moïse, comme une*  
 „ *expression sublime & figurée, me*  
 „ *sem-*

\* *Demonst. Evang. Propos. IV. Cap. II, 51.*

„ *semble très-simple. Il est vrai que*  
 „ *Moïse rapporte une chose, qui est*  
 „ *grande; mais il l'exprime d'une fa-*  
 „ *çon, qui ne l'est nullement. C'est ce*  
 „ *qui me persuade que Longin n'avoit*  
 „ *pas pris ces paroles, dans l'Original;*  
 „ *car s'il eût puisé à la source, & qu'il*  
 „ *eût lû les livres mêmes de Moïse, il*  
 „ *eût trouvé par tout une grande sim-*  
 „ *plicité; & je croi que Moïse l'a af-*  
 „ *fectée, à cause de la dignité de la ma-*  
 „ *tière, qui se fait assez sentir, étant*  
 „ *rapportée nuëment, sans avoir besoin*  
 „ *d'être relevée, par des ornemens re-*  
 „ *cherchez; quoi que l'on connoisse bien*  
 „ *d'ailleurs, & par ses Cantiques, &*  
 „ *par le livre de Job, dont je croi qu'il*  
 „ *est Auteur, qu'il étoit fort entendu*  
 „ *dans le Sublime.*

„ *Quoi que je fusse bien que Mr.*  
 „ *Despreaux avoit travaillé sur Lon-*  
 „ *gin, que j'eusse même lû son Ou-*  
 „ *vrage, & qu'après l'avoir examiné*  
 „ *soigneusement, j'en eusse fait le ju-*  
 „ *gement qu'il mérite, je ne crus pas*  
 „ *qu'il eût pris cet Auteur, sous la*  
 „ *protection, & qu'il se fût lié si étroi-*  
 „ *tement d'interêt avec lui, que de*  
 „ *reprendre cet Auteur ce fût lui fai-*  
 „ *re une offense; non plus qu'à trois*  
 „ *ou quatre Savans Hommes, qui*  
 „ *l'ont*

„ l'ont traduit avant lui. A Dieu ne  
 „ plaise, que je voulusse épouser tou-  
 „ tes les querelles d'*Origene*, & pren-  
 „ dre fait & cause pour lui, lors qu'on  
 „ le traite tous les jours d'héretique &  
 „ d'idolatre ! Vous savez cependant,  
 „ Monseigneur, que j'ai pris des en-  
 „ gagemens avec lui du moins aussi  
 „ grands que Mr. *Despreaux* en a pris  
 „ avec *Longin*. Ainsi à dire la verité,  
 „ je fus un peu surpris, lors qu'ayant  
 „ trouvé l'autre jour sur vôtre table,  
 „ la nouvelle Edition de ses Oeuvres,  
 „ à l'ouverture du Livre je tombai sur  
 „ ces \* paroles : *Mais que dirons-nous*  
 „ *d'un Savant de ce siecle, qui quoi*  
 „ *qu'éclairé des lumieres de l'Évangile*  
 „ *ne s'est pas apperçu de la beauté de*  
 „ *cet endroit (il parle du passage de*  
 „ *Moïse rapporté par Longin) a osé,*  
 „ *dis-je, avancer, dans un Livre qu'il*  
 „ *a fait pour démontrer la Religion*  
 „ *Chrétienne, que Longin s'étoit trompé,*  
 „ *lors qu'il avoit crû que ces paro-*  
 „ *les étoient sublimes ? J'ai la satis-*  
 „ *faction au moins que des personnes*  
 „ *non moins considérables par leur pie-*  
 „ *té, que par leur savoir, qui nous ont*  
 „ donné

\* Dans la Prefat. sur Longin pag. 10. de  
 l'Edit. d'Amsterdam 1702. Tom. II. des Oeu-  
 vres de Mr. Despreaux.

„ donné depuis peu la traduction du  
 „ Livre de la Genese n'ont pas été de  
 „ l'avis de ce Savant, & dans leur  
 „ préface, entre plusieurs preuves ex-  
 „ cellentes, qu'ils ont apportées, pour  
 „ faire voir que c'est l'Esprit Saint, qui  
 „ a dicté ce Livre, ont allegué le pas-  
 „ sage de Longin; pour montrer com-  
 „ bien les Chrétiens doivent être per-  
 „ suadez d'une verité si claire, &  
 „ qu'un Payen même a sentie, par les  
 „ seules lumieres de la Raison. Je fus  
 „ surpris, dis-je, de ce discours,  
 „ Monseigneur; car nous avons pris  
 „ des routes si differentes, dans le  
 „ pais des Lettres, Mr. Despreaux &  
 „ moi, que je ne croyois pas le ren-  
 „ contrer jamais, dans mon chemin,  
 „ & que je pensois être hors des at-  
 „ teintes de sa redoutable Critique.  
 „ Je ne croyois pas non plus que tout  
 „ ce qu'a dit Longin fussent mots  
 „ d'Evangile, qu'on ne pût contredire  
 „ sans audace; qu'on fût obligé de  
 „ croire, comme un article de foi,  
 „ que ces paroles de Moïse sont su-  
 „ blimes; & que de n'en demeurer  
 „ pas d'accord, ce fût douter que les  
 „ Livres de Moïse soient l'ouvrage du  
 „ S. Esprit. Enfin je ne me serois pas  
 „ attendu à voir Longin canonisé, &  
 „ Tome X. K „ moi

„ moi presque excommunié, comme  
 „ je le suis par Mr. *Despreaux*. Ce-  
 „ pendant, quelque bizarre que soit  
 „ cette censure, il pouvoit l'exprimer  
 „ d'une maniere moins farouche &  
 „ plus honête. Pour moi, Mon-  
 „ seigneur, je prétends vous faire voir,  
 „ pour ma justification, que non seu-  
 „ lement, il n'y a rien d'approchant du  
 „ Sublime, dans ce passage de Moïse,  
 „ mais même que s'il y en avoit, com-  
 „ me le veut *Longin*, le Sublime seroit  
 „ mal employé, s'il est permis de parler  
 „ en ces termes d'un Livre Sacré.

„ C'est une maxime reçüe de tous-  
 „ ceux qui ont traité de l'Eloquence,  
 „ que rien ne donne plus de force au  
 „ Sublime, que de lui bien choisir sa-  
 „ place, & que ce n'est pas un moin-  
 „ dre défaut d'employer le Sublime,  
 „ là où le discours doit être simple ;  
 „ que de tomber dans le genre simple,  
 „ lors qu'il faut s'élever au Sublime.  
 „ *Longin* lui même, sans en alleguer  
 „ d'autres, en est un bon témoin.  
 „ Quand les Auteurs ne le diroient pas,  
 „ le Bon Sens le dit assez. Combien  
 „ est-on choqué d'une bassesse, qui se  
 „ rencontre dans un Discours noble  
 „ & pompeux ? Combien est-on sur-  
 „ pris, au contraire, d'un Discours,  
 „ qui

„ qui étant simple & dépouillé de tout  
 „ ornement, se guinde tout d'un coup,  
 „ & s'emporte en quelque figure éclat-  
 „ tante ? Croiroit-on qu'un homme  
 „ fût sage, qui racontant à ses Amis  
 „ quelque événement surprenant, dont  
 „ il auroit été témoin, après avoir rap-  
 „ porté le commencement de l'aven-  
 „ ture, d'une manière commune &  
 „ ordinaire, s'aviserait tout d'un coup  
 „ d'apostropher celui qui auroit eu la  
 „ principale part à l'action; quoi qu'il  
 „ fût absent, & reviendrait en suite à  
 „ sa première simplicité, & réciterait  
 „ la fin de son histoire du même air,  
 „ que le commencement ? Cette apo-  
 „ strophe pourroit-elle passer pour un  
 „ exemple du Sublime, & ne passeroit-  
 „ elle pas, au contraire, pour un exem-  
 „ ple d'extravagance ?

„ On accuse cependant Moïse d'a-  
 „ voir péché contre cette règle, quand  
 „ on soutient qu'il s'est élevé au dessus  
 „ du langage ordinaire, en rapportant  
 „ la création de la lumière. Car si on  
 „ examine tout le premier Chapitre  
 „ de la Genèse, où est ce passage, &  
 „ même tous les cinq livres de la Loi,  
 „ hormis les Cantiques, qui sont d'un  
 „ autre genre, & tous les Livres Histo-  
 „ riques de la Bible; on y trouvera

„ une si grande simplicité , que des  
 „ gens de ces derniers siècles , d'un  
 „ esprit poli à la vérité , mais gâté par  
 „ un trop grand usage des Lettres Pro-  
 „ fanes , & S. *Augustin* , lors qu'il  
 „ étoit encore Payen , n'en pouvoient  
 „ souffrir la lecture.

Aux Cantiques , il faut ajoûter les  
 Propheties , qui sont d'un stile plus  
 élevé que la narration , & que les He-  
 breux nomment *משל maschal* , ou fi-  
 guré. Voyez Genes. XLIX. & Deut.  
 XXXIII. Du reste , toute la narration  
 de Moïse est la plus simple du monde.  
 Ceux qui ne pouvoient souffrir le style  
 de la Bible étoient , à ce que l'on dit ,  
*Ange Politien* & *Pierre Bembe* , qui ne  
 la lisoient point , de peur de se gâter le  
 style. Mais leur dégoût tomboit plutôt  
 sur la Vulgate , que sur les Originaux.

„ Je ne sortirai point de ce premier  
 „ Chapitre , pour faire voir ce que je  
 „ dis. Y a-t-il rien de plus simple ,  
 „ que l'entrée du recit de la création  
 „ du monde : *Au commencement, Dieu*  
 „ *crea le Ciel & la Terre, & la Terre*  
 „ *étoit vuide & informe, & les téné-*  
 „ *bres étoient sur la face de l'abîme,*  
 „ *& l'Esprit de Dieu étoit porté sur*  
 „ *les eaux.* Moïse sentoit bien que  
 „ son sujet portoit avec soi sa recom-  
 „ men-

„ mendation , & son Sublime ; que de  
 „ le rapporter nuëment , c'étoit assez  
 „ l'élever ; & que le moins , qu'il y  
 „ pourroit mettre du sien , ce seroit  
 „ le mieux ; & comme il n'ignoroit  
 „ pas qu'un discours relevé ( ce que  
 „ *Longin* lui même a reconnu ) n'est  
 „ pas bon par tout , lors qu'il a vou-  
 „ lu anoncer aux hommes une ve-  
 „ rité , qui confond toute la Philo-  
 „ sophie profane , en leur apprenant  
 „ que Dieu , par sa parole , a pû faire  
 „ quelque chose du néant , il a crû ne  
 „ devoir enseigner ce grand principe ,  
 „ qu'avec des expressions communes  
 „ & sans ornement. Pourquoi donc ,  
 „ après avoir rapporté la création du  
 „ Ciel & de la Terre d'une maniere  
 „ si peu étudiée , seroit-il sorti tout  
 „ d'un coup de sa simplicité , pour  
 „ narrer la création de la Lumiere d'u-  
 „ ne maniere sublime ? *Et Dieu dit*  
 „ *que la lumiere soit faite , & elle fut*  
 „ *faite.* Pourquoi seroit-il retombé  
 „ dans sa simplicité , pour n'en plus  
 „ sortir ? *Et Dieu vit que la lumiere*  
 „ *étoit bonne , & il divisa la lumiere*  
 „ *des ténèbres , & il appella la lumiere*  
 „ *Jour , & les ténèbres Nuit ; & du*  
 „ *soir & du matin se fit le premier*  
 „ *Jour.* Tout ce qui suit porte le  
 „ même

„ même caractère : *Et Dieu dit que*  
 „ *le Firmament soit fait , au milieu des*  
 „ *eaux , & sépare les eaux des eaux.*  
 „ *Et Dieu divisa les eaux , qui étoient*  
 „ *sous le Firmament , & il fut fait ain-*  
 „ *si ; & Dieu appella le Firmament*  
 „ *Ciel , & du soir & du matin se fit*  
 „ *le second jour. Dieu forma le Fir-*  
 „ *mament de la même manière , qu'il*  
 „ *a formé la lumière ; c'est à dire ,*  
 „ *par sa parole. Le récit , que Moïse*  
 „ *fait de la création de la lumière ,*  
 „ *n'est point d'un autre genre que la*  
 „ *création du Firmament. Puis donc*  
 „ *qu'il est évident que le récit de la*  
 „ *création du Firmament est très-sim-*  
 „ *ple , comment peut-on soutenir que*  
 „ *le récit de la création de la lumière*  
 „ *est sublime ?*

Ces raisons sont très-solides , pour  
 ceux qui ont lû avec attention les  
 Ecrits de Moïse dans l'Original , ou  
 au moins dans les versions , & qui  
 sont un peu accoutumés au style des  
 Hebreux. Mais deux choses peuvent  
 empêcher qu'on ne s'apperçoive du  
 peu de fondement qu'il y a , en ce  
 que dit *Longin*. La première est la  
 grande idée , que l'on s'est formée a-  
 vec raison de Moïse , comme d'un  
 homme tout extraordinaire. Dans cet-  
 te

te supposition , on lui attribue, sans y penser , un style tel que l'on croit que doit avoir un homme , dont on a une si haute idée ; & l'on s'imagine que son langage doit être sublime, lors qu'il parle de grandes choses, & au contraire médiocre, lors qu'il parle de choses médiocres , & simple, lors qu'il s'agit de choses communes ; selon les regles ordinaires de l'art, que les Rhéteurs Grecs & Latins nous ont données. Ainsi quand on vient à lire ses Ecrits, avec cette prévention, on y trouve ce que l'on croit y devoir être , & qui n'y est néanmoins pas. On croit voir des figures de Rhétorique, où il n'y en a point , & on lui attribue des vuës fines & recherchées auxquelles il n'a jamais pensé. Que si l'on dit que l'Esprit saint, qui a conduit la plume de Moïse, a été capable des vuës les plus relevées, & que par conséquent on ne sauroit expliquer ce qu'il dit d'une maniere trop sublime ; je répons à cela que personne ne peut douter des grands desseins du S. Esprit , mais à moins qu'il ne les fasse connoître lui-même, il n'est pas permis de les imaginer, comme l'on trouve à propos , & de lui attribuer des projets , seulement

parce qu'on les juge dignes de lui. J'ose même dire qu'il a executez ses desseins par des instrumens foibles & incapables d'eux-mêmes d'y contribuer; aussi-bien sous le Vieux, que sous le Nouveau Testament; c'est en quoi la Providence Divine est admirable, & cela fait voir que l'établissement du culte d'un seul Dieu & sa propagation pendant tant de siècles, est un effet de sa puissance, & non des moyens humains. Ainsi sans avoir aucun égard aux règles de la Rhétorique, qui étoient déjà établies, ou que les siècles à venir devoient établir; les Livres Sacrez nous ont appris ce qu'il étoit nécessaire que nous fussions, de la maniere du monde la plus simple & la plus éloignée de l'art, que les hommes ont accoûtumé d'employer dans leurs Discours. Mr. *Huët* en parlera dans la suite. L'autre chose qui a fait que *Longin* a crû voir une expression sublime, dans Moïse, & que l'on a applaudi à sa remarque, c'est que l'on a considéré cette expression à part, *Dieu dit que la lumiere soit, & elle fut*; comme si on l'avoit trouvée dans un Orateur Grec, ou Latin, qui l'auroit employée dans une piece d'éloquence, où il auroit

tâ-

tâché de représenter la Puissance Divine, dans les termes les plus relevés. A considérer de la sorte cette expression, elle paroît en effet sublime, & c'est ce qui a trompé *Longin*, qui apparemment n'avoit jamais lû Moïse, comme il paroitra par la suite. Depuis les Chrétiens, prévenus de la maniere, que j'ai déjà dite, & voyant qu'un Payen avoit trouvé cette expression sublime, ils ont crû devoir parler de même de Moïse, comme s'il leur eût été honteux de n'admirer pas dans ses Ecrits ce qu'un Payen y avoit admiré. Mr. *Despreaux* a fait valoir ce préjugé populaire, contre Mr. *Huët*; mais s'il l'examine de près, il trouvera que ce n'est qu'un préjugé sans fondement. Pour l'autorité de Mr. de *Sacy*, quelque pieté qu'il ait pû avoir d'ailleurs, elle ne peut pas être fort grande en matiere de Critique, & d'explication exacte de l'Écriture Sainte, à moins qu'on n'ait aucune idée de l'une, ni de l'autre. Mais écoutons nôtre Prélat.

„ Toute la suite répond parfaite-  
 „ ment à ce commencement, il se  
 „ tient toujours dans sa simplicité,  
 „ pour nous apprendre comment  
 „ Dieu forma les Astres & y renferma

„ la lumiere. *Et Dieu dit : qu'il se*  
 „ *fasse des luminaires dans le Firma-*  
 „ *ment, qui divisent le jour & la nuit*  
 „ *& servent de signes pour marquer les*  
 „ *tems, les jours & les années, &*  
 „ *luisent dans le Firmament & éclai-*  
 „ *rent la Terre ; & il fut fait ainsi.*  
 „ *Et Dieu fit deux grans luminaires,*  
 „ *le plus grand luminaire, pour prési-*  
 „ *der au Jour & le plus petit lumi-*  
 „ *naire, pour présider à la Nuit, &*  
 „ *les Etoiles ; & il les mit au Firma-*  
 „ *ment, pour luire sur la terre, &*  
 „ *présider au Jour & à la Nuit, &*  
 „ *diviser la lumiere des ténèbres ; &*  
 „ *Dieu vit que cela étoit bon. La*  
 „ *création même de l'homme, qui*  
 „ *devoit commander à la Terre, qui*  
 „ *devoit porter l'image de Dieu, &*  
 „ *qui devoit être son Chef-d'œuvre,*  
 „ *ne nous est enseignée qu'en des ter-*  
 „ *mes communs, & des expressions*  
 „ *vulgaires. Et Dieu dit : faisons*  
 „ *l'homme à nôtre image. & à nôtre*  
 „ *ressemblance & qu'il préside aux*  
 „ *poissons de la mer & aux oiseaux du*  
 „ *Ciel & aux bêtes & à toute la Ter-*  
 „ *re, & à tous les reptiles, qui se re-*  
 „ *muent sur la Terre. Et Dieu créa*  
 „ *l'homme à son image, il le créa à*  
 „ *l'image de Dieu & il les créa mâle*  
 „ &

” *Et femelle.* Si en tout ceci il n’y  
 ” a nulle ombre de sublime, je de-  
 ” mande par quelle prérogative la  
 ” création de la lumière a mérité d’ê-  
 ” tre rapportée d’une manière subli-  
 ” me ; lors que tant d’autres choses  
 ” plus grandes & plus nobles, sont  
 ” rapportées d’un air qui est au-dessous  
 ” du médiocre ?

” J’ajoute encore, que si ces paro-  
 ” les sont sublimes, elles pechent con-  
 ” tre un autre précepte d’éloquence,  
 ” qui veut que les entrées des ouvra-  
 ” ges les plus grands & les plus subli-  
 ” mes soient simples, pour faire sor-  
 ” tir la flamme du milieu de la fumée,  
 ” pour parler comme un grand Maî-  
 ” tre de l’art. *S. Augustin* assujettit à  
 ” cette Loi ceux même, qui annon-  
 ” cent les Mysteres de Dieu : *il faut,*  
 ” *dit-il, que dans le genre sublime, les*  
 ” *commencemens soient médiocres.* *Moi-*  
 ” *se se seroit bien écarté de cette re-*  
 ” *gle, si le sentiment de Longin étoit ve-*  
 ” *ritable ; puisque les Livres de la Loi*  
 ” *auroient un exorde si auguste.*

” Aussi ne voyons nous pas qu’au-  
 ” cun des anciens Peres de l’Eglise,  
 ” ni des Interprètes de l’Ecriture ait  
 ” trouvé rien de relevé dans ce passa-  
 ” ge, hormis la matiere, qui étant

„ très-haute & très-illustre, frappe vi-  
 „ vement l'esprit du Lecteur; en for-  
 „ te que, s'il n'a pas toute l'attention  
 „ nécessaire, il attribue aisément à  
 „ l'artifice des paroles ce qui ne vient  
 „ que de la dignité du sujet. Mais  
 „ s'il considère cette expression en el-  
 „ le-même, faisant abstraction de ce  
 „ grand sens, qui la soutient, il la  
 „ trouvera si simple, qu'elle ne peut  
 „ l'être davantage; de sorte que si  
 „ *Longin* avoit donné les règles du  
 „ Simple, comme il a donné celles  
 „ du Sublime, il auroit trouvé, sans  
 „ y penser, que les paroles, qu'il a  
 „ rapportées de Moïse y sont entière-  
 „ ment conformes.

Il est certain que la grandeur de la  
 matière fait souvent que l'on s'imagi-  
 ne, sans y prendre garde, que celui  
 qui en parle tient un langage sublime,  
 quoi qu'il s'exprime d'une manière  
 très-simple. C'est ce que l'ancien Rhe-  
 teur, dont nous avons un *Traité du*  
*Style*, sous le nom de *Demetrius de*  
*Phalere*, a très-bien \* remarqué. *Il*  
*y a un Magnifique*, dit-il, *qui consiste*  
*dans les choses, comme est un grand*  
*& illustre combat par terre, ou par*  
*mer, ou lors que l'on parle du Ciel, ou*  
de

\* *Im.* 75.

de la Terre ; car ceux qui entendent parler d'une grande chose s'imaginent d'abord que celui qui parle a un Style grand & sublime , & c'est en quoi ils se trompent. Il faut considerer , non ce que l'on dit , mais la maniere dont on le dit ; car on peut dire en style simple de grandes choses , en sorte que l'on ne parle pas d'une maniere , qui leur convienne. C'est pourquoi on dit que certains Auteurs ont un style grand , qui disent de grandes choses qu'ils n'expriment pas d'une maniere relevée , comme Theopompe. On peut dire la même chose de ceux , qui cherchent du Sublime en certains endroits de l'Ecriture Sainte , où il n'y en a point ; seulement parce qu'il s'agit de grandes choses. C'est ce qui est arrivé à feu Mr. Tollius , dans sa note Latine sur le passage de Longin ; où il réfute Mr. Huët. Il confond visiblement le style sublime , avec la chose même ; sans prendre garde que tous ceux qui parleront de grandes choses , en termes qui ne soient pas tout à fait bas , parleront toujours , à son compte , d'une maniere sublime. Mr. Huët a très-bien montré , par toute la suite du discours de Moïse , qu'il n'y a rien de sublime dans l'expression , quoi que

Dieu & la Création soient les choses du monde les plus sublimes.

„ La verité de ceci, continue-t-il,  
 „ paroîtra par des exemples. Pour-  
 „ roit-on soupçonner un homme de  
 „ vouloir s'énoncer figurément, &  
 „ noblement, qui parleroit ainsi : *quand*  
 „ *je sortis je dis à mes gens, suivez*  
 „ *moi & ils me suivirent.* Trouve-  
 „ roit-on du merveilleux, dans ces  
 „ paroles : *je priai mon ami de me*  
 „ *prêter son cheval & il me le prê-*  
 „ *ta.* On trouveroit sans doute au  
 „ contraire, qu'on ne sauroit parler  
 „ d'une maniere plus simple. Mais  
 „ si le sublime se trouvoit dans la cho-  
 „ se même, il paroîtroit dans l'expres-  
 „ sion, quelque nuë qu'elle fût.  
 „ *Xerxès commenda qu'on enchainât la*  
 „ *mer, & la mer fut enchainée.* *A-*  
 „ *lexandre dit : qu'on brule Tyr &*  
 „ *que l'on égorge les Tyriens, & Tyr*  
 „ *fut brulée & les Tyriens furent égor-*  
 „ *gez.* Il y a en cela de l'élevation  
 „ & du grand, mais il vient du su-  
 „ jet, & ne pas faire cette distinction  
 „ c'est confondre les choses avec les  
 „ paroles; c'est ne savoir pas séparer  
 „ l'art de la nature, l'ouvrage de la  
 „ matiere, ni l'adresse de l'Historien  
 „ de la grandeur & de la puissance du  
 „ Heros. C'est

C'est pourquoi Mr. *Tollius* lui-même, dans une note sur le passage de *Longin*, avoué qu'il n'y a rien de sublime dans ces paroles d'*Apulée*, qui sont au \* Liv. VII. de sa *Métamorphose*: *noluit esse Cæsar Hæmilatronic collegium, & confestim interiit. Tantum potest nutus etiam magni Principis.* L'Empereur voulut qu'il n'y eût plus de bande du brigand Hemus, & cette bande perit promptement. Tant est grande la force de la seule volonté d'un puissant Prince! Mr. *Tollius* a raison de se moquer d'*Apulée*, & de dire que sans les dernières paroles on n'auroit pas compris ce que veut dire sa figure. Elle est même sans fondement, parce que ce ne fut pas par la seule volonté que l'Empereur anéantit la bande d'Hemus, mais par le moyen de ses troupes, qu'il mit à la poursuite de ces brigans, & qui les prirent ou les tuèrent avec assez de peine.

„ Je ne puis pas croire qu'un homme  
 „ me d'un jugement aussi exquis que  
 „ *Longin* eût pû s'y méprendre, s'il a-  
 „ voit lû tout l'ouvrage de Moïse; &  
 „ c'est ce qui m'a fait soupçonner  
 „ qu'il n'avoit pas vû ce passage dans  
 „ l'Ori-

\* Pag. 191. Ed. *Elmenhorstii.*

„ l'Original. J'en ai même une au-  
 „ tre preuve , qui me paroît incon-  
 „ testable ; c'est qu'il fait dire à Moi-  
 „ se ce qu'il ne dit point. *Dieu dit.*  
 „ *Quoi ? Que la lumiere soit faite &*  
 „ *elle fut faite ; que la terre soit faite*  
 „ *& elle fut faite.* Ces dernieres pa-  
 „ roles ne sont point dans Moïse, non  
 „ plus que cette interrogation, \* *quoi ?*  
 „ & apparemment *Longin* avoit lû ce-  
 „ la, dans quelque Auteur , qui s'é-  
 „ toit contenté de rapporter la sub-  
 „ stance des choses que Moïse a écri-  
 „ tes, sans s'attacher aux paroles. Mr.  
 „ *le Fevre* ne s'éloigne pas de ce sen-  
 „ timent : *il est assez croyable*, dit-il,  
 „ *que Longin avoit lû quelque chose*  
 „ *dans les Livres de Moïse, ou qu'il en*  
 „ *avoit entendu parler.*

„ Le Philosophe *Aristobule* , tout  
 „ Juif qu'il étoit & passionné pour  
 „ Moïse , comme tous ceux de sa  
 „ nation, n'a pas laissé de bien distin-  
 „ guer la parole dont Dieu se servit,  
 „ pour créer le Monde, d'avec la pa-  
 „ role, que Moïse a employée pour  
 „ nous en faire le récit. *Il ne faut*  
 „ *pas nous imaginer*, \* dit-il, *que la*

„ *voix*

\* *Mr. Despreaux l'a omise, dans sa Version.*

† *Apud Eusebium Præp. Evang. Lib. XIII. c. 12.*

„ *voix de Dieu soit renfermée dans un*  
 „ *certain nombre de paroles , comme*  
 „ *un discours , mais il faut croire que*  
 „ *c'est la disposition même des choses ,*  
 „ *& c'est en ce sens que Moïse appelle*  
 „ *la création de l'Univers la voix de*  
 „ *Dieu ; car il dit de tous ses ouvra-*  
 „ *ges : Dieu dit , & il fut fait. Vous*  
 „ *voyez , Monseigneur , que cette re-*  
 „ *marque n'est pas faite pour la créa-*  
 „ *tion seule de la lumière , mais pour*  
 „ *la création de tous les ouvrages de*  
 „ *Dieu , & que , selon cet Auteur ,*  
 „ *le Merveilleux & le Sublime , qui*  
 „ *se trouvent dans l'histoire de la*  
 „ *Création , sont dans la parole de*  
 „ *Dieu , qui est son operation même.*  
 „ *Aristobule poursuit en ces termes :*  
 „ *& c'est à mon avis à quoi Pythago-*  
 „ *re , Socrate & Platon ont eu égard*  
 „ *quand ils ont dit que , lors qu'ils con-*  
 „ *sideroient la création du Monde , il*  
 „ *leur sembloit entendre la voix de*  
 „ *Dieu. Ces Philosophes admiroient*  
 „ *le sublime de cette voix toute-puif-*  
 „ *sante , & n'en avoient remarqué au-*  
 „ *cun dans les paroles de Moïse , quoi*  
 „ *qu'ils ne les ignorassent pas. Car ,*  
 „ *selon le témoignage du même Ari-*  
 „ *stobule , on avoit traduit en Grec quel-*  
 „ *ques parties de la Sainte Ecriture*  
 „ avant

„ avant Alexandre ; & c'est cette tra-  
 „ duction que Platon avoit luë.

Je ne croi pas que *Platon* ait jamais  
 lu rien de Moïse , & j'ai dit les rai-  
 sons , que j'en ai , dans l'*Ars Critica*  
 Tom. 3. Ep. VII. Cet *Aristobule* , Juif  
 & Peripateticien , m'est extrêmement  
 suspect , aussi-bieu qu'à Mr. *Hody* , que  
 l'on peut consulter dans son Ouvrage  
 de la Version des Septante , Liv. I.  
 Ch. 9. Quand même ses livres se-  
 roient véritablement d'un Juif , qui au-  
 roit en effet vécu dans le tems de *Pto-*  
*lomée Philometor* , sous lequel *Aristo-*  
*bule* doit avoir vécu , je ne croirois  
 pas pour cela que *Platon* eût pillé l'E-  
 criture Sainte , pendant que je n'en  
 voi aucune preuve solide , & que j'ai  
 même de très-fortes raisons de ne le  
 point croire. Mais quoi qu'il en soit ,  
 cet *Aristobule* vrai , ou faux a assez bien  
 réüssi , dans son explication de ces  
 mots , & Dieu dit. J'en ai déjà parlé  
 dans mon Commentaire sur la Ge-  
 nese , & je ne répeterai pas ici ce que  
 j'y ai dit. Voyons ce qu'ajoute nôtre  
 Prélat.

„ Je dis de plus que tant s'en faut  
 „ que cette expression de Moïse soit  
 „ sublime , elle est au contraire très-  
 „ commune & très-familier aux Au-  
 „ teurs

„ teurs Sacrez ; de sorte que si c'étoit  
 „ une figure, étant employée aussi sou-  
 „ vent qu'elle l'est, elle cesseroit d'é-  
 „ tre sublime ; parce qu'elle cesseroit  
 „ de toucher le Lecteur, & de faire  
 „ impression sur son esprit, à cause de  
 „ sa trop fréquente répétition. Car,  
 „ selon \* *Quintilien*, les figures per-  
 „ dent le nom de figures, quand el-  
 „ les sont trop communes & trop ma-  
 „ niées. J'en pourrois donner mille  
 „ exemples, mais il suffira d'en rap-  
 „ porter quelques-uns, qu'on ne peut  
 „ soupçonner d'être sublimes. Dieu  
 „ dit à Moïse, dans le VIII. Chapi-  
 „ tre de l'Exode: *dites à Aaron qu'il*  
 „ *étende sa verge, & qu'il frappe la*  
 „ *poussiere de la terre, & qu'il y ait*  
 „ *de la vermine dans toute l'Egypte ;*  
 „ *& ils firent ainsi, & Aaron étendit*  
 „ *sa main, tenant sa verge, & frap-*  
 „ *pa la poussiere de la terre, & il y*  
 „ *eut de la vermine dans les hommes*  
 „ *& dans les animaux.* Voilà le mê-  
 „ me langage que dans le I. Chapi-  
 „ tre de la Genèse, & ce n'est point  
 „ ici le commencement de la Loi,  
 „ que *Longin* a crû que Moïse avoit  
 „ voulu rendre plus auguste par une  
 „ expression sublime. En voici une  
 „ au-

\* *Lib. IX. c. 3.*

„ autre du Chap. IX. de l'Exode, qui  
 „ ne l'est pas davantage; *Et Dieu dit*  
 „ *à Moïse, étendez votre main vers*  
 „ *le ciel, afin qu'il se fasse de la grêle*  
 „ *dans toute la terre d'Egypte. Et*  
 „ *Moïse étendit sa verge vers le Ciel*  
 „ *Et Dieu fit tomber de la grêle sur la*  
 „ *terre d'Egypte.* Dans le XVII. Cha-  
 „ pitre du même Livre, Moïse dit à  
 „ Josué: *combattez contre les Amale-*  
 „ *cites. Josué fit comme Moïse lui avoit*  
 „ *dit, Et combattit contre les Amale-*  
 „ *cites.* Dans le 1. Chapitre des Pa-  
 „ ralipomenes, où nous lisons que  
 „ David ayant défait les Philistins prit  
 „ leurs Idoles, & les fit bruler, le  
 „ Texte porte: *Et David dit, Et el-*  
 „ *les furent brulées dans le feu.* Ceci  
 „ ressemble encore mieux à du Subli-  
 „ me, que ce qui a imposé à Longin;  
 „ & cependant tout le narré & tout le  
 „ livre des Paralipomenes font assez  
 „ voir que l'Historien Sacré n'a pen-  
 „ sé à rien moins, qu'à s'expliquer,  
 „ en cet endroit, par une figure.  
 „ Dans l'Evangile, lors que le Cen-  
 „ turion veut épargner à Nôtre Sei-  
 „ gneur la peine d'aller chez lui, pour  
 „ guérir son fils: Seigneur, dit-il, sans  
 „ vous donner la peine de venir chez  
 „ moi, vous n'avez qu'à dire une pa-  
 „ role. . . . . „ role

„ role & mon fils sera guéri, car j'o-  
 „ beis à ceux qui sont au-dessus de  
 „ moi & les Soldats, qui sont sous  
 „ ma charge m'obeissent ; & je dis  
 „ à l'un va, & il va ; & à l'un viens,  
 „ & il vient, & à mon valet, fais  
 „ cela & il le fait. Ce Centurion  
 „ avoit-il les livres des Rheteurs &  
 „ les traitez du Sublime, & vouloit-il  
 „ faire voir à NÔtre Seigneur, par ce  
 „ trait de Rhétorique, la promptitu-  
 „ de avec laquelle il étoit obéi ? Quand  
 „ S. Jean rapporte en ces termes, le  
 „ miracle de la guérison de l'aveu-  
 „ gle né, *Jesus lui dit allez, lavez*  
 „ *vous dans la piscine de Siloë. Il s'y*  
 „ *en alla & s'y lava ; & quand l'a-*  
 „ *veugle raconte ainsi ensuite sa gué-*  
 „ *rison : il m'a dit, allez à la piscine*  
 „ *de Siloë & vous y lavez, j'y ai été,*  
 „ *je m'y suis lavé & je voi ; l'aveugle*  
 „ & l'Évangéliste usent-ils de cette ex-  
 „ pression figurée, pour faire admirer  
 „ davantage le miracle ? Croyent-ils  
 „ qu'il ne paroîtra pas assez grand,  
 „ s'il n'est rehaussé, par le secours du  
 „ Sublime ? Est-ce dans cette vuë,  
 „ que le même Évangéliste rappor-  
 „ tant la guérison du malade de tren-  
 „ te huit ans, s'explique ainsi : *Jesus*  
 „ *lui dit : levez vous, prenez vôtre lit*  
 „ &

„ *Et marchez ; Et cet homme fut aussi-*  
 „ *tôt guéri, Et prit son lit Et marcha ?*  
 „ S. Matthieu prétend-il orner le ré-  
 „ cit de sa vocation, quand il dit par-  
 „ lant de soi-même : Jesus lui dit,  
 „ suivez moi ; & lui s'étant levé le  
 „ suivit ? A-t-il le même dessein, lors  
 „ que parlant de l'homme, qui avoit  
 „ une main sèche, & qui fut guéri par  
 „ Notre Seigneur, il use de ces ter-  
 „ mes : *alors il dit à cet homme, éten-*  
 „ *dez votre main Et il l'étendit.*

Les exemples, que Mr. Huët rap-  
 porte ici, peuvent être en quelque for-  
 te contestez ; parce qu'il s'y agit de  
 paroles véritablement proferées, &  
 executées en leur sens propre, par des  
 hommes. On ne pouvoit pas expri-  
 mer les choses, dont il est parlé,  
 plus simplement & plus naturellement.  
 Mais dans cette description de la  
 Création du Monde, *Dieu dit Et ses*  
*commandemens furent executez*, l'ac-  
 tion de Dieu est représentée figuré-  
 ment, sous l'image d'un commande-  
 ment, pour dire qu'il fit tout par sa  
 volonté ; & c'est en quoi consiste la fi-  
 gure, qui n'a néanmoins rien de Subli-  
 me, dans Moïse, qui dans ses narra-  
 tions n'a rien moins pensé qu'à s'ex-  
 primer d'une manière relevée.

„ Ces

„ Ces façons de parler , continue  
 „ Mr. *Huët* , ne font pas particulie-  
 „ res aux Auteurs Sacrez ; quand les  
 „ Juifs , qui font venus après eux par-  
 „ lent de Dieu , ils le nomment fou-  
 „ vent ainsi : *Celui qui a dit & le*  
 „ *Monde a été fait* ; pour dire , celui  
 „ qui a créé le Monde par sa parole.  
 „ Ils le nomment ainsi , dans des Ou-  
 „ vrages dogmatiques , dénués de tou-  
 „ tes sortes d'ornemens & de figures.  
 „ La louange la plus ordinaire , que  
 „ Mahomet donne à Dieu , dans l'Al-  
 „ coran , c'est que lors qu'il veut quel-  
 „ que chose *il dit , sois ; & elle est* :  
 „ Tout cela fait voir manifestement ,  
 „ que quand Moïse a écrit : *Dieu dit*  
 „ *que la lumiere soit faite , & la lu-*  
 „ *miere fut faite* , ce n'est qu'un tour  
 „ de la Langue Hebraïque , qui n'a  
 „ point d'autre signification , ni d'au-  
 „ tre force , que s'il avoit dit : Dieu  
 „ créa la lumiere , par sa parole. Com-  
 „ me cette expression , qui est si com-  
 „ mune & si naturelle , dans la Lan-  
 „ gue Hebraïque , ne s'employe gue-  
 „ re dans la Greque , que par figure ,  
 „ le pas étoit glissant pour *Longin* ,  
 „ & il lui a été aisé de tomber dans  
 „ l'erreur ; particulièrement l'ayant  
 „ trouvée répétée coup sur coup ,  
 „ dans

„ dans les Livres, qu'il avoit vûs, où  
 „ ce passage étoit autrement rappor-  
 „ té, que Moïse ne l'avoit écrit : *Que*  
 „ *la lumiere soit faite, & elle fut fai-*  
 „ *te.* Cette répétition, dis-je, qui est  
 „ souvent figurée, parmi les Grecs &  
 „ qui ne l'est point, parmi les He-  
 „ breux, a paru à *Longin* avoir été fai-  
 „ te avec dessein; car, selon \* *Quin-*  
 „ *tilien*, la répétition seule fait une  
 „ figure. Et même l'interrogation, qui  
 „ précède : *Dieu dit, quoi? que la lumie-*  
 „ *re soit faite*; cette interrogation,  
 „ dis-je, qui n'est pas de Moïse, ex-  
 „ citant, comme elle fait, l'attention  
 „ du Lecteur, & préparant son esprit  
 „ à apprendre quelque chose de grand,  
 „ & n'étant point du langage ordinaire,  
 „ a dû lui paroître venir de l'Art.  
 „ C'est en vain que quelques-uns pré-  
 „ tendent, que ce *quoi* n'a pas été mis  
 „ là comme venant de Moïse & fai-  
 „ sant partie du passage qu'il rappor-  
 „ te, mais qu'il l'a mis comme ve-  
 „ nant de lui-même. A quoi seroit  
 „ bonne cette interrogation? Si la su-  
 „ blimité prétendue du passage confi-  
 „ stoit purement dans ces paroles, *que*  
 „ *la lumiere soit-faite*, on pourroit  
 „ croire qu'il auroit voulu réveiller

„ par-

\* *Liv. VIII. c. 5.*

„ par-là l'esprit du Lecteur, pour les  
 „ lui faire mieux entendre. Mais si  
 „ ce Sublime consiste, selon l'opinion  
 „ de nos Adversaires, dans l'expres-  
 „ sion vive de l'obeissance de la Créa-  
 „ ture à la voix du Créateur, il s'é-  
 „ tend autant sur ce qui précède l'in-  
 „ terrogation, que sur ce qui la suit,  
 „ & ainsi elle auroit été mise là fort  
 „ mal à propos par *Longin*; outre que  
 „ ce n'est pas sa coutume que de se  
 „ mêler ainsi, parmi les Auteurs,  
 „ qu'il cite. Dans tous les passages,  
 „ dont son Ouvrage est rempli, il  
 „ rapporte nuëment leurs paroles, sans  
 „ y rien mettre du sien. Ainsi on peut  
 „ dire, que si l'on n'a égard qu'aux  
 „ paroles de Moïse altérées, & peu fi-  
 „ delement rapportées, telles qu'il les  
 „ avoit luës, le jugement qu'il en fait  
 „ peut s'excuser. Mais il n'est pas sup-  
 „ portable, si on le rapporte à ce que  
 „ Moïse a dit en effet; & c'est cet O-  
 „ riginal que Mr. *Despreaux* devoit  
 „ consulter.

C'est aussi ce qu'il a fait, comme  
 il semble, bien plus que ce qu'il li-  
 soit dans son exemplaire de *Longin*,  
 puisque dans la citation du passage de  
 Moïse, il a ôté ce *quoi*? Je suis sur-  
 pris qu'il n'en ait rien dit, dans ses

notes , & que nôtre Prélat ne lui ait pas reproché ce retranchement ; car enfin , comme il le remarque très-bien , ce *quoi* fait tomber le sublime seulement sur les paroles suivantes , au lieu qu'on prétend qu'il ne consiste pas moins dans ces paroles , & *Dieu dit*. Il n'est pas permis de retrancher rien , dans un passage de cette sorte , en le traduisant. Autrement on fait dire à un Auteur non ce qu'il a dit , mais ce qu'il a dû dire effectivement.

„ Il se trouve d'autres expressions  
 „ dans l'Écriture Sainte , qu'on a crû  
 „ figurées & sublimes , & qui dans  
 „ leur Langue Originale ne le sont  
 „ nullement. Un des plus polis Écri-  
 „ vains de ce siècle a mis dans ce gen-  
 „ re ce passage du I Livre des Mac-  
 „ cabées , \* où il est dit *que la terre*  
 „ *se tut devant Alexandre* ; prenant ce  
 „ silence pour une expression méta-  
 „ phorique de la soumission que la  
 „ terre domptée eut pour ce Conque-  
 „ rant ; & cela faute de savoir que  
 „ l'origine de cette façon de parler  
 „ vient d'un mot de la Langue He-  
 „ braïque qui signifie *se taire , se repo-*  
 „ *ser & être en paix*. Il seroit aisé d'en  
 „ rapporter plusieurs exemples ; de  
 „ for-

\* Ch. I, 3.

„ sorte que ce qui paroissoit sublime  
 „ dans nôtre Langue , & dans la Lan-  
 „ gue Latine , n'est en Hebreu qu'u-  
 „ ne façon de parler simple & vulgai-  
 „ re. Aussi dans ce même Livre des  
 „ Maccabées , on trouve ces paroles,  
 „ *Et siluit terra dies paucos ; Et siluis*  
 „ *terra annis duobus* , où le Grec porte,  
 „ *ἡσυχασιν* , fut en paix : de même que  
 „ dans S. Luc , lors qu'il est dit que  
 „ les femmes de Galilée *sabbatho si-*  
 „ *luerunt* , pour dire qu'elles se tin-  
 „ rent en repos le jour du Sabbat. Le  
 „ Lecteur jugera si ces expressions sont  
 „ sublimes.

Il est certain que c'est un Hebraïf-  
 me , car on dit en Hebreu שקטה ארץ  
*schaketab' erets* ; le país se tut , pour  
 dire qu'il se reposa. Voyez Jos.  
 XI, 23.

„ Je ne desavouërai pas que David  
 „ n'ait parlé figurément , quand il a  
 „ dit au Pseaume XXXII. \* en par-  
 „ lant de Dieu ; car il a dit , *Et il a*  
 „ *été. Il a commandé Et il s'est ar-*  
 „ *rêté.* C'est ainsi que porte l'Orig-  
 „ nal. Tout le tissu de ce Pseaume ,  
 „ enrichi de tant de figures si no-  
 „ bles & si hautes , fait assez voir ce  
 „ qu'on doit penser de celle-ci , & el-

L 2 . . . „ le

\* On XXXIII, 9.

„ le porte aussi en elle même des mar-  
 „ ques du Sublime ; car en disant que  
 „ Dieu *a dit* , sans ajouter quoi , &  
 „ que ce qu'il a dit *a été* , le Prophe-  
 „ te ne donne aucunes bornes à l'I-  
 „ magination du Lecteur , & par deux  
 „ paroles , il lui fait parcourir tout  
 „ le Ciel & toute la Terre , & tous  
 „ les grands Ouvrages , qui sont sor-  
 „ tis de la main de Dieu. Il fait en-  
 „ suite une espece de gradation , & de  
 „ la simple parole , il passe au com-  
 „ mement , pour faire connoître  
 „ la puissance infinie de cette parole  
 „ & la souveraineté de Dieu. Quand  
 „ il ajoute qu'à ce commende-  
 „ ment ; *il s'est arrêté* , sans dire ce  
 „ qui s'est arrêté ; soit qu'il veuille  
 „ rappeler le souvenir du miracle,  
 „ qui arriva à la bataille de Gabaon,  
 „ quand le Soleil s'arrêta , ou qu'il  
 „ veuille faire entendre le pouvoir  
 „ absolu que Dieu a toujours sur ses  
 „ créatures , pour les tenir dans le re-  
 „ pos & dans le mouvement , pour  
 „ les créer & les conserver ; ne déter-  
 „ minant rien , il porte nôtre esprit  
 „ jusque dans l'infini , & c'est là ce qui  
 „ mérite le nom de Sublime.

Il est certain qu'il en est tout au-  
 „ trement d'une simple narration , com-  
 me

me le commencement de la Genese, & d'un Cantique, tel qu'est le Pseume, que Mr. Huët cite. Ce qui est simple, dans l'un, devient Sublime dans l'autre, par le sens qu'on lui donne. Par exemple, le Psalmiste dit, verset 6. *Par la parole du Créateur les cieus ont été faits & par le souffle de sa bouche toute leur armée.* Il est visible que ces expressions sont sublimes, non seulement parce qu'elles le sont en elles-mêmes, mais parce qu'elles sont inferées dans un Cantique. Pour le verset 9. je croirois qu'il faut le traduire: *il dit & le monde fut; il commanda, & il se présenta à lui, en Latin: dixit & orbis fuit; imperavit, & se ei stitit; car le verbe *וַיִּשְׁתַּחֲוֶה* jaba-mod, ne se rapporte pas à Dieu, mais à la Créature, ou au mot *לְעוֹלָם* thebel, qui est le dernier du verset précédent & qui signifie *le monde*. C'est comme S. Jérôme l'a entendu, dans sa version sur l'Hebreu, dont voici les termes: *quia ipse dixit & factus est (orbis) ipso præcipiente, stetit.* Mr. Huët continue de la sorte.*

„ Pour mieux juger encore du pas-  
 „ sage de Moïse, il faut faire une  
 „ distinction des divers genres du Su-  
 „ blime, différente de celle de Lon-

„ *gin*, & en établir de quatre sortes, qui  
 „ étant bien reconnus feront la déci-  
 „ sion entière de nôtre Differend; le  
 „ Sublime des termes, le Sublime du  
 „ tour de l'expression, le Sublime des  
 „ pensées & le Sublime des choses.  
 „ *Le Sublime des termes* est une éle-  
 „ vation du discours, qui ne consiste  
 „ que dans un choix de beaux & grands  
 „ mots, qui ne renferment qu'une  
 „ pensée commune; & quelques-uns  
 „ ne croient pas que ce genre méri-  
 „ te proprement le nom de Sublime.  
 „ *Le sublime du tour de l'expression*  
 „ vient de l'arrangement & de la dis-  
 „ position des paroles, qui mises en  
 „ un certain ordre ébranlent l'Ame,  
 „ & qui demeurant au contraire dans  
 „ leur ordre naturel la laissent sans  
 „ aucune émotion. *Le Sublime des*  
 „ *pensées* part immédiatement de l'es-  
 „ prit & se fait sentir par lui-même,  
 „ pourvû qu'il ne soit point affoibli,  
 „ ou par la bassesse des termes, ou  
 „ par leur mauvaise disposition. Pour  
 „ le *Sublime des choses* il dépend uni-  
 „ quement de la grandeur & de la  
 „ dignité du sujet, que l'on traite;  
 „ sans que celui qui parle ait besoin  
 „ d'employer aucun artifice, pour le  
 „ faire paroître aussi grand qu'il l'est.  
 „ Ainsi

„ Ainsi tout homme qui saura rappor-  
 „ ter quelque chose de grand , tel  
 „ qu'il est, sans en rien dérober à la  
 „ connoissance de l'Auditeur , & sans  
 „ y mettre du sien ; quelque grossier  
 „ & quelque ignorant qu'il soit d'ail-  
 „ leurs, il pourra être estimé , avec  
 „ justice , véritablement sublime dans  
 „ son discours , mais non pas de ce  
 „ Sublime enseigné par *Longin*. Il  
 „ n'y a presque point de Rhéteurs, qui  
 „ n'aient reconnu ces quatre sortes de  
 „ Sublimes ; mais ils ne conviennent  
 „ pas dans la maniere de les distin-  
 „ guer & de les définir. De ces qua-  
 „ tre Sublimes, il est évident que les  
 „ trois premiers sont de la juridiction  
 „ de l'Orateur, & dépendent des pré-  
 „ ceptes, mais que la nature seule a  
 „ droit sur le dernier, sans que l'Art  
 „ y puisse rien prétendre ; & par conse-  
 „ quent quand *Longin*, Rhéteur de  
 „ profession, a donné des regles du  
 „ Sublime, ce n'a pas été de ce der-  
 „ nier Sublime, qui n'est point de sa  
 „ compétence ; puisque ce qui est na-  
 „ turellement grand est toujours grand,  
 „ & paroitra grand, aux yeux de ceux  
 „ qui le regarderont tel qu'il est en  
 „ lui-même.

„ Cela posé si on applique cette

L 4

„ distin-

„ distinction des Sublimes au passage  
 „ de Moïse, on verra bien-tôt que le  
 „ Sublime des termes ne s'y trouve  
 „ pas, puisque les termes en sont  
 „ communs. Le Sublime de l'ex-  
 „ pression façonnée & figurée n'y est  
 „ pas non plus; puisque j'ai fait voir  
 „ que les paroles sont disposées d'une  
 „ maniere, qui est très-ordinaire dans  
 „ les livres de Moïse, & dans tous les  
 „ livres des Hebreux anciens & mo-  
 „ dernes, & que c'est un tour de leur  
 „ Langue & non de leur Rhétorique.  
 „ On ne peut pas dire non plus qu'il  
 „ y ait aucune sublimité de pensée,  
 „ car où trouveroit-on cette pensée?  
 „ Donc ce qui nous frappe & nous  
 „ émeut, en lisant ces paroles de  
 „ Moïse, c'est le sublime même de  
 „ la chose exprimé par ces paroles.  
 „ Quand on entend que la seule voix  
 „ du Seigneur a tiré la lumiere des  
 „ abîmes du néant, une verité si sur-  
 „ prenante donne un grand branle à  
 „ l'esprit, & le saint Historien ayant  
 „ bien connu que tout ce qu'il pour-  
 „ roit ajoûter de son invention, en  
 „ obscurciroit l'éclat, il l'a renfermée  
 „ en termes simples & vulgaires, &  
 „ ne lui a point donné d'autre tour,  
 „ que celui qui étoit d'un usage com-  
 „ mun

„ mun & familier, dans sa Langue;  
 „ semblable à un Ouvrier habile, qui  
 „ ayant à enchâsser une pierre précieu-  
 „ se, sans défaut, n'emploie qu'un  
 „ filet d'or pour l'environner & la  
 „ soutenir, sans rien dérober de sa  
 „ beauté aux yeux de ceux qui la re-  
 „ gardent; sachant bien que ce qu'il  
 „ ajouteroit ne vaudroit pas ce qu'il  
 „ cacheroit, & que le grand art, c'est  
 „ qu'il n'y ait point d'art: au lieu que  
 „ quand il faut mettre en œuvre une  
 „ pierre, où il y a quelque défaut il  
 „ use d'un artifice contraire, cou-  
 „ vrant adroitement sous l'or & l'é-  
 „ mail, la tache, qui en peut dimi-  
 „ nuer le prix. Ce Sublime des cho-  
 „ ses est le véritable Sublime, le Su-  
 „ blime de la nature, le Sublime ori-  
 „ ginal, & les autres ne le sont que par  
 „ imitation & par art. Le Sublime  
 „ des choses a la sublimité en soi-mê-  
 „ me & les autres ne l'ont que par  
 „ emprunt. Le premier ne trompe  
 „ point l'esprit, ce qu'il lui fait pa-  
 „ roître grand l'est en effet. Le Su-  
 „ blime de l'Art au contraire, tend  
 „ des pièges à l'esprit, & n'est employé  
 „ que pour faire paroître celui qui ne  
 „ l'est pas, ou pour le faire paroître  
 „ plus grand qu'il n'est. Donc

„ le Sublime que *Longin* & ses Secta-  
 „ teurs trouvent dans le passage con-  
 „ testé fait véritablement honneur à  
 „ Moïse, mais un honneur qu'il a  
 „ méprisé. Celui que j'y trouve fait  
 „ honneur à l'ouvrage de Dieu, &  
 „ c'est ce que Moïse lui même s'est  
 „ proposé. C'est en cette vuë que  
 „ *Chalcidius* Platonicien, en rappor-  
 „ tant le commencement de la Ge-  
 „ nese, a dit, que Moïse, qui en est  
 „ l'Auteur, n'étoit pas soutenu & ani-  
 „ mé d'une éloquence humaine; mais  
 „ que Dieu même lui mettoit les pa-  
 „ roles à la bouche, & l'inspiroit. Ce  
 „ Philosophe ne trouvoit pas, com-  
 „ me *Longin*, dans le discours de  
 „ Moïse, le fard de l'Ecole, & les  
 „ déguisements, que l'esprit humain  
 „ a inventez; mais il y reconnoissoit  
 „ la voix féconde de Dieu, qui est  
 „ tout esprit & vie.

„ Mais ce n'est pas encore le seul  
 „ & le principal défaut que je trouve,  
 „ dans le jugement que *Longin* a fait  
 „ du passage en question. Quand il  
 „ a dit ces paroles : *Dieu dit que la*  
 „ *lumiere soit faite, & elle fut faite,*  
 „ en voulant réhausser la beauté de  
 „ cette expression, il a rabaisé la gran-  
 „ deur de Dieu, & a fait voir que ni  
 „ la

„ la bassesse de l'esprit humain , ni  
 „ l'élevation de la Majesté Divine ne  
 „ lui étoient pas assez connues. Il ne  
 „ favoit pas que nos conceptions &  
 „ nos paroles ne sauroient atteindre à  
 „ la hauteur infinie de la sagesse de  
 „ Dieu , dont les richesses ne sont ja-  
 „ mais entrées dans le cœur de l'hom-  
 „ me , & qui lui sont incomprehen-  
 „ sibles. Quand Dieu a commandé  
 „ aux Prophetes de publier ses myste-  
 „ res , l'un lui a remontré qu'il étoit  
 „ incirconcis de levres , l'autre lui a  
 „ dit qu'il ne sauroit parler , & tous  
 „ se sont reconnus inferieurs à la  
 „ dignité de cet emploi.

„ Cela seul découvre assez l'erreur  
 „ de ceux qui croient , que le sublime  
 „ de ce passage consiste , en ce que  
 „ l'acte de la volonté de Dieu nous y  
 „ est représenté comme une parole.  
 „ Quoi que les hommes n'aient que  
 „ des idées très-basses & très-grossie-  
 „ res de la grandeur de Dieu , leurs  
 „ expressions sont pourtant encore au  
 „ dessous de leurs idées. Ne pouvant  
 „ s'élever jusqu'à lui , ils le rabaisent  
 „ jusqu'à eux , & parlent de lui comme  
 „ d'un homme. Ils lui donnent un  
 „ visage , une bouche , des yeux & des  
 „ oreilles , des pieds & des mains. Ils

„ le font affeoir , marcher & parler.  
 „ Ils lui attribuent les passions des  
 „ hommes, la joie & le desir, le re-  
 „ pentir & la colere. Ils lui donnent  
 „ jusqu'à des ailes & le font voler.  
 „ Est-ce-là connoître la puissance de  
 „ Dieu , selon sa dignité, & l'expri-  
 „ mer de même ? Et osera-t-on don-  
 „ ner le nom de Sublime à un discours,  
 „ qui avilit infiniment, & deshonne  
 „ son sujet ? Enfin , si c'est une ex-  
 „ pression sublime , que de dire que  
 „ Dieu a parlé, qui est celui des Pro-  
 „ phetes qui n'ait pû fournir mille  
 „ exemples pareils à celui que *Longin*  
 „ a tiré de Moïse ? Les Prophetes  
 „ même ne donnent-ils pas le nom  
 „ de parole aux jugemens que nous  
 „ faisons interieurement des choses,  
 „ pour y consentir ou n'y consentir  
 „ pas ; & la parole exterieure , que  
 „ forme nôtre bouche , qu'est-ce au-  
 „ tre chose que l'image de la parole  
 „ interieure de l'entendement ? Moï-  
 „ se s'est donc exprimé en Philosophe  
 „ & non pas en Rhéteur , quand il a  
 „ dit que Dieu a créé la lumiere , par  
 „ sa parole.

On ne peut pas nier que ces ré-  
 flexions de Mr. *Huet*, ne soient très-  
 fines, très-exactes & très-justes. Il n'y  
 a rien

a rien de si vrai , que nous n'avons qu'une très-foible idée de la Divinité, & qui est infiniment au dessous de la réalité ; quelque soin que nous ayons pris d'épurer nôtre Raison par l'étude, & quelque effort que nous fassions pour nous élever au dessus des erreurs vulgaires. Il est encore très-vrai qu'après cela , lors que nous essayons de faire passer nos idées dans l'esprit des autres hommes , par le moyen de la parole , nous ne faisons qu'employer des expressions métaphoriques , dont la plûpart sont tirées des choses corporelles , parce qu'il n'y en a point d'autres. Ainsi à parler exactement , les hommes sont encore moins en état de parler d'une maniere sublime de la Divinité, qu'ils ne le sont de s'en former une idée qui réponde à cet immense Original ; quoi qu'il soit aussi peu possible d'en approcher, que d'épuiser l'infini. Tous les efforts des hommes ne serviroient qu'à tromper les autres, & à les tromper eux mêmes, si nous nous imaginions que nous pouvons parler de lui d'une maniere, *qui exprime sa grandeur & sa puissance dans toute sa dignité*, comme parle Longin. Dieu même ne s'est fait connoître aux Prophetes , qu'autant que

leur foiblesse le pouvoit permettre, & d'une maniere proportionnée à la petitesse de l'esprit de ceux à qui il envoyoit ces saints hommes. Autrement si Dieu eût voulu se manifester d'une maniere, qui fût au dessus de nôtre portée, cela nous auroit été inutile. C'est à cause de cela que l'on voit dans l'Écriture une infinité d'expressions, que les Théologiens nomment des *Anthropopathies*, ou qui expriment des choses divines, par des métaphores tirées des choses humaines; & qui sont bien éloignées d'élever nos esprits à une connoissance, qui ait quelque proportion avec l'éternelle grandeur de la Divinité.

Cependant nous disons quelquefois que d'autres hommes ont parlé d'une maniere sublime de Dieu; sans penser que nous n'avons ni idées, ni paroles, qui ne le rabaisent infiniment. Mais ce Sublime doit s'entendre par rapport à nôtre foiblesse, & nous appellons relevé un langage, qui est au dessus de celui dont on se sert communément, & par lequel d'excellens génies, à proportion des autres, ont tâché d'élever nos esprits autant qu'ils ont pû au dessus des idées vulgaires. Mais il faut toujours se ressouvenir  
que

que ceux que nous admirons le plus parmi les hommes , ont tous été renfermez dans les bornes de la Nature Humaine, desquelles il est impossible à la posterité d'Adam de jamais sortir, ici bas. Les esprits du premier ordre, parmi nous, sont des esprits sans doute très-populaires, en comparaison des Intelligences élevées au dessus de notre nature, & il y a toujours une distance infinie entre les Intelligences les plus relevées & la Divinité. Ainsi ce ne peut être que très-improprement que nous disons que quelque homme a parlé d'une manière sublime de la Divinité; & cette expression, comme toutes les autres semblables, doit être entendue par rapport à nous.

*Homere* qui, comme le remarque *Longin*, dans le Chapitre, où sont les paroles que l'on a examinées, décrit les Dieux comme des hommes, & quelquefois même comme des Êtres plus malheureux que les hommes, se guide d'autres fois aussi haut qu'il peut pour en parler d'une manière plus relevée; mais il ne satisfait pas même, en toutes choses, *Longin*, & là où il fait le mieux, & où ce Rhéteur le trouve sublime, il est infiniment au dessous des idées des Philosophes; comme  
ceux

ceux qui liront ce Chapitre en conviendront. Ainsi ce Rhéteur n'étoit pas un juge fort pénétrant , quand il s'agissoit de juger si une expression est digne de Dieu , ou non.

Je dois encore dire , que Mr. *Huët* a fort bien réfuté , par ce qu'il a dit des différentes sortes de Sublimes , ce que Mr. *Tollius* avoit dit contre lui , dans ses notes sur *Longin* , & que je ne rapporterai pas , à cause de cela.

Si l'on veut donc dire encore que le Législateur des Juifs , qui en effet n'étoit pas un homme du commun , *ayant fort bien conçu la grandeur & la puissance de Dieu , l'a exprimée dans toute sa dignité* , il le faut entendre par rapport à la foiblesse de la nature humaine , à laquelle la révélation qu'il avoit reçue du Ciel , avoit dû être nécessairement proportionnée. Il faut nous former la plus grande & la plus magnifique idée de la Divinité qu'il nous est possible , & cependant nous garder avec soin de nous imaginer que nous approchions de cet incompréhensible Original. Se conduire autrement c'est être peuple , & n'en vouloir pas revenir , c'est vouloir demeurer parmi la populace ignorante & entêtée.

„ Il est aisé maintenant de voir,  
 „ conclut Mr. *Huët*, si la censure de  
 „ Monfr. *Despreaux* est bien fondée.  
 „ Elle se réduit à faire un point de  
 „ Religion, de nôtre Differend, & à  
 „ m'accuser d'une espece d'impieté  
 „ d'avoir nié que Moïse ait employé  
 „ le Sublime, dans le passage dont il  
 „ s'agit. Mais cela est avancé sans  
 „ preuve, & c'est donner pour raison  
 „ ce qui est en question. S'il est con-  
 „ tre le Bon-Sens de dire que ce passa-  
 „ ge est sublime, comme je croi l'a-  
 „ voir fait voir; il est ridicule de dire  
 „ que c'est blesser la Religion, que de  
 „ ne parler pas contre le Bon-Sens.  
 „ La seconde preuve roule sur les  
 „ nouveaux traducteurs de la Genese,  
 „ qui ont appuyé son opinion. Mais  
 „ il est visible que Mr. *Despreaux* ne  
 „ les a pas tant alleguez, pour le poids  
 „ qu'il a crû qu'auroit leur sentiment  
 „ en cette matiere, que pour s'aqui-  
 „ ter des louanges, qu'ils lui ont  
 „ données, en rapportant ce même  
 „ passage.

„ Puis donc que cette censure n'est  
 „ soutenue, que de l'air décisif dont  
 „ elle est avancée; il me semble que  
 „ j'ai droit de demander à mon tour  
 „ ce que nous dirons d'un homme,  
 „ qui

„ qui bien qu'éclairé des lumieres de  
 „ l'Évangile, a osé faire passer Moï-  
 „ se pour un mauvais Rhétoricien,  
 „ qui a soutenu qu'il avoit employé  
 „ des figures inutiles, dans son Hi-  
 „ stoire, & qu'il avoit déguisé par des  
 „ ornemens superflus, une matiere ex-  
 „ cellamment belle & riche d'elle-mê-  
 „ me? Que dirons-nous, dis-je, de  
 „ cet homme, qui ignore que la bon-  
 „ té, la force & le prix de l'Écriture  
 „ Sainte ne consiste pas dans la riches-  
 „ se de ses figures, ni dans la subli-  
 „ mité de son langage? *Non in subli-*  
 „ *mitate sermonis aut sapientie, non*  
 „ *in persuasibilibus humanae sapientie*  
 „ *verbis; sed in ostensione spiritus &*  
 „ *virtutis; ut fides nostra non sit in*  
 „ *sapientia hominum sed in virtute Dei;*  
 „ & que ni l'élevation, ni la simpli-  
 „ cité des Livres Sacrez ne sont pas  
 „ les marques, qui font connoître  
 „ que l'Esprit saint les a dictez, puis-  
 „ que S. *Augustin* a estimé qu'il étoit  
 „ indifferant que le langage de l'Écri-  
 „ ture fût poli, ou barbare; qui a  
 „ ignoré que S. Paul n'entendoit point  
 „ les finesses de la Rhétorique, &  
 „ qu'il étoit \* *imperitus sermone*, que  
 „ Moïse avoit de la peine à s'expli-  
 „ quer,

\* 2 Cor. XI. 6.

„ quer, que le Prophete Amos étoit  
 „ grossier & rustique, & que tous les  
 „ saints personnages, quoi que par-  
 „ lans des Langages differens, étoient  
 „ pourtant animez du même esprit?

„ Du reste, Monseigneur, je vous  
 „ demande un jugement. Vos lu-  
 „ mieres vives & pénétrantes, & le  
 „ grand usage que vous avez des sain-  
 „ tes Lettres vous feront voir clair  
 „ dans cette question. Quelque en-  
 „ cens, que Mr. *Despreaux* vous ait  
 „ donné dans la dernière édition de  
 „ ses Ouvrages, ses louanges ne sau-  
 „ roient vous empêcher de tenir la ba-  
 „ lance droite, & de garder entre lui &  
 „ moi cette droiture, que vous ob-  
 „ servez si religieusement en toutes  
 „ choses. Pour moi, je ne serai pas  
 „ moins docile & soumis à votre dé-  
 „ cision que j'ai toujours été avec res-  
 „ pect, Monseigneur, votre &c. *A*  
 „ *Paris le 26. de Mars 1683.*

Je n'ai rien appris de la suite de ce  
 démêlé, & je n'ai garde d'y entrer,  
 en ce qu'il peut renfermer de person-  
 nel. La Dissertation de Mr. *Huët* m'a  
 paru digne de voir le jour, & je l'ai  
 donnée, comme elle est tombée en-  
 tre mes mains, sans y rien changer,  
 sinon que j'ai mis tout au long le nom  
 de

de Mr. *Despreaux*, qui n'y étoit marqué que par des étoiles, parce qu'il l'a mis lui-même dans la dernière Edition de ses Oeuvres. Il semble qu'il n'ait pas changé de sentiment, puisque ce qu'il avoit dit de Mr. l'*Evêque d'Avanches* est demeuré dans cette Edition, à quelques legers changemens près. Quoi qu'il en soit, on peut, sans perdre rien de l'estime, que Mr. *Despreaux* mérite, n'être pas de son sentiment, en cette occasion.

## ARTICLE IV.

EUCLIDIS *quæ supersunt omnia,*  
*ex recensione* DAVIDIS GRE-  
 GORII, M. D. *Astronomiæ Pro-*  
*fessoris Saviliani & R. S. S. Oxoniæ*  
 An. 1703. in fol. pagg. 686.

LES Elemens d'*Euclide* sont aussi connus, au moins en général de tous ceux qui ont un peu étudié en Mathematique, ou qui en ont ouï parler; que la personne d'*Euclide* est peu connue. On fait seulement qu'il ne le faut point confondre avec un Megarien du même nom, disciple de Socrate.

crate. Ce Geometre a vécu sous le premier des Ptolomées, environ trois cens ans avant Jesus-Christ, & a précédé de quelque tems *Eratosthene* & *Archimede*. Il ouvrit à Alexandrie une Ecole de Geometrie, d'où il sortit dans la suite quantité d'habiles gens. Ceux qui voudront en savoir davantage n'ont qu'à consulter les leçons de *Thomas Savil* sur *Euclide*, dans lesquelles il a ramassé tout ce que les Anciens en ont dit.

Il y a bien de l'apparence, comme Mr. *Gregory* le remarque dans sa Préface, que plusieurs Geometres, comme *Hippocrate* de Chios, *Léon* & d'autres avoient fait des Elemens de Geometrie avant *Euclide*. La raison de cela est que *Proclus* assure dans ses Commentaires sur cet Auteur, qu'il avoit mis en un meilleur ordre diverses démonstrations d'*Endoxe*, qu'il avoit perfectionné celles de *Theétete*, & prouvé plusieurs choses, qui ne l'avoient pas été assez bien auparavant.

Ces Elemens consistent à présent en XV Livres, mais les deux derniers pourroient bien être d'un autre Geometre, parce que le XIV. a une Préface particuliere. Aussi croit-on qu'ils  
sont

sont d'*Hypsiclès* d'Alexandrie , qui a vécu deux cents ans après *Euclide*.

On peut diviser en général la Geometrie d'Euclide en deux parties , dont l'une est *la contemplation des superficies*, *ἐπιπέδων ἴσωςία*, & l'autre la *consideration des solides*, *στερομετεία*, car *Euclide*, selon la remarque de *Proclus*, n'a pas traité des points & des lignes. Mais on ne sauroit entendre la *Stereometrie*, sans savoir quelles lignes sont commensurables & incommensurables , & l'on ne peut comprendre cette doctrine, sans savoir l'Arithmetique. On peut donc commodément réduire à quatre chefs principaux tout ce qui est dans ces Elements. Le premier, contenu dans les six premiers livres, concerne la théorie des superficies, & peut être subdivisé en trois. 1. Dans les quatre premiers, il est traité des surfaces planes en général; 2. dans le cinquième des proportions des grandeurs en général; 3. des proportions des figures planes, dans le sixième. Le second chef concerne les nombres, dont il est traité dans les livres VII, VIII, & IX. Le troisième regarde les lignes commensurables & incommensurables, & est contenu dans le livre X. Le quatrième,

me ,

me, qui se rapporte aux solides, est traité dans les livres suivans.

Comme l'on a sujet de croire qu'un ancien Geometre, nommé *Théon*, a eu quelque part dans les Elemens d'*Euclide*, on n'est pas d'accord de ce qu'il y a fait. Quelques-uns ont crû que les propositions étoient d'*Euclide* & les démonstrations de *Théon*, ce qui paroît ridicule à *Savil*; & en effet il n'est pas probable que qui que ce soit voulût publier des conclusions, avec les démonstrations d'un autre. *Pierre Ramus* a mieux aimé attribuer le tout au seul *Théon*; mais des Auteurs anciens, qui ont vécu avant & après ce Geometre, ont cité les Elemens que nous avons sous le nom d'*Euclide*. Le sentiment le plus commun est qu'*Euclide* a fait le tout, ou qu'il ne s'en faut pas beaucoup. Cependant il y a des MSS. qui marquent que ces Elemens sont tirez des discours de *Théon*, & quelques Scholies MSS. disent qu'*Euclide* qui vivoit du tems d'*Alexandre le Macedonien*, a recueilli cet ouvrage, & que *Théon* qui vivoit du tems de *Théodose* l'a mis en ordre. *Savil* ne peut se persuader que l'ordre des démonstrations puisse être d'un autre que d'*Euclide*, parce qu'elles dépendent les unes des au-

autres, & qu'on ne sauroit en changer l'ordre, sans en détruire la liaison. Mais il croit, sur l'autorité de *Théon* lui-même, dans son commentaire sur l'*Almageste*, que dans une Edition qu'il fit de ces *Elemens*, il y ajouta des démonstrations par-ci, par-là, comme à la fin du Livre VI. & ailleurs. Mr. *Gregory* y joint aussi quelques autres endroits, comme on le verra dans sa Préface.

Ce qu'il y a de merveilleux, dans ces *Elemens*, c'est que depuis deux mille ans, il ne s'est trouvé personne, qui ait osé contester la vérité d'aucune des propositions qui y sont démontrées. Mais d'autres qui reconnoissent, comme tous ceux qui ont la moindre idée de la Geometrie, la vérité des démonstrations d'*Euclide* se sont plaints de quelque confusion qu'il y a dans son ordre. *Savil* a terriblement rebroué cette objection, & après avoir parlé de la liaison des démonstrations d'*Euclide*; c'est à cause de cela, dit-il, que l'ordre que ces *Méthodistes* cherchent vainement dans *Euclide*, n'a pas dû être gardé; à moins que quelcun ne soit assez sot, pour croire qu'il faut préférer je ne sai quelle beauté à la santé. Mr. *Gregory* qui rapporte ce jugement de

de *Savil* , défie tous les Géometres modernes de produire un jugement auffi avantageux de quelcun, touchant un autre, qui ait écrit des *Elemens* de Géometrie , que celui que *Ramus* a porté de ceux d'*Euclide* : *je n'ai pû trouver*, dit-il, *aucun paralogisme, ni aucune fausseté dans les Elemens d'Euclide, quoi que j'en aye cherché en les examinant séverement. J'avouë que c'est une louange toute particuliere, que je n'ai pû accorder jusqu'à présent ni à aucun Grammairien, ni à aucun Rhetteur, ni à aucun Logicien, de n'avoir rien enseigné de faux, dans la Grammaire, dans la Rhetorique, ou dans la Logique.* Il en faut tomber d'accord, parce que dans ces Sciences , on mêle nécessairement beaucoup de choses, qui ne peuvent pas être démontrées, avec celles qui le pourroient être. Ainsi on s'y peut tromper, au lieu que la clarté des Mathematiques ne le permet pas. Je croi néanmoins que, si l'on n'envioit pas aux Modernes la gloire, qui leur est due, il se trouveroit qu'il y a bien des Géometres , qui ont démontré *Euclide*, selon une nouvelle méthode, dont on pourroit assurer la même chose.

Ceux qui veulent au reste savoir les  
*Tome X.* M *prin-*

principaux défauts , que l'on trouve dans la Méthode d'*Euclide* & de ceux qui la suivent , on n'a qu'à consulter la *Logique de Port-Royal* , Partie IV. Ch. 8 & 9. & la Préface des *Nouveaux Elemens de Géometrie* par Mr. *Arnaud*. Ceux qui y prendront garde de près verront qu'il y avoit quelque chose à réformer , dans la méthode d'*Euclide*. S'échauffer pour soutenir son autorité contre la Raison , ce seroit diffamer les Mathématiques , qui ont passé jusqu'à présent pour une science où l'autorité n'a point de lieu , & où l'évidence seule décide. Il seroit fâcheux que l'on fît une espece de faction , pour consacrer en tout la Méthode des Anciens Géometres , comme on a fait dans les autres Sciences ; où il faut , selon la maniere d'enseigner de la plupart des Universitez , sacrifier sa Raison à l'autorité de ses Maîtres.

Ainsi *Proclus* a beau dire , dans son Commentaire sur le 2. Livre d'*Euclide* , que ce Géometre répondit à *Ptolomée* , qui lui demandoit s'il n'y avoit point de voye plus courte , que ses Elemens , pour parvenir à la connoissance de la Géometrie , *qu'il n'y avoit point de Sentier Royal qui y conduisît*. Il faisoit allusion aux chemins royaux,

royaux, & il vouloit dire qu'il falloit que les Rois passassent par le même chemin, que les autres, s'ils vouloient devenir Géometres. Il est certain qu'on a démontré depuis beaucoup de ses propositions, d'une maniere plus courte & plus nette. *Barrow & Taquet* en ont donné de bonnes preuves. Pour le bon *Savil*, il étoit un peu sujet à s'entêter, & l'on peut voir le jugement qu'un habile homme, Philoſophe & Mathématicien, a fait de ses Leçons sur *Euclide*, dans la *Recherche de la Verité* Liv. II. P. 2. Ch. VII.

Au reste, *Mr. Gregory*, secondé de *Mr. Hudson*, premier Bibliothecaire de la Bibliotheque Bodleyenne, à Oxford, a revu le Grec sur plusieurs MSS. & le Latin sur le Grec; de sorte qu'on n'avoit pas encore vû une édition d'*Euclide* qui fût aussi correcte que celle-ci, ni pour le Grec, ni pour le Latin.

Après les Elemens d'*Euclide*, on trouve le livre que l'on nomme *Data Euclidis*, qui contient les principes de l'Analyse des Anciens. Afin que l'on pût mieux entendre ce que c'est que ce livre, *Mr. Gregory* publie ici la Préface de *Pappus* d'Alexandrie sur le VII Livre des Recueils Mathématiques,

tiques, en Grec & en Latin. On n'a vû jusqu'à présent que la version Latine de *Commandin*. Dans cette Préface, *Pappus* nous apprend ce que c'est que la *Synthese* & l'*Analyse*, & fait voir qu'on recherche certaines veritez, en supposant quelque chose, comme vrai, & que c'est ce qu'on appelle *datum*, ou *donné*. Il dit ensuite ce que les *Data* d'*Euclide* contiennent.

Cet Ouvrage est suivi de deux livres de la Musique, qu'on attribue communément à *Euclide*, & qui n'en font peut-être point. Au moins les Anciens ne les lui ont pas attribuez. On a suivi ici l'édition de Mr. *Meibom*, en y corrigeant seulement quelques endroits, sur tout dans la version; où il y avoit diverses manieres de parler, qui ressembloient plus la Musique moderne, que celle du tems d'*Euclide*.

Le livre des *Phénomènes*, qui est le seul livre touchant les choses célestes, qu'*Euclide* ait écrit, paroît ici pour la première fois en Grec, tiré des MSS. Pour la version, c'est celle de *Joseph Auria*, qui avoit paru à Rome en 1591. mais dans laquelle on a corrigé divers endroits. *Euclide* y rend  
rai-

raison des changemens, que l'on voit dans le ciel ; en supposant , comme on faisoit alors , que la terre est au centre du monde & que tout se meut autour d'elle.

On trouve en suite l'*Optique* & la *Catoptrique*, que Mr. *Gregory* ne croit pas être d'*Euclide* ; ou qu'il juge au moins très-corrompues par le tems & par les Copistes, si ce sont des pieces de ce grand Géometre.

Le livre *des Divisions* des figures, traduit autrefois en Latin de l'Arabe de *Mahomet Bagdedin*, par *Jean Dee* de Londres, passoit dans son esprit pour un livre d'*Euclide*, & il est en effet plus digne de lui que l'*Optique* & la *Catoptrique*. *Dee* se fondeoit sur un passage de *Proclus*, pour donner ce livre à ce Géometre ; mais *Savil* prouvoit, par ce même passage de *Proclus*, que ce Livre n'étoit point de lui. Cependant comme il étoit rare, Mr. *Gregory* a fort bien fait de le joindre ici, avec quelques petites notes de *Savil*, qui servent à éclaircir des passages obscurs.

*Pappus* & *Proclus* assurent qu'*Euclide* avoit fait un livre nommé *Porismata*, qui étoient des propositions, où il ne s'agissoit ni de la génération,

ou de la production de quelque chose, comme dans les *Problemes*, ni de la simple contemplation, comme dans les *Théoremes*; mais de quelque invention, comme de trouver le centre d'un cercle donné, ou autres choses semblables. Le mot de *Porisma* se prend dans un sens tout différent dans les *Elemens* de ce Géometre, ou pour la conséquence d'un Théoreme, ou pour un Corollaire que l'on ajoute en passant. Ces livres se sont entièrement perdus, mais Mr. *Gregory* croit qu'on les pourroit en quelque sorte rétablir, par le moyen du VII. Livre de *Pappus*, sur tout lors que l'on aura publié cet Auteur en Grec; parce qu'il y a beaucoup de fautes, dans la version de *Commandin*. Mr. *Gregory* rendroit en cela un grand service au Public, & à l'égard de la Géometrie & à l'égard de la Langue Greque. Ceux de Mrs. de l'Université d'Oxford, qui ont contribué à cette Edition d'*Euclide*, & chez qui on dit qu'*Archimede* est sous la presse, s'attireront par-là de grandes louanges & de grands remerciemens de la part de la République des Lettres. Ceux qui se mêlent de publier ce qui y paroît ne manqueront pas de s'en acquitter

ter avec soin , comme je le fais présentement , pour ma part.

*Euclide* avoit aussi écrit quatre livres des *Sections Coniques* , auxquels *Apollonius* en ajouta quatre autres. Les Mathématiciens ne les ont pas encore vus en Grec , & Mr. *Gregory* nous fait espérer de les publier.

A la fin , il y a un petit fragment en Latin , de *levi* & *ponderoso* , mais qui ne paroît point être d'*Euclide*.

On trouvera au reste cette édition belle & correcte , & les figures mieux faites , que dans les autres , & les lettres mieux placées ; de sorte que le Public a beaucoup d'obligation à cet égard à Mr. *Gregory* , & à ceux qui l'ont aidé. Ceux qui aiment les Mathématiques & les Lettres Grecques , sont en quelque sorte obligez d'acheter cette Edition , & par reconnoissance , & pour obliger ces Mrs. d'Oxford à continuer à nous donner les anciens Mathématiciens Grecs , en meilleur état qu'ils n'ont paru , jusqu'à présent ; comme ils peuvent le faire , par le moyen de leurs *Bibliothèques* , fournies de quantité d'anciens Manuscrits. Quoi que l'on ait poussé les Mathématiques plus loin , que n'avoient fait les Anciens , on ne laisse pas de re-

passer avec plaisir sur leurs traces , & de voir avec étonnement comment ils sont venus à la connoissance de ces principes si féconds, d'où la Posterité a tiré & tirera une infinité de veritez. Il n'en est pas de même des Philosophes anciens, qui, parmi quelque peu de principes veritables, en ont mêlé une infinité de faux ; qui ne peuvent que jeter dans l'erreur ceux qui les suivent, & qu'il a fallu que nôtre siècle oubliât, pour venir à la connoissance assurée, ou des veritez qu'on a pû découvrir, ou de l'ignorance insurmontable, où nous sommes à l'égard de diverses choses, sur lesquelles les Anciens s'imaginoient d'avoir de grandes lumieres.

Je n'ignore pas que les anciens Pyrrhoniens prétendoient envelopper les Mathematiciens, dans le même embarras, où ils croyoient réduire les Philosophes. *Cicéron* \*, par exemple, prétendoit qu'on pouvoit nier les principes mêmes des Géometres, & qu'alors on arrêtoit tous leurs progrès. Il en donne, pour exemple, ces définitions,

„ qu'un Point n'a aucune grandeur,  
 „ que la Superficie n'a aucune épaisseur,  
 „ que la Ligne est destituée de  
 „ lar-

\* *Quest. Academ. Lib. IV. cap. 36.*

„ largeur. *Punctum esse, quod magnitudinem nullam habeat; extremitatem & quasi libramentum, in quo nulla omnino crassitudo sit; lineam autem latitudine carentem.* C'est ainsi qu'il faut lire, ou *lineam autem sine latitudine, & non lineamento sine latitudine carentem.* On n'a qu'à lire les définitions d'*Euclide* pour s'en assurer, car il décrit ainsi la ligne: μήκῃ ἀπλατῆς, une longueur sans largeur. *Sextus l'Empirique* dispute tant qu'il peut, contre ces définitions, dans \* son Ouvrage contre les Dogmatiques. Mais il paroît que ni *Cicéron*, ni lui n'entendoient pas ce que vouloient dire les Mathematiciens. Sans cela, ils auroient fû que l'on ne peut pas disputer contre des définitions, comme celles-là; qui ne sont que des définitions de noms, & d'idées abstraites, qui n'existent point. On dit avec *Euclide*, σημείον ἐστὶν ἃ μέρος ἔχειν, un point est ce qui n'a point de parties, ou comme *Sextus* exprime cette définition, σημῆν μὲν εἶναι σημείον ἀμερῆς ἔ ἀδιάστατον, qu'un point est une marque sans parties & sans dimensions; & l'on ne veut dire autre chose sinon que l'on nomme *Point* l'idée abstraite, que l'on a du

M 5

sim-

\* *Lib. III. p. 87. Ed. Steph.*

simple commencement d'une ligne , sans penser à sa suite. C'est donc de même que si l'on disoit ; je puis penser au commencement d'une longueur, sans penser à sa suite , & sans y chercher aucunes parties , & j'appelle cette idée abstraite *un Point*. On ne sauroit nier cela à un homme qui l'affure , à moins qu'on ne fît voir qu'il ment ; car enfin il est permis à chacun de nommer ses propres idées comme il veut. Ainsi prouver qu'il n'y a aucune chose corporelle (telle que doit être *le Point* , puis qu'il compose les dimensions du Corps) qui n'ait des parties ; c'est ne rien prouver , car les Géometres ne le nient pas. Tout ce qu'on peut dire , c'est qu'on nomme aussi *Point* , sur le papier , une marque , qui n'est pas sans parties , comme lors que l'on fait un Cercle avec de l'encre , & qu'on en marque le centre par un Point noir. Mais à la rigueur ce n'est pas à une marque , comme cela , que l'on donne le nom de *Point* , mais à ce qu'on pense , & qu'on ne sauroit exprimer sur le papier tel qu'on l'a dans l'esprit ; parce que l'on ne peut faire aucune marque corporelle , sans parties. Néanmoins pour faire comprendre aux autres ce que l'on

l'on pense, par le moyen de l'écriture, & du langage, on fait sur le papier des images de la pensée, qui ne lui ressemblent pas parfaitement ; & à qui on donne les mêmes noms, que l'on a donnez à des idées abstraites, auxquelles ils conviennent proprement. On a d'autant plus de droit d'en user ainsi, qu'un *Point* sur le papier, quoi qu'il ait des parties, est une occasion, pour ceux qui savent sa définition, de penser au commencement, ou à la fin d'une *Ligne*, sans penser à aucunes parties. Ainsi quoique la démonstration ne soit pas rigoureuse, dans les marques, que l'on voit sur le papier, elle ne laisse pas de se représenter telle à l'esprit, & de l'être en effet dans ses idées; de sorte qu'il n'est pas possible de ne s'y rendre point. On doit faire le même raisonnement sur la *Ligne*, & la *Superficie*, qui sont aussi des idées abstraites, & que l'on ne peut nier que l'on ne se forme facilement, si l'on veut parler avec sincérité. On ne sauroit donc produire de semblables exemples, pour prouver qu'on peut *bien embarrasser* les Géometres, sans montrer qu'on n'entend pas les premiers élémens de la Géométrie, ou qu'on ne pense guere à ce que l'on dit,

& que la seule passion de contredire dicte de semblables discours.

*Euclide* m'a donné occasion de faire cette petite digression , pour montrer que ceux qui veulent disputer contre tout ne sont pas si habiles qu'ils s'imaginent, ou n'ont pas beaucoup de sincérité. Il seroit inutile de dire de semblables choses, en un autre tems , mais cela étoit nécessaire à présent , que certaines gens croient d'aquerir de la réputation , en attaquant ce qu'ils n'entendent pas.

## ARTICLE V.

**JULII POLLUCIS** *Onomasticum Græcè & Latinè, post egregiam illam Wolfgangi Seberi Editionem, denuo immane quantum emendatum, suppletum & illustratum, ut docerunt Præfationes. Præter W. Seberi notas olim editas, accedit Commentarius doctissimus Gothofredi Jungermanni, nunc tandem à tenebris vindicatus, itémque alius Joachimi Kuhnii, subsidio Codicis Antverpiensis, variantium lectionum Isaaci Vossii, adnotatorum Cl. Salmasii & H. Valesii &c. concinnatus.*  
*Omnia*

*Omnia contulerunt ac in ordinem redegerunt, varias præterea lectiones easque insignes, tum & suas notas adjecerunt editionemque curarunt septem quidem prioribus libris, Joh. Henricus Lederlinus Linguar. Orient. in Acad. Argentoratensi Prof. P. & post eum reliquis Tib. Hemsterhuys Philos. & Mathes. in Illust. Amstelæd. Athenæo Profess. P. cum Indicibus novis iisque locupletissimis. Amstelædami ex Officina Wetsteniana, 1706. in fol. avec les Préfaces & les Indices pagg. 1640.*

**I**L y avoit long-tems, que l'*Onomasticon de Pollux* étoit rare, & que l'on ne pouvoit l'avoir, sans l'acheter fort cherement. Tous ceux qui aiment la Langue Greque & qui étudient les Auteurs Grecs, souhaitoient de plus que l'on en fît une meilleure Edition, que celles que l'on en avoit vuës jusqu'à présent, & qui n'étoient ni belles, ni correctes. Ils seront maintenant satisfaits, puis qu'on n'en peut guere donner de meilleure Edition, que celle-ci; à moins qu'on ne déterminât des MSS. que personne n'a encore vûs, comme on le comprendra par la suite.

Il n'y a personne qui ne sâche de quelle utilité sont les Dictionnaires, pour apprendre les Langues; mais on ne fait pas ordinairement assez de réflexion sur les ouvrages de la nature de celui de *Pollux*, & qui ne sont pas moins utiles. Dans les Dictionnaires, où les mots sont rangez alphabetiquement, on peut chercher les mots & les expressions, que l'on trouve dans un Auteur; lors qu'on ne les entend pas, ou que l'on est en quelque doute touchant leur usage & leurs significations. Mais dans un *Onomastique*, comme celui-ci, on cherche aussi des mots, que l'on n'a jamais ouïs, & l'on apprend comment on doit parler sur chaque matiere; en voyant ensemble tous les termes qu'on avoit accoutumé d'employer, sur chaque sujet. Ces sortes d'Ouvrages sont à la verité plus propres dans une Langue vivante, que dans une morte, & servent plutôt à apprendre à parler proprement qu'à entendre le langage des autres; quoi que l'on en puisse aussi tirer cet usage, sur tout depuis que la Langue, dont il s'agit, est morte, comme la Langue Greque l'est à présent. *Pollux* avoit travaillé pour l'usage de l'Empereur *Commode*, afin de lui apprendre à par-

à parler Grec avec politesse & avec agrément , en lui fournissant les termes des sciences & des arts , & qui étoient le plus en usage parmi les Grecs. Ainsi s'il avoit à écrire, ou à parler en Grec, sur quelque matière, dont il soit fait mention dans l'*Onomastique* de *Pollux* ; il n'avoit qu'à lire avec soin cet endroit , pour savoir les mots & les phrases qu'il pouvoit employer , & qui ne lui seroient peut-être pas venus en l'esprit. Il est de très-grande conséquence & pour un Prince & pour tout autre , qui se pique d'écrire avec netteté , & d'employer les termes propres au sujet dont il veut parler , d'avoir un *Onomastique* , qu'il puisse consulter au besoin.

Pour moi, j'ai souvent souhaité que nous en eussions un en François , lors qu'il m'est arrivé d'être obligé de parler de quelque chose, dont je ne savois pas justement le nom , ni la manière de l'exprimer, parmi les gens du métier, quoi que je connusse la chose en elle même.

Par exemple , pour parler en termes propres de choses qui concernent la guerre , & la navigation , il faudroit nécessairement avoir un *Onomastique*

*stique* de ces fortes de choses. Je sai que l'on en a des Dictionnaires, & que ces mots sont inferez dans ceux des Arts & des Sciences; mais on ne peut pas chercher dans ces Dictionnaires des mots qu'on ne fait point, & on les apprendroit dans un *Onomastique*, fait sur le modele de celui de *Pollux*. Un Ouvrage, comme celui-là, seroit très-utile non seulement aux Etrangers, qui souhaitent d'apprendre à parler François, avec exactitude, mais encore à ceux à qui la Langue Françoisse est maternelle. A force de relire un semblable Ouvrage on apprendroit la Langue, avec bien plus de sûreté & de régularité, que par l'usage commun; qui est souvent douteux, ou trompeur, & duquel même on ne peut tirer que la connoissance des mots qui entrent ordinairement dans la conversation. On se mettroit dans la mémoire le langage des Sciences & des Arts, que l'on seroit en suite beaucoup plus en état d'apprendre. Il seroit à souhaiter que quelque homme de loisir & capable de s'en bien acquitter, entreprît quelque chose de semblable, & définît avec soin les termes, qui pourroient avoir quelque obscurité.

Ceux

Ceux qui ont publié des *Nomenclateurs* Latins & même Hebreux , ont tâché de rendre ce service à ceux qui veulent apprendre les Langues Latine & Hebraïque. Tels sont les *Nomenclateurs* Latins d'*Adrien Junius*, & de *Jean Amos Comenius* , nommé *Janua Linguarum Reserata*, & le *Nomenclateur* Hebreu d'*Antoine Hulsius*. Comme on doit savoir bon gré aux Auteurs de ces Livres , qui servent sans doute , tout-imparfaits qu'ils sont , à apprendre les Langues Hebraïque & Latine ; on seroit très-obligé à ceux , qui en feroient de semblables dans les Langues Modernes. Pour revenir à *Pollux* , le Public est redevable de la belle édition qu'il en a à présent , au Sr. *Henry Wetstein*, qui a déjà enrichi nos Bibliothèques de quantité d'Ouvrages de conséquence , & qui n'a épargné ni soins , ni frais , pour la rendre aussi parfaite qu'il étoit possible ; & qui y a en effet très-bien réussi , soit pour la chose même , soit pour la beauté de l'impression. Quoi que la principale gloire de cette sorte d'Ouvrages appartienne aux Gens de Lettres , qui y travaillent , il est certain que sans un Libraire soigneux , & qui se pique de bien faire , il est diffi-

difficile de rien publier de considerable, d'une maniere, qui puisse faire honneur; & en cette occasion on est d'autant plus obligé au Libraire, que c'est lui, qui a fait travailler les Savans, qui ont eu part à cette Edition, & qui leur a cherché avec soin & leur a fourni les secours, dont ils avoient besoin. C'est lui encore, qui a déterminé le Commentaire de *Jungerman* sur *Pollux*, qui est le meilleur & le plus exact qu'il y ait ici. Il faut reconnoître qu'il y a peu de Libraires capables de prendre tous ces soins, & qu'il mérite pour cela d'être joint aux *Manuces* & aux *Etiennes*, qu'il a souvent surpassé, par la beauté de ses Editions Grecques & Latines. Après lui avoir rendu cette justice, il ne sera pas mal de faire l'histoire des Editions précédentes de *Pollux*, avant que de venir à un plus grand détail touchant celle-ci. C'est à quoi les Préfaces anciennes, que l'on a toutes mises, avec beaucoup de raison, à la fin des nouvelles, nous serviront beaucoup.

Cet Ouvrage parut pour la première fois en Grec à Venise en MCCCC-XCVIII. & *Alde Manuce* le publia de nouveau en MDII. dans la même ville, avec un Indice Grec & Latin du

con-

contenu des Chapitres à la tête de l'Ouvrage, au lieu qu'il n'y en avoit point dans la premiere Edition, ce qui la rendoit très-incommode. L'Edition d'*Alde* fut suivie de celle que *Bernard Junta* fit à Florence en MDXX. avec une Préface de *Carteromachus*, qui apparemment eut soin de cette Edition. Ces Editions étoient toutes Greques, & il n'étoit en effet nullement nécessaire de traduire Pollux en Latin, & même il n'étoit pas possible de le bien faire; parce que la Langue Latine ne fournit pas justement autant de termes que la Greque, & les termes qu'elle a ne répondent pas exactement aux Grecs; sans quoi on ne sauroit traduire cet *Onomastique* en Latin. D'ailleurs cet Ouvrage n'est pas pour ceux, qui ne savent point encore de Grec, mais pour ceux qui souhaitent de se perfectionner dans la connoissance de cette Langue, & qui n'ont pas besoin qu'on leur traduise Pollux, non plus qu'*Hesychius*. Si on vouloit néanmoins le traduire, il faudroit le faire, comme l'a dit l'Auteur de la Lettre Latine, inserée dans le IX Tome de cette *Bibliothèque Choisie*, p. 191. que l'on pourra consulter.

Néanmoins *Rodolphe Gualther*, étant fort

fort jeune, entreprit de traduire *Pollux*, & fit imprimer sa version à Bâle en 1536. Cette version étoit pleine de fautes & de bévuës très-grossières, comme *Gualther* le reconnut lui même depuis. *Wolfgang Seberus* ayant eu quelques MSS. revit & le texte & la version, & y joignit quelques notes, & tout cela s'imprima à Francfort chez *Wechel*, en 1608. C'étoit la meilleure édition de *Pollux*, que l'on eût euë jusqu'à présent; quoi que *Seberus* n'eût pas eu le tems, de la perfectionner, comme il l'auroit pû faire. Il y avoit encore bien des fautes, dans le Grec & dans la version. En 1675. *Joachim Kubnius* entreprit de revoir cette édition, & donna un essai de ses notes, qu'il publia cette année-là, pour engager les Savans à le secourir, dans un si bon dessein. Le Sr. *Wetstein* ayant recouvré des varietez de lecture d'un MS. d'*Isaac Vossius*, engagea Mr. *Kubnius*, en les lui communicant, à travailler tout de bon sur *Pollux*. Depuis le P. *Papebroch*, Jesuite d'Anvers, lui prêta un MS. qui est dans la Bibliothèque des Jesuites de cette ville-là, & par le moyen de ces deux MSS. Mr. *Kubnius* corrigea quantité de fautes dans *Pollux*, & suppléa ce qui man-

quoit

quoit en divers endroits , & ce qui étoit défectueux dans les Editions précédentes. Il eut de plus des remarques , que *Saumaise* avoit faites autrefois sur *Pollux* , & un exemplaire qu'il avoit collationné avec les MSS. de la Bibliothèque *Palatine* ; & outre cela de semblables remarques qu'*Henry de Valois* avoit écrites à la marge de son *Pollux*. Avec ces secours , il se mit tout de bon à travailler sur *Pollux* , & acheva son commentaire avant que de mourir ; & le laissa dans l'état , auquel on le voit ici , sans avoir vû le commencement de cette Edition. Son commentaire est plus travaillé au commencement qu'à la fin , & il y a apparence que s'il eût vécu plus long-tems , il l'auroit augmenté & retouché également. Quoi qu'il en soit , comme *Mr. Kubnius* étoit très-savant dans la Langue Greque , tout ce qu'il a fait est très-bon & digne d'être lu.

Il avoit ouï dire que *Godefroi Jungerman* , savant homme du commencement du XVII. siecle , & assez connu par son Edition de *Cesar* , & par celle des *Pastorales* de *Longus* , avoit aussi fait un Commentaire sur *Pollux* ; mais il ne put jamais découvrir où cet Ouvrage pouvoit être. Ce n'a été qu'a-  
près

près sa mort qu'on a découvert que cet Ouvrage étoit engagé , chez un Cordonnier d'*Altorf* , près de *Nuremberg* , pour quatre écus. On verra dans la Préface du Sr. *Wetstein* , qui l'a racheté , & comment il est venu entre ses mains. C'est la meilleure piece qui soit dans ce recueil , & ç'auroit été grand dommage qu'elle se fût perdue chez le Cordonnier où elle étoit. *Jungerman* ne se contente pas , comme font certains Critiques , de marquer les varietez de ses MSS. mais il cite encore les passages des Auteurs anciens , que *Pollux* n'avoit fait qu'indiquer , lors qu'il a été possible de les trouver ; ce qui lui a dû coûter une peine infinie , comme ceux qui jetteront les yeux sur cette Edition le connoîtront facilement.

Le Sr. *Wetstein* ayant ainsi de quoi donner une très-belle Edition de *Pollux* , manquoit seulement d'un homme , qui relût avec soin les notes MSS. qui les rapportât aux endroits qu'elles regardent , & qui eût soin de l'Edition. Il trouva heureusement Mr. *Lederlin* , disciple de feu Mr. *Kubnius* , & qui lui a succédé depuis dans la charge de Professeur aux Langues Orientales , dans l'Academie de *Strasbourg*. On  
verra

verra cela dans la premiere & dans la troisiéme Préface, qui est de Mr. *Lederlin* lui même. Il nous apprend qu'il a redressé le Texte, comme Mr. *Kubnius* l'avoit fait à la marge de son Exemplaire, & qu'il a corrigé quantité d'endroits, dans la version du I. Livre; mais qu'il n'avoit pas continué, parce que dans le fonds cet *Onomastique* n'est pas un ouvrage que l'on pût traduire, pour les raisons que l'on a déjà dites, & que l'on peut encore voir dans sa Préface. Néanmoins il en a ôté par-ci, par-là, diverses fautes; aussi bien que les fautes d'imprimerie, qui étoient dans l'Original, en conferant ensemble les Editions de *Pollux*. Il a de plus divisé le texte en Sections plus courtes, que les Chapitres ne le sont pour la plûpart, afin de citer *Pollux* plus commodément, & d'y rapporter les Indices. Il a aussi corrigé ce même Texte, selon les MSS. de *Jungerman*, lors que la chose étoit claire; soit que Mr. *Kubnius* en eût parlé, ou non, & de quelque sentiment qu'il pût être.

Il s'est servi outre cela d'une collation de quelques MSS. que l'on croit avoir été faite par *Gerard Falckemburg*, s'avant dans la Langue Greque, & au-  
tre-

trefois ami d'*Henri Etienne*. Mais on voit toujours dans les passages, de la maniere dont ils sont citez au commencement des Notes, de quelle maniere on lisoit dans l'Edition de *Seberus*.

Mr. *Lederlin* étant parvenu à la fin du VII. Livre, il fut obligé d'abandonner cet Ouvrage à un autre, dont on parlera dans la suite, pour aller être Professeur à Strasbourg. En s'en allant il passa à Paris, & Mrs. *Clement & Boivin*, Bibliothecaires du Roi, lui firent voir cinq MSS. dans la Bibliothèque du Louvre, qui n'avoient pas encore été collationnez avec les Editions. Il en donne un petit essai, mais il seroit à souhaiter que l'on en eût une Collation complete, après quoi on n'auroit rien à desirer sur *Pollux*.

Mr. *Lederlin* s'en étant allé Mr. *Hemsterbuys*, qui a été fait depuis Professeur en Philosophie & aux Mathematiques dans l'Ecole Illustre d'Amsterdam, entreprit de continuer, & d'achever l'édition de cet Auteur, comme on le pourra voir dans sa Préface. Au lieu que Mr. *Lederlin* n'avoit ajouté que de très-courtes notes sur quelques endroits des VII premiers Livres, Mr. *Hemsterbuys* y en a ajouté

ajouté de très-longues sur les trois derniers & sur tout sur le X. On pourra distinguer les unes & les autres, en ce que les Notes de ces deux Messieurs n'ont point de nom, au lieu que chacune des autres est suivie du nom de son Auteur. C'est le premier Ouvrage, que Mr. *Hemsterhuys*. a mis au jour, & l'on peut juger par-là de ce que le Public a droit d'attendre de lui à l'avenir; puis qu'il produit de semblables choses, dans sa premiere Jeunesse. On ne sauroit que louer ses premices, & l'exhorter à continuer à cultiver les Belles Lettres; à quoi il a eu un penchant particulier, depuis son enfance.

Comme ceux qui avoient publié *Pollux* n'avoient presque rien dit de sa personne, il a crû devoir un peu s'étendre sur cette matiere dans sa Préface.

*Philostrate*, *Tzetzes* & *Suidas* témoignent que *Pollux* étoit de *Naucratis*, ville d'Egypte. Mais le dernier de ces Auteurs dit, que quelques-uns écrivent, en se moquant, qu'il étoit un *Sophiste*, ou un *Rheteur d'Ardenne*. *Ardenne* est une ville de *Phénicie*. Mr. *Kubnius* a crû que l'on avoit dit cela de *Pollux*, parce qu'il avoit eu des Dis-

ciples de cette partie des Gaules , où est la forêt des Ardennes ; dans l'esprit desquels il pouvoit passer pour habile homme , à cause qu'ils venoient d'un pais grossier & ignorant. Mr. *Hemsterhuys* croit , avec raison , que ce sentiment de Mr. *Kubnius* est assez vraisemblable. Tout ce qui fait de la peine , dans ce passage de *Suidas* , c'est 1. que le mot *Arduenna* n'est point le nom d'une ville , mais d'une forêt : 2. qu'elle n'étoit point en Phénicie , mais dans les Gaules. Pour moi , je ne voi pas non plus qu'on puisse excuser *Suidas* , en ce qu'il a confondu une forêt avec une ville ; mais il se pourroit faire qu'au lieu de *Φοινικια* de *Phénicie* , il fallût lire *Φραγκωνια* , de *France* ; car le nom des *Francs* étoit déjà connu de son tems , comme il paroît par un autre endroit de son Dictionnaire ; où il dit que c'étoit un peuple de Germanie , comme il étoit vrai , eu égard à son origine ; mais du tems de *Suidas* ce peuple étoit passé , il y avoit longtems , dans la Gaule , que l'on pouvoit nommer *Φραγκωνια* en suppléant *ων* , selon l'usage commun de la Langue Greque.

Mr. *Hemsterhuys* examine en suite  
ce

ce que l'on trouve dans *Philostrate*, touchant *Pollux*, & remarque plusieurs fautes de l'Interprete Latin de cet Auteur; dont il explique divers endroits. On croyoit communément que *Lucien* avoit voulu railler *Pollux* dans son *Lexiphanes*, & dans une autre piece intitulée *le maître des Rhéteurs*; mais Mr. *Hemsterhuys* n'oublie rien, pour faire voir que *Lucien* n'a pas pensé à lui. On trouvera aussi, dans la même Préface, ce que l'on peut savoir de divers Auteurs nommez *Pollux*, & des differens Ouvrages, que le nôtre avoit faits. On ne peut pas s'arrêter ici à ces particularitez, & la Préface étant courte, il vaut mieux qu'on la lise, que de chercher ici ce qu'il y a. On y verra quelle difference il y a entre les *Onomastiques*, les *Dictionnaires* & les *Glosses*; les Auteurs qui ont fait des *Onomastiques*; ceux qui ont cité *Pollux*; les MSS. que l'on en trouve & quelques varietez sur le commencement de cet Auteur, tirées des MSS. de Paris, par Mr. *Kuster*; la liberté que *Pollux* prend de censurer quelques mots, dans les meilleurs Auteurs Grecs; & enfin ce que Mr. *Hemsterhuys* a fait, pour nous donner un meilleur texte de *Pollux*

N 2 que

que nous n'avions. Il a eu raison de mettre dans le Texte, les manieres de lire des MSS. lors qu'elles sont visiblement meilleures, plutôt que de les indiquer seulement dans les Notes; comme font certains Critiques, qui ne cherchent nullement l'utilité du Lecteur, qui ne doit lire les Notes, que quand quelque chose, qu'on n'a pas pû corriger par les MSS. l'arrête dans le Texte; & qu'ils contraignent néanmoins d'y avoir recours sans nécessité, en laissant le Texte fautif, quoi qu'ils l'aient trouvé correct dans les MSS. C'est fatiguer les Lecteurs inutilement & les dégoûter de la lecture.

Au reste, Mr. *Hemsterbuys* promet de travailler à loisir à un Commentaire complet sur tout *Pollux*, & il seroit en effet à souhaiter que nous en eussions un; où l'on vît des exemples tirez de l'Antiquité des mots & des expressions, dont parle *Pollux*, lors qu'elles ont quelque difficulté & qu'on ne peut pas les trouver dans les Dictionnaires communs; & où l'on suppléât même ce qui manque à *Pollux*, en y ajoutant les termes Synonymes, qu'il a omis, & ce dont il n'a rien dit. C'est là un grand Ouvrage,

vrage , & qui demande que l'on lise tous les bons Auteurs Grecs, qui nous restent, la plume à la main , & *Pollux* devant les yeux ; pour recueillir de ces Auteurs ce qui manque au dernier. Mais si on avoit un Ouvrage de cette sorte , on ne pourroit rien trouver de plus utile , pour se perfectionner dans la connoissance de la Langue Greque, que de le lire & relire de tems en tems , avec *Pollux*. En attendant , ceux qui ont du loisir pour cela , & qui aiment la Langue Greque, feront bien de se servir de *Pollux* de cette maniere.

C'est un livre à laisser toujours ouvert dans son Cabinet , sur un Pupitre , pour y lire tous les jours quelques lignes , selon que l'on a plus , ou moins de loisir ; & pour le recommencer , après l'avoir fini. De cette maniere , on mettra dans sa mémoire l'usage de la Langue Greque , en sorte qu'il n'en pourra jamais sortir ; pourvu néanmoins, qu'on lise aussi perpetuellement d'autres Auteurs Grecs, dans lesquels on voye la pratique de cet usage , que *Pollux* ne fait ordinairement qu'indiquer. Il y a à la verité de bons Indices , dans cette Edition, & non seulement des mots & des

phrases, que *Pollux* rapporte, mais aussi des choses, & de ce qu'il y a dans les Commentaires. Mais pour savoir une Langue à fonds, il ne faut pas se fier aux Indices, que l'on peut consulter dans le besoin, en cas que l'on n'ait pas la mémoire assez bonne, ou que l'on doute de quelque chose; il faut l'apprendre, par un commerce constant avec ceux qui la parlent le mieux. Je puis même dire qu'il n'y a que ceux, qui savent bien le Grec, par la lecture des bons Auteurs, qui puissent se servir, avec sûreté, de cette espèce d'Indices, & des Dictionnaires d'*Hesychius*, de *Suidas*, & de *Phavorin*, ou des recueils de *Phrynichus*, de *Thomas Magister*, ou d'autres semblables. Je pourrois nommer un grand Théologien, qui s'en servoit; avec très-peu de succès; seulement parce qu'il ne savoit pas assez de Grec, pour les bien entendre, & appliquer à propos ce qu'ils disent.

Cette belle Edition de *Pollux* doit exciter ceux qui aiment l'Antiquité Greque à en faire l'usage, que je viens de dire, & j'oserois leur promettre que s'ils ont assez de constance, pour faire quelques années de suite ce que  
j'ai

j'ai dit, quand même ils liroient très-peu chaque jour, ils verront, en moins de tems qu'ils ne pourroient le croire, sans l'avoir expérimenté, que lire un Auteur Grec, tel qu'est un Historien, ne leur coûtera guere plus que d'en lire un, dans leur Langue maternelle; après quoi, les Poètes ne leur paroîtront pas si difficiles. Pour moi, après l'avoir éprouvé en partie moi même, je suis résolu de continuer, selon cette méthode, autant que mes occupations pourront le permettre.

Si quelcun me demande pourquoi l'on se donneroit tant de peine, pour apprendre si exactement une Langue que l'on ne veut pas parler, ni écrire; je réponds à cela que l'utilité & le plaisir, que l'on y trouvera, récompenseront suffisamment la peine que l'on y aura prise; pourvû qu'on ne fasse pas, comme les Grammairiens, qui ne s'arrêtent qu'aux mots. Je veux que l'on apprenne le Grec, non pour se vanter de le savoir, & demeurer aussi peu judicieux, que si on ne le savoit point; mais pour aller beaucoup plus loin, & avoir un commerce immédiat, & sans Trucheman, avec les meilleurs Auteurs de l'Antiquité, afin de profiter

fiter de leurs lumières, d'une manière  
 sûre & aisée. On peut tirer de là toute  
 l'utilité, qu'il y a à lire les Histoires,  
 & à voyager parmi des nations  
 étrangères, quand on entend bien leurs  
 Langues. Je n'étalerai pas ici ces uti-  
 litez, mais je dirai que ceux, qui au-  
 ront fait cette lecture avec jugement,  
 seront nécessairement plus éclairés,  
 & plus judicieux & pour les choses  
 spéculatives & pour l'usage ordinaire  
 de la vie; qu'ils seront plus polis, plus  
 commodes & plus humains, que les  
 autres, & même beaucoup moins en-  
 têtés de leur érudition, que ceux qui  
 ont beaucoup moins d'étude. Que si  
 l'on ne voit pas communément ces  
 effets, en plusieurs de ceux qui ont étu-  
 dié la Langue Greque, & qui préten-  
 dent la savoir; c'est qu'ils l'ont étu-  
 diée non en honêtes gens, mais en  
 Grammairiens, & se sont contentés  
 d'en apprendre les mots, sans se ren-  
 dre capables de juger des choses. Mais  
 ces considérations m'emmeneroient  
 trop loin. Je n'ajouterais autre chose,  
 sinon que ceux qui se seront servis de  
*Pollux*, comme je dis, trouveront  
 tant de plaisir à entendre l'une des plus  
 belles Langues du monde, & à pou-  
 voir lire facilement ses bons Auteurs,  
 qu'ils

qu'ils préféreront ce plaisir aux plus grands divertissemens de ceux, qui ne se plaisent pas à la lecture. Si l'on croit devoir chercher le plaisir, avec avidité ; que l'on cherche aussi celui-là, qui est d'autant plus grand, qu'au lieu de nuire, comme les autres, il est suivi de mille utilitez. Après cela, il n'est pas besoin que je dise, que je croi que ceux, qui aiment la Langue Greque, ne peuvent pas se passer de cette Edition de *Pollux*, & doivent savoir gré au Libraire de nous l'avoir donnée.

## A R T I C L E VI.

I. NOTITIA ORBIS ANTI-  
 QUI, *sive Geographia plenior, ab  
 ortu Rerum publicarum ad Constan-  
 tinorum tempora Orbis Terrarum fa-  
 ciem declarans.* CHRISTOPHO-  
 RUS CELLARIUS *ex vetustis  
 probatisque monumentis collegit, &  
 novis tabulis Geographicis, singulari  
 curâ & studio delineatis, illustravit.  
 Adjectus est Index copiosissimus loco-  
 rum & aliarum rerum Geographica-  
 rum.* Amstelodami, M D CC III.

N 5 in

in 4. Tomus I. pagg. 912. avec les  
Prétâces & l'Indice.

**C**E premier Tome de la Géographie de Mr. *Cellarius*, fut imprimé ici, il y a trois ans, quoi que le titre porte que ç'a été à Cambrige. L'Auteur y donne la Géographie Ancienne de l'Europe, depuis le tems des premières Républiques, jusqu'à celui de Constantin & de ses fils; car depuis ce dernier tems, il est tant arrivé de changemens en Europe, dans les confins des païs, & dans les noms des lieux, que l'on en peut faire une Géographie à part, que l'on doit nommer *la Géographie de l'Age Moyen*.

Mr. *Cellarius* donne les principes généraux de la Géographie, dans le I. Livre, où il parle des secours que les Anciens avoient, pour bien entendre la Géographie; de la rondeur de la terre; de ce que l'on y croyoit d'habitable; du milieu des terres habitées; de la division de la terre, en Zones & en Climats; de ses habitans, par rapport au Soleil & à l'ombre; des plages, des vents, & des côtes de la terre; des esprits & des corps des hommes, selon leurs diverses habitations; des

des principales terres fermes ; & des mesures Géographiques. Comme l'Auteur considère tout cela plutôt en Historien , qu'en Géomètre , il ne dit presque rien , qu'il ne confirme par l'autorité des Anciens ; mais il ne laisse pas de marquer en peu de mots leurs erreurs.

Dans le second Livre , il explique l'ancienne Géographie de l'Europe , en commençant par l'Occident , ou par l'Espagne , & en continuant vers l'Orient , jusqu'à ce qu'il soit arrivé à la Thrace , qui est la plus orientale de l'Europe ; si l'on en excepte quelques terres peu connues , qui sont au Nord du Pont Euxin , & vers les Marais Méotides , dans la Sarmatie Européenne.

Ce n'est pas ici un Ouvrage à en faire un Extrait , il suffit de dire que Mr. *Cellarius* établit tout ce qu'il dit de l'Ancienne Géographie , par des passages exprès des Anciens Géographes , des Historiens , des Poètes , ou des Inscriptions Grecques & Romaines , & quelquefois par les Médailles. Cela lui donne occasion d'expliquer en passant divers endroits obscurs , dans les Auteurs Grecs & Latins. Comme il y a des lieux , de la situation desquels

les Géographes ne conviennent pas entre eux , & dans laquelle on pourroit être trompé, même par quelques uns des Anciens , Mr. *Cellarius* ne manque pas de rapporter les differens sentimens des Anciens & des Modernes , & de marquer celui qui lui paroît le plus vrai-semblable. Outre les Cartes des Climats & des Vents, il y en a dix-neuf de Géographiques, dans ce volume.

II. NOTITIÆ ORBIS ANTIQUI, *sive Geographiæ plenioris Tomus Alter, Asiam & Africam antiquam exponens, &c.* Amstelodami excudi curavit *Casp. Fritsch*, M DCC VI. & se trouve chez de *Lorme*. pagg. 748. avec la Préface & les Indices.

C'EST ici le second Tome de la Géographie Ancienne de Mr. *Cellarius*, qui contient le III. & le IV. Livre, dont l'un renferme la description de l'Asie Ancienne, & l'autre celle de l'Afrique. L'Auteur y garde la même Méthode que dans le Tome précédent, de sorte qu'il n'est pas nécessaire de parler de la Méthode de celui-ci. L'Asie y est renfermée en huit  
Car-

Cartes & l'Afrique en cinq. On ne peut rien trouver à redire dans cet Ouvrage, que le trop petit nombre de Cartes. Il y en auroit fallu trois, ou quatre fois autant, pour y pouvoir mettre distinctement tous les noms des provinces, des villes, des lacs, des rivières & des montagnes, dont l'Auteur parle.

Au reste, on n'a point encore vu de Géographie générale mieux écrite, mieux appuyée & plus exacte; & ceux qui veulent s'appliquer à l'étude de l'Antiquité, feront très-bien, après avoir lu l'Abregé de l'Auteur, de lire aussi cet Ouvrage-ci, & de le comparer non seulement avec ses propres Cartes, qui, comme je l'ai dit, sont en trop petit nombre; mais encore avec les autres, qu'ils pourront trouver. Que si on ne peut pas lire ces deux Volumes, on ne peut guere s'en passer, parce que c'est un repertoire de toutes les questions qui concernent la Géographie Ancienne. Ceux qui veulent étudier l'Ancien Testament, avec soin, ou même bien entendre *Joséph*, doivent lire auparavant la description de la Judée & du voisinage. Ils ne se repentiront pas de ce travail & on peut les assurer qu'ils ne trouveront nul-

le part une description plus nette qu'ici.

Ce n'est pas que je sois, en tout, du sentiment de Mr. *Cellarius*. Mes Commentaires sur les Livres Historiques du Vieux Testament, qui sont présentement sous la presse, feront bien voir le contraire. Mais il y a bien des choses problematiques, dans l'Ancienne Géographie, aussi-bien que dans les autres Sciences, & l'on peut être de différent sentiment, sur quelque chose; sans cesser d'estimer pour cela les personnes & les ouvrages, qui soutiennent d'autres opinions. Comme je ne me choque point qu'on ne se rende pas à mes raisons, quand on croit en avoir de meilleures; je m'imagine que je dois avoir la même liberté à l'égard des autres, à qui je l'accorde, avec autant de facilité, que je la prends pour moi même. *Hanc veniam petimúsque, damúsque vicissim.*

Par exemple, Mr. *Cellarius* soutient Liv. III. Ch. 13. p. 373. que le torrent d'*Egypte*, nommé ailleurs *Sior*, ou *Sichor*, qui terminoit la Judée de ce côté-là, n'étoit pas le Nil, mais un torrent qui étoit près de la ville de *Rhinocolura*. J'ai soutenu le contrai-

re sur Genes. XV, 18. & Jos. XIII, 3. Cela paroît, ce me semble, clairement, pour ne pas parler des autres raisons que j'en ai données, par deux passages des Prophetes ; dont l'un est Esaie XXIII, 3. où il parle du négoce de bled, que faisoient les Sidoniens, en portant par toutes les Iles de la Méditerranée, le bled d'Egypte. *Taisez vous, dit-il, habitans des îles, le marchand de Sidon, qui passoit la mer, vous remplissoit d'abondance. Les grains du Sichor, dans ses grandes eaux ; la moisson de ce fleuve étoit son revenu, & elle en négotioit avec les nations.* On voit bien qu'il s'agit là du Nil, dont les grandes eaux rendent fertile l'Egypte, lors qu'elles se débordent, & autour duquel on recueille une grande quantité de bled. Cela ne quadre point à un torrent, qui couloit, dans un pais desert & sterile, tel qu'est celui qui est autour de Rhinocolura, & sur lequel les inondations du Nil ne s'étendent pas. L'autre passage est Jerem. II, 18. où le Prophete parle ainsi à ceux d'entre les Juifs, qui étoient allez en Assyrie & en Egypte : *qu'avez vous au chemin d'Egypte, pour boire les eaux du Sichor, & qu'avez vous au chemin d'Assyrie, pour boire les*

*les eaux du fleuve ?* Comme on ne peut pas douter que *le fleuve* ne soit l'Euphrate : on ne peut pas douter non plus, si l'on y prend garde, que le *Sichor* ne soit le Nil ; duquel seul on buvoit l'eau en Egypte , comme en Assyrie celle de l'Euphrate , qui est souvent nommé *le fleuve* par excellence. C'est ainsi aussi que le *Sichor* est souvent nommé *le torrent d'Egypte* , sans nom , parce qu'il n'y en avoit pas d'autre. Mr. *Cellarius* tombe d'accord que le *Sichor* est le Nil , dans le passage de Jeremie ; & je ne voi aucune raison , qui m'empêche de croire que ce ne soit la même chose , par tout ailleurs.

Mr. *Cellarius* objecte néanmoins à cela les paroles , qui se trouvent I. Chron. XIII, 5. où il est dit que *David* *assembla tout Israël , depuis le Sichor , jusqu'à Hemath* , & demande quand *David* , ou aucun des Israélites étendit ses limites jusqu'au Nil ? Je répons à cela que l'espace de terre , qui étoit entre les dernières villes de Juda , & le bras le plus oriental du Nil ayant été desert , on prenoit le Nil pour borne ; parce que les Egyptiens habitoient au de là , à l'Occident. Quand il y a un desert , qui sépare deux

païs ,

païs , dans lequel il n'y a point de borne marquée , chaque païs peut se l'attribuer , & marquer pour borne , une riviere , ou une montagne , qui est au delà.

---

## A R T I C L E V I I .

THE RIGHTS *of the* CHRISTIAN CHURCH *asserted against the* ROMISH *and all other* PRIESTS, *who claim an independent power over it. With a preface concerning the government of the* CHURCH *of* ENGLAND, *as by Law established. Part I. London MDCCVI. in 8. pagg. 536. avec la Préface & l'Indice.*

**O**N apprend que ce Livre fait beaucoup de bruit en Angleterre , & cela n'est pas surprenant ; puis que l'Auteur y attaque de toute sa force les prétensions de ceux , que l'on y nomme *High Churchmen* , ou *hauts Ecclesiastiques* ; c'est à dire , de ceux qui portent si loin les droits des Evêques , qu'ils les font tout à fait indépendans des Princes & des Peuples , en matieres Ecclesiastiques , & qui regardent  
com-

comme une usurpation des Laiques, contre le droit Divin, tout ce qu'ils ont fait pour s'empêcher de dépendre des Evêques, & en Angleterre & deçà la mer. Ces Messieurs vont même si loin qu'ils damnent, sans miséricorde, ou ne sauvent que comme par miracle & par une grace extraordinaire de Dieu, ceux qui ne vivent pas sous la discipline Episcopale, & n'ont pas reçu les Sacremens de la main d'un Prêtre Episcopal. Des gens, dont les prétensions sont si grandes, sont ordinairement fort délicats, quand on les touche tant soit peu; quoi qu'ils veuillent qu'on écoute patiemment un Evangile, dont il n'y a rien dans le Nouveau Testament, comme les principaux de ce Parti l'avouent. Ils se plaignent que l'on renverse tout, lors que l'on refuse d'admettre leurs principes; quoique d'ailleurs on se tienne inviolablement attaché à la doctrine incontestable des Apôtres. Mais dans le fonds, ce ne sont pas là les sentimens de l'Eglise Anglicane, qui est trop éclairée & trop sage, pour porter les choses à ces extrémités; & qui a toujours montré, par sa conduite, depuis la Réformation, qu'elle entendoit de dépendre de l'Autorité Souveraine

raine

raine des Rois & des Parlemens , à divers égards ; & qu'elle ne prétendoit pas que ceux , qui vivoient sous une autre discipline , fussent en danger de damnation , pour cela seul. Comme je suis persuadé que la Discipline Episcopale , sans tyrannie , est la meilleure , comme l'expérience le fait voir , lors qu'on peut l'établir , ou qu'on la trouve toute établie ; je ne voi pas qu'on ait aucune raison de damner les Protestans , qui vivent dans des lieux , où elle n'est pas , & où elle ne pourroit s'établir , sans de grands desordres , & sans troubler l'Etat ; sur tout lorsque l'on convient , comme le font quelques-uns de ces Messieurs , qu'il n'y en a aucun commandement dans le Nouveau Testament.

Je n'ai garde de prendre parti , dans les querelles particulieres , que les Savans d'Angleterre peuvent avoir les uns avec les autres , sur l'autorité indépendante des Evêques ; & encore moins de vouloir nuire , en quoi que ce soit , à l'Eglise Anglicane , que je respecte & que j'honore , comme la plus illustre de toutes les Eglises Protestantes , où l'on voit le plus grand nombre de savans hommes , & d'où il est sorti une infinité d'Ouvrages , pleins de bon sens ,

sens, de savoir & de piété. C'est une justice que je lui ai toujours rendue, avec plaisir ; & cela sans aucun intérêt, qui m'y ait engagé. Mais je suis persuadé que les personnes sages & moderées de cette Eglise ne peuvent pas prendre peur d'un livre, tel que celui-ci, comme si l'Eglise étoit en danger, lors qu'on permet à cette sorte d'Ouvrages de paroître. Je croi que l'Auteur, comme il le dit, a voulu attaquer non l'établissement présent, qu'il approuve ; mais des prétensions excessives & même contraires aux Loix de l'Angleterre, & à l'autorité des Rois & des Parlemens. Comme je ne le connois point, & que je n'ai aucune liaison avec lui, je n'ai point d'intérêt particulier à le défendre, & je ne l'entreprends pas.

Que si l'on croit qu'il a poussé, en quelques endroits, les choses trop loin ; il n'y a qu'à le réfuter tranquillement, & qu'à employer contre lui l'Ecriture & la Raison ; dont il tâche de se servir de son mieux, pour appuyer ses sentiments. La nation Angloise a trop de lumieres & de bon sens, pour se laisser duper par de mauvaises raisons ; sur tout lors qu'il est permis, comme il l'est à présent, de leur

leur en opposer de meilleures. La Verité, comme je croi, ne court jamais de risque chez un peuple éclairé, que lors qu'il n'est pas permis de la dire. D'ailleurs elle n'a rien à craindre du Mensonge, tant qu'il lui est permis de le combattre, à armes égales. Ainsi ceux qui sont persuadez, qu'ils ont la Verité de leur côté, n'ont rien à craindre du côté des Livres, pendant qu'il leur est permis d'en faire & d'en publier, pour la défendre.

Celui-ci est trop plein de matiere, pour entreprendre d'en donner un Extrait exact, & ceux qui entendent l'Anglois feront bien de lire l'Original. Ils n'ont pas encore lû un Livre, si fort & si soutenu, en faveur des principes, que les Protestans de deça la Mer soutiennent communément. Je donnerai seulement un Abregé de l'Introduction, qui contient les principes généraux de l'Ouvrage, & je marquerai en gros ce que châque Chapitre & la Préface contiennent. Voici donc le précis de l'Introduction.

LA plûpart des malheurs des Societez, qui composent le Genre Humain, ne vient, selon l'Auteur, que de l'abus, que ceux qui les conduisent font de leur pouvoir, en l'étendant à des cho-

choses, dont le soin ne leur a point été confié, ou ne l'a pû être légitimement; ou en l'employant à des choses, qui sont à la vérité de leur juridiction, mais d'une maniere opposée à la fin, pour laquelle ces Puissances ont été établies. Mais outre les malheurs communs à toutes les Societez Civiles, les Chrétiens en éprouvent de particuliers; qui viennent de ce que l'on a voulu établir parmi eux deux Pouvoirs indépendans, dans la même Societé, l'un Civil, & l'autre Ecclesiastique. Cette doctrine a causé mille brouilleries, non seulement entre les Princes & les Prêtres, mais encore entre les Ecclesiastiques eux mêmes; comme l'Histoire nous l'apprend, & comme nous le voyons encore à présent.

Le dessein de ce Discours est de montrer premierement à quelles choses la Puissance Souveraine s'étend, & à quels égards les hommes sont encore dans la liberté de l'état de Nature, & ne dépendent que de Dieu & de leur Conscience; & secondement d'examiner par quelles preuves, tirées de la Raison & de l'Ecriture, on prétend établir le pouvoir indépendant du Clergé.

I. ON tombe d'accord que l'Ecriture

re

re Sainte n'ajoute, ni n'ôte aucun pouvoir aux Conducteurs du Genre Humain, & que Dieu n'a point partagé la Terre entre certains Gouvernemens, ou à certaines familles, à qui il ait donné commission d'en gouverner le Tout, ou une Partie; & par conséquent que le pouvoir des Souverains ne vient pas immédiatement de Dieu, mais des peuples. Ainsi pour savoir quelle est l'étendue de la juridiction de la Puissance Souveraine; il est nécessaire de savoir quel pouvoir les hommes ont les uns sur les autres, ou sur eux mêmes, car ils n'en peuvent pas donner plus qu'ils n'en ont.

Il est clair que des Créatures de la même espèce, & créées pour jouir des mêmes avantages, doivent être originairement égales. L'une ne peut pas avoir naturellement plus d'autorité sur l'autre, que l'autre n'en a sur elle. Il est vrai néanmoins que les Enfans ne sont pas dans un état de pure égalité, car jusqu'à ce qu'ils soient parvenus à l'usage de la Raison, il faut qu'ils soient conduits par la Raison de leurs Parens; mais ces mêmes Parens, s'ils perdoient l'usage de la leur, devroient être conduits par celle de leurs Enfans, s'ils étoient parvenus

venus à un âge de discretion. Ainsi l'usage de la Raison, qui rend un Pere libre ; accorde la même chose à son Fils, qui a alors une liberté aussi étendue que lui, dans les bornes des Loix de la Nature, de disposer de lui-même & de ses actions, comme il le trouve à propos. Il en doit user ainsi, quand ce ne seroit pour d'autre raison, que parce qu'il s'aime naturellement soi-même, & par consequent préfere son propre bien à celui d'un autre ; ce qui est un droit, dont il ne peut se défaire ; & étant ainsi obligé de conserver sa propre vie, & son corps, & de tâcher de subsister aussi heureusement, que sa nature le permet, il ne peut donner ni à son Pere, ni à quel autre que ce soit, un empire absolu sur sa vie, & sur ce qui est nécessaire pour la conserver.

Mais les défenseurs du pouvoir arbitraire prétendent que les hommes sont si éloignés d'être en un état d'égalité, ou de liberté, qu'ils naissent esclaves de leurs Peres, qui ont un pouvoir absolu sur leur vie ; & que le gouvernement Monarchique étant fondé sur ce modèle, il est tout à fait arbitraire. Au contraire un Pere est si éloigné d'avoir acquis un semblable droit

droit sur son Enfant , en lui donnant la naissance ; qu'il est plus obligé qu'aucun autre d'en avoir soin , & de le conserver. Il n'y a rien , dans l'état de la Nature , qui lui puisse donner la propriété de la vie de son Enfant ( qu'il doit considerer comme la créature de Dieu , & non comme la sienne ) qui ne lui pût donner le même pouvoir sur un autre homme ; & à un autre homme , & même à son propre Enfant sur lui. Si un Enfant , lors qu'il est venu à un âge de discretion , demeure avec son Pere , il faut qu'il lui obeisse , comme au Chef de famille ; ou s'il attend quelque bien de lui , il doit encore lui obeir , par un motif de prudence , en tout ce qui ne lui causera pas un plus grand préjudice que l'avantage , qu'il attend de son Pere , n'est considerable. Mais si vous ôtez ces considerations , tout ce qu'un Enfant doit à ses Parens est le respect , la reconnaissance , & l'assistance , en cas qu'il en ait besoin ; & si c'est là tout ce qu'il doit à sa Mere , & à ceux qui l'auroient élevé , s'il avoit été exposé , quelle prétension peut avoir un Pere au pouvoir absolu ? S'il l'avoit reçu de la Loi de la Nature , il ne pourroit pas plus en être dépouillé , que de l'honneur &

du respect, que cette même Loi lui accorde; de sorte qu'il ne pourroit y avoir aucun gouvernement, que le Paternel. Comme les Peres seroient les seuls capables d'avoir des Sujets, personne ne pourroit avoir de Sujets, que ceux qu'il auroit mis au monde, & après sa mort ils seroient tous libres; parce que son pouvoir étant attaché à sa personne, il n'en pourroit pas plus disposer, en faveur d'un autre, par testament, que de sa qualité de Pere. Par consequent ses Enfans se trouveroient dans l'état de la Nature, jusqu'à ce qu'ils en fussent sortis, par un consentement mutuel.

Il est certain qu'ils sont naturellement libres, & qu'ils n'ont point de pouvoir l'un sur l'autre, qui ne soit réciproque; à moins qu'ils ne perdent leur égalité, en formant de leur propre consentement un Corps Politique ensemble; ce qui ne se peut faire, qu'en remettant au plus grand nombre le pouvoir de faire ce qu'ils trouvent à propos pour la Société. Le pouvoir doit au commencement être placé, par un consentement exprès, ou tacite, dans la plus grande partie de ses membres; qui, lors que leur trop grande multitude ne les en empêche pas,

re-

retiennent ce pouvoir entre leurs mains; ou le confient à quelcun, qui agissant, comme leur Représentatif, doit être obei, pendant qu'il se conduit d'une maniere qui est conforme à la fin pour laquelle il a été établi; mais qui, lors qu'il agit contre ce but, selon le jugement de ceux qui l'ont député pour cela, fait en sorte que le pouvoir de se conduire retourne naturellement au peuple.

Quand le Gouvernement a été une fois fondé, par le consentement des Parties interessées, il subsiste sur le même pied; car le pouvoir des premiers Gouverneurs étant mort avec eux, les Lois conservent leur autorité par le moyen des suivans, que l'on présume approuver les Lois, jusqu'à ce qu'ils aient déclaré le contraire. Autrement les Lois ne pourroient être abrogées, ni changées, que par ceux-là mêmes, qui les auroient faites. Comme les Lois tirent leur autorité du Gouvernement présent, ce Gouvernement doit le pouvoir, qu'il a de contraindre de les observer, non à aucun accord des siècles passés, mais au consentement de hommes de la génération présente; qu'ils expriment suffisamment, en souhaitant d'être protegez

tegez par ce Gouvernement, dans leurs personnes, dans leurs libéitez & dans la jouissance de leurs biens; & qui lui accordent tout ce qui est nécessaire, pour parvenir à cette fin.

C'est la seule maniere, dont la plupart des peuples ont marqué, à chaque génération, qu'ils approuvoient le Gouvernement; & c'est ce qui fait que chacun est sujet du Gouvernement, sous la juridiction duquel il demeure. Ainsi tous les Gouvernemens tant présens, que passez, n'ont d'autre fondement, que le consentement des Parties intéressées; ou exprès, ou tacite, ou de tous ensemble, ou de chæun à part.

On ne peut pas objecter à cela, que le Gouvernement n'a pas pu être d'abord fondé sur le consentement; parce qu'on ne peut pas présumer que tous les membres de la Société se soient assemblez, pour le donner; puis que quoique peu de personnes se soient accordées d'abord à avoir une seule Puissance Souveraine, il a suffi que les autres aient reconnu, par leur conduite, cette Autorité qui leur étoit avantageuse. Il n'y a point de raison de nier que les peuples ne soient sortis, au commencement, de l'état de  
Na-

Nature de cette maniere, comme ils l'ont toujours fait depuis. Ceux qui font l'objection, que l'on vient de rapporter, pourroient de la même maniere prouver que les Langues ne sont pas d'institution humaine ; parce que les mots ne signifiant rien naturellement, nous ne pouvons pas nous imaginer, que tous les hommes, qui parlent une Langue, se soient assemblez pour attacher d'un commun consentement de certaines idées à de certains sons ; & néanmoins cela dépend non seulement du consentement de ceux, qui ont les premiers parlé un certain Langage, mais encore de ceux qui s'en sont servis depuis ; parce qu'on n'y peut faire aucune alteration, ni addition, sans le consentement exprès, ou tacite de ceux qui s'en servent.

Ceux qui disent que presque tous les Gouvernemens d'à présent doivent leurs naissances à des Conquêtes & non au consentement des peuples, attribuent une étrange vertu à la désolation des Provinces, à la ruine des Villes, & aux mauvais traitemens que les Conquerans font aux Peuples ; puisque cette conduite dégage les Peuples de ce qu'ils devoient à ceux, qui les gouvernoient auparavant, & qui tâ-

choient de les délivrer de ces malheurs, & au contraire les rend esclaves, eux & leur posterité, des Conquerans. Mais si cela est absurde, comme il l'est sans doute, il faut reconnoître que le droit des Conquerans est fondé sur le consentement de ceux, qui abandonnez de ceux qui les conduisoient, parce qu'ils n'étoient plus capables de protéger ces Peuples, sont rentrez dans les droits de la Nature & ont été en liberté de se soumettre au Conquerant, qui leur promettoit de les protéger. C'est sur ce pied-là, que les villes frontieres changent de maîtres, souvent plus d'une fois en une Campagne, & lui font serment de fidélité.

Il est évident que toutes les Nations, dont l'origine nous est connue, sans en excepter les Juifs eux-mêmes, ont formé un Corps Politique, par le consentement de ceux qui s'y intéressoient; & il est certain encore que les changemens, qui ont été faits depuis dans ces Gouvernemens, sont appuyez sur la même base; & par conséquent si tous les Gouvernemens ont été fondez chacun de la même maniere, comme ils ont été changez depuis, il n'y en a point qui  
ait

ait plus de pouvoir sur les Peuples, que les Peuples n'ont pû lui en donner.

Les hommes n'ayant aucun pouvoir sur leurs propres vies , & sur leurs membres , que la Nature ne permet pas qu'ils négligent , l'autorité du Gouvernement ne vient pas de ce que le Peuple l'a fait maître absolu de sa vie & de ses membres ; mais du droit naturel , que châcun a de se conserver soi même , & de préférer son bien à celui d'un autre. Dieu en mettant dans l'homme ce seul Principe inné , & inséparable de sa nature , qui est de chercher son bonheur , & de travailler à subsister aussi convenablement que sa nature le permet ; lui a donné le droit , ou plutôt l'a chargé du devoir de faire tout ce qui est propre , pour parvenir à cette fin. Cela renferme non seulement le droit de rechercher la réparation d'une injure reçue , mais encore celui de punir la personne qui l'a faite , dans la vuë de prévenir de semblables choses à l'avenir. La sureté mutuelle des hommes , aussi bien que les liens de l'Humanité , obligeant les hommes de s'affister les uns les autres ; ils ont eu droit de prendre des voies propres à réüssir en cela ; telle qu'est celle de s'accorder à être gouvernez conformé-

ment à certaines Lois connues & fixes, d'établir une certaine Autorité Souveraine, pour finir leurs differens, selon les Lois, & de l'assister de toutes leurs forces, en tout ce qui regarde la défense & la sûreté commune.

Ainsi le pouvoir que chacun avoit, sous la Loi de la Nature, se trouve par la rénonciation des Particuliers, entre les mains du seul Magistrat; dont le droit de punir ne peut pas s'étendre plus loin, qu'il ne s'étendoit dans l'état de la Nature; où chacun étoit obligé de faire tout ce qu'il pouvoit, pour la conservation de la vie, & de la liberté, des membres & des biens d'un autre, lors que les siens n'étoient pas en danger. Le Gouvernement est si éloigné de dégager les hommes de cette obligation, que sa principale fin est de les protéger, en toutes les actions qu'ils peuvent faire, sans porter préjudice aux autres; & par conséquent, en ces sortes de choses, les hommes sont encore en état de Liberté & de Nature. Ainsi ce n'est aucun consentement, ni aucune association, qui les engage à cet égard les uns envers les autres, qui les met hors de l'état de la Nature; mais cette union Politique, par laquelle ils s'engagent à se défendre

dre

dre réciproquement , & à affister le Magistrat , pour punir les injures , que le Bien Public ne permet pas de laisser impunies. C'est pourquoi l'état de la Nature est plus étendu , qu'on ne le croit communément ; puis que non seulement châque Nation est dans l'état de Nature l'une à l'égard de l'autre , & châque particulier , dans une même Société , lors que le danger est trop prompt , pour avoir le tems de recourir au Magistrat ; mais que tous les hommes y sont nez & continuent d'y être , à l'égard de toutes les choses , qui se peuvent faire , sans faire tort à personne.

II. L'AUTRE chose , qu'il faut rechercher , c'est quel pouvoir ceci donne au Magistrat , en matieres de Religion. Personne ne peut douter qu'il ne soit pleinement autorisé à punir ce qui est mauvais & vicieux , ou contre la bonne Morale , & de récompenser ce qui est bon & vertueux.

S'il peut punir ceux qui font du tort à une seule personne , il a sans doute autant de droit de punir ceux qui en font à toute la Société ; en niant qu'il y ait un Dieu , ou qu'il se mêle de la conduite du Genre Humain ; pour récompenser ceux qui travaillent pour

le Bien Commun , & punir ceux qui l'attaquent. On peut regarder un homme de cette sorte , comme l'ennemi de tous les autres ; puis qu'il renverse le fondement , sur lequel leur conservation & leur félicité sont principalement établies. Un tel homme pourroit être puni , par chacun , dans l'état de la Nature. Par conséquent , le Magistrat doit avoir droit de punir non seulement ceux qui nient l'existence d'une Divinité , mais encore ceux qui rendent cette existence inutile , en niant sa Providence , ou en ne lui rendant aucun culte ; ou qui sont coupables de blasphemes formels , de profanations , de parjures , ou de juremens proferez légèrement.

La Religion est si nécessaire , pour le soutien de la Société Humaine , qu'il est impossible , comme les Payens , aussi bien que les Chrétiens , le reconnoissent , qu'elle subsiste ; si l'on n'admet une Puissance invisible , qui gouverne les affaires du Genre Humain. La crainte & le respect , que l'on a pour cet Être , produit plus d'effet dans les hommes , pour leur faire observer les devoirs , dans lesquels leur félicité consiste , sur cette terre ; que tous les supplices , dont les Magistrats les puif-  
sent

sent menacer. Les Athées mêmes n'osent le nier, & c'est pourquoi ils supposent que la Religion n'est qu'une invention des Politiques, pour tenir plus facilement la Société en regle. Les Histoires de certaines nations barbares, que l'on dit n'avoir point eu de Religion, sont contredites par de meilleures Histoires; ou ces nations ne forment aucune Société ensemble, ou ne sont guere au dessus des Bêtes.

\* Voilà des sentimens très-vertabiles & très-éloignez de ceux de Mr. Bayle, qui, dans ses *Pensées sur les Cometes*, & dans leur *Continuation*, a soutenu que la Religion n'est point nécessaire, pour entretenir la Société, & qu'une République d'Athées pourroit aussi bien subsister, que les meilleures Républiques de l'Antiquité Payenne. Je ne veux point ici réfuter ce sentiment, que personne ne suivra, selon toutes les apparences, & dont nous ne verrons, s'il plaît à Dieu, jamais la pratique. Il faut avoir beaucoup de charité, pour croire que c'est à bon dessein qu'il travaille à diminuer autant qu'il peut la haine que l'on a avec raison contre les Athées, quoi qu'il sâche que personne ne le trouve

O 6

bon.

\* Remarque de l'Auteur de la B. C.

bon. Si quelcun de ses Adverfaires avoit ofé avancer quelque chofe de femblable , il en fauroit bien tirer les conféquences odieufes , qui en naiffent. Si on n'en ufe pas de même contre lui , il n'en doit favoir gré qu'à la retenue de ceux, avec qui il a affaire ; qu'il doit, s'il a un peu de prudence, ne pas pouffer à bout. Mais écou- tons nôtre Auteur.

Il paroît par là, dit-il, combien abfurdes font les raifonnemens de ceux, qui, afin de gagner pour eux mêmes un pouvoir indépendant, en matieres de Religion, prétendent en exclurre entierement le pouvoir du Magiftrat, fous prétexte qu'il ne doit avoir foin, que du bien de la Société Civile ; puis qu'il doit s'intereffer en toutes les chofes qui regardent le bien de la Société Humaine & qui font ce qu'il a de plus effentiel dans la Religion ; & que l'on fait néanmoins paffer, par coûtume, pour des *matieres civiles*, pour les distinguer de celles auxquelles on a donné le nom de Religion.

Les hommes ayant généralement mêlé dans leur Religion quelques points purement spéculatifs, & une certaine maniere de fervir Dieu, avec des cérémonies réglées, & autres cho-  
fes

ses indifferentes ; & étant si divisez entre eux , qu'à peine y a-t-il aucun país , qui ne se distingue des autres en cela , aussi bien que par sa situation ; la question est de savoir , si le Magistrat a quelque pouvoir en ceci. L'on ne peut s'en assurer, qu'en recherchant si , dans l'état de la Nature , les hommes ont réciproquement quelque pouvoir sur leurs actions , en ces matieres.

Rien ne peut être plus clair que ceci ; c'est que tous étant dans une obligation indispensable de servir Dieu , de la maniere qu'ils jugent la plus conforme à sa volonté , & de suivre dans tout ce qui concerne la Religion ce que leur Conscience leur dicte ; personne ne peut ceder à un autre le droit de juger pour lui même ; puisque par là sa Religion dépendroit absolument d'un autre , qui pourroit le contraindre d'agir contre sa Conscience , ou de faire ce qu'il jugeroit défendu. Comme personne n'a un tel pouvoir sur sa propre personne , que d'être en état d'autoriser le Magistrat ( supposé qu'il y eût quelcun qui fût assez fou , pour en venir là ) à le maltraiter lui même , pour le service de Dieu , tel que le Magistrat le jugeroit conforme à sa volonté : il ne peut pas non plus don-

ner au Magistrat ce pouvoir sur un autre ; parce que personne ne fait tort à son prochain , en servant Dieu , selon sa Conscience , ou en croyant & faisant profession de croire , sur des matieres spéculatives , ce qu'il croit véritable ; & que la seule chose , qui donne le droit , dans l'état de Nature , de punir un autre , c'est le tort que l'on en a reçu. On peut même dire que dans cet état , quiconque auroit essayé de faire lui même une chose aussi absurde , que celle-là , ou qui auroit engagé d'autres à la faire , auroit pû être justement traité comme un Ennemi commun de la liberté du Genre Humain ; & par conséquent ceux , qui assistent à présent les Puissances , qui persecutent pour la Religion , & qui ôtent à quelcun la vie , la liberté , ou les biens , sous ce prétexte , sont coupables d'un aussi grand crime , que s'ils le faisoient eux mêmes. La raison de cela est , qu'à l'égard de ces matieres , les hommes sont encore dans l'état de Nature ; sans qu'il y ait aucune Puissance représentative , qui détermine pour eux ce qu'ils doivent croire , ou professer. Il n'est pas possible que les hommes se soumettent à aucun Gouvernement , sinon dans l'inten-

ten-

tention d'en être protégé, dans un devoir aussi essentiel, que l'est celui de servir Dieu, selon sa Conscience; aussi bien que d'en être protégé, en quelque autre chose, que ce puisse être.

C'est une grande erreur, que de s'imaginer, que le pouvoir du Magistrat s'étende jusqu'à avoir le droit de punir, pour des choses indifférentes; car, si cela étoit, il pourroit ôter à chacun toute sorte de liberté, & se rendre insupportable, en empêchant chacun de conduire ses affaires particulières, comme il le trouve à propos: au lieu que chacun a non seulement le droit de le faire, mais encore celui de former telles Sociétés, qu'il lui plaît, pour ses affaires, ou pour son plaisir; sans qu'on le puisse empêcher avec justice, pendant que le Public n'en reçoit aucun dommage. Si le Magistrat empêchoit qu'on n'en usât ainsi, il agiroit manifestement contre la fin, pour laquelle le pouvoir qu'il a lui a été confié, & qui est la conservation de la liberté de chacun, dans toutes les choses, qui ne font aucun tort aux autres. C'est pourquoi le pouvoir du Magistrat, dont l'étendue est réglée par la fin, que l'on se propose en formant une Société, ou un certain Gouver-

vernement ; ce pouvoir, dis-je, nès'étend pas à des choses indifferentes, mais à celles-là seulement, dans lesquelles le Public s'interesse ; & je mets, dans ce nombre, la détermination de toutes les choses, que le Bien de la Societé ne souffre pas que l'on laisse dans l'incertitude. Ainsi quand même la Conscience ne seroit pas interessée dans la maniere de servir Dieu, le Magistrat n'auroit point de droit d'ôter aux hommes leur liberté à cet égard ; mais seroit obligé de les protéger, dans la maniere de culte qu'ils auroient choisie, aussi-bien que dans toutes les autres choses indifferentes.

Mais parce que la doctrine de ceux, qui veulent qu'on persecute, est, malgré tout cela, soutenue par des gens, qui n'ont égard qu'à leurs interêts, & qui agissent dans des vuës particulieres, il faut ajoûter quelque chose là-dessus.

Il est contraire à l'honneur de Dieu ; de même qu'au Bien du Genre Humain, que le Pouvoir des hommes s'étende au delà des bornes, qu'on a marquées ; parce que Dieu, qui n'exige rien d'impossible des hommes, ne nous demande d'abord autre chose, qu'un

qu'un examen droit & sincere de nos devoirs ; & pourvû que nous agiffions en fuite conformément à cet examen, nous ne pouvons pas manquer de lui être agréables. Les hommes auffi doivent être satisfaits de nous , à cet égard, puis qu'ils n'ont pas droit de prescrire des récompenses & des peines à des choses, qui ne renferment, \* aucune *Moralité* ; parce que cela tendroit à empêcher qu'on ne s'acquîtât du grand devoir de ne pas embrasser une Religion, sans examen.

Il est visible que les hommes étant devenus capables de choisir leur Religion, on les détourne d'examiner sans partialité des opinions, auxquelles il y a des récompenses attachées, de peur de les trouver fausses ; & de confiderer avec soin les opinions, auxquelles on a attaché des peines, de peur de les trouver vraies. Par conséquent, on doit bien se garder de joindre aux opinions ni peines, ni récompenses ; & le Magistrat doit traiter de même tous ses Sujets, quelques éloignez qu'ils soient de ses sentimens, ou de ceux des autres, sur ces matieres. Une conduite opposée est nuisible à ceux qui n'ont pas encore choisi la Religion

\* Ou, rien de Moral,

gion qu'ils veulent suivre (au moins avec connoissance de cause) & ne peut faire que des hypocrites dans les actes les plus solennels de la Religion; parmi ceux qui ont déjà fait leur choix, & qui, sans ces empêchemens l'auroient fait pour la plûpart d'une manière plus sincere. Il n'est pas besoin de montrer combien il est injurieux à la Divinité, d'embrasser aveuglément tout ce qu'on dit d'elle, ou de la servir d'une manière qu'on croit lui être desagreable; mais je soutiens que cela n'est pas moins contraire au Bien de la Societé Humaine, puisque les liens de la Conscience étant rompus, par une Diffimulation perpetuelle, on est prêt ensuite à commettre toutes sortes de crimes. Quand cela n'arrive pas, il s'en ensuit que ceux, que la République devoit principalement protéger, c'est à dire, ceux qui ont de la Conscience, sont exposez à souffrir de mauvais traitemens; ou contraints de prendre les armes, pour défendre des Droits Naturels, qu'aucune Puissance Humaine ne peut leur ôter. Ainsi la violence, qu'on ne doit jamais employer, que pour prévenir un plus grand mal qu'elle n'est elle-même, est suivie des suites les plus fatales en cette occasion. Pour

Pour les prévenir, le Magistrat peut punir ceux qui prêchent la persécution, aussi justement qu'il puniroit ceux qui exhorteroient au larcin, au meurtre & à d'autres semblables crimes; parce que c'est le comble de la dépravation de l'Esprit Humain, que de faire souffrir ceux, qui se conduisent le mieux qu'il leur est possible, en choisissant les sentimens qu'ils jugent les meilleurs; sans quoi ils ne peuvent être bons sujets ni de Dieu, ni des hommes. Les Persécuteurs seuls, qui ne sont ébranlez ni par la pitié, ni par d'autres considérations, qui desarmant fréquemment d'autres Criminels, continuent leurs cruautés non seulement jusqu'à ce qu'ils aient fait perdre aux hommes tout sentiment de Vertu, en détruisant en eux la bonne Conscience, qui est la plus grande sûreté que les hommes puissent avoir les uns des autres; mais encore qu'ils les fassent blasphemer & outrager Dieu lui-même, par une horrible dissimulation. Ainsi la persécution renferme tous les crimes imaginables, en détruisant la fin de la Religion, l'honneur de Dieu & le Bien du Genre Humain, pour l'avenir, aussi-bien que pour le présent. Par conséquent, le Magistrat de-

devoit non seulement punir ceux, qui enseignent une si pernicieuse doctrine ; mais ne souffrir que personne jouît d'aucun emploi Ecclesiastique, ou Civil , sans y avoir renoncé expressément.

\* C'est un très-bon avis , & qui étant suivi mettroit fin à une infinité de desordres, que les Puissances elles-mêmes, qui ont intérêt à les faire finir, entretiennent visiblement ; en récompensant les Persecuteurs , par foiblesse, ou autrement , & en laissant perir dans l'indigence , ou dans l'obscurité ceux qui sont moderez. Le cœur de l'homme étant fait , comme tout le monde le fait , on suivra toujours communément le Parti des récompenses ; & l'on aura honte & horreur de celui, qui n'attire que du mal , ou du mépris. Il ne suffit pas de ne persecuter pas directement, il ne faut pas favoriser ceux qui disent qu'il le faut faire & qui le font autant qu'ils le peuvent. Dieu ne demandera pas moins compte du mal que l'on laisse faire, quand on peut l'empêcher, que de celui que l'on fait ; & il punira de plus pour le bien , que l'on n'a pas fait & que l'on pouvoit faire.

Mais

\* *Remarque de l'Auteur de la B. C.*

Mais on demandera ici , dit nôtre Auteur , si la Conscience d'un homme lui fait faire des actions , que le bien de la Societé demande que l'on empêche par la force , si les droits sacrez de la Conscience lient les mains au Magistrat. On répond premierement que l'Atheisme détruisant entierement la Conscience , il ne peut pas demander d'être toleré ; sous prétexte de ne pouvoir pas , en bonne Conscience , suivre le sentiment des autres. De plus il n'y a que la doctrine de la Persecution seule , qui fait faire aux hommes des actions diaboliques , pour l'honneur de Dieu , & je ne voi pas que sans cette doctrine , il pût arriver de semblables cas. Mais supposé que cela fût , le Magistrat peut employer le pouvoir , qu'il a d'empêcher qu'il ne se fasse du mal ; parce que comme les hommes en état de Nature , ont droit & même sont obligez en Conscience de se défendre contre ceux qui les attaquent , quoi que les agresseurs servent du prétexte de la Conscience ; ils ont aussi droit de revêtir le Magistrat de ce pouvoir-là , aussi bien que de quelque autre autorité qu'ils lui donnent. Autrement tous les Criminels se défendroient , par le même pré-

prétexte. Ce n'est pas que si ceux, dont il s'agit, avoient fait leur possible pour être bien instruits, ils ne fussent innocens à l'égard de Dieu ; mais cela n'empêcheroit pas que le Magistrat ne dût s'acquiter de son devoir, pour protéger ses Sujets. Mais il n'a aucun prétexte d'employer la force, lors qu'il n'y a personne à qui l'on ait fait tort, quoi qu'il ne s'agisse point de Conscience ; & bien moins encore, lorsque la Conscience s'en mêle, pour les raisons que l'on a déjà dites. Ainsi le pouvoir du Magistrat ne regarde, que cette sorte de matieres de Religion, qui sont aussi civiles, c'est à dire, dans lesquelles le Public s'intéresse.

Pour aller encore plus loin, si l'on suppose que le Souverain a droit d'user de la force, pour avancer la Vérité dans ses Etats, il faut supposer aussi qu'il a droit de juger, pour ses Sujets, ce qui est véritable, & qu'ils sont obligés de se conduire selon ses décisions ; car le droit de punir le peuple, parce qu'il ne s'y soumet pas, suppose nécessairement que le Souverain a droit de juger pour lui.

\* On ne sauroit néanmoins dire que  
le

\* *Remarque de l'Auteur de la B. C.*

le Souverain a droit de juger du Vrai & du Faux, en matieres de Religion, pour le peuple ; parce qu'il s'ensuivroit que toutes les fois que le Souverain changeroit de sentiment, sur la Religion, comme il est arrivé très souvent, il faudroit nécessairement que le peuple en changeât ; à moins que d'être coupable du crime de rebellion, & de pouvoir être puni, comme tel. Il n'y a personne, qui voullût accorder cette conséquence ; puis qu'un Prince Héretique auroit droit de persecuter les Orthodoxes, & un Prince Mahometan, ou même Payen auroit aussi droit de maltraiter les Chrétiens, sans qu'ils pussent s'en plaindre. Il n'y a rien de plus évident, & il en est de même, si vous substituez les Ecclesiastiques au Souverain ; car si un Synode a droit de juger, pour le peuple, de ce que le peuple doit croire, sans que personne puisse refuser de recevoir ses décisions ; quelque sentiment qu'ait le Synode, il faudra l'embrasser, sans examen. Quand il décidera qu'il ne faut point adorer d'images, il faudra s'en abstenir ; & dès qu'il aura décidé le contraire, comme il arriva en Orient, du tems que l'on y disputoit des Images, il faudra les

ado-

adorer. Il n'y a point de Societé Chrétienne aujourd'hui, qui voulût avouër en général, que les Sujets de quelque Etat, que ce soit, sont obligez en Conscience de se soumettre aux décisions du Souverain, ou des Ecclesiastiques du pais; de peur de se condamner elle-même. Mais il y a diverses Societez, qui ne laissent pas d'exercer un droit, qu'elles n'osent pas accorder aux autres, & de faire ce qu'elles condamnent, quand les autres le font.

.. Pour ce qui est de la question, à laquelle nôtre Auteur a répondu un peu plus haut; on en peut donner l'exemple des *Macassars* des Indes, dont les *Voyages de Siam* nous ont parlé, & qui par un zele furieux de Mahometisme, tuent quelque fois tout ce qui se présente à eux. Ces gens sont condamnables & devant Dieu & devant les hommes; parce qu'ils ne font rien, pour examiner si leur zele est bien fondé ou non, & parce qu'ils prennent un droit sur la vie des autres, qu'ils n'ont point, & qu'ils ne voudroient pas que les autres prissent sur la leur. Il est visible que l'on a droit de s'opposer, par la force, à des gens de cette sorte, par quelque principe qu'ils agissent. Que si l'on supposoit que ces

gens

gens ont fait ce qu'ils ont pu , pour examiner leur Religion , & leur conduite , & qu'ils ont jugé qu'ils étoient obligez d'agir de la sorte , les hommes ne seroient pas moins en droit de se défendre contre eux ; & si Dieu leur pardonnoit , ce seroit comme il pardonne aux foux & aux furieux. Il faut répondre la même chose , si on les suppose si stupides , qu'ils soient incapables de se former aucune idée de Morale. Les hommes plus raisonnables ont droit de se garder d'eux , comme de bêtes sauvages , & Dieu les traitera , comme leur stupidité le demande. Ce n'est pas que je voulusse accorder ni l'une , ni l'autre de ces suppositions ; je ne croi pas qu'il y ait aucun peuple , qui vive en Société , sans avoir quelque idée de Justice & d'Equité , & qui ne puisse être condamné par ces mêmes idées. Mais ce n'est pas ici le lieu de traiter de cette matière. Ecoutons ce que nôtre Auteur dit , dans la suite.

Il n'est pas besoin , dit-il , d'un plus grand pouvoir , que celui que j'ai dit , pour parvenir à toutes les fins , que le Gouvernement se propose ; puisque cela donne au Magistrat le droit , lors que le bien de la Société le demande,

séparer qui que ce soit , ou Laique , ou Ecclesiastique , de toute communion de l'Eglise ; en le bannissant , en l'emprisonnant , en le faisant mourir. Il le peut envoyer en des lieux , où il n'y a aucun exercice du Christianisme , lors que le bien de l'Etat le demande , & l'obliger même de combattre contre ceux , qui sont de la même Religion que lui ; ce qui fait voir que le bien de la Société est la Souveraine Loi , que toutes les autres considérations lui doivent céder , & qu'aucun Ecclesiastique ne peut être indépendant du Magistrat. Ainsi il ne peut pas y avoir deux Autoritez , indépendantes dans la même Société , & le Magistrat même a pouvoir sur les hommes assemblez pour le culte de Dieu , comme pour toute autre chose. La suprême Puissance , loin d'avoir droit de les maltraiter , est obligée de les protéger , contre tout le mal qu'on voudroit leur faire , pendant qu'ils ne font rien qui soit préjudiciable à la Société Civile ; mais encore plus , si leurs Assemblées tendent au Bien Public , comme lors qu'ils s'assemblent pour servir Dieu , selon leur Conscience.

On peut même dire , à quelque égard



peut établir des Ministres, pour cela : il les peut casser, ou leur imposer silence, s'ils font mal leur devoir, ou s'ils agissent contre la fin, pour laquelle ils ont été établis.

Si les Ministres ont \* aquis plus de Richesses, que l'interêt de la Société ne le permet (comme cela peut arriver) il a droit de redresser cet abus. La raison de cela est que les hommes, en entrant dans les Societez Politiques, soumettent nécessairement leurs biens aux Lois, que les Magistrats feront pour le Bien Public; & que par conséquent les Magistrats peuvent empêcher que les hommes ne disposent de leurs biens d'une maniere préjudiciable à l'Etat, & déclarer nulles ces dispositions. La même raison, qui les oblige de faire des Ordonnances de *Main-morte*, & d'autres Lois, contre les dispositions, que le Peuple fait en faveur des Ecclesiastiques, leur permet de leur ôter ce, qui leur a été donné. Mais le Bien de la Société étant l'unique raison, qui donne au Magistrat du pouvoir sur les biens des Sujets, l'on

\* *L'Auteur entend les biens Ecclesiastiques, ou affectez à ceux qui font quelque fonction publique dans l'Eglise, & non les biens des particuliers.*

l'on ne voit pas pourquoi il les dépouilleroit d'une partie de ces biens ; pour entretenir parmi eux des opinions, qui n'ont point de rapport au Bien Public. Comme on ne peut pas présumer, que personne, en entrant dans une Société Civile, ait eu dessein de donner au Magistrat le pouvoir de le priver d'aucune partie de son bien ; pour l'entretien d'opinions ; qui n'ont point de rapport à l'Utilité Publique, & qui sont, comme il le croit préjudiciables à son ame : aussi personne n'ayant, sous ce prétexte, aucun pouvoir sur le bien d'un autre, ne peut donner à la Puissance, qui le représente, plus de pouvoir qu'il n'en a lui-même. Pour moi, j'avoué que je ne voi pas comment on peut répondre au raisonnement de ceux qui disent, que l'on pourroit aussi-bien présumer que les membres de la Société ont chargé la Puissance Législative de choisir des opinions spéculatives pour eux, que de prendre une partie de leurs biens, pour entretenir ces Opinions ; & que s'il est de la dernière injustice de forcer les hommes de faire profession d'opinions spéculatives, qu'ils ne croient pas, il n'y a pas plus de justice à les faire contribuer à les en-

entretenir; particulièrement si l'on considère qu'elles n'ont d'autre effet, que d'avancer la superstition dans une grande partie du Monde.

Outre cela quand on attache de grands avantages à de semblables opinions, on fait non seulement que les Ecclesiastiques les embrassent quelles qu'elles puissent être, & inventent mille manières sophistiques & mal-honnêtes de les défendre; au préjudice de la Verité; mais on fait même en sorte que l'Humanité est presque éteinte parmi les Chrétiens, qui sont divisez en différentes Sectes, dont les Ecclesiastiques brûlent d'une haine implacable contre ceux, qui ne sont pas de leurs sentimens; & tâchent de faire naître une semblable passion; dans l'esprit de tous ceux qui les écoutent. On ne peut pas douter que ce ne soit là l'unique cause, pour laquelle les Chrétiens se traitent les-uns les autres, avec tant de barbarie; si l'on considère que l'on ne voit point de semblables effets de la différence des opinions, où le Clergé ne prend point d'intérêt.

C'est là tout le pouvoir, que les hommes peuvent donner au Magistrat en matières de Religion, & ce qui n'est pas

pas renfermé dans ces bornes , n'est sous aucune Puissance Humaine , mais demeure dans l'état de Nature & ne dépend que de Dieu & de la Conscience ; car enfin la Religion ne passe point du Pere au Fils , par héritage , comme une terre ; mais chacun doit choisir l'Eglise dont il veut être , lors qu'il est capable de faire ce choix. Le seul motif , qui doit déterminer les hommes en cela , c'est le salut de leurs ames ; car ils sont obligez , quand toutes les Puissances Humaines leur ordonneroient le contraire , de se joindre avec l'Eglise , qui leur paroît seule propre à les conduire au salut. Pour la même raison , ils doivent quitter d'autres Eglises ; & par conséquent ils ont un droit inalienable de juger des conditions , auxquelles on est admis à la communion d'une Eglise , avant que d'y entrer. Ce n'est pas parce qu'ils en étoient membres hier qu'ils le doivent être encore aujourd'hui ; mais parce qu'ils continuent à approuver la doctrine de cette Eglise ; à moins que l'on ne suppose que les Eglises sont comme des *Trappes* , où l'on peut facilement entrer , mais où il faut ensuite toujours demeurer , pour le plaisir , ou pour l'avantage de ceux qui les ont mises.

Ainsi tous les hommes, en formant des Societez, pour le Culte de Dieu, sont en un état de Nature, & ni Prince, ni Prêtre n'a pas plus de droit sur un Païsan, qu'un Païsan n'en a sur eux; mais ils doivent être tous conduits, par le même motif. Quoi que les Eglises, non plus que les autres Societez volontaires, ne puissent pas s'assembler, si les membres ne conviennent d'un certain lieu, des personnes qui doivent officier & d'autres semblables circonstances; néanmoins personne n'a droit de prescrire rien à un autre là-dessus, & chacun a pour soi-même le droit du *suffrage négatif*; en sorte qu'il y a une parfaite égalité, car personne n'a plus de pouvoir sur un autre, qu'un autre n'en a sur lui, & chacun doit juger de tout ce qui s'y passe pour soi-même; non seulement lors qu'il se joint à cette Eglise, mais encore dans la suite.

Ainsi si la décision, sur ce que l'on croit nécessaire pour former une Assemblée, afin d'y servir Dieu, doit être nommée *Gouvernement Ecclesiastique*, aucun Gouvernement ne peut être plus populaire que celui-ci; parce que personne n'y est obligé d'y suivre même le plus grand nombre des Suffrages.

frages. Ceux qui ne sont pas contens d'une Assemblée peuvent en former une autre, de la meilleure maniere qu'il leur est possible ; car nôtre Seigneur a promis *que là où deux ou trois seroient assemblez en son nom, il seroit au milieu d'eux.* On ne peut entendre la chose autrement, à moins que de détruire l'essence même d'une *Eglise* ; parce que si l'on s'assemble, par un autre motif, que celui de servir Dieu de la maniere que l'on croit la plus conforme à sa volonté ; on ne mérite pas le nom d'Eglise, on s'assemble plutôt pour se moquer du service divin.

\* On ne peut pas douter que tout cela ne soit veritable à la rigueur, & conforme aux principes de la Réformation ; qui ne s'est pû faire légitimement, que sur ces fondemens. On le reconnoitra, pour peu que l'on médite cette matiere. Mais il faut considerer que les hommes & les Societez, qu'ils forment, ne peuvent pas long-tems se tenir en toutes choses à la pratique rigoureuse des Loix les plus fondamentales, sur lesquelles les Societez sont établies. Ainsi dans la Société Civile, qui est sans doute fon-

P 5

dée

\* *Remarques de l'Auteur de la B. C.*

dée sur le consentement libre des hommes dans l'état de Nature, il se glisse dans peu beaucoup de choses, qui sont contraires à la première institution. Si l'on y pouvoit rappeler les hommes, sans tumulte & sans sédition, on feroit sans doute bien de le faire, toutes les fois qu'il en seroit besoin; mais comme on ne change pas aisément des coutumes établies, & que souvent il faudroit exciter d'étranges desordres pour en venir à bout, on ne doit pas facilement entreprendre de semblables choses. Il faut considérer 1. si le bien que l'on voudroit faire à la Société est plus grand, que le mal qu'elle souffriroit, si on la troubloit pour parvenir à ce bien: 2. si les voies que l'on prend pour cela, sont praticables, & s'il y a quelque apparence d'y réussir. S'il est impossible, ou très-difficile d'en venir à bout, de sorte qu'on ne puisse pas se promettre prudemment un changement en mieux; ou que la Société souffre un plus grand mal, pour en guérir un moindre; il y auroit de la témérité & même de l'injustice à entreprendre de redresser ce qui ne va pas bien. S'il faut aspirer à la perfection, il faut aussi préférer cependant un état tolérable, à une confusion générale,

nerale , dont on ne fait pas ce qui pourroit fortir. Il en est de même de la Société Ecclesiastique , il feroit à souhaiter que l'on s'y conduisît, selon les idées de la Raïson la plus épurée ; mais s'il n'y a point de moyen, humainement parlant, de redresser entièrement les desordres, que l'on y voit, & si en essayant de les réformer, on feroit plus de mal aux Chrétiens, qu'on ne leur pourroit faire de bien par cette réformation ; il vaut mieux les laisser comme ils sont , & avoir une Eglise tolerable , que de n'en avoir point du tout.

Il y a même une troisiéme considération à faire là-dessus, c'est qu'un peuple se conduit souvent plus facilement & mieux , par une forme de Gouvernement , à laquelle il est accoûtumé, quoi que défectueuse ; qu'on ne le conduiroit par une meilleure forme, à laquelle il n'est pas accoutumé ; & en ce cas, il seroit mal d'y faire du changement ; parce qu'il ne s'agit pas dans la pratique de voir ce qui seroit meilleur considéré en général ; mais de ce qui est le plus propre à faire parvenir un certain peuple à la fin du Gouvernement Ecclesiastique, c'est à dire, à la Pieté & à la Vertu. C'est ce qui

fait qu'on s'est toujours accommodé à bien des choses, auxquelles on n'auroit autrement point eu d'égard.

Tout ce qu'on peut faire, c'est d'avertir les Chrétiens des desordres, par des discours, ou par des Livres; afin qu'ils se corrigent peu à peu, s'il est possible, & que les idées de la perfection, à laquelle on doit tendre, ne se perdent pas. Que s'il y a des Societez Chrétiennes, qui ne puissent pas même souffrir les avertissemens, dont on croit qu'elles ont besoin, de quelque maniere, qu'on les leur donne; il les faut abandonner, comme infectées de tyrannie, & en chercher quelque autre. Mais avant que d'en venir là, il faut bien examiner ce que l'on fait, pour ne pas tomber d'un moindre mal dans un plus grand, comme il arrive souvent. Je ne doute pas qu'un Auteur, aussi habile & aussi pénétrant que celui-ci, ne considère mûrement tout cela. Voyons présentement la suite de ses raisonnemens.

Une chose, dit-il, qui n'a pas peu contribué à faire croire aux hommes, qu'il y a un Empire, des Juges & des Tribunaux suprêmes, en matieres de Religion, comme dans les affaires civiles;

viles ; c'est que le Magistrat attaché des gages & d'autres avantages à la charge des Docteurs de sa propre Religion , exclusivement à tous les autres ; & qu'il nomme des gens pour recevoir ceux, qui prétendent à ces Emplois , à certaines conditions , qu'on leur marque : ou pour les déposer , pour de certains sujets. Les chefs du Clergé étant , en cela , les Députés du Magistrat , & la plûpart étant de la Religion , où il y a des avantages attachés , disent que *les Loix ont établi leur Religion & leur Eglise* , traitent de schismatiques ceux qui s'en séparent , & prétendent que c'est se damner , que de n'être pas de la Religion établie par les Loix. Mais quelque bruit que le Clergé fasse là-dessus, personne ne doit pour cela perdre le droit de juger pour lui-même , en matieres de Religion ; à moins qu'il ne faille être en tous les pais de la Religion , à laquelle ces émolumens sont attachés. Si quelque Magistrat a droit de juger à quelle Religion il faut que ces émolumens soient unis , tous les autres Magistrats doivent avoir le même droit , & par conséquent ce motif ne doit pas être dans un pais , plutôt que dans un autre , la raison pour la-

quelle on embrasse la Religion du Magistrat.

Au reste, il n'y a point de raisons, dont le Clergé se puisse servir, pour exclure le Magistrat des affaires Ecclesiastiques; qui ne soient aussi fortes, en faveur du droit naturel, contre eux. Si les Ecclesiastiques ont le droit de prescrire aux peuples les conditions, auxquelles ils peuvent être admis à la Communion, la Religion ne dépend-elle pas autant d'eux, qu'elle dépendroit du Magistrat, s'il avoit ce pouvoir? Si le droit d'obliger le peuple d'aquiescer à son explication de l'Écriture, est le même que le droit de faire une nouvelle Écriture; y a-t-il aucune secte sujette à l'erreur, qui puisse l'expliquer souverainement?

Enfin personne ne peut avoir de droit d'aller à une certaine fin, sans avoir aussi droit de se servir des moyens nécessaires, pour y parvenir. Ainsi si les hommes sont obligés de servir Dieu, de la manière, qu'ils croient la plus conforme à sa volonté; il faut qu'ils aient un droit inalienable, de régler tout ce qu'ils jugent nécessaire pour cela. Autrement, ou il faut qu'ils soient obligés de servir Dieu d'une manière qu'ils croiront lui être des-

desagréable , lors que ceux , qui les gouvernent de droit divin leur commanderont de le faire ; ou de demeurer , sans aucun culte , si ces Gouverneurs ne veulent pas ordonner certaines choses , sans lesquelles on ne peut point faire de service divin. On ne peut pas prétendre qu'encore que ces droits soient dans les Prêtres , en ces cas-là ils retournent au Peuple ; parce que rien n'y peut retourner , qui n'y ait été auparavant. La Puissance Civile peut dire quelque chose de semblable , mais les Prêtres ne le peuvent pas , parce qu'ils ne prétendent pas tenir leurs droits du peuple.

Rien ne peut être plus absurde , que de soutenir qu'il faut qu'il y ait deux Pouvoirs indépendants dans la Société ; qu'autrement le Christianisme n'auroit pas pû subsister , quand le Magistrat n'étoit pas Chrétien. Avant la venue de Jesus-Christ , toutes les Societez Religieuses , qui n'étoient pas de la créance du Magistrat , comme tant de Synagogues de Juifs répandues dans l'Empire Romain , subsistoient par leurs droits naturels , sans qu'on parlât de ce que l'on nomme *Imperium in Imperio*. Les Assemblées , qui ne sont pas de la créance du Magistrat ,

gistrat , peuvent se conserver elles-mêmes , par le droit naturel qu'elles ont , de la même maniere. Ainsi c'est en vain que l'on parle d'un pouvoir indépendant , & distinct des droits naturels du peuple , comme s'il étoit nécessaire pour la conservation des Eglises.

Mais il faut ici mettre en peu de mots les prétensions du Clergé , qui soutient communément que Dieu a établi , dans chaque Nation Chrétienne , deux Gouvernemens indépendans l'un de l'autre , l'un pour les choses Ecclesiastiques & l'autre pour les Civiles ; Que chacun de ces Gouvernemens a un pouvoir Législatif & Executif , sans quoi ils ne pourroient pas subsister ; Que le Gouvernement Ecclesiastique appartient au Clergé , par un droit , qui ne peut recevoir de changement , qui lui vient de Jesus-Christ & de ses Apôtres , & dont il doit jouir jusqu'à la fin du monde ; Qu'en vertu de cet Empire spirituel , les Ecclesiastiques ont droit de faire des Lois , non seulement sur des choses indifferentes , telles que sont les cérémonies , mais aussi en matieres de foi , ou déterminer ce que l'on doit croire & professer ; Qu'ils peuvent con-

traindre

traindre les peuples d'obeir à leurs ordres, par le moyen des censures Ecclesiastiques, les effets desquelles, disent-ils, sont infiniment plus à craindre, que toutes les peines de la Puissance Civile; puis qu'il ne s'agit pas moins, que de fermer les portes du Ciel, & de livrer à Satan ceux qui sont assez malheureux, pour se les attirer; Que comme personne ne peut être admis dans l'Eglise, que par eux, ils ont aussi droit d'en exclure ceux qu'ils jugent en devoir être exclus, & d'obliger les autres Chrétiens d'éviter le commerce de ces gens-là; Que pour exercer leur juridiction, ils peuvent établir des juges, citer des témoins, & faire ce qu'ils jugent à propos pour la soutenir; Qu'ils sont les seuls juges, après Dieu, de l'étendue de leur juridiction & que par conséquent ils peuvent excommunier leurs Sujets spirituels, pour tout ce qu'ils jugent être mépris de leur autorité, contumace, ou desobeissance; Qu'ils ont un grand avantage au dessus des Laïques, parce qu'ils sont capables des Emplois Civils les plus relevez, aussi-bien que des Ecclesiastiques: au lieu que ce seroit une usurpation impie & un sacrilege horrible, en ceux à qui les

vrais

Vrais successeurs des Apôtres n'ont pas conféré le saint Esprit, par l'imposition des mains, d'exercer aucune juridiction, ou office Ecclesiastique: Que tout ce que des Laïques pourroient faire, en cela, est nul de soi-même, parce qu'ils n'ont pas la vocation, qui ne peut être donnée que par ceux qui ont succédé en droite ligne aux Apôtres.

La conséquence de cela est que leur autorité est la plus absolue, la plus arbitraire, la plus illimitée, & qui a le moins de compte à rendre, qu'il y ait parmi les hommes; parce qu'en étant revêtus, sans l'intervention du peuple, ou de ceux qui le représentent, on ne peut jamais leur faire rendre compte de leur mauvaise administration, dans laquelle ils ne dépendent que de Dieu seul, de qui ils ont reçu leur pouvoir.

III. C'EST là le sentiment, que l'Auteur entreprend de détruire en dix Chapitres, qui sont pleins de matière, & dignes d'être lus avec soin; mais dont je ne mettrai ici que les titres, parce que je n'ai pas assez de place pour en parler au long & qu'il vaut mieux qu'on lise l'Original. L'Auteur entreprend donc de faire voir  
1. qu'il

1. qu'il est impossible qu'il y ait deux Pouvoirs indépendans, dans une Société, & qu'elle subsiste sans troubles : 2. que les droits spirituels, auxquels les Ecclesiastiques prétendent, sont ou particuliers à la Nature Divine, ou n'ont été donnez qu'aux Apôtres, & qu'ils se servent en vain de ce prétexte, pour envahir les droits du peuple & de ceux qui le représentent : 3. que les prétensions du Clergé d'avoir droit d'exclurre le peuple de l'Eglise de Jesus-Christ, sont aussi absurdes, que celui de l'empêcher d'assister au service divin est peu charitable ; & que cette coutume est venue des Payens & particulièrement des Druides, mais que par là le Clergé avoit gagné une autorité infinie : 4. que c'est une chose incompatible avec la Raison, & la fin pour laquelle la Discipline Ecclesiastique a été établie, que de dire qu'il n'y en a qu'une seule forme ; qui ne peut pas être changée, ou qu'il n'y a qu'une sorte de gens, qui puisse s'en mêler ; mais que l'on est obligé de la changer, selon les conjonctures, pour parvenir à la fin, pour laquelle elle a été instituée : 5. que le pouvoir indépendant du Clergé non seulement empêche que l'Evangile ne se répande, mais

mais a fait perdre plusieurs Eglises : 6. que cette même prétention est tout à fait contraire à l'intérêt de la Religion, & est la cause de la dépravation de la Chrétienté : 7. que l'hypothèse du pouvoir indépendant du Clergé rend toute Réformation illicite, sinon celle à laquelle il consent, & qu'il n'accorde jamais rien contre ses intérêts : 8. que ce prétendu pouvoir a causé une infinité de malheurs, dans le Monde Chrétien, & est entièrement incompatible avec le bonheur de la Société Humaine : 9. que cette hypothèse, que personne n'est capable de conduire des Eglises, que des Evêques, & que personne ne peut être Evêque, que ceux qui tirent leur autorité des Apôtres, par une succession non-interrompue d'Evêques, dans l'Eglise Catholique ; que cette hypothèse, dis-je, détruit l'essence même de l'Eglise : 10. qu'enfin l'Eglise Universelle est composée de différens corps, indépendans les uns des autres ; qu'aucune de ces Eglises ne peut faire des Ecclesiastiques, que pour elle-même, & que l'opinion contraire suppose nécessairement un Evêque Universel, ou un Pape.

L'Auteur, qui est, comme l'on dit,  
un

un Jurifconsulte , soutient tout cela , par plusieurs raisonnemens , plusieurs exemples & plusieurs autoritez d'Ecrivains Anglois & d'autres , & plaide sa cause avec beaucoup de véhémence. On n'a pas encore vû de livre , sur cette matiere , où il y ait tant de force & de netteté de raisonnement , que dans celui-ci ; & où les preuves de ce qu'on avance soient tirées des premiers principes , sur lesquels la Societé Civile & Ecclesiastiques sont établies.

Au reste \* l'Auteur croit avoir droit d'esperer qu'on ne le blâmera , ni en qualité d'homme , pour avoir défendu les droits naturels du Genre Humain ; ni en qualité de Chrétien , pour avoir entrepris de couper par la racine † *les artifices antichrétiens* , comme il parle , *des Prêtres*.

Il s'imagine que tous les veritables Protestans doivent approuver les efforts qu'il a faits de soutenir , dans toute leur étendue , les fondemens sur lesquels la Réformation a été bâtie , & de réunir les esprits des Protestans , qui vivent sous de différentes Disciplines. Il croit même que toute l'*Eglise Nationale* d'Angleterre doit approuver

\* Pag. 414. † *Antichristian Priestcraft.*

prouver son dessein, parce qu'il n'y a que cette seule voie, qui puisse justifier sa constitution, qui suppose que le Clergé dépend de la Puissance Royale.

Pour ceux qui ne sont pas de son sentiment, ils ne doivent, comme il le croit, pas être fâchez d'avoir occasion de réfuter ses raisonnemens; parce que, s'ils ont la Verité de leur côté, c'est un moyen de la faire triompher. Plus on examine la Verité, plus claire elle paroît, particulièrement si ceux qui la défendent ont de leur côté les avantages de l'esprit & du savoir. S'il y a des Ecclesiastiques, qui tâchent de lui nuire, il se recommande à la protection des Laiques, dont il a défendu les interêts, & qui ont sujet d'encourager ceux qui peuvent écrire sur cette matiere à faire de leur mieux, pour défendre la liberté publique.

Il faut dire encore un mot de la Préface, qui est longue, & qui regarde la constitution de l'Eglise Anglicane en particulier. Si le Clergé forme un Gouvernement particulier & indépendant, il faut, selon l'Auteur, 1. qu'il ait le pouvoir de faire des Lois; 2. celui de les faire executer; 3. l'au-

3. l'autorité de transmettre ce pouvoir à leurs successeurs. Il prétend faire voir, par les Loix & les usages d'Angleterre, que le Clergé, au moins depuis Henri VIII. n'a pas eu le pouvoir d'y faire des Loix, ni de les faire exécuter, ni de donner cette autorité à d'autres; sans les ordres, ou le consentement exprès des Rois & des Parlements, sans quoi rien ne peut avoir la force de Loi en Angleterre. Il y a ici beaucoup de traits très-vifs contre les *Hauts-Ecclesiastiques*, qu'il fait passer pour des *Jacobites*, & pour des gens qui ont beaucoup de penchant à un Papisme d'une nouvelle espèce. Il leur applique un bon mot du Lord *Falkland*, tiré des Recueils de *Rushworth*. Vol. IV. p. 184. „ Comme „ *Thomas Morus*, disoit-il, disoit des „ Casuistes que leur fonction n'étoit „ pas d'empêcher les hommes de pe- „ cher, mais de leur apprendre com- „ bien ils en pouvoient approcher, sans „ s'en rendre coupables, *quam prope* „ *ad peccatum, sine peccato, liceat ac-* „ *cedere*: il semble qu'il y a des gens „ (du tems de *Charles I.*) qui essayent „ de voir jusqu'où l'on peut rendre „ quelcun Papiste, sans introduire le „ Papisme, & de détruire l'Evangile,

„ au-

„ autant qu'il est possible , sans être  
 „ en danger d'être poursuivi par les  
 „ Lois. L'Auteur cite quelques en-  
 droits , tirez de livres Anglois , que je  
 n'ai pas vûs ; mais s'ils sont citez fi-  
 delement , il y a des gens en Angle-  
 terre , qui portent plus loin les pré-  
 tensions Ecclesiastiques dans un Ro-  
 yaume Protestant ; que ne fait l'Eglise  
 Gallicane , dans un Royaume Catho-  
 lique. Leurs projets ne pourroient  
 réüssir , sans tout bouleverser , & sans  
 se mettre en danger de tomber dans  
 un état pire , qu'on ne l'est en aucun  
 pais Catholique. Ces gens-là , s'ils  
 avoient le dessus , excommunieroient  
 les Rois , qui leur déplairoient , & en  
 mettroient d'autres en leur place ;  
 comme leur conduite , en refusant de  
 prendre les sermens , le fait assez voir.  
 Il y a de l'apparence que ce n'est qu'à  
 ces Messieurs , que nôtre Auteur en-  
 veut , & qu'il n'a aucun dessein con-  
 tre l'Eglise établie par les Lois. Il me  
 semble au moins qu'elle n'a rien à  
 craindre de son livre , qui établit par-  
 tout que la Societé Civile a droit de  
 regler pour elle-même le Gouverne-  
 ment Ecclesiastique ; de sorte que le  
 Gouvernement Episcopal étant établi  
 par les Lois d'Angleterre , il doit du-  
 rer ,

rer, tant que ces Lois dureront, & il n'y a aucune apparence qu'on les change jamais à cet égard. Ceux qui font peu de cas de ces Lois, & qui craignent que, si on n'appuie la Discipline Ecclesiastique que là-dessus, elle ne vienne à être ébranlée, ne font pas assez de réflexion sur l'état des choses humaines. On auroit beau prêcher un *droit divin*, si les Lois des hommes y étoient contraires, on ne viendroit pas à bout de l'établir; comme on peut le voir, par l'exemple des Protestans de deçà la mer, qui ne sont pas plus ébranlez de ce que les *Hauts Ecclesiastiques* d'Angleterre disent du *droit divin*, que s'ils ne disoient mot, & qui obeïssent sans peine aux Lois Ecclesiastiques, faites par l'autorité du Souverain. Supposé que les raisons qu'ils apportent pour le *droit divin* de la Discipline Episcopale soient bonnes, comme elles le sont en effet à certain égard; il est difficile de les faire bien comprendre au peuple, qui comprend aisément quelle est la volonté du Souverain là-dessus, & qui lui obeit, sans peine, dès qu'il y est accoutumé. Je ne comprends pas, pour moi, qu'il y ait plus de danger que l'Angleterre devienne Presbyte-

rienne, qu'il y en a que la Hollande devienne Episcopale ; & il n'y a personne ici, qui ne gageât tout son bien que cela n'arrivera point en Hollande, à moins que le Gouvernement ne fût entièrement renversé, par une Puissance étrangere. Comme il est ici de l'intérêt de l'Etat, que les choses demeurent comme elles sont ; il en est de même en Angleterre, & il seroit injuste de troubler l'Etat & l'Eglise, par de nouveaux sentimens, dont les conséquences même sont dangereuses, & que peu de gens peuvent digerer, sous prétexte de prévenir un mal, qui n'arrivera jamais. Après tout, ce seroient toujours des hommes, qui établiroient les sentimens, que l'on voudroit introduire contre les Loix modernes ; & d'autres hommes prétendroient avoir droit de les changer, si bon leur sembloit.

Le véritable moyen d'empêcher qu'une Forme de Gouvernement ne soit changée, c'est de faire en sorte qu'il ne s'y glisse pas des abus, ou que s'il s'y en est glissé, on les redresse autant qu'il est possible ; c'est d'avancer des personnes de mérite, & non des fainéans, qui n'ont point de bonne qualité, que celle de savoir faire  
leur

leur cour à ceux qui les peuvent avancer; c'est encore de n'exiger pas trop de crédulité, comme si pour faire plaisir à quelcun, on pouvoit étouffer ses lumières; c'est enfin d'obliger les Ecclesiastiques de vivre en sorte, que les Laiques aient sujet de se louer d'eux. Notre Auteur rapporte \* un bon mot d'un Ecclesiastique, qui avoit fait présent de son livre, *du Mépris du Clergé*, à feu Mylord Halifax; qui lui dit, qu'il avoit oublié la principale raison du mépris du Clergé, c'est que les Laiques avoient beaucoup de lumières; & à qui ce Théologien répondit fort naïvement: *Dieu soit loué! il y a encore assez d'ignorance parmi les Laiques, pour soutenir l'autorité du Clergé.* Il faudroit tout au rebours que le Clergé pût soutenir l'examen le plus rigoureux des Laiques les plus éclairés, & l'on pourroit s'assurer qu'on ne penseroit jamais à changer la moindre chose, dans la Discipline Ecclesiastique, pour peu qu'elle fût tolérable. La mauvaise conduite des Officiers est ordinairement la principale cause, qui fait souhaiter le changement du Gouvernement.

Q 2

A R

\* *Ch. VIII. p. 268.*

## ARTICLE VIII.

*Remarques sur la Réponse pour Mr. BAYLE au sujet du III & X. Article de la Bibliothèque Choisie.*

**J**E m'étois bien attendu que Mr. Bayle me répondroit, comme il l'a fait ; & rien ne m'a surpris, dans sa conduite. Je savois, depuis long-tems, sa maniere de se défendre, lors qu'il étoit surpris dans une conduite indigne d'un Protestant. J'avois vû que plus il se sent coupable, plus il se plaint de la calomnie. Quand Mr. Jurieu l'a accusé d'avoir fait *l'Avis aux Réfugiez*, il a fait le même personnage, qu'il fait ici. Il a donné des démentis fort grossièrement, à son Adversaire. Mais qu'a-t-il avancé par-là? Tout le monde a crû, & croit encore qu'il est le véritable Auteur de cette sanglante Satire, contre la Réformation & contre l'Etat ; & ceux-là même, qui ne favorisent pas d'ailleurs Mr. Jurieu, ont été scandalisez de l'animosité outrée de Mr. Bayle, qui l'a déchiré depuis cruellement, en

tous

tous ses Ouvrages, sans perdre aucune occasion de le mordre ; ou plutôt qui en a fait naître les occasions par tout, pour éterniser, s'il lui étoit possible, sa vengeance. Ce qui a le plus choqué les honêtes gens, c'est qu'au même tems Mr. Bayle & ses Amis rioient entre eux de ce qu'il avoit, comme ils croyoient, si bien donné le change au Public ; à qui ils s'imaginoient qu'il avoit fait accroire, par ce bruit-là, qu'il n'étoit pas Auteur de ce Livre.

Il en use de même contre moi, il nie des faits palpables, il crie à la calomnie, il me fait entendre qu'il me pourroit donner le démenti, s'il vouloit, il vomit feu & flame ; pendant qu'il s'applaudit, avec quelque peu de Libertins, d'avoir si bien embarrassé les Théologiens & sur tout ceux qui croient la Prédestination absolue, qu'il faut qu'ils renoncent ou au Christianisme, ou à leurs sentimens. Tout le bruit, qu'il fait contre moi, est un effet du chagrin qu'il a de ce que j'ai découvert au Public le jeu qu'il faisoit. Il a tort néanmoins de s'en prendre seulement à moi, il falloit en dire autant de tous ceux qui lisent ses Livres, après avoir été avertis ; car tout

le monde en juge & en parle à présent, comme moi. Personne n'a trouvé bon qu'il ait inventé des objections contre la Providence Divine, qu'il les ait étalées plusieurs fois, avec beaucoup de pompe, qu'il ait soutenu obstinément contre Mr. King, Archevêque de Dublin, & Mrs. Jaquetot & Bernard, aussi-bien que contre moi, qu'on n'y pouvoit rien répondre par la Raison, & ait répliqué à des gens qui ont étudié toute leur vie la Théologie, comme à des Ecoliers; lui qui ne s'y est jamais appliqué, & à qui les principes en sont très-peu connus. Il a beau dire qu'il croit que Dieu est Bon, parce que l'Écriture le dit; on a d'abord pensé que, si ses raisons, contre la Bonté de Dieu, sont démonstratives, comme il le prétend, il ne lui étoit pas possible de croire la vérité de la Révélation; qui n'est pas fondée sur des preuves plus claires, que des démonstrations. On a remarqué qu'il fait combattre l'Écriture avec elle-même, puis qu'elle enseigne d'un autre côté que Dieu est mauvais; en enseignant, selon lui, la Prédestination absoluë, selon laquelle il n'est pas possible de répondre à ses objections, comme il le dit par tout.

On

On a bien pris garde qu'il mettoit les Chrétiens hors d'état de prouver ni qu'il y a un Dieu bon, ni la vérité de la Révélation aux Athées, ou aux Manichéens. Quoi qu'il s'apperçoive de tout cela, il nous veut faire croire qu'il est persuadé que Dieu est bon, & que c'est une calomnie que de dire que l'on a sujet d'en douter; seulement parce qu'il le dit, par-ci-par là, pour jeter de la poudre aux yeux des simples. Mais c'est de quoi je parlerai ci-après; je remarquerai seulement ici, que, s'il en est persuadé, il fait, selon sa propre conscience, un très-vilain personnage; puis qu'il ramasse toutes les objections, que l'on peut faire contre la Bonté de Dieu, les propose le plus spécieusement qu'il lui est possible, défie tous les Chrétiens d'y répondre, & réplique aigrement & avec hauteur à ceux qui le font. C'est comme si quelcun ramassoit tout ce qui se pourroit dire de plus odieux contre la conduite de son Souverain, qu'il défiât tous ses autres Sujets d'y répondre; & qu'il dît qu'il est néanmoins persuadé que la conduite de ce Souverain est irréprehensible, & que pour lui il est son très-humble sujet. Je voudrois bien savoir si ce Souve-

rain & ses Sujets se payeroient de ces discours , & s'ils ne les prendroient pas pour une pure Comedie ; que cet homme joueroit , pour se tirer d'affaires. Le Prince croiroit , avec raison , que cet homme auroit dessein de soulever ses Sujets contre lui , & les Sujets n'auroient pas meilleure opinion de sa fidelité , quoi qu'il criât à la calomnie. S'il disoit que quoi que la conduite du Souverain parût à ses foibles lumieres execrable & tout à fait tyrannique , & qu'il fût impossible à ses Sujets de montrer le contraire , & qu'il se fâchât même contre ceux qui l'entreprendroient ; il soumettoit néanmoins ses lumieres à la déclaration du Prince , qui protestoit de gouverner avec autant de bonté , que l'on en puisse imaginer ; s'il parloit , dis-je , de cette sorte , son Souverain & le reste de ses Sujets pourroient-ils croire qu'il parleroit sincerement , & qu'il n'auroit que de bons desseins ? Se contenteroit-on encore des protestations , qu'il pourroit faire de ne publier tant de mal du Souverain , que pour humilier quelques-uns de ses Sujets trop présomptueux ; qui s'imaginoient de pouvoir rendre de bonnes raisons de sa conduite , & qui se croyoient obli-  
gez

gez de le faire, pour l'honneur de leur Prince; en leur faisant voir qu'il leur étoit impossible de le défendre, par leurs lumieres? Ces mauvaises excuses, au lieu d'appaiser ce Souverain & ses Sujets, ne feroient que les offenser davantage; parce qu'ils s'apperoiroient facilement, qu'il les prendroit pour des bêtes, & qu'à la calomnie il ajouteroit la raillerie & le mépris. Que Mr. *Bayle* s'applique cela, s'il lui plait, & qu'il interroge sa Conscience. Elle lui dira qu'il est obligé de faire réparation à Dieu & aux hommes des abominables accusations, qu'il a faites contre la Providence, des injures qu'il a dites à ceux qui les lui ont reprochées & qui l'ont voulu faire rentrer dans son devoir, & des mauvais subterfuges qu'il a employez, pour couvrir une conduite si blâmable.

Ce ne sont pas là des accusations vagues, comme le dit ridiculement Mr. *Bayle*; il ne peut nier aucun des faits, que je viens de poser, & il tombe dans le libelle, que je refute, dans toutes les mêmes fautes; comme on le verra. Il ne faut pas avoir de l'esprit, pour s'appercevoir de cela, il ne faut que lire les articles de son

Dictionnaire \* tant de fois citez, le second & le troisiéme Tome de ses *Réponses à un Provincial*, & le commencement du IV. qu'il vient de publier, pour me réfuter, où il parle de la même maniere. On ne peut douter de ce que je viens de dire, & Mr. Bayle n'en doute point lui-même. Il n'y a point là de *jugement téméraire, ni de calomnie*. S'il lui est permis de parler ainsi, il est aussi permis à un homme, surpris en flagrant délit, de dire qu'on le calomnie; quand on rapporte ce qu'on lui a vû faire, & qu'il fait encore, en présence de grand nombre de témoins.

Je prens à témoins tous ceux, qui ont lû les endroits des livres de Mr. Bayle, que je viens de citer, & je défie qu'il y ait personne, qui puisse nier aucun des faits que je viens d'avancer; dont les principaux sont 1. que Mr. Bayle a inventé des objections, contre la Providence Divine, qu'il a proposées dans son Dictionnaire, sous le nom des Manichéens: 2 qu'il les a établies avec beaucoup d'art, qu'il a soutenu sous son propre nom, qu'il n'est pas possible d'y répondre, par la

Rai.  
\* Des Manichéens, d'Origene & des Pauliciens.

Raison, & traité de haut en bas ceux qui l'ont voulu faire : 3. qu'il a dit qu'aucun Systeme de Théologie ne peut satisfaire à ces difficultez : 4. qu'il faut croire pourtant que Dieu est bon & saint parce que l'Écriture le dit ; quoique , selon tous les Théologiens Chrétiens , elle enseigne des choses incompatibles avec la Bonté & la Sainteté de Dieu : comme les objections invincibles des Manichéens le font voir. Voilà quels sont les chefs, auxquels il falloit répondre, & à quoi il ne répond rien.

C'est de là que je conclus qu'à moins que Mr. *Bayle* ne se contredise, il faut qu'il ait très-mauvaise opinion des vertus de Dieu ; parce que ni la Raison, ni l'Écriture, ne le disculpent pas, selon lui, du mal. Cela étant, il faut que nous devenions nécessairement Athées, selon Mr. *Bayle* lui-même, dans ses Notes sur l'article des *Panliciens*, où il traite au long de cette matiere. Après y avoir rapporté les diverses méthodes, que l'on a employées, pour disculper la Providence, il parle ainsi, à la 1. colonne de la page 2332. de la 2. Edition : *Pourquoi tant de suppositions ? Quelle a été la mesure, quelle a été la*

*regle de tant de démarches? C'est l'envie de disculper Dieu; c'est qu'on a compris clairement, QU'IL Y VA DE TOUTE LA RELIGION, & que dès que l'on oseroit enseigner qu'il est l'auteur du péché, ON CONDUIROIT NECESSAIREMENT LES HOMMES A L'ATHEISME. Aussi voit-on que toutes les Sectes Chrétiennes, qui sont accusées de cette doctrine, s'en défendent comme d'un blasphème horrible & comme d'une impiété execrable, & qu'elles se plaignent d'être calomniées diaboliquement.* Cependant Mr. Bayle soutient hautement qu'aucun Systeme de Théologie ne peut disculper Dieu d'être un Être malfaisant, & qui ne se soucie ni de Sainteté, ni de Vice. Il dit sans détour, dans le texte du même Article, p. 2328. *que les Payens peuvent mieux répondre aux objections Manichéennes, que les Chrétiens; & il tâche de prouver, dans les notes, que les Manichéens ont raison d'accuser les Chrétiens de faire de Dieu un Être malfaisant, & qui n'a aucun égard ni à la Vertu, ni au Vice. Tout le remède qu'il y trouve, c'est d'avouër franchement que nous n'y voyons goûte; ce qui est donner cause gagnée aux Athées, puis que, cela étant,*

étant, on ne leur fauroit prouver que Dieu est Bon, & Saint, selon nôtre Théologie.

Qu'est-ce que Mr. Bayle veut que nous concluyons de là ? Si l'on suppose qu'il raisonne & qu'il pense conséquemment, il faut dire qu'il nous conduit nécessairement à l'Atheïsme, selon son propre jugement ; puisque nous enseignons tous, dans nos Systemes, que Dieu est mal-faisant, & auteur du mal ; car il ne nous donne point de meilleur Systeme. Si l'on suppose au contraire, qu'il dit tout ce qui lui vient dans l'esprit, sans s'informer s'il s'accorde à ce qu'il a dit ailleurs, & que pourvû qu'il embarrasse pour le moment l'Adversaire, auquel il a actuellement à faire, il ne se met nullement en peine des conséquences, parce qu'il n'a aucun Systeme ; il faudra le ranger parmi les Pyrrhoniens, qu'il décrit lui-même de la sorte, sur l'Article de *Rufin* page 2625. col. 2. *Les Pyrrhoniens, sous le prétexte de ne combattre que les raisons des Dogmatiques, à l'égard de l'existence de Dieu, s'accommodoient au train général, sans s'attacher*

*cher à aucune Secte particuliere, QU'ILS CONVENOIENT QU'IL Y A DES DIEUX, QU'ILS LES HONOROIENT, qu'ils leur attribuoient la Providence; mais qu'ils ne pouvoient souffrir que les Dogmatiques eussent LA TÈMERITE' DE RAISONNER SUR CELA; ensuite de quoi ils leur propo- soient, comme fait Mr. Bayle, des ob- jections, qui par le renversement de la Providence, tendoient au renversement de l'existence de Dieu. C'est ainsi qu'il a décrit sa conduite, sans y penser, & qu'il s'est mis lui-même parmi les Pyrrhoniens, dont les argumens tendent à détruire l'existence de Dieu. Que si l'on dit qu'il n'a aucun dessein de favoriser le Pyrrhonisme, ni l'A- theïsme, qui dans le fonds ne diffé- rent guere, quoi qu'il fasse tout ce qu'on peut faire pour cela; il faut nier qu'il ait aucun principe de raisonne- ment.*

Qu'on juge, après cela, s'il a droit de crier à la calomnie, & de me don- ner le titre ridicule de *Délateur*; com- me si j'avois découvert quelque cri- me caché, qu'il eût commis, & que personne n'eût vû que moi. Ses *dé- lateurs* sont ses propres livres, sans en excepter le libelle, qui me donne

occasion de dire ceci , & qui le fait parfaitement bien connoître. Je savois bien que Mr. *Bayle*, qui se croit terrible dans l'attaque, seroit réduit à dire de semblables choses , quand il se défendroit; & c'est de quoi je fais l'expérience, dans la pitoyable réponse, qu'il vient de me faire. Il faut présentement repliquer, par ordre, aux Articles de son libelle. Je me donnerai néanmoins bien garde de m'amuser à suivre en détail tous les Incidens qu'un homme, qui est l'un des plus grands parleurs de nos jours; fait naître à tous momens. Je repousserai ce qu'il dit de moi , & je viendrai ensuite au principal, le plutôt que je pourrai. Il ne s'agit pas ici de ce que je suis, ou de ce que je ne suis pas; mais des sentimens & de la conduite de mon Adversaire, qu'il ne justifie point, en m'accusant, quand même il auroit raison en ce qu'il dit de moi. Il n'en est pas moins obligé de demander pardon à Dieu & aux hommes de la maniere, dont il a traité la Providence, & ceux qui l'en ont repris avec douceur. S'il avoit fait cette réparation, qu'il doit à Dieu & à ceux qui ont pris la défense de la Providence, contre les objections qu'il

qu'il lui a faites ; il seroit tems de me justifier, mais à present je pourrois m'en dispenser. Néanmoins il en faut dire quelque chose, pour faire voir sa mauvaise foi, & sa mal-honêteté, & s'il étoit possible, le faire rentrer en lui-même.

Premièrement, je me suis abstenu très-long-tems de mêler rien de personnel, dans la dispute; quoi que Mr. Bayle y mêlât quantité d'argumens *ad hominem*, ou de raisons tirées *ex invidia*, ou pour rendre odieux. Ensuite comme il m'a contraint de paroître sous mon propre personnage, j'ai été obligé de l'attaquer, comme faisant profession du Christianisme & de la Religion Réformée, en particulier; & je lui ai reproché, avec raison, qu'il n'agissoit pas, comme doit agir un Chrétien & un Réformé. Ce seroit un plaisant Privilege, que d'avoir droit d'attaquer odieusement; sans s'engager de son côté à n'agir conformément à rien, & à ne défendre rien, & sans faire néanmoins profession d'être Pyrrhonien. Voilà tout ce qu'il y a de personnel dans l'attaque, que j'ai faite à Mr. Bayle; & tout ce que je lui dis est fondé sur ses Ecrits, dont, ce me semble, il doit répondre au Public.

Je

Je ne l'accuse que de ce qu'il a publié, & ce seroit se moquer, que d'appeller cela des choses personnelles. Je ne l'attaque, que comme Auteur, & je ne déterre aucune particularité de sa vie, pour le noircir.

C'est encore mal à propos qu'il me reproche de l'avoir attaqué, après m'être souvent plaint des mauvaises manières de quelques Théologiens, dans la dispute. Il est très-faux que je les aye imitez, en quoi que ce soit. Ce seroit une admirable méthode, pour se défendre contre un Théologien, qui est fondé sur des raisons claires & palpables; que de lui dire qu'il a blâmé d'autres Théologiens, qui ont attaqué injustement & par de mauvaises voies, des innocens. Il faut montrer à ce Théologien, qu'il a tort dans le fonds, & ensuite le lui reprocher, si l'on veut; mais pendant que l'on a visiblement tort, on n'est pas recevable à faire ces sortes de reproches.

Quelques sentimens, que divers Théologiens Réformez aient eu sur la Providence, on ne les accuse point d'avoir eu dessein de ruiner la Religion; parce que toute leur conduite montre le contraire. Personne d'entre eux n'a inventé ces sentimens,  
qui

qui étoient la doctrine des Ecoles avant la Réformation. Personne d'entre eux n'a ramassé des objections contre la Providence, ni ne les a mises dans le plus grand jour qu'il lui a été possible, ni n'a insulté tous les Théologiens Chrétiens, comme a fait Mr. *Bayle*. Ils ont tous tâché de la défendre de leur mieux, & ils n'ont eu recours aux profondeurs de la conduite de Dieu; que quand ils se sont trouvez embarrassés, dans l'explication de quelques dogmes reçus, & qu'il n'étoit pas tout à fait en leur liberté de rejeter. Personne d'entre eux n'a crû qu'ils étoient contre la Raison, quoi qu'ils disent qu'ils étoient au-dessus d'elle. Ils sont donc excusables en cela, & on ne leur doit attribuer aucun mauvais dessein; mais Mr. *Bayle* s'est conduit tout autrement, comme on l'a vû, dès le commencement de ces Remarques. Il y a bien de la différence entre un stile de goinfre, comme l'est celui de nôtre Auteur, & celui des Théologiens persuadez de leur doctrine.

Mr. *Bayle* me reproche en vain un *zele tardif*, puis que c'est moi le premier, qui ai répondu à ses objections contre la Bonté & la Sainteté de Dieu  
dans

dans le 1. Tome du *Parrhafiana*. Ce n'est pas à lui à me reprocher, que j'ai eu trop d'indulgence pour lui ; & je lui en ai déjà dit la raison, dans le Tome IX. de cette *Bibliothèque Choisie*, au commencement de l'Article III. Pour le choc, sur l'objection qu'il a faite aux Natures Plastiques de Mr. *Cudworth*, il n'a servi qu'à me faire comprendre que Mr. *Bayle* avoit un dessein formé de jeter de la bouë, dans son Apologie des Athées, qu'il nomme *Continuation des Pensées sur les Comètes*, sur ceux qui ont défendu l'existence de Dieu, comme je le lui ai dit au commencement de l'Article X. du Tome précédent. Il m'a été fort facile de me défendre d'ailleurs contre lui, comme le Public en peut juger par les pieces. Le grand savoir de Mr. *Bayle*, en *ergoteries* Pyrrhoniennes, ne m'épouvante pas plus, que ses grandes lumieres en Théologie, qui n'aboutissent qu'à prouver que nous ne pouvons pas nous défendre contre les Athées.

II. P O U R faire diversion, il ramene le Socinianisme sur la Scene, & veut m'en rendre suspect, afin d'empêcher que mes raisons ne fassent de l'impression sur les esprits. Mais c'est  
une

une très-méchante finesse , & qui ne trompera personne. Quand ce seroit un *Turc* , un *Talapoin* , ou un *Bonze* , qui auroit trouvé à redire avec raison à la doctrine, ou à la conduite de Mr. *Bayle* ; ce dernier n'en seroit pas moins blâmable. Quand un *Mandarin* l'auroit réduit au silence, comme un *Origeniste* imaginaire l'a fait , il n'en auroit pas moins de tort. Il me semble même qu'il est honteux d'accuser de certaines opinions , que l'on feint de mépriser , des gens à qui l'on répond si mal. Un prétendu Orthodoxe , à la maniere de Mr. *Bayle* ; un Orthodoxe, dis-je, qui raisonne aussi mal qu'il fait , de la Religion , pourroit être très-facilement redressé , par un Socinien ; si quelcun de ceux qui sont dans les sentimens de *Socin* , vouloit s'en donner la peine. Mais en cette occasion l'objection du Socinianisme est ridicule , parce que je ne me suis point servi des principes des Sociniens, pour détruire ses objections. Je ne suis pas d'ailleurs, dans leurs sentimens, comme je l'ai dit plus d'une fois, & l'on peut voir là-dessus l'Article IX. du Volume III. de cette *Bibliothèque Choisie*.

Aussi Mr. *Bayle* n'apporte-t-il que  
des

des preuves ridicules du contraire. La première c'est que ma Version Française du Nouveau Testament a été proscrite, dans les Etats du Roi de Prusse. Si le Consistoire Royal de Berlin avoit prouvé, par de bonnes raisons, qu'il y a des erreurs Sociniennes, dans cet Ouvrage, il auroit fallu les rapporter; ces raisons feroient plus d'effet, que l'Autorité d'un Conseil, que personne ne croit plus infaillible que les autres. Mais comme il ne l'a pas fait, il ne paroîtra étrange à personne que je dise que quelques uns des Conseillers du Roi de Prusse se laisserent surprendre aux plaintes de quelques personnes, & qu'il ne se fit aucun examen régulier de mon Livre pour le condamner. Aussi les plus habiles Ministres de l'Eglise de Berlin n'eurent aucune part à cela, & même cette condamnation n'a eu aucune suite.

La seconde preuve ce sont quelques procédures du Synode Wallon de ces Provinces, que Mr. Bayle, comme je voi, n'a pas suës, & qu'il n'est pas besoin de lui apprendre. Je n'en dirai autre chose, sinon que j'ai répondu, dans une Lettre Française aux objections qu'un des membres du Sy-

Synode fuggera à l'Assemblée, & cela d'une maniere qui ne souffre point de replique.

Pour donner plus de poids à son accusation, il cite, en troisième lieu, les Jesuites de Trevoux contre moi, que j'ai réfutez il y a long-tems, dans l'édition de Hollande de leurs Memoires; & me reproche que je n'ai rien répondu au dernier livre d'un Jesuite, nommé *Lépineuil*. Je réponds premierement que ce dernier Livre est ridicule & ne mérite point de réponse; puisqu'il ne fait que redire ce que j'ai ruiné, dans mes repliques. Aussi ce Livre a-t-il été méprisé à Paris, où il ne s'est pas pû vendre. Après avoir repliqué cinq fois à l'Auteur, Mr. *Bayle* a très-mauvaise grace de me reprocher de ne lui avoir pas répondu une sixième. Ses calomnies étoient assez détruites, & ce n'est pas à toutes sortes de Sophistes, qu'on fait l'honneur de répondre jusqu'au bout. Je ne sai d'ailleurs où est le jugement de Mr. *Bayle* de citer ces Jesuites contre moi, puis qu'il n'ignore pas la maniere, dont ils ont parlé du premier Tome de ses *Réponses aux Questions d'un Provincial*, dont ils ont dit qu'on pouvoit reconnoître qu'il étoit  
l'Au-

l'Auteur , au *libertinage* que l'on y voit. Voudroit-il qu'on s'appuyât sur cet endroit , pour l'accuser de *libertinage* ? Pourquoi donc les cite-t-il , contre moi ?

Il produit enfin l'Abbé *Faydit* , qui a , dit-il , de l'esprit infiniment & beaucoup d'érudition , qui m'accuse de Socinianisme , dans ses *Remarques sur Virgile & sur Homere*. Les louanges de Mr. *Bayle* sont très-suspectes , depuis long-tems , & ne sont pas de grand poids ; parce qu'on a remarqué qu'il ne louoit , que par passion & par intérêt , & qu'il changeoit du blanc au noir , quand ses passions & son intérêt , choses très-sujettes au changement , venoient à changer. Il a autant loué Mr. *Jurieu* , qu'il l'a blâmé depuis ; & si Mr. *Jurieu* avoit continué de dissimuler avec lui , sans rien dire de *l'Avis aux Réfugiez* il le loueroit encore , & trouveroit tous ses livres excellens. Il m'a loué moi-même , plus d'une fois , & à présent il me déchire. Mais cette mauvaise Politique ne parut jamais tant , que dans les louanges , qu'il donne à l'Abbé *Faydit* , qui est un menteur & un fou , connu de tout Paris pour tel , & pour cela mis premierement chez les PP. de S. *Lazare*,

zarc, pour y être fustigé, & ensuite à la Bastille pour le livre que Mr. Bayle cite; où il médit de plusieurs personnes de considération, en leur faisant des applications ridicules & forcées de vers de *Virgile*. Les Jesuites de Trevoux, que Mr. Bayle cite, l'ont traité \* sur ce pied-là; & si leur autorité est de quelque poids contre moi, en faveur de Mr. Bayle, il faut qu'elle me serve à mon tour contre lui. Je ne dis pas cela, comme si j'en avois besoin, mais pour faire voir le bon goût de Mr. Bayle.

Je ne redirai pas de l'Abbé *Faydit* ce que j'en ai dit dans le 1. Tome de cette *Bibliothèque Choisie* p. 411. Je dirai seulement que cet homme ayant été réfuté & censuré, pour avoir voulu soutenir la doctrine des Peres, † touchant la maniere d'expliquer la distinction des Personnes de la S. Trinité, qu'il disoit être trois essences distinctes, mais de la même espece; a été obligé de se retracter, & que pour faire le bon Catholique, il s'est mis à dire beaucoup de mal de moi; parce que j'ai dit la même chose, avant lui,

\* *Avril 1705. Art. VIII. Ed. de Hollande.*

† *Voyez le Journal des Savans de l'an MDCII. Journal 39.*

lui, du sentiment des Peres, après de très-habiles gens, même de l'Eglise Romaine, comme le P. *Petau* Jésuite. J'ai vû, depuis quelque tems, son *Apologie de Systeme des SS. Peres*, dans la Préface \* de laquelle il dit que je lui ai fait l'outrage de citer son livre de *l'Alteration du Dogme Théologique &c.* comme favorisant ce que j'ai dit du sentiment des Peres. C'est un pur mensonge, car je n'ai jamais vû ce livre, ni ne l'ai cité de ma vie. L'Abbé *Faydit* a inventé cela, seulement pour m'attaquer, & pour faire l'Orthodoxe, à mes dépens. Mais il est si fou, qu'il dit à la p. 25. de cette même Préface, que je suis *Socinien & Arrien* (dogmes incompatibles) & *ennemi juré de Platon & adorateur d'Aristote*, & finit néanmoins son livre, en disant que je suis un *très-grand Philosophe Cartesien*. Après cela, il n'est pas besoin que je parle d'avantage de cet insensé; dont *Mr. Bayle* se moquera encore plus que moi; dès que sa passion s'y trouvera engagée.

J'ajouterais en général, de tous ceux qu'il cite contre moi, premierement qu'il est ridicule de citer contre un

Tome X.

R

Théo-

\* Pag. 5.

Théologien des Théologiens d'une autre Communion ; parce que l'on fait qu'ils jugent ordinairement très-mal les uns des autres. Ce seroit une belle maniere de réfuter les Réformez & en même tems très-facile, que de citer contre eux des Auteurs Catholiques & Lutheriens. Si j'avois fait quelque chose de semblable, Mr. Bayle m'insulteroit d'une étrange maniere. Secondement, il est absurde de citer contre moi des gens, qui ont eu avec moi des disputes échauffées ; comme le Jesuite *Lépineuil*, & l'Abbé *Faydit*, qui a été choqué de ce que je Pai traité de *menteur*, sans qu'il ait pû se justifier. Si je citois Mr. *Jurieu*, Mr. *Faquelot* & Mr. *Bernard*, qu'il n'oseroit nier valoir infiniment mieux que des Jesuites, ou Mr. l'Abbé *Renaudot*, qui est un homme de mérite, contre nôtre Auteur, que diroit-il ? Il s'écrieroit qu'il est injuste de les en croire, quand il s'agit d'un Adverfaire, avec lequel ils ont eu de grands démêlez. Il n'ignore pas tout cela, mais il est troublé d'une si violente colere, qu'il me jette à la tête tout ce qu'il trouve ; sans se mettre en peine si cela est capable de me nuire, ou non ; *furor armamistrat.* Afin

Afin que le Public comprenne encore mieux , que Mr. *Bayle* ne fait l'accusation de Socinianisme , que par chagrin ; il faut faire voir ici , que si ce grand Philosophe , qui terrasse toute la Chrétienté , quand il s'y met , raisonneoit conséquemment , il faudroit qu'il fût Socinien. Sur son Article de *Pyrrhon* il fait raisonner un Abbé Philosophe , (c'est à dire , lui-même) contre la Trinité & l'Incarnation , de maniere qu'il faut nécessairement , selon lui , reconnoître que ces dogmes sont faux ; ou renoncer aux axiomes , qui sont d'une évidence Mathématique. On ne renoncera jamais à ces principes , à moins que de devenir fou tout à fait ; car il n'est pas au pouvoir d'un homme , qui est en son bon Sens , de croire que des propositions évidentes , s'il les entend , sont fausses. Donc il faut , selon Mr. *Bayle* , devenir Socinien , malgré qu'on en ait. Écoutez le , car l'Abbé qui parle c'est lui-même ; puis qu'il ne désapprouve nullement ce qu'il lui fait dire. Au contraire il avouë que ses raisonnemens sont bons , & il en tire cette conséquence , qu'il faut se soumettre à la Foi & cesser de raisonner ; ce qui seroit ridicule , s'il jugeoit qu'ils ne va-

lent rien. I. *Il est évident*, dit Mr. Bayle dans son Dictionnaire, p. 2431. col. 1. *que les choses, qui ne sont pas différentes d'une troisième ne different point entre elles ; c'est la base de tous nos raisonnemens, c'est sur cela, que nous fondons tous nos syllogismes, & néanmoins la révélation du Mystere de la Trinité nous assure que cet axiôme est faux. Inventez tant de distinctions qu'il vous plaira, vous ne montrerez jamais que cette maxime ne soit pas démentie, par ce grand Mystere.* II. *Il est évident qu'il n'y a nulle difference entre individu, nature, personne ; cependant le même Mystere nous a convaincu que les personnes peuvent être multipliées, sans que les individus & les natures cessent d'être uniques. Voilà comme Mr. Bayle raisonne contre la Trinité, & si son raisonnement est bon, comme il le croit ; puisque, comme je l'ai dit, il en conclut qu'il faut humilier sa Raison, sous la Foi ; il faut que malgré lui il devienne Socinien, car on ne peut pas ne point croire des choses évidentes. Dire seulement qu'on en peut douter est un mensonge Pyrrhonien, qui ne peut être souffert que dans une Secte, qu'on a fort bien nommée *une secte de menteurs.**

*teurs.* Mais il paroît par-là , pour le dire en passant , que Mr. Bayle n'a point du tout étudié ces matieres, puis que le moindre Ecolier lui dira 1. que ce en quoi les Personnes Divines sont une seule chose, n'est pas ce en quoi elles sont distinctes , & que par consequent son Axiôme est mal appliqué : 2. que le mot de *Personne* ne marque pas, en cette occasion, la même chose que quand il s'agit des Créatures ; mais seulement une distinction veritable , que nous ne pouvons pas néanmoins expliquer, parce que la Révelation ne nous en a point donné d'idée ; s'étant contentée de nous représenter le Pere, le Fils & le S. Esprit, comme veritablement distincts. Ce n'est pas ici le lieu de traiter de cette matiere, & pour moi j'aurois mieux qu'on s'abstînt de termes, qui ne sont point dans l'Écriture. Cela suffit néanmoins, pour faire voir que Mr. Bayle n'entend point la matiere.

Écoutons ce qu'il dit aussi de l'Incarnation : III. *Il est évident que pour faire un homme qui soit réellement & parfaitement une personne, il suffit d'unir ensemble un corps humain & une Ame raisonnable.* Oûi, pour faire une

personne purement humaine ; mais pour faire une personne, qui soit Dieu & Homme, cela ne suffit pas. Il faut que Dieu se joigne à la nature humaine, d'une maniere si étroite, que l'on puisse parler de la nature divine & de la nature humaine, comme de parties, s'il est permis de parler ainsi, qui composent un Tout, que l'on nomme *Dieu-Homme*, & auquel on attribue les proprietéz divines & les humaines ; comme on dit que l'homme est mortel & immortel, qu'il est esprit & corps, à cause des deux natures dont il est composé. Il n'y a rien-là, qui blesse la Raison ; quoique nous ne sâchions pas la maniere, dont Dieu peut être uni à l'Homme : comme nous ne savons pas même comment nos Ames sont unies à nos Corps. Mais, dit nôtre Auteur, *il s'ensuit de là que ni vous, ni moi ne saurions être certains si nous sommes des personnes.* Pour cela, il suffit que nous sentions que nos Ames sont unies à des Corps, avec lesquels elles font des Touts ; sans que nous sentions qu'aucun autre Etre Intelligent, comme sont les Anges, soit uni à nous. Il faudroit être fou, pour s'imaginer qu'il y a peut-être des Intelligences qui sont unies

unies hypostatiquement avec nous, sans que nous le sachions. Mais Dieu, dit il, pourroit empêcher que nous ne fussions des personnes. Sans doute, s'il nous joignoit à une Intelligence; mais pendant qu'il ne le fait pas, nous demeurons des personnes, tant que nos Corps sont unis à nos Ames, qui cessent d'être des personnes, quand ils ne le sont plus; parce que Dieu les a destinez à être unis. Mais ni l'un, ni l'autre ne perdent rien pour cela, dans leur essence particuliere. Je n'en dis pas davantage, pour ne pas m'engager dans une leçon de Métaphysique.

Il parle ensuite de la Transsubstantiation & du Peché Originel, que je lui abandonne. Cependant il paroît, par ce que je viens de dire, combien Mr. Bayle a de hardiesse à parler de ce qu'il n'entend point du tout, & combien peu il a de pénétration, pour en voir les suites. Comme on ne sauroit devenir Pyrrhonien, tout de bon; il faudroit deyenir Socinien, si les raisons de Mr. Bayle étoient bonnes, & rejeter la *Trinité* & l'*Incarnation*. Si un Théologien Protestant en avoit dit autant, & eût joint ces Dogmes avec celui de la Transsubstantiation, comme également opposez à la Raison,

ainsi que Mr. *Bayle* le fait ici & au Chap. CXXVIII. de ses Réponses; on lui soutiendrait, avec beaucoup d'apparence; qu'il ne croit ni l'une, ni l'autre; & s'il prétendoit accuser quelqu'un de Socinianisme, on le couvrirait de confusion. Mais un Philosophe, comme Mr. *Bayle*, n'a point de honte, & dit hardiment qu'il croit ce que la Raison condamne, & qui est opposé à des veritez évidentes, sans craindre de passer pour peu sincere.

Je ne m'arrêterai pas aux fadaïses, qu'il débite de moi, comme si j'agissois contre mes principes, en parlant contre lui; parce que je me suis souvent plaint du faux zele de quelques Théologiens. Il faut que Mr. *Bayle* sâche que je n'ai jamais trouvé mauvais, que les Théologiens criassent contre ceux qui attaquent la Providence de Dieu, qui tournent la Religion en ridicule, qui font l'Apologie des Athées, & qui débitent des choses qui détruisent toute Religion, comme il fait. C'est faire justice à la Verité & à la Societé Civile, que de se plaindre de ces gens-là, aussi bien que de ceux qui sont adonnez à des vices plus grossiers; mais c'est être très-injuste, que d'accuser à tort des innocens, en

ter-

termes tragiques , parce qu'ils different en quelques spéculations , quoi qu'ils conviennent du fonds de la Religion , dont ils parlent avec respect. Je n'ai jamais eu aucun penchant au Libertinage; mais j'ai toujours été ennemi de l'Inquisition , comme on le peut voir par tous mes Ecrits.

Mr. *Bayle* dit ridiculement que ce que j'ai fait contre lui sont des *farfanteries d'Inquisiteur*. Il n'y a point d'Inquisition à soutenir , que c'est contre les regles de toutes les Religions , que de faire des difficultez contre la Providence , & cela en termes tout à fait outrageans à la Divinité. Cela est même contre la Société Civile , dont un des plus grands fondemens est la créance qu'il y a un Dieu Saint & Bien-faisant. Si Mr. *Bayle* prétend que la Liberté de Conscience doit s'étendre jusqu'à pouvoir attaquer la Providence d'un Dieu Bon & Saint ; je ne suis point de son avis , car ceux qui en usent ainsi , sachant ce qu'ils font , n'ont point de Conscience , & ne peuvent pas se plaindre qu'on la gêne , quand on leur défend de parler. Je veux néanmoins bien lui en accorder une , quoi qu'il doute si j'en ai ; parce qu'il me semble qu'il a l'art de se con-

tredire , & de croire ce qu'il ne devoit pas croire , & qu'un autre ne croiroit point , s'il avoit les mêmes principes que lui. J'aurois plus mauvaise opinion d'un homme , qui raisonneroit mieux. Au reste , je ne lui impute rien que ce qu'il a dit , & je ne lui attribue rien que ce qu'il avoué dans ses Ouvrages , comme on l'a déjà vû ; & il ne le nie ici , que pour surprendre ceux qui ne veulent pas se donner la peine de lire ses gros livres , & qui ne sont pas en petit nombre.

III. MAIS afin qu'on ne lui impute rien , il donne le précis de sa doctrine , en trois propositions , qu'il faut examiner.

I. *La lumiere naturelle* , dit-il , *& la Révelation nous apprennent qu'il n'y a qu'un principe de toutes choses , & que ce principe est infiniment parfait.* Cette proposition est vraie , selon tous les Chrétiens , excepté un qui demeure à Rotterdam , & qui se tue de dire depuis quelque tems , que la Raison naturelle prouve invinciblement que la conduite de Dieu n'est pas celle d'un Etre tout parfait , puis qu'elle n'est pas celle d'un Etre Bon & Saint , & \* qu'il faut recuser les notions communes *& la bonté*

\* *Rep. au Provinc. pag. 1162.*

*bonté idéale*, (c'est à dire, souverainement parfaite) quand il s'agit de juger, si les objections des Manichéens sont bonnes, ou non; c'est à dire, si j'entends le François, que pour se tirer d'affaire, dans la dispute que Mr. Bayle nous a intentée, au nom des Manichéens, il faut croire que nous n'avons point d'idée de la Bonté Divine; puis que l'idée, que nous nous en étions faite par la Raison, se trouve absolument fautive. Il faut dire la même chose de la notion, que nous avons communément de la Sainteté. Ainsi ou il faut avouer, selon Mr. Bayle, que la Bonté & la Sainteté, comme nous les concevons, ne sont point des perfections, & que par conséquent l'Etre tout parfait ne les a pas; ou qu'il n'est pas vrai que Dieu, ou le Principe de toutes choses soit tout parfait. Néanmoins s'il se veut dédire & reconnoître que tout ce qui détruit la Bonté & la Sainteté de Dieu est faux, selon la lumière naturelle; je suis d'avis qu'on lui fasse grace, en condamnant les plaidoyez qu'il a faits en faveur des Manichéens, où il soutient le contraire.

Il ajoute la Révélation à la lumière naturelle, & il a raison, mais non pas

selon ses principes ; puis qu'il soutient, que la Révélation nous enseigne des choses incompatibles avec les lumières naturelles , à l'égard de la Bonté & de la Sainteté de Dieu ; telles que sont, selon lui, la permission des maux physiques & moraux de cette vie , & les Peines éternelles, dans l'autre. Il est vrai que l'Écriture dit d'ailleurs que Dieu est Bon & Saint ; mais c'est, dit notre Auteur, une Bonté & une Sainteté, que nous ne pouvons pas défendre, sans renoncer *aux notions communes*, que nous avons de ces Vertus ; c'est à dire, que nous n'avons aucune idée, selon Mr. Bayle, du sens auquel l'Écriture dit que Dieu est Bon & Saint. Voilà comme il croit la première proposition. C'est à peu près comme ceux qui souscrivoient aux cinq Propositions d'Alexandre VII. comme à de purs sons, qui ne signifioient rien, sans y donner aucun sens, *abstrahendo ab omni sensu*. Je croi, dit-il, que Dieu est parfait, & par conséquent Bon & Saint ; mais je n'ai aucune idée de ces perfections, ce sont des noms qui signifient chez moi la même chose qu'*ocus bocus, temporabonus*. Voyons présentement la seconde proposition.

II. La

II. *La manière d'accorder le mal moral & le mal physique de l'homme, avec tous les attributs de ce seul Principe de toutes choses infiniment parfait, surpasse les lumières philosophiques ; de sorte que les objections des Manichéens laissent des difficultez, que la Raison Humaine ne peut résoudre.*

Si l'on entend la première Proposition, selon le sens ordinaire qu'elle a, celle-ci la détruit entièrement ; car Mr. Bayle prétend que les raisons des Manichéens sont des démonstrations de Mathématique, & fondées sur les notions les plus claires. Ces deux propositions reviennent à ceci : la Raison m'apprend que Dieu est Bon & Saint, & la même Raison m'apprend qu'il n'est ni l'un, ni l'autre ; car il faut que je recuse ses notions de Bonté & de Sainteté, pour pouvoir résister aux Manichéens. Pour croire ces deux choses, il faut être comme celui qui disoit, *credo quia est impossibile.*

On doit remarquer là-dessus, qu'il ne s'agit pas, en cette occasion, de la Nature Divine, considérée en elle-même, dans laquelle il y aura toujours des abîmes, pour toutes les Créatures ; mais des idées abstraites de Vertus, ou de Bonté & de Sainteté, qui

font très-claires , & sur lesquelles on peut raisonner, avec une entière certitude. Après s'être formé une idée de Bonté, ou de Sainteté, fondée sur les plus claires lumières de la Raison; on ne peut admettre, pour actions saintes & bonnes, que celles qui sont conformes à cette idée, & si l'on en propose, qui la détruisent clairement, ces actions ne sont assurément ni bonnes, ni saintes. Il n'est pas en nôtre pouvoir de penser autrement, il faut que nous jugions qu'elles sont mauvaises. Par exemple, la Sainteté en général consiste dans l'observation de tout ce que nous nommons vertueux. Si donc j'attribue cette Sainteté à un Etre, il ne faut pas que je le fasse agir contre la Vertu. Une partie de la Sainteté consiste, par exemple, dans la Justice & dans la Misericorde, que l'Ecriture Sainte, & tous les Chrétiens attribuent à Dieu; je ne dois donc jamais accorder que Dieu fasse aucune action, qui soit, selon mes idées, démonstrativement injuste. Autrement je me contredis grossièrement, & c'est ce que Mr. *Bayle* fait.

Il ne faut pas dire que ce qui est injuste, selon les idées humaines, ne l'est pas, selon les divines; car cela  
 sup-

supposé, vous ne pouvez pas dire un mot des Vertus, ou des perfections morales de la Divinité, puis que vous ne savez ce que c'est. Ce que vous appelleriez *injustice*, dans les hommes, sera *justice* en Dieu; ce que vous appelleriez *cruauté*, dans les créatures, sera *misericorde* en lui, & ainsi du reste. Mr. Bayle lui même reconnoît que cette distinction mene droit au Pyrrhonisme, dans son Article de *Pyrrhon* p. 2431. col. 2. J'ajoute qu'elle mene droit à l'Irréligion & à l'Atheïsme. La preuve en est claire, car comment est-il possible que l'on se confie en Dieu, qu'on ait de la reconnoissance pour ses bienfaits, qu'on l'aime, qu'on le louë, qu'on l'invoque, qu'on lui rende grâces, comme on doit le faire; non seulement si l'on n'est en aucune manière assuré s'il est bienfaisant, & s'il se soucie du genre humain; mais si l'on a encore des preuves claires, & sans réplique, qu'il ne l'est point, au moins dans le sens que nous l'entendons, & sur lequel tous les devoirs de la Religion sont fondez? Si l'on nous décrioit un Roi comme un tyran cruel, & qu'on nous exhortât à l'aimer, comme un bon Prince, seroit-il possible de nous y engager? Nier que Dieu est  
 infi-

infiniment Saint & Bon , selon le sens ordinaire de ces mots : ou , ce qui est la même chose , dire que sa conduite est incompatible avec l'idée , que nous avons de la Bonté & de la Sainteté , c'est nier que Dieu soit un Etre tout-parfait , & par conséquent qu'il y en ait un.

Aussi l'Écriture Sainte entend-elle les termes de *Bonté* , de *Sainteté* , de *Justice* , &c. dans le sens auquel les hommes les entendent ; sans quoi elle seroit inutile , & absurde. Elle nous ordonne d'imiter les vertus de Dieu , & elle nous en fait même juges , comme il paroît par Esaïe c. V, 5. où Dieu dit : *habitans de Jerusalem, & vous hommes de Juda, jugez entre moi & ma vigne. Que lui falloit-il faire davantage, que je ne lui aye fait?* NÔtre Auteur répondroit à Dieu , selon ses principes , que Dieu n'a justement omis , que ce qui étoit nécessaire à sa vigne , afin qu'elle portât des fruits ; & débiteroit contre lui tout ce qu'il a dit , pour les Manichéens.

Après cela , qu'on juge si ce n'est pas se contredire , en demeurant dans ses idées , que de dire , comme il fait , dans sa troisième proposition.

III. *Que nonobstant cela, il faut croire*

re

re fermement ce que la lumière naturelle & la Révélation nous apprennent, de l'unité & de l'infinie perfection de Dieu : comme nous croyons par la foi & par notre soumission à l'autorité divine le mystère de la Trinité, celui de l'Incarnation, &c. Il avoit conclu des mêmes principes, dans l'endroit de ses Notes sur l'article de *Pyrrhon*, que j'ai déjà cité, qu'il falloit devenir Pyrrhonien, & c'étoit la conclusion naturelle de ses sentimens ; car enfin si la Raison & la Révélation se contredissent réellement, il n'est plus possible de s'y fier & toutes les lumières, que nous avons, sont éteintes pour jamais. Il faut vivre comme des insensez, qui ne savent pas s'ils raisonnent bien, ou s'ils ne se trompent point en tout. Mais comme on ne peut pas devenir Pyrrhonien, de bonne foi ; il faudra devenir Athée, à moins qu'on ne se contredise.

On peut voir par-là, s'il est vrai que *Mr. Bayle* ait enseigné par tout ces trois Propositions, dans le sens auquel les autres Chrétiens les peuvent soutenir ; & si ce n'est pas, pour se moquer de nous, qu'il parle ainsi.

IV. C'EST en vain qu'il s'écrie à la calomnie, quand on l'accuse de ne  
faire

faire Dieu ni Bon, ni Saint; parce qu'il reconnoît l'un & l'autre, & qu'il dit seulement *que nôtre Raison ne connoit pas la maniere, dont sa Bonté & sa Sainteté s'accordent avec la misere & avec le peché de l'homme.* Il falloit dire, pour parler sincerement, qu'il croit que nôtre Raison prouve évidemment que les actions de Dieu ne sont ni bonnes, ni saintes, & que l'Ecriture, qui ne nie point ces actions, dit d'ailleurs que Dieu est Bon & Saint, en quoi elle est aussi appuyée par la Raison; de sorte qu'il ne fait ce qu'il doit croire, ou qu'il n'a aucune idée de *Sainteté*, ni de *Bonté*. Il s'ensuit de là qu'il pourroit bien se faire que le Diable seroit bon, & Dieu mauvais; car enfin la Raison ne nous fournit aucune idée certaine de bien, ni de mal, selon les suppositions de Mr. Bayle.

Je ne dirai rien des pauvretez, qu'il débite sur l'*Origenisme*; ce ne sont que des vetilles, qui ne méritent point de réponse, & Mr. Bayle peut fournir de semblables chicaneries, pendant cent ans, s'il le faut.

Il triomphe ridiculement de ce que j'ai dit, qu'il se pourroit faire que nous ne comprissions pas bien les discours où

Jesus-

*Jesus-Christ parle de choses , que personne n'a jamais vuës.* Il s'agit là des Peines de l'autre vie , & j'en conclus qu'il ne faut pas attribuer à ses discours un certain sens, que l'on soutient être absolument contraire à la Justice & à la Bonté de Dieu, comme le fait Mr. Bayle; afin d'avoir occasion de triompher, comme il le croit, de tous les Chrétiens, qui soutiennent que Dieu est Bon & Juste. Là-dessus il s'écrie que j'ai recours au même asyle, que lui, & que je reconnois qu'il faut sacrifier les foibles lumieres de la Raison à la Révelation. Ce n'est nullement, comme l'on voit, de quoi il s'agit ici; puis qu'il est question, non de la conduite de Dieu, mais du sens des paroles de Jesus-Christ; dans l'explication desquelles, je permets que l'on employe toute sa Raison; qui nous dicte qu'il vaut mieux dire que nous ne les entendons pas, que de leur attribuer un sens contraire à la Raison, qui n'est jamais opposée à la Révelation. On a souvent cette équité, pour les Ecrits des personnes sages & sinceres, de ne leur attribuer point un sens absurde; quoi qu'il semble que leurs paroles pourroient le recevoir, si on les expliquoit à la rigueur. Au  
con-

contraire , Mr. *Bayle* attribue déterminément aux paroles de Jesus-Christ un sens , qu'il soutient être clairement contraire aux notions communes de Bonté & de Justice ; & en suite il nous vient dire qu'il soumet sa Raison à la Foi , & qu'il croit tout le contraire. Si ce n'est pas là se moquer de Dieu & des hommes , je n'y comprends rien. C'est comme si , après avoir objecté toutes sortes de crimes à quelcun , & soutenu aigrement qu'il lui est impossible de s'en laver ; on lui disoit ensuite , que néanmoins on veut bien croire qu'il est honête homme. Ceux qui parlent ainsi ne méritent pas , qu'on leur ajoûte foi.

Il faut dire la même chose de ce qu'il dit , en se moquant , & en faisant le fanatique , de soumettre sa Raison à la Foi ; après tant de raisonnemens libertins , qu'il a faits contre la Providence. Car enfin si ces raisonnemens sont vrais , ce que la Révélation nous apprend est faux ; & par conséquent il n'y a point de danger à ne le pas croire. Au contraire , si la Révélation est vraie , tous les raisonnemens Manichéens de Mr. *Bayle* sont faux ; & si cela est , comme il est contraint de l'avouer , à quoi bon les proposer avec  
au-

autant de rhétorique , les tourner en autant de manieres différentes , & les soutenir avec autant d'opiniâtreté qu'il le fait ? Faut-il tant écrire , scandaliser tant de gens & s'attirer tant de querelles , pour soutenir qu'on ne peut pas répondre à ce qu'on croit faux ? C'est là un travers d'esprit fort étrange , & en toute autre occasion , on croiroit qu'un homme raisonnable seroit très-persuadé de ce qu'il soutiendrait.

Il dira que c'est , pour humilier la Raison. Supposé que cela fût nécessaire , le remede est pire que le mal ; car il se trouvera des gens , qui se rendront aux raisons Manichéennes , que vous dites être évidentes ; & qui se moqueront de votre prétendue Foi , qui n'est fondée sur rien. Ils diront que cette Foi , que vous opposez à la Raison , n'est qu'un masque , que vous prenez pour ne pas vous attirer l'indignation , que méritent ceux qui attaquent ouvertement la Religion , & qui avouent qu'ils n'en ont point. Ils se persuaderont que si vous étiez dans la République d'Athées , dont vous parlez tant , vous diriez tout ouvertement que vous vous en moquez , & que vos airs railleurs & ironiques le font assez comprendre. Tout cela est faux ,  
di-

direz-vous, ce n'est que pour humili-  
 er la Raison que j'ai parlé ainsi, &  
 je ne dis rien que les Théologiens  
 Réformez ne disent. Ces gens-là qui,  
 comme vous savez, ne sont pas cre-  
 dules, vous riront au nez, & vous  
 répondront: „ allez, allez, Mr. Bay-  
 „ le, vous faites la Comedie de si  
 „ bonne grace, que nous vous le  
 „ pardonnons aisément. Nous som-  
 „ mes bien-aîsés que vous détruissiez  
 „ ces Raisonneurs, qui nous impor-  
 „ tunent si fort; pendant qu'eux mê-  
 „ mes détruisent très-facilement ceux  
 „ qui croient contre la Raison. Nous  
 „ y trouverons nôtre compte, & les  
 „ hommes seront réduits à ne rien  
 „ croire ni selon, ni contre la Rai-  
 „ son. Châcun suivra sa passion, qui  
 „ doit être, selon nous, la regle de  
 „ tout. Vous faites bien de vous ser-  
 „ vir des argumens *ad hominem*, &  
 „ de vous couvrir de l'autorité de  
 „ quelques Théologiens, qui ont de  
 „ la peine à vous répondre, à certains  
 „ égards, & de faire l'Orthodoxe, tant  
 „ que vous pourrez. Vous trompe-  
 „ rez facilement ces bonnes gens &  
 „ peu à peu vous les détacherez de  
 „ la Religion; car si vous leur per-  
 „ suadez bien qu'il faut qu'ils renon-  
 „ cent

cent aux Notions Communes, pour  
 „ sauver leur doctrine, vous en aurez  
 „ ensuite bon marché. Voilà ce que  
 les Libertins pensent, & qu'ils ont  
 même peut-être dit. Que Mr. Bayle  
 y fasse réflexion, s'il veut; & qu'il sâ-  
 che qu'on s'apperçoit très-clairement,  
 qu'il abuse de quelques dogmes re-  
 çus, dans la pensée d'embarrasser ceux  
 qui les soutiennent. Mais ils les quit-  
 teront, plutôt que d'abandonner la  
 Religion, s'ils se persuadent une  
 fois qu'ils sont incompatibles avec la  
 Raison.

*Il me défie ici d'oser dire que je n'abandonne pas les notions communes, lors que je reconnois en Dieu trois personnes distinctes coëssentielles (il veut dire coëternelles) & consubstantielles; car c'est, ajoute-t-il, ce qu'il faut qu'il croye, s'il parle sincèrement, lors qu'il dit qu'il n'est pas Socinien.*

J'ai déjà fait voir ci-devant, que Mr. Bayle n'entend point cette matière, & qu'il a très-mal réüssi à critiquer les Théologiens là-dessus. A prendre tous ces mots à la rigueur, & selon le sens qu'ils ont ordinairement; il n'y a rien là, pour quoi l'on doive abandonner les Notions Communes; car on pourroit entendre ces mots

com-

comme les Peres, de trois substances égales, & qui auroient la même essence en espece. A prendre le mot de *Personne*, dans un sens particulier & qui n'est pas en usage, quand on parle des Créatures; comme on le prend à présent dans toute la Chrétienté, & avec raison; j'ai montré ci-dessus, qu'il n'y a rien, qui soit incompatible avec les lumieres de la Raison. Au reste j'ai \* déjà dit, plusieurs fois, que je croi dans le fonds la même chose que tous les Chrétiens croient à présent; mais que les mots inventez depuis me paroissent plus propres à embarrasser les esprits, qu'à les éclairer. Je n'ai point de Confession de foi, que le Nouveau Testament, comme je l'ai encore dit à Mr. Bayle, en le sommant de nommer la sienne; ce qu'il n'a point fait, quoi qu'on lui ait fait cette sommation plus d'une fois.

Pour venir aux *Natures Plastiques*, sur quoi Mr. Bayle chante lui-même le triomphe, je n'ai plus rien à dire. Je le tiens assez confondu, pour n'y plus retoucher. Il lui a été impossible de montrer que ce sentiment donne lieu

\* Voyez *Mem de Trevoux Ed. de Holl.*  
T. 1. p. 135.

lieu aux Athées de rétorquer un de nos meilleurs raisonnemens contre eux. C'étoit-là son principal dessein, & c'est en quoi il a échoué. Pour la chose même, elle ne m'embarresse pas beaucoup; c'est un Problème, que l'on peut défendre pour se divertir, & ce ne sera pas Mr. Bayle, avec toute la haute opinion qu'il a de lui-même, & ses répétitions, qui le détruira. Il ne connoit ni Mr. Cudworth, ni ses sentimens, & je n'ai que faire de dire que ceux qui s'intéressent le plus, dans la réputation de ce grand homme, m'ont témoigné toute la reconnoissance possible, de ce que j'ai fait pour lui. Les *facultez occultes* des Scholastiques ne sont pas une chose, qu'on puisse rejeter, sans distinction. Si l'on croyoit rendre une raison claire des effets de la Nature, en disant qu'ils se font par la vertu des *qualitez occultes*, comme on accuse les Scholastiques de l'avoir fait; on auroit sans doute tort. Mais quand on dira que les propriétés, ou les *qualitez* intérieures des corps, d'où naissent la plupart de leurs effets, nous sont *occultes*, ou inconnues, & par conséquent que nous ne pouvons point rendre de raison assurée de ces effets; on dira vrai & l'on

parlera mieux que ceux, qui donnent des conjectures creuses, pour la Vérité.

Au reste, je ne croi pas que l'illustre Mr. *Leibnits* juge, après un mûr examen, que le sentiment de Mr. *Cudworth* donne lieu à la rétorsion des Athées; parce que ceux, qui le pénétreront bien, sur tout après ce que j'en ai dit, verront tout le contraire. Pour Mr. *Bayle*, qu'il chante lui-même sa victoire, j'y consens; il est trop en colere, & trop passionné, pour revenir de rien. Je ne croi pas non plus que Mr. *Leibnits* lui soit fort obligé de l'avoir mis lui-même au rang de ceux, qui, faute de savoir raisonner juste, donnent lieu aux Athées de rétorquer, & il s'en est défendu. Mr. *Bayle* auroit dû honêtement lui demander pardon, s'il est satisfait de ses raisons; & s'il n'en est pas content, il ne doit pas s'appuyer de son autorité, puisque, selon lui, cet habile homme feroit la même faute, qu'il reproche à Mr. *Cudworth*.

V. NÔTRE Auteur fait ensuite une comparaifon de son sentiment & du mien, qui n'est qu'une répétition ennuyeuse de ce qu'il a déjà dit plusieurs fois & à quoi j'ai répondu. Ceux qui

qui la compareront avec ce que j'ai dit seulement ici, en seront convaincus. Il y a beaucoup de fiel répandu par tout, & c'est ce qui y domine. Je prie Dieu, qu'il le lui pardonne & qu'il l'éclaire; c'est tout ce que j'ai à lui dire à cet égard. Je ne ferai que toucher quelques endroits.

J'ai déjà fait voir que l'échappatoire, dont il feint de vouloir se servir contre les Manichéens, en disant que nous n'avons point d'idée de la Bonté & de la Sainteté de Dieu, est ridicule. Si cela étoit, comment pourrions nous prouver que Dieu est Saint & Juste, contre ceux qui le nieront & qui en concluroient qu'il n'y a point de Dieu? Il seroit impossible. On ne peut montrer que Dieu est Saint & Bon, qu'en supposant que nous savons ce que ces mots veulent dire. C'est aussi là, où Mr. Bayle voudroit réduire les Chrétiens; afin de les mettre, comme on dit, à deux de jeu avec les habitans de sa République en idée, à qui on ne pourroit plus rien reprocher. Par son principe, on pourroit très-bien défendre tous les crimes, que les Poëtes ont attribuez à leurs Dieux, & confondre tous les raisonnemens des anciens Chrétiens contre

eux. On diroit que ce qui est un crime dans les hommes ne l'est pas dans les Dieux, & on leur objecteroit à eux-mêmes tout ce que Mr. Bayle a dit en faveur des Manichéens, contre la Providence. S'ils parloient de foi aveugle, pour défendre le Christianisme; les Payens s'en serviroient aussi, pour défendre leurs Dieux. Je laisse à Mr. Bayle à achever ce parallele, qui entre très-naturellement dans son plan, qui est d'embarrasser tout.

A l'égard de l'Origenisme, j'ai défi plusieurs fois Mr. Bayle de montrer qu'il est faux; & il ne l'a point fait. Cependant la plupart de ses raisonnemens Manichéens supposent qu'il est faux; que les Peines des Méchants soient finies. Par conséquent ils sont ridicules, parce qu'ils supposent ce qui est en question. Mr. Bayle dit que la solution de l'Origeniste n'est fondée que sur un *peut-être*; mais ses objections Manichéennes sur quoi sont elles fondées? A-t-il une démonstration que les Peines seront éternelles? Il n'en donne pas la moindre apparence de preuve. Il plaide au contraire fortement, contre cette éternité, & prétend qu'elle est tout à fait incompatible avec l'idée que nous avons de

la

la Justice ; d'où un *Origeniste* conclurra invinciblement que les Peines ne sont donc pas éternelles , parce que Dieu est Juste. Nôtre Auteur ne fau- roit répliquer à cela. Mais les autres Chrétiens disent que ce dogme d'*Origene* est faux , & il se sert de leur au- torité, non pour trouver ce qui est vrai, mais pour les embarrasser ; parce qu'il prétend qu'ils ne peuvent pas se dé- fendre contre lui, dans cette supposi- tion. Il oppose les Systemes à *Orige- ne*, pour lui attirer la haine publique ; & il oppose les Manichéens aux Chré- tiens, pour les confondre. Ce n'est pas pour trouver quelque verité, qu'il fait cela ; c'est pour ne trouver rien, & obscurcir tout. Il faut que l'*Orige- nisme* soit faux, parce que, s'il étoit vrai, il sauveroit la Religion des at- taques de Mr. *Bayle* ; & il faut que l'on croye vrai le sentiment contraire, parce qu'il espere par-là de tout abî- mer, tôt, ou tard ; comme on l'a vû, par la remarque précédente.

Que Mr. *Bayle* attaque ce qu'il vou- dra , quand il aura dit de quel senti- ment il est , on verra alors ce qu'on aura à lui répondre ; mais pendant qu'il fait le Manichéen, en niant de l'être , & qu'il attaque le Christianis- me ,

me, qu'il professe ; il ne mérite pas qu'on lui réponde un mot. Vouloir se servir des sentimens , dont on se moque , pour rendre odieux les autres , est un artifice trop grossier.

Pour moi, j'ai déjà déclaré ce que je voulois défendre , & il me fait la même difficulté ; c'est que je ne me fauve, que par des conjectures ; en explicant, comme je l'ai fait, les Peines de l'autre vie. Il prétend que je propose ce que je dis de la Bonté & de la Sainteté de Dieu , comme un Problème ; que l'on ne pourra soudre que dans l'autre vie , quand on aura vû quelles sont les Peines des Méchans. Il n'y a rien de plus contraire à la Verité, que tout cela. Je ne conjecture point que Dieu est *Bon & Juste*, selon les idées que nous avons de la *Bonté* & de la *Justice* ; je soutiens positivement, comme un article démontré, qu'il l'est ; & personne ne le peut nier, qu'en niant qu'il y a un Etre tout parfait , & qu'en se moquant de l'Écriture Sainte, comme fait Mr. *Bayle*. Il soutient au contraire, en conjecturant contre ses propres preuves, car il n'en fait rien , que Dieu punira les Méchants de Peines qu'il dit être injustes , & tout à fait indignes  
d'un

d'un Etre tout parfait. Ainsi pour avoir lieu de condamner la Providence Divine, il fait passer une conjecture, opposée à ses raisonnemens, pour une verité assurée; au lieu que s'il avoit quelque bon dessein, il prendroit le parti opposé, selon les fondemens qu'il a établis. Mais il ne cherche pas des solutions, il ne veut trouver que des difficultez. Je soutiens qu'après avoir prouvé clairement, par l'Ecriture & par la Raison, que Dieu ne peut rien faire que de juste & de conforme à sa Bonté, chacun en doit tirer cette conséquence, que, si quelque chose est injuste, il ne le fera point. Si Mr. *Bayle* suivoit le Bon Sens, au lieu de la fiere passion de contredire, & de brouiller tout, il faudroit qu'il conclût que puis que, selon lui, les Peines éternelles comme il les entend, sont tout à fait injustes & indignes de sa Bonté, il n'y en aura point. Dire que l'on croit que Dieu est Juste & Bon, parce que l'Ecriture le dit, sans dire pourquoi l'on croit ce que l'Ecriture enseigne; & en même tems prétendre avoir des démonstrations qu'il n'en est rien, c'est se moquer du monde.

Pour moi, comme je suis convain-

eu par la Raison, & par l'Ecriture, des souveraines perfections de la Divinité; je soutiens qu'on ne peut rien objecter de raisonnable à aucune de ses perfections, & je suis persuadé que je l'ai montré contre Mr. Bayle. Je soutiens encore qu'on ne doit rien supposer d'obscur, dans une controverse si sérieuse, sans le prouver, & que supposer que Dieu fait une chose, que l'on dit être contraire à ses perfections, sans être en état de le prouver (comme le fait notre Auteur, à l'égard de l'éternité des Peines de l'autre vie, ainsi qu'il les entend) c'est raisonner ridiculement, & blesser les premiers principes du Sens Commun. Mais il dit que tous les Chrétiens lui accordent aujourd'hui ce qu'il suppose, & qu'ainsi il n'a que faire de le prouver. Cela ne suffit point, car il soutient qu'on ne peut pas répondre par la Raison à ses objections, & on lui fait voir qu'*Origene* y répond, & qu'on y peut encore répondre d'une autre manière; en disant que nous n'avons pas d'idée claire des Peines de l'autre vie, & que par conséquent nous ne pouvons pas dire qu'elles seront injustes. Il est de la dernière absurdité de dire que Dieu, de la Justice & de la Bonté duquel on

est

est assuré, sera injuste & cruel en des Peinès, dont la nature ne nous est pas connue. C'est renverser les plus sûrs fondemens du bon raisonnement, que de vouloir supposer une conjecture, telle qu'est celle de Mr. Bayle, touchant une chose qui ne doit arriver que dans l'autre vie, sans la prouver; quoi que l'on avouë que cette conjecture détruit la Justice & la Bonté de Dieu. Au contraire, c'est raisonner sur des fondemens clairs & inébranlables, que de dire, que Dieu est essentiellement Juste & Bon, & que par conséquent il ne fera jamais rien, que de conforme à ses vertus. Si donc je voi clairement que quelque chose est injuste, je dois nier que Dieu le puisse faire. Si l'on m'objecte des termes de l'Écriture, qui semblent dire que Dieu le fera, j'y dois nécessairement chercher un autre sens. Par exemple, si je juge que les Peines éternelles, comme on les explique communément, sont injustes; je dois dire nécessairement, si j'ai quelque crainte de Dieu, & quelque respect pour l'Écriture Sainte, ou que les menaces qu'elle fait de Peines, qui ne doivent pas finir, ne sont que des menaces, que Dieu n'exécutera, qu'autant que sa Bonté & sa

Justice le permettront; ou que la maniere, dont l'Écriture parle de ces Peines, étant métaphorique, nous ne pouvons pas bien favoir ce que ce fera; mais que ce ne fera assurément rien d'injuste. La premiere de ces réponses est d'*Origene*, & la seconde est celle, qui me paroît la plus sûre & la meilleure. On peut faire diverses conjectures, sur les circonstances particulieres de ces Peines; mais il faut assurer déterminément l'une, ou l'autre des explications que l'on vient de lire; s'il est vrai qu'on ne puisse rien répondre, par la Raïson, aux objections Manichéennes de Mr. *Bayle*, comme il le dit. Au reste, je ne prétends ôter à personne la liberté de se défendre autrement que moi. Quoi que je ne me croye engagé qu'à défendre l'Écriture, je n'empêche pas que chacun ne défende son Système de son mieux, & je ne prétens point dire que personne ne peut répondre autrement aux objections de nôtre Auteur.

Remarquez qu'après avoir fait tant de bruit, il ne s'appuye que sur une double conjecture; qu'il ne sauroit seulement rendre vrai-semblable, selon ses propres raisonnemens. La premiere est, qu'il n'y a rien de comminatoire  
dans

dans les Peines de l'autre vie, dont l'Écriture parle, & que le mal moral & physique demeureront éternellement, & cela dans un degré excessif, de sorte qu'un nombre infini de créatures seront infiniment méchantes, & infiniment malheureuses pour toute l'éternité; quoi que cela soit directement opposé à la Bonté sans bornes, à la Misericorde éternelle, & à la Justice très-exacte de la Divinité. La seconde est, que l'on ne peut point entendre les Peines éternelles, autrement qu'il ne les entend, quoi qu'il n'en donne aucune preuve. Ce qu'il y a de plaisant, pour le redire encore, c'est que jamais homme n'a tant travaillé que lui à persuader aux autres que les Peines éternelles, comme on les explique communément, sont injustes. Je me suis un peu étendu là-dessus, parce que Mr. *Boyle* s'imagine qu'il triomphe sur cette matière.

VI. IL employe en suite beaucoup de paroles, pour me tourner en ridicule; mais il n'est pas besoin que je m'y arrête, après avoir détruit le fonds de sa doctrine. Ce n'est pas par-là, que l'on doit juger de notre controverse, & j'aurois peur d'ennuyer le Public en réfutant tant de fadaïses en détail.

Il dit qu'il a enseigné seulement que l'on ne sauroit répondre aux objections des Manichéens contre la Bonté de Dieu; mais non pas que l'on n'a aucune raison de croire que Dieu est Bon. Il ne parle pas sincèrement, car il enseigne que les Manichéens démontrent, par la Raison, que Dieu n'est pas Bon, dans ses Articles citez plusieurs fois; & il ne donne aucune raison de croire le contraire, sinon que l'Écriture le dit, ce qui, selon ses principes, n'est rien dire; premièrement, parce qu'il dit que nous n'avons point de notion de la Bonté de Dieu; secondement, parce que si l'Écriture enseigne des choses contraires à des veritez évidentes, comme il le dit dans son article de *Pyrrhon*, on n'a point de raison de la croire; & en troisième lieu, parce que l'on ne peut pas refuser son consentement à des choses évidentes, comme sont, selon lui, les objections, qu'il a inventées en faveur des Manichéens. On voit donc qu'il cherche à donner le change aux Réformez, en leur faisant accroire qu'il est de leur sentiment, & qu'il se retranche, comme eux, derrière l'incompréhensibilité du Mystere. Les Réformez, ni les autres Théologiens, ne disent pas qu'ils

croient

croient des choses opposées à des démonstrations, comme fait *Mr. Bayle*. Ils ne reconnoissent point les conséquences odieuses, qu'il a tirées de leur doctrine, en faveur des Manichéens, comme que Dieu agit contre toutes les idées, que nous avons de Justice & de Bonté. Ils les nient formellement, & pendant qu'ils les nient, on ne les peut pas faire passer pour leur doctrine; comme c'est incontestablement la doctrine de *Mr. Bayle*, s'il parle sincèrement. Ainsi il n'a que faire de se vanter d'être de leur sentiment, & de continuer à prendre leurs Théologiens pour des fous; il ne les dupera pas si facilement qu'il croit. *Mrs. Jaquelot & Bernard* lui ont déjà montré, & lui feront encore voir de nouveau, combien il est éloigné de son compte.

Il croit faire sa Cour à ce Parti, en me disant des injures les plus grossières; mais il se trompe, s'il s'imagine que les honêtes gens approuvent cette méthode. J'en sai plus de nouvelles, qu'il ne pense. D'ailleurs à mon égard, il seroit bien étrange qu'il approuvât ma conduite, puis qu'il censure, sous le nom des Manichéens, d'une manière abominable, la condui-  
te

te même de Dieu, & qu'il s'emporte à de terribles excès, contre tous ceux, qui tâchent de la justifier. Les Réformez n'aiment pas, non plus que les autres, que sous un nom emprunté, on dise tant de blasphemes, & qu'on se couvre en suite de quelques distinctions; dont ils ont accoutumé de se servir, dans un autre sens, & dans une toute autre vuë. Si quelcun, parmi les Réformez, s'avisoit de proposer, avec beaucoup d'art & de force, les objections des Sociniens, contre la Trinité & l'Incarnation; s'il défioit tous les Théologiens d'y répondre, par la Raison, & se fâchoit furieusement contre ceux qui, choquez de cette maniere d'agir, tâcheroient de le faire, en disant pourtant que les Sociniens ont tort; il passeroit pour Socinien, ou pour avoir perdu le sens. Il auroit beau dire que c'est pour humilier la Raison, on ne le croiroit point Orthodoxe, dans le Parti Réformé; à moins qu'on ne crût qu'il a le cerveau troublé.

VII. Mr. *Bayle* m'offre de faire extraire des propositions de ses Ouvrages, & de les présenter aux Academies de ces Provinces; pour savoir, si ce ne sont pas là leurs sentimens. Il y a une voie plus sûre, & plus honorable pour lui;

lui ; c'est de solliciter lui même une approbation de son *Dictionnaire*, de ses *Pensées sur les Cometes*, & de ses *Réponses aux Questions d'un Provincial*, par laquelle ces Academies déclarent qu'elles n'y ont rien trouvé, contre leurs sentimens, & particulièrement dans les Articles & les Chapitres concernant les Manichéens, & la Prédestination. S'ils lui accordent cette approbation, je dirai que j'ai eu tort de nier qu'il fût de leur sentiment. En attendant, il me permettra de les distinguer avec soin de lui, & de dire qu'il se moque d'eux.

VIII. JE ne toucherai qu'un seul endroit, dans sa Censure des prétendues *Sophistiqueries*, qu'il trouve dans ma Réponse. Les honêtes gens répondront au reste, pour moi. Il m'accuse de calomnie, en ce que j'ai dit, qu'il avoit assuré que tous les Chrétiens, sans en excepter les Arminiens, peuvent faire contre la Bonté Divine, les objections, qu'il a inventées. Supposé que je n'eusse pas bien pris son sens, dans l'endroit que je cite, il ne pourroit néanmoins pas se fâcher ; puis que c'est en effet son sentiment, qu'aucun Système ne leve ces difficultez, & par conséquent, que tous les Chrétiens les doi-

doivent trouver bonnes & solides, & les peuvent proposer aussi bien que lui. C'est ce qu'il soutient par tout, & en particulier dans l'Article IV, & dans le V de son Libelle. A-t-il un Privilege de proposer seul ces objections? Ou sont-elles si généralement détestées, qu'il n'y ait qu'un Philosophe, comme lui, qui les ose proposer? Mais il y a dans le Chap. CLXXV. pag. 1187. du Tom III. de ses Réponses, après qu'il a été parlé de l'opinion d'*Origene*, touchant la fin des Peines, - que *les Catholiques Romains, les Lutheriens, les Réformez, les Arminiens, l'Eglise Greque & ses Schismatiques peuvent proposer, aussi bien que les Sectateurs de Manès (ajoutez & Monsieur leur Avocat) l'objection dont il s'agit, en ce qui concerne le salut des Réprouvez & des Démons*; c'est à dire, comme je l'ai entendu, que la doctrine d'*Origene* ne leve point les difficultez, non plus que les autres, & que par conséquent personne n'y satisfait. Car enfin supposé qu'on soutienne généralement que ce qu'il dit, de la fin des Peines de l'autre vie, est faux, & que l'on soit persuadé qu'il n'y a néanmoins que cela, qui pût en quelque sorte sauver la Sainteté, la Justice, & la Bonté de Dieu,

com-

comme Mr. Bayle le soutient ; il est clair que tous les Chrétiens doivent applaudir à ses objections , & il prétend en effet qu'ils le fassent. Je ne croyois pas que cette explication fût nécessaire ; mais il l'a fallu donner, puis que Mr. Bayle se plaint d'avoir été calomnié.

IX. JE ne réplique rien à sa Conclusion, qu'il jouisse tout seul de son triomphe imaginaire ; s'il est vrai, qu'il croye lui-même triompher , car j'en doute beaucoup. Qu'il dise, tant qu'il voudra,

— *Populus me sibilat , at mibi  
plaudo  
Ipse domi.*

Je ne lui envie pas la bonne opinion, qu'il témoigne avoir de sa manière de se défendre par des injures, & par de méchantes finesses. Le Public sera son juge , aussi-bien que le mien , à cet égard ; il ne le dupera pas si facilement , qu'il le croit. Dieu , par dessus toutes choses, nous jugera tous deux , & n'exercera que des jugemens très-justes & en cette vie & dans l'autre. Je croi avoir dû défendre sa Sainte conduite , contre ceux qui l'attaquent ; & si je me suis trompé en quelque chose , je le prie du fonds du cœur

cœur de me le pardonner. Je n'ai rien dit , que pour lui rendre l'honneur , qui lui est dû ; & si j'ai avancé quelque chose , qui n'y soit pas conforme , c'est contre mon dessein , comme il le fait mieux que moi. Je hais autant le Libertinage , que j'aime la Liberté ; qui me paroît tout à fait nécessaire , pour pouvoir rendre à Dieu un culte digne de lui , c'est à dire , un *service raisonnable* , & sans contrainte. A l'égard de Mr. Bayle , je prie aussi Dieu qu'il lui pardonne tant de choses qu'il a dites contre lui , & qu'il le ramene à de meilleurs sentimens. J'agis si peu , par haine personnelle , que je suis prêt d'oublier tout le passé & de me taire ; si Mr. Bayle veut en faire autant , & s'abstenir d'attaquer des Dogmes , qu'il fait bien , qu'on ne peut pas lui abandonner. On m'a dit qu'il préparoit un plus gros Ouvrage , où apparemment il répondra à ce que j'ai dit de la Raison , à quoi il n'a rien répliqué ici. S'il le fait , & qu'il ne veuille point cesser d'écrire contre nous , on soutiendra cette guerre , comme on le jugera à propos , & il aura au moins la moitié du chagrin , que donne une longue querelle.

A R-

## ARTICLE IX.

J'AVOIS dessein de parler dans ce Tome de quelques-uns des Livres suivans , dont je ne puis mettre que les titres ; parce que les Extraits , qu'on a vus , m'ont mené trop loin. Je les mettrai dans un autre Tome.

Gerardi Noodt *Jurisconsulti & Antecessoris Observationum libri duo*. Lugdani 1706. in 4.

*Ejusdem Dissertatio de Religione ab Imperio , Jure Gentium, libera.* ibid.

*Remarks on several parts of Italy &c. in the years 1701, 1702, 1703.* A Londres in 8. 1705.

*Histoire de l'Academie des Sciences pour l'année 1699 & 1700.* 2. voll. in 8. Chez Gerard Cuyper, à Amsterdam.

*Démonstration, ou preuves évidentes de la Verité & de la Sainteté de la Morale Chrétienne, par le R. P. Bernard l'Amy, Prêtre de l'Oratoire: à Roüen, 1706. en 2. voll. in 12.*

*Nouveaux Memoires de Mr. Nodot, ou observations, qu'il a faites pendant son voyage d'Italie, &c.* A Amsterdam

428. BIBLIOTHEQUE &c.

dam, chez F. l'Honoré, 1706. 2. voll. in 12. Le même Libraire vient d'imprimer le *Cabinet Romain* de Mr. de la Chaussé, in folio.

*La Vérité de la Résurrection de Jesus-Christ défendue contre B. de Spinoza & ses sectateurs, avec la vie de ce fameux Philosophe, tirée tant de ses propres Ecrits, que de la bouche de plusieurs personnes dignes de foi, qui l'ont connu, par Jean Colerus, Ministre de l'Eglise Luthérienne de la Haie. A la Haie, chez T. Johnson. 1706. in 8.*

*Relation des Cours de Prusse & de Hanovre &c. traduite de l'Anglois de J. T. chez le même, in 8.*

F I N.















